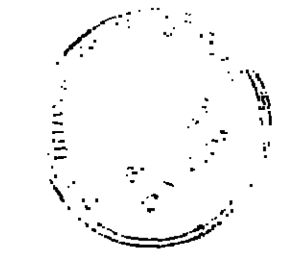


Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 14068 — 4,50 F

VENDREDI 20 AVRIL 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY — DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

L'aménagement des relations entre les Occidentaux

Que faire de l'OTAN ?

CERTAINES polémiques *sont parfois difficiles* à comprendre. Ainsi en va-t-il de celle *qui oppose une fois de plus*, par commentateurs et petites phrases lapidaires interposés, les Etats-Unis à la France à propos de l'avenir de l'OTAN et qui est au centre des entretiens entre M. Bush et M. Mitterrand, jeudi 19 avril, à Key Largo (Floride). Le moins qu'on puisse dire, en effet, c'est qu'en l'absence de déclarations claires et nettes des intéressés *l'accessoire l'emporte* jusqu'à présent sur l'essentiel.

L'essentiel reste le fait que *Paris et Washington sont* favorables au maintien de l'OTAN et à l'appartenance de *l'Allemagne* unifiée au pacte atlantique. Tout en acceptant que le territoire actuel de la RDA soit doté d'un statut spécial et que les 380 000 soldats soviétiques qui y sont stationnés ne soient pas contraints à un départ dans le désordre, les deux capitales, tout *comme Londres, ne veulent* pas entendre parler de la dernière idée soviétique, qui traduit surtout l'embarras de Moscou, selon laquelle l'Allemagne unie pourrait appartenir pendant les cinq ou sept années qui viennent tout autant au pacte de Varsovie qu'à l'OTAN.

ANCRER durablement l'Allemagne *à l'Ouest* suppose cependant une réforme du pacte atlantique qui tienne compte à la fois de l'effondrement du pacte de Varsovie, de la vraie nature du régime soviétique et du renforcement espéré de la construction européenne.

Demander aujourd'hui à la France de réintégrer purement et simplement le commandement militaire de l'OTAN est une absurdité. Tout comme d'ailleurs de croire qu'une Allemagne unifiée, où la présence des troupes alliées va bien vite poser *problème, n'invoquera pas rapidement* le précédent du statut *spécial français pour se défaire* d'engagements qui ne seraient que de circonstance.

SI l'on veut exercer quelque maîtrise sur les événements et éviter que le sens des économies des parlementaires américains ne règle la question en imposant à l'improviste des coupes claires dans les rangs des *GI's stationnés en Europe, il faut* envisager la construction de ce *pilier européen de l'OTAN dont* on a beaucoup parlé naguère *mais qui n'a jamais vu le jour.* Cela revient à s'interroger sur de nouveaux rapports entre *l'Europe* et les Etats-Unis. Il est normal, dès lors, qu'apparaissent des divergences puisque les intérêts en présence ne coïncident pas totalement.

Mais c'est aux Européens à prouver qu'ils ne se gargarisent pas de mots et qu'ils sont capables d'avancer sur la voie d'une sécurité commune, en alliance avec, et non plus en dépendance des Etats-Unis. Le chemin sera long et difficile. M. Bush le sait tout comme *M. Gorbatchev, qui* préférerait bien sûr un système de sécurité continental mais non contraignant. On n'en voit pourtant pas d'autre en ces temps d'incertitudes.

Lire nos informations page 2

MM. Kohl et Mitterrand relancent l'Europe politique

M. Mitterrand et le chancelier Kohl veulent « accélérer la construction politique de l'Europe des Douze ». Ils ont exprimé leur résolution, jeudi matin 19 avril, dans un message adressé en commun au premier ministre irlandais — et président en exercice du conseil européen, — M. Haughey. « Le moment est venu, déclarent-ils, de transformer l'ensemble des relations entre les Etats membres en une union européenne. »

Le président français et le chancelier allemand sont décidés à hâter l'avènement d'une union politique européenne. Ils le disent clairement et avec une certaine solennité, dans un message adressé en commun à M. Haughey, président en exercice de la Communauté jusqu'au 30 juin.

Dans la perspective du prochain conseil européen de Dublin, qui sera consacré, le 28 avril, à la question allemande et aux relations entre la *Communauté et l'est du continent*, M. Mitterrand et le chancelier Kohl jugent *« nécessaire d'accélérer la construction politique de l'Europe des Douze »*.

« Nous pensons, écrivent-ils, *que le moment est venu de transformer l'ensemble des relations entre les Etats membres en une Union européenne et de doter celle-ci des moyens d'action nécessaires, ainsi que l'a prévu l'Acte unique. »*

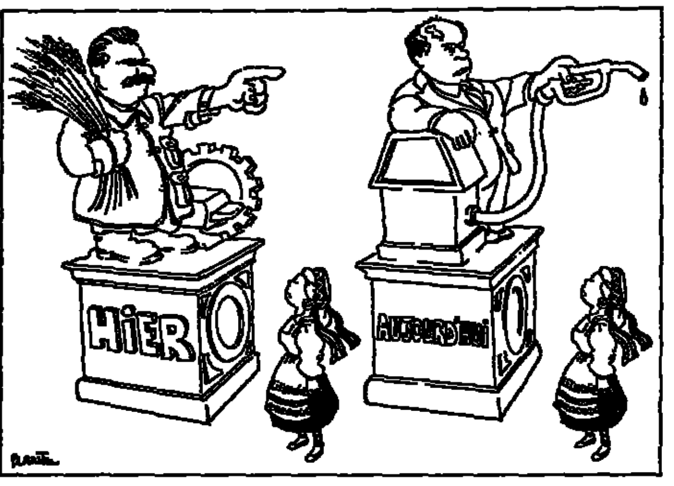
Les deux dirigeants déclarent souhaiter du conseil européen qu'il décide *« de demander aux instances compétentes d'intensifier les travaux préparatoires à la conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire, qui s'ouvrira (...) avant la fin de l'année 1990, à l'invitation de la présidence italienne »*.

Lire la suite page 4

L'embargo pétrolier contre la Lituanie

Vilnius demande à Washington une « aide concrète »

Un communiqué du ministère soviétique de la pétrochimie, lu à la télévison, a confirmé, jeudi 19 avril en fin de matinée, que l'approvisionnement de la Lituanie en pétrole brut avait été interrompu mercredi soir, comme il avait été annoncé dans la nuit à Vilnius. Le président lituanien, M. Landsbergis, a protesté contre cet acte de « guerre économique », et demandé au président Bush son « aide concrète ».



Lire nos informations page 2 et page 36 - section D

Nouveaux « raiders » à l'Est

Lancée très tôt dans la course à la privatisation, la Hongrie découvre, parfois à ses dépens, les tactiques sauvages de l'Occident

TATABANYA
de notre envoyée spéciale

Gabor Gombkötö tend sa carte de visite, puis, se ravisant, ouvre un tiroir et en sort un tampon tout neuf, qu'il applique au-dessus de son nom avec un petit sourire : *« Axel-Springer-Budapest Ltd »*. Lorsqu'un journal passe, du jour au lendemain, des mains de l'ancien Parti communiste hongrois à celles d'un des plus grands groupes de presse du monde capitaliste, le rédacteur en chef n'a pas forcément le temps de se faire faire de nouvelles cartes de visite.

M. Gombkötö dirige l'un des six journaux régionaux hongrois que le groupe ouest-allemand Springer a acquis en l'espace d'une semaine, entre le 3 et le 7 avril, juste avant le second tour des élections hongroises. « Acquis » est le terme le plus exact : il ne les a pas achetés, et pourtant ils sont à lui. On ne les lui a pas donnés non plus, puisque leur ex-propriétaire, le Parti socialiste hongrois (PSH, ancien parti communiste) ne souhaitait pas s'en défaire, du moins pas dans ces conditions, et crie au voleur. *« Un coup fabuleux »*, commente, les yeux rêveurs, M. Gombkötö. *« Un putain de scandale »*, s'écrie le porte-parole du PSH, M. Victor Polgar. Moral ou pas, régulier ou pas, c'est en tout cas un coup de génie capitaliste que vient de réussir Springer dans cet Eldorado de l'économie de marché à laquelle s'ouvre la Hongrie, avec une avidité parfois effrayante.

Prenons l'exemple du *Komarom Megyei Dolgozok Lapja* (*Journal des travailleurs du département de Komarom*), que dirige M. Gombkötö, et dont le siège se trouve dans la ville minière de Tatabanya. Comme les autres quotidiens régionaux du pays, ce journal, créé en 1946 et tirant à 51 000 exemplaires, appartenait au Parti communiste et se trouvait en situation de monopole dans le département de Komarom-Esztergom, dégageant des bénéfices non négligeables.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite page 3

La réforme du placement des malades mentaux

Le Sénat a commencé, mercredi 18 avril, l'examen d'un *projet de loi présenté par* M. Claude Evin, ministre de la *solidarité*, de la santé et de la protection sociale, visant à réformer la loi de 1838 relative au placement des malades mentaux. L'examen du projet de loi a fait l'objet d'une petite fronde au sein du groupe socia*liste, un contre-projet étant* présenté par M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort). La droite a repoussé les amendements contenus dans ce dernier texte.

Lire page 8

La grande misère des chaînes publiques

Victimes de la position dominante de TF 1 et d'un financement insuffisant, l'audiovisuel public s'enfonce dans la crise, face à un gouvernement paralysé ou indifférent

Il a suffi que Michel Drucker *quitte* A 2 *pour* TF 1 *pour* rallumer la polémique autour de l'audiovisuel public. M. Michel Péricard, député RPR, le voit *« menacé d'agonie »*, et réclame d'urgence un débat parlementaire. A l'UDF, M. François d'Aubert préconise la privatisation d'Antenne 2. Le ministre de la communication, Mme Catherine Tasca, s'inquiète dans un entretien (*la Tribune* du 13 avril) des *« sérieuses difficultés que traversent les chaînes publiques »* et invite fermement leurs dirigeants à opérer *« un redressement urgent »*.

La « trahison » de l'animateur de *« Champs-Elysées » ne justifie pas*, à elle seule, tant d'émoi. *Le départ de Michel Drucker* vient s'ajouter aux démissions moins spectaculaires de nombreux cadres, aux états d'âme d'autres vedettes, à la *démobilisation* des personnels, à la montée perceptible des revendications salariales et, surtout, à l'apparente paralysie des chaînes publiques. Un an et demi après la mise en chantier de la réforme par le gouvernement, huit mois après la nomination des nouveaux dirigeants, Antenne 2 et FR 3 stagnent. L'érosion de leur audience s'est, certes, stabilisée, mais le sursaut espéré tarde à se manifester.

Est-ce, comme on continue à le suggérer dans les allées du pouvoir, parce que les dirigeants, nommés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel sont incompétents ? Faut-il incriminer, comme on le fait de plus en plus 2 à *l'intérieur des chaînes*, la dilution des responsabilités entre un superprésident, M. Philippe Guilhaume, deux directeurs généraux et deux directeurs de programmes ? Ou bien conclure, comme le font en privé certains membres du CSA, qu'en réunissant A 2 et FR 3, la loi a créé un monstre ingérable ?

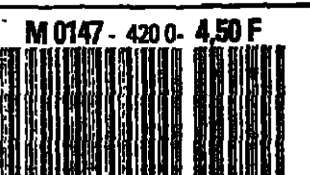
Il faut d'abord souligner que TF 1 joue un rôle important dans le déclenchement de la crise. D'autre part, la *privatisation* de la première chaîne a profondé*ment déséquilibré l'économie* de l'audiovisuel et la force du service public.

JEAN-FRANÇOIS LACAN

Lire la suite page 16 - section B

LIVRES ◆ IDÉES

M 0147 - 420 0 - 4,50 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dir. ; Tunisie, 550 m. ; Allemagne, 2,10 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 2,25 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,40 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

URSS : l'épreuve de force entre le Kremlin et Vilnius

Moscou a interrompu les livraisons de pétrole à la Lituanie

Si les approvisionnements de la Lituanie étaient apparemment *normaux en ce qui concerne le gaz*, jeudi 19 avril en fin de matinée, l'arrêt des livraisons de pétrole à la principale raffinerie lituanienne de Mazeikiai, par l'oléoduc venant de Polotsk, en Biélorussie, avait été annoncé dans la nuit de mercredi à jeudi par le Conseil suprême (parlement) de Lituanie dans un communiqué.

Selon M. Bronius Vainora, le directeur de la raffinerie, la baisse de l'approvisionnement a débuté mercredi à 21 h 30, heure locale, *(20 h 30 à Paris) pour s'interrompre* totalement une heure plus tard. Le même directeur avait reçu à 21 h 25, soit cinq minutes avant les faits, un appel téléphonique d'un responsable à Moscou de la distribution du pétrole, un certain Zadorojni, lui annonçant : *« En vertu d'une résolution du Conseil des ministres, nous interrompons la livraison de pétrole à votre raffinerie. »* Cette résolution portait, toujours selon M. Vainora, la signature du premier ministre soviétique, M. Nikolaï Ryjkov.

Jusqu'à sa confirmation par Moscou, cette première mesure d'application du blocus énergétique paraissait d'autant plus surprenante que les premières informations – provenant également de sources lituaniennes, mardi 17 avril – à propos d'une réduction *« sévère »* des fournitures de gaz naturel à la République avaient été, elles, démenties par le gouvernement central. Une dépêche de l'agence TASS diffusée dans l'après-midi de mercredi citait M. Aklim Moukhamedzianov, vice-ministre soviétique de l'industrie du gaz et du pétrole, qui déclarait *« dénuées de tout fondement »* ces *« allégations »* et affirmait n'avoir reçu *« aucune instruction du conseil des ministres »* concernant une réduction des fournitures de gaz.

Toujours dans la journée de mercredi, le président du comité des affaires étrangères du Soviet suprême, M. Alexandre Dzassokhov, actuellement en visite à Paris, confirmait cette situation : *« Il n'y aucune sanction économique, ni d'autres sanctions qui soient prises par le gouvernement soviétique*, déclarait-il à la presse. *Celui-ci s'abstient de toute sanction contre la Lituanie. »* Autre manifestation de détente : on affirmait que l'agence soviétique Novosti organisait en fin de semaine un voyage de dix journalistes anglo-américains à Vilnius, alors que l'accès de la Lituanie est interdit depuis le début du mois à la presse internationale.

Pas de nouvelles lois lituaniennes avant le 1er mai

M. Gorbatchev avait-il redouté un *« tournant vers une aggravation des relations soviéto-américaines »* de nature à entraîner l'éventuelle annulation du sommet soviéto-américain, une hypothèse qu'évoquait, sans trop y croire d'ailleurs, un article des *Izvestia* publié mercredi ? Ou bien avait-on pris note du ton décidément conciliant des autorités lituaniennes ? De fait, les parlementaires de Vilnius avaient décidé mercredi après-midi – avant l'arrêt des fournitures de pétrole à la raffinerie de Mazeikiai – de ralentir leur activité législative.

Une résolution, rapportée par l'agence TASS, précisait que *« pendant des consultations parlementaires préliminaires entre la Lituanie et l'URSS, si elles débutent »*, le Parlement ne prendra pas *« de nouveaux actes législatifs politiques avant le 1er mai de cette année »*. Elle appelait d'autre part l'URSS à ne pas avoir recours à *« différents moyens de pression, en particulier économiques, contre la république de Lituanie et ses citoyens, et à entamer des consultations sur des pourparlers avec une délégation de la République de Lituanie »* dirigée par Bronius Kouzmitskas, vice-président du Conseil suprême lituanien.

« Nous sommes prêts à étudier n'importe quelle question en examinant tous les intérêts stratégiques légitimes de l'URSS et de ses citoyens », indiquent par ailleurs les députés dans leur réponse au message envoyé vendredi dernier par MM. Gorbatchev et Ryjkov. Interrogée à ce sujet par l'AFP lors de son passage à Moscou sur le chemin d'Oslo, Mme Prunskiene, premier ministre de Lituanie, avait précisé les concessions possibles de son gouvernement en vue d'un compromis. Il s'agirait de *« geler le vote de toute nouvelle loi avant et pendant les négociations, d'envoyer dans l'armée des jeunes gens qui veulent volontairement faire leur service militaire et de préparer une loi sur les droits des citoyens soviétiques vivant en République de Lituanie »*.

Il reste que le message de Moscou du 13 avril annonçait bien des représailles économiques si la Lituanie n'annulait pas dans les deux jours un certain nombre de lois indépendantistes (ce à quoi se refusent toujours les parlementaires lituaniens), et c'est précisément ce qui vient d'arriver avec l'arrêt des fournitures de pétrole. Cette mesure a entraîné un changement de ton immédiat à Vilnius, où M. Landsbergis, président du Parlement, a dénoncé une action qui *« renforcera le processus d'autodétermination partout en Lituanie, en URSS, dans le monde occidental »*. L'URSS s'est lancée selon lui dans *« une guerre économique contre un pays voisin »* et *« reconnaît de fait l'indépendance de la Lituanie »*. *« Si nous devons endurer ces souffrances pour le bien de l'indépendance de la Lituanie, eh bien cela ne sera pas le plus grave »*, a-t-il ajouté, avant d'inviter *« toutes les forces politiques »* à adopter *« une attitude claire »*. Dès le 14 avril, le président lituanien avait écrit au président Bush pour lui demander une *« aide concrète »*, *« votre ferme soutien politique »* et *« la reconnaissance par vous du nouveau gouvernement lituanien »*. On apprend par ailleurs de Rome que M. Landsbergis a envoyé début avril un message au pape Jean Paul II pour le convier à se rendre en Lituanie. – *(AFP, Reuter.)*

En visite « non officielle » à Oslo

Le premier ministre de Vilnius en Norvège pour acheter du gaz

STOCKHOLM

de notre correspondante

Quelques heures seulement avant l'arrêt des livraisons de gaz et de pétrole par l'URSS à la Lituanie, le premier ministre lituanien, Mme Kazimiera Prunskiene et son ministre des affaires étrangères, M. Algirdas Saudargas, sont arrivés à Oslo pour une visite « non officielle » à l'invitation du groupe d'action Donner une chance à la démocratie à l'Est, soutenu par les trois partis membres de la coalition gouvernementale norvégienne.

« Le but essentiel de cette visite, déclarait le premier ministre lituanien aux escales de Moscou et de Stockholm, mercredi en fin d'après-midi, *est d'acheter du gaz et du pétrole norvégien pour parer à une éventuelle décision des autorités soviétiques de couper les livraisons à notre pays. »* Mme Prunskiene a également précisé que les autorités norvégiennes, de leur côté, s'étaient engagées à lui fournir ces approvisionnements lors de la récente visite à Oslo d'un groupe parlementaire lituanien.

A sa surprise, le premier ministre norvégien (conservateur), M. Jan P. Syse, devait démentir que la Norvège ait fait une telle promesse à la Lituanie. *« L'état-major norvégien ne vend pas de pétrole. Ce serait dans ce cas aux compagnies pétrolières de prendre position si la demande leur en est faite »*, a indiqué M. Syse qui devait recevoir Mme Prunskiene jeudi. De son côté, le chef du service d'information de la compagnie pétrolière nationale norvégienne, Statoil, indiquait que : *« Si elle souhaite acheter du pétrole, la Lituanie serait traitée au même titre que n'importe quel autre client et qu'elle devrait payer en devises fortes. »* Auparavant, d'ailleurs, le ministre norvégien des affaires étrangères, M. Kjell-Magne Bondevik, avait déclaré que *« son gouvernement n'envisageait pas de faire une exception pour la Lituanie en lui accordant des tarifs préférentiels ou des dons sous forme de livraisons de pétrole et de gaz. »*

FRANÇOISE NIETO

A Key-Largo, en Floride

L'avenir de l'OTAN et la crise lituanienne au centre des entretiens Bush-Mitterrand

Qu'on ait des choses importantes à se dire n'empêche pas de choisir un site agréable : pour leur troisième « sommet » en moins d'un an, MM. Bush et Mitterrand se retrouvent une nouvelle fois, jeudi 19 avril, au bord de la mer.

KEY-LARGO (Floride)

de notre envoyé spécial

Après les côtes du Maine au printemps dernier et une plage de l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin en décembre, c'est au tour de la Floride : Key-Largo, la première et la plus grande des îles qui s'égrènent en une longue virgule au sud-ouest de Miami. La villa d'un riche industriel, au milieu d'une résidence de vacances pour gens très fortunés, sert de cadre aux entretiens et une fois de plus le temps est mesuré. Parti jeudi matin de Paris, M. Mitterrand devait, par la grâce du Concorde, repartir le soir même pour la France après une demi-journée de séjour partagée entre des conversations, un déjeuner, une conférence de presse et un dîner.

Du point de vue américain, cette rencontre avec M. Mitterrand suit celle que le président Bush vient d'avoir aux Bermudes avec Mme Thatcher. Le président américain, qui s'était aussi entretenu quelques jours plus tôt avec le premier ministre canadien, Brian Mulroney, et avait reçu quelques semaines auparavant le chancelier Kohl à Camp David, prouve abondamment qu'il maintient un contact étroit avec ses alliés, au moment où le prochain sommet soviéto-américain se rapproche à grands pas, où l'attitude de M. Gorbatchev suscite des interrogations et un inconfort croissant, et où la réflexion sur l'avenir de l'OTAN se fait plus pressante.

C'est ce dernier sujet, sur lequel leurs positions sont sensiblement différentes, que MM. Bush et Mitterrand devaient en principe privilégier dans leurs conversations. Mais, actualité oblige, les deux présidents devront bien évoquer aussi l'affaire lituanienne, tout désireux qu'ils puissent être l'un et l'autre de ne pas lui donner trop d'importance. Fondamentalement, Français et Américains ont jusqu'à présent paru partager le même point de vue.

L'obligation de réagir

Sans nier le droit des Lituaniens à l'indépendance, il convient avant tout de calmer le jeu et de faciliter la tâche de M. Gorbatchev. Mais dès lors que la pression soviétique ne cesse de s'accroître et que M. Gorbatchev commence à mettre à exécution ses menaces de blocus économique, Français comme Américains ne peuvent plus guère éviter de réagir et plus seulement par des mots.

Mercredi 18 avril, le secrétaire d'Etat, James Baker, a explicité devant une commission du Congrès l'avertissement lancé la veille en termes volontairement vagues par le président Bush : les Etats-Unis envisagent bien de mettre un frein aux *« contacts commerciaux bilatéraux »* avec l'URSS même si, comme l'a souligné M. Baker, *« certains de ces contacts commerciaux (...) apparaissent être plus directement dans l'intérêt des Etats-Unis que de l'URSS »*. Mais Washington souhaite de toute évidence éviter d'en arriver là. Mercredi en fin de journée, après l'annonce de la fermeture de l'oléoduc alimentant la principale raffinerie lituanienne, la Maison Blanche se refusait au moindre commentaire.

Quant aux propos de M. Roland Dumas selon lequel la France souhaite que les Douze examinent les possibilités de venir concrètement en aide aux Lituaniens, ils devraient piquer l'intérêt des Américains : la France s'était en effet opposée récemment à l'adoption d'une déclaration concernant la Lituanie dans le cadre d'une réunion des ambassadeurs de l'OTAN.

A propos des questions que tout le monde se pose de part et d'autre de l'Atlantique, sur l'avenir de l'Allemagne, de l'OTAN, de la sécurité européenne, Français et Américains sont d'accord sur des points essentiels : l'Allemagne unifiée devra faire partie de l'alliance atlantique ; les récentes suggestions soviétiques quant à une *« double appartenance »* de l'Allemagne à l'OTAN et au pacte de Varsovie ne peuvent être prises au sérieux ; et il n'est pas question non plus d'envisager que la CSCE puisse se substituer à l'OTAN pour assurer la sécurité en Europe. A partir de là apparaissent ce que les Américains appellent des *« nuances »*, les Français des *« ambiguïtés »*.

Washington, soucieux d'assurer la pérennité de l'OTAN, cherche à élargir un peu son champ de compétence, et sans gommer son aspect militaire, à mettre en valeur sa vocation politique, voire économique. Les Français affectent de ne pas très bien comprendre ce que les Américains ont en tête et ne veulent pas se laisser entraîner sur ce terrain, d'autant que Paris est convaincu de la nécessité d'affirmer *« l'axe européen »* de l'alliance atlantique. Quant à la coopération politique, c'est précisément dans le cadre européen que la France voudrait la voir se développer. Washington n'y est pas franchement hostile, mais apprécie toujours aussi peu que les Douze puissent prendre des positions communes et publiques, y compris dans le domaine des affaires Est-Ouest, avant de s'être mis d'accord avec les Etats-Unis.

Rien de tout cela n'est de nature à compromettre sérieusement les relations entre les deux pays, surtout en cette période d'incertitude. Tout indique d'ailleurs que les Américains gardent le souci de ménager le particularisme français : les insistantes invites britanniques à la réintégration par la France de l'organisation militaire de l'OTAN sont considérées à Washington comme une maladresse. Ce qui ne signifie pas que sur le fond les Etats-Unis ne partagent pas ce point de vue.

JAN KRAUZE

Chef de file des « radicaux »

M. Iouri Afanassiev a rendu sa carte du parti

L'une des principales figures de proue des réformateurs radicaux, l'historien et député Iouri Afanassiev, a rendu, mercredi 18 avril, sa carte de membre du Parti communiste de l'Union soviétique.

MOSCOU

de notre correspondant

Dimanche dernier déjà, l'un des autres dirigeants de la tendance « plate-forme démocratique », M. Nicolai Travkine, avait annoncé dans l'hebdomadaire *Ogoniok* sa décision de quitter le parti (*le Monde* du 17 avril).

D'autres radicaux pourraient maintenant suivre leur exemple dans la mesure où beaucoup d'entre eux jugent aujourd'hui vain de vouloir continuer à se battre dans un parti qu'ils jugent moribond. Leur raisonnement est que la résistance opposée aux changements par l'appareil conservateur rendrait de toute manière trop tardive la transformation du PCUS en un parti capable de mobiliser les forces de renouveau. Il vaut donc mieux, à leurs yeux, s'atteler aujourd'hui à la constitution d'autres formations politiques.

M. Gorbatchev mis en cause

La *Lettre ouverte aux communistes* publiée il y a dix jours par le comité central pour demander l'exclusion des animateurs de la « plate-forme démocratique » a naturellement donné du poids à cette analyse.

Parallèlement, elle a affaibli la position de ceux des radicaux qui ne veulent pas abandonner le parti aux conservateurs. Isolés par les départs de leurs amis, les plus modérés de ces radicaux se retrouvent ainsi en porte à faux et les *Nouvelles de Moscou* déplorent cette semaine, dans un article signé par M. Len Karpinski, le *« pas vers la scission »* que constituerait cette lettre du CC.

Commentateur politique régulier de l'hebdomadaire de la perestroïka, M. Karpinski met directement en cause M. Gorbatchev en écrivant : *« Ce qui m'afflige le plus* (dans cette lettre), *c'est la situation du président nouvellement élu qui demeure secrétaire général du comité central. Si ce dernier accepte une telle conception du pluralisme politique au sein du parti, quelle idée se fait alors le président du pluralisme dans la société ? »*

B. G.

Tout en condamnant leurs « méthodes illégales »

Le Soviet suprême refuse de lever l'immunité des deux « petits juges »

Les juges Gdlian et Ivanov ne seront pas poursuivis en justice. Tout en condamnant les « méthodes illégales » d'instruction employées par les deux plus célèbres magistrats d'Union soviétique, le Soviet suprême s'est en effet abstenu, mercredi 18 avril, de lever leur immunité parlementaire.

MOSCOU

de notre correspondant

Cette résolution mi-chèvre mi-chou aura demandé aux députés fédéraux trente-six heures de *débats passionnés*, tant l'affaire qu'ils avaient à trancher pose de problèmes éthiques et politiques. Pour la grande majorité des Soviétiques, le cas est simple ; deux courageux petits juges sont en butte à la vindicte de la caste au pouvoir pour avoir non seulement fait jeter en prison de hauts dignitaires *impliqués dans une vaste affaire de* corruption, mais aussi dénoncé – noms à l'appui – des hommes politiques en place qui auraient entravé leur instruction de ce qu'on appelle le *« scandale du coton ouzbèke »*

Pour la commission d'enquête *parlementaire, formée après que* les magistrats eurent accusé le chef de file des conservateurs, M. Ligatchev, de les avoir empêchés de dévoiler toute la vérité, les faits sont, en revanche, tout autres. Non seulement MM. Gdlian et Ivanov sont incapables de fournir la moindre preuve à l'appui de leurs accusations politiques, mais ils ont mené leur instruction dans le plus complet mépris du droit – exerçant notamment, pour obtenir des aveux, des pressions physiques et morales d'une rare brutalité.

De fait, les preuves contre M. Ligatchev n'existent pas et les méthodes d'interrogatoire *employées par les deux juges* sont scandaleuses. Pourquoi refuser alors de les laisser poursuivre devant les tribunaux ? Pour trois raisons au moins, toutes trois discutables et très discutées.

La première est que si MM. Gdlian et Ivanov se sont effectivement plus comportés en inquisiteurs staliniens qu'en magistrats d'un Etat de droit, tous leurs collègues en ont toujours fait autant, et absolument rien ne prouve que tous aient renoncé à ces pratiques. La seule raison pour *laquelle MM. Gdlian et Ivanov* auraient été plus coupables que d'autres aurait donc été leurs accusations contre des hommes en place.

Un terrain très mouvant

Deuxième problème : si ces accusations sont infondées en droit, tout le monde sait bien en revanche, que le pouvoir en place – et M. Gorbatchev le premier – est absolument opposé à un grand déballage rétrospectif, car on en arriverait vite à devoir juger deux dizaines de millions au moins de bureaucrates corrompus. Il est donc plus que probable, que l'ardeur des deux petits juges a été délibérément tempérée – même si c'était pour des motifs politiquement défendables.

Troisième problème enfin : l'ouverture d'un procès contre deux hommes capables de mobiliser en leur faveur des milliers de personnes aurait risqué de provoquer une crise politique majeure et de faire plébisciter par la rue le recours à la justice expéditive contre les *« pourris »*

Le terrain était plus que mouvant. Prudent, le Parlement a averti MM. Gdlian et Ivanov que leur immunité serait levée *« s'ils poursuivaient leur activité de déstabilisation du pays »*, il a accepté qu'ils soient expulsés des rangs du parquet et demandé que le soient aussi ceux de leurs supérieurs qui n'avaient rien fait pour s'opposer à leurs méthodes.

BERNARD GUETTA

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Administrateur général : Bernard Wouts

Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Rédacteur en chef : Bruno Frappat

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81 ; Telex 650572 F MONDPAR

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

EUROPE

HONGRIE : la libéralisation du secteur privé et les nouvelles orientations du secteur public

Les propositions de l'économiste Janos Kornaï provoquent un vif débat

***« Et maintenant au travail : sortons de la crise et transformons l'économie. »* Après les élections législatives, cette démarche domine à Budapest. Mais comment faut-il commencer ? La réponse ne fait pas l'unanimité, surtout depuis la publication, au mois de novembre dernier, d'un essai sur les problèmes du passage de l'économie bureaucratique à une économie de marché par l'économiste hongrois Janos Kornaï, l'auteur du célèbre ouvrage *Socialisme et économie de la pénurie.* Son nouveau livre, qui *s'intitule Pamphlet passionné au sujet de la transition économique,* a tout de suite suscité un débat passionné qui devrait prendre une ampleur politique accrue après la formation du nouveau gouvernement à Budapest.**

Janos Kornaï – qui a jugé le moment opportun pour sortir de l'approche purement descriptive qu'il avait toujours suivie jusqu'à présent – développe des propositions sur la transformation des institutions et sur la stabilisation économique.

Son point de départ est que jusqu'à maintenant, le secteur privé a été soumis en Hongrie à des contraintes administratives, tandis que le secteur étatique a été libéralisé sans que cela n'introduise de modifications notables dans son comportement.

« Plastic Wall Street »

La solution réside, selon lui, dans le renversement de cette situation avec la libéralisation totale du secteur privé et la recentralisation du secteur étatique. C'est ainsi qu'une accumulation deviendra possible dans le secteur privé qui, en s'élargissant au fur et à mesure, permettra une privatisation graduelle des moyens de production étatiques.

La raison d'une telle démarche s'explique par la voie sans issue que semble constituer la recherche d'une simulation du marché dans le secteur étatique, qu'il s'agisse de l'introduction de la Bourse – que Kornaï appelle *« Plastic Wall Street »* – ou des privatisations par les participations croisées.

Une vraie réforme de la propriété est nécessaire, mais elle devrait passer par la propriété *individuelle. Jusque-là,* les ressources du secteur étatique devront être centralement allouées, ce qui dans la nouvelle situation politique ne conduirait pas à des dérapages comme dans le passé, car les administrations seront contrôlées par un Parlement légitime et par un gouvernement qui, pour pouvoir résister à toute tentation, devrait être suffisamment fort.

Un traitement de choc

De nombreux économistes hongrois contestent l'approche de Janos Kornaï. Premièrement, ils remettent en cause son diagnostic en soulignant que tout en étant d'accord avec la nécessité de la libéralisation du secteur privé, la situation actuelle doit être plus nuancée, entre autres à cause de l'existence de nombreuses entraves à la gestion dans le secteur étatique. Deuxièmement, ils refusent l'idée de la réintroduction de la centralisation pour les entreprises publiques, dont la gestion risque de poser des problèmes à cause de ses liens multiples avec le secteur privé.

Mais la critique essentielle porte sur les expériences désastreuses du passé qui ont toutes les chances de se reproduire dans un tel système, d'autant plus qu'il semble que l'exécutif n'aura pas la force souhaitée. Enfin, contrairement à Kornaï, une grande partie des économistes ont la conviction que le remède à l'inefficacité du secteur public ne réside pas dans sa centralisation, mais dans sa privatisation accélérée. Cela implique la reconnaissance des formes de propriété privée collective, y compris les différentes solutions de la privatisation « spontanée » actuelle, et cela même si la reprise des entreprises par leurs anciens dirigeants suscite beaucoup de méfiance.

En ce qui concerne la politique conjoncturelle et le nécessaire plan de stabilisation, Janos Kornaï est partisan d'une lutte anti-inflationniste vigoureuse, d'un traitement de choc qui doit anéantir rapidement l'inflation. A cet égard, les critiques qui lui sont adressées soulignent deux faits. D'un côté, les expériences internationales prouvent qu'un *tel traitement* n'est applicable qu'en cas d'hyperinflation, ce qui, pour le moment, n'est pas le cas en Hongrie, où l'augmentation annuelle des prix avoisine 30 %. Pour beaucoup, la tâche principale du nouveau gouvernement consistera à ralentir la hausse des prix par une série de mesures dans le cadre d'une politique de longue haleine. D'autre part, certains reprochent à l'auteur du *« pamphlet passionné »* de ne pas avoir tenu compte, dans ses propositions de stabilisation, de ses idées concernant le secteur étatique. En effet, l'expérience des années 80 montre que ce sont les prix fixés – préconisés par Kornaï pour le secteur centralisé, un secteur par ailleurs dominé par des monopoles – qui ont connu, paradoxalement, les plus fortes hausses.

ISTVAN SALGO
économiste à l'Institut de l'économie de l'office du Plan à Budapest.

Nouveaux « raiders » à l'Est

Suite de la première page

En octobre 1989, lorsque « le Parti » se transforme en Parti socialiste, la rédaction espère acquérir un peu d'indépendance. Mais le pluripartisme est déjà florissant en Hongrie et les journalistes se heurtent vite aux luttes d'influence des politiciens de tous bords : le quotidien régional ne doit plus être l'organe d'*un* parti, mais de *tous* les partis, expliquent les hommes politiques locaux à une rédaction qui rêve de n'être l'organe d'*aucun* parti. Les conflits s'enveniment, il est même un moment envisagé de suspendre la publication.

C'est alors qu'arrivent les hommes de Springer. Le géant ouest-allemand a créé en février 1989 une filiale hongroise : Axel Springer-Budapest Ltd, qui publie divers magazines et des romans à l'eau de rose. Si la presse nationale hongroise a déjà attiré un certain nombre de barons occidentaux (Murdoch et Maxwell, par exemple, ainsi que le groupe Hersant, qui négocie actuellement avec le prestigieux quotidien *Magyar Nemzet*), la presse régionale n'intéresse encore pas grand-monde. Peut-être est-ce parce qu'elle appartient au PSH, que tous les hommes d'affaires savent qu'après les élections libres le PSH devra présenter l'inventaire détaillé de son patrimoine au nouveau Parlement et que ce patrimoine a toutes chances d'être nationalisé.

Mais Springer a moins de scrupules. Ses représentants contactent discrètement les rédacteurs en chef des quotidiens régionaux. *« Cela s'est passé en trois étapes,* raconte Gabor Gombkötö, quinquagénaire fin et mesuré. *D'abord, avec moi, pendant quelques semaines, ils ont échangé des informations. »* Pendant six semaines en fait, M. Gombkötö sera seul avec son secret. Le 2 avril, Springer annonce publiquement qu'il a pris le contrôle des quatre premiers quotidiens régionaux, dont l'un à Eger. *« Nos journalistes, qui à ce stade-là étaient au courant des tractations en cours chez nous, sont alors allés voir leurs collègues d'Eger pour s'informer ».* Troisième étape : l'un des dirigeants allemands de Springer, M. Eckart Bollmann, vient lui-même à Tatabanya. *« Au cours d'une réunion, il a convaincu les journalistes que notre intérêt était de passer chez Springer. »* C'était jeudi 5 avril. Chacun des soixante-quatre salariés signe alors un contrat de travail avec Axel Springer-Budapest Ltd et une déclaration de changement d'employeur, qui est notifiée au précédent : la maison d'édition du PSH. Le tour est joué. Samedi 7 avril, le *Komarom Megyei Dolgozok Lapja* paraît sous un nouveau titre : *24 Ora (24 Heures),* avec l'ancien titre en tout petit sous la manchette.

C'est le même journal, fait par les mêmes journalistes dans les mêmes locaux, imprimé sur les mêmes rotatives. Simplement, le PSH n'a plus de journal et Springer en a un nouveau. L'opération n'a pas coûté un sou d'investissement au nouveau propriétaire, qui se contente de payer les salaires, le loyer des locaux à la municipalité, l'abonnement à l'agence de presse nationale MTI et les frais d'imprimerie. Un nouveau contrat a été passé avec l'imprimerie, qui appartient à l'Etat, ainsi qu'avec la Poste pour les abonnements. Bref, Springer en est quitte pour payer les frais d'exploitation... et recueillir les bénéfices. Le groupe ouest-allemand, déjà présent dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, vise le contrôle d'une dizaine des dix-neuf quotidiens régionaux hongrois.

Le dindon de la farce?

Les journalistes de *24 Ora* affirment y trouver leur compte, dans la mesure où l'indépendance du journal leur paraît désormais assurée et où Springer a promis d'investir dans la modernisation technique. *« A vrai dire,* reconnaît le rédacteur-en-chef, *nous ne savons pas encore si ces promesses vont se réaliser, ni quand, ni comment... mais nous pensons que c'est dans leur intérêt de moderniser, pour gagner plus d'argent. »* Tout s'est fait tellement vite que les rédactions n'ont même pas eu le temps de négocier des augmentations de salaire sérieuses. A Tatabanya, ils ont simplement obtenu l'alignement du salaire de base sur le revenu moyen de l'année précédente, c'est-à-dire en tenant compte des primes diverses. *« Dérisoire pour un empire comme celui de Springer »*, admet Peter Szabo, journaliste. Pourquoi n'ont-ils pas demandé davantage ? *« Parce que nous sommes des moutons »*, répond l'un des journalistes, les yeux baissés, après un instant de réflexion. *« Parce que M. Bollmann serait remonté dans sa voiture et aurait acheté un autre journal »*, répond un autre, guère plus fier.

Car qui, à part les représentants de Springer, peut pavaner ? Au bout du compte, on sent sourdre chez ces journalistes le malaise confus de celui qui a fait apparemment une bonne affaire mais qui commence à se demander si ce ne serait pas lui le dindon de la farce. *« Après avoir passé toute la nuit avec nos collègues d'Eger, on s'est dit que ce n'était pas génial mais qu'on devait accepter »*, se souvient Karoly Morocz. Les hommes de Springer n'avaient pas choisi la date au hasard : trois jours avant le deuxième tour des élections, les journalistes se sont senti le couteau sous la gorge. Qu'allait-il advenir de tous les journaux du parti ? Seraient-ils nationalisés ? Placés sous le contrôle d'un autre parti ? Allait-on licencier les journalistes ? Tant d'incertitudes... L'offre de Springer tombait à point.

Tous sont à peu près persuadés qu'un arrangement secret est intervenu entre le PSH et Springer, visant à dédommager le parti de la perte de cette précieuse source de revenus, sans pour autant que cela apparaisse à l'actif du patrimoine qui reste à inventorier. Les dirigeants du PSH s'en défendent : *« Ces requins ont eu des journaux pour le simple prix des salaires des rédactions »*, fulmine le porte-parole du PSH. Dans un communiqué publié le 10 avril, les représentants de Springer ont affirmé qu'ils avaient *« catégoriquement »* rejeté une demande d'indemnisation du PSH, considérant que les journalistes, en changeant d'employeur, avaient eux-mêmes entraîné la disparition des anciens titres.

Derrière cette affaire se profilent en fait deux problèmes propres à un pays sortant de quatre décennies de communisme, celui du patrimoine de l'ancien parti *unique, que certains tentent de* sauver discrètement avant que l'Etat n'en récupère ce qui lui revient, c'est-à-dire la quasi-totalité, et celui des privatisations sauvages.

Une affaire de « sauvetage »

L'avocat d'opposition Alajos Dornbach, élu député de l'Alliance des démocrates libres le 8 avril, estime à *« 95 % la part du patrimoine du PSH issue du budget national ».* Cet avocat réputé a réussi à interrompre une affaire de « sauvetage », comme on appelle les tentatives de privatisation des biens du parti, lorsqu'il a su que l'ancien PC tentait de transformer en société privée ses maisons de repos et hôtels. Le recours qu'il a intenté en justice en septembre a abouti le mois dernier, et les transactions ont été bloquées.

Cette affaire a incité des sources anonymes à le mettre sur la piste d'*un autre scandale,* celui du « palais Gerbeaud », immeuble classé situé en plein centre de Budapest et qui abrite le plus beau café de la ville. L'immeuble est aussi celui de l'Office du blé, organisme public qui a formé une *joint-venture* avec une société de RFA, la GSB Betriebs-und-Beteilingungs GmBH. L'Office du blé a tout simplement versé dans la société mixte l'immeuble Gerbeaud dont il avait l'usufruit, mais pas la propriété : c'est l'Etat qui en est propriétaire. Les statuts de la société mixte permettaient ainsi à l'entreprise ouest-allemande de *transformer l'immeuble en hôtel* de luxe. Alerté, le ministère de l'agriculture est intervenu, et l'affaire doit être jugée le 28 avril.

Alajos Dornbach est maintenant débordé : on vient de lui proposer huit autres affaires *« du même type, mais de moindre ampleur,* dit-il : *une partie des personnes impliquées sont incompétentes, les autres sont corrompues ».* Après le scandale de HungarHotels, dans lequel la chaîne nationale des hôtels hongrois, comprenant notamment l'Intercontinental et le Forum, était sur le point d'être vendue pour une bouchée de pain à *une firme hollando-suédoise,* Quintus, avant que le ministère du commerce ne fasse intervenir la justice *in extremis,* cela fait beaucoup.

En Europe centrale, la Hongrie a été la première à s'ouvrir – très largement – au capital étranger, dans l'espoir de renflouer son économie. Mais outre qu'une législation héritée des années 50 permet une confusion entre usufruit et propriété, aucune procédure sérieuse n'avait été prévue pour l'évaluation des biens d'une société.

Depuis le 1er mars, une Agence pour la propriété d'Etat est chargée de vérifier toutes les transactions entre *joint-ventures* afin d'éviter qu'on ne *« dévalise la Hongrie »,* comme dit le porte-parole du PSH, mais plusieurs juristes mettent en doute l'efficacité de cet organisme, aux moyens modestes.

Les instincts nationaux du Forum démocratique, le mouvement qui vient de remporter les élections, feront peut-être davantage pour mettre un frein aux abus. Interrogé au lendemain de sa victoire sur l'« affaire Springer », le futur premier ministre, M. Jozsef Antall, a pourtant jugé qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer. *« Pour l'instant ».*

SYLVIE KAUFFMANN

TCHÉCOSLOVAQUIE : vives tensions politiques avant les élections

Le procureur de Prague voulait interdire le PC

Une crise politique provoquée par une menace d'interdiction du Parti communiste tchécoslovaque (PCT) a été désamorcée en dernière minute, mercredi 18 avril, à l'ouverture d'une session du Parlement.

L'assemblée fédérale a retardé de trois heures le début de ses débats consacrés aux nouvelles lois économiques à la suite d'une réunion d'urgence du groupe parlementaire communiste, provoquée par une lettre adressée, mardi, au comité central du PCT par le procureur de Prague, M. Tomas Sokol menaçait de mettre fin, à partir du 1er mai, aux activités du PCT dans la capitale, au motif de *« propagation du fascisme et de mouvements similaires »,* délit prévu par le code pénal.

Après de longues discussions de couloir, le procureur général de Bohême, M. Pavel Rychetsky, a condamné devant le Parlement l'*« initiative privée »* et l'*« opinion personnelle »* de M. Sokol, en annonçant l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de ce dernier. Dans sa lettre, le procureur de Prague soulignait que le PCT est *« un parti dont l'idéologie et les activités visent à la répression des droits et des libertés des travailleurs, malgré des proclamations contraires ».* Et il affirmait que les méthodes de *« liquidation physique d'adversaires ou leur internement pendant de longues années (...) sont pratiquement les mêmes chez les communistes et les nazis ».* Les accusations portées contre le Parti communiste reflètent, à sept semaines des élections libres, la détérioration du climat politique en Tchécoslovaquie. Une autre polémique avait été lancée la veille contre le ministre de l'intérieur, M. Richard Sacher, membre du Parti populaire (de tendance chrétienne-démocrate), accusé de faiblesse face aux anciens membres de la police secrète. Le Forum civique a demandé sa démission. – *(AFP.)*

□ **Le Parlement ouvre la voie au capital étranger.** – Le Parlement tchécoslovaque a adopté, mercredi 18 avril, une loi ouvrant la voie à la création de sociétés anonymes sans autorisation préalable de l'Etat. Cela doit permettre la transformation des entreprises d'Etat et la création de sociétés à capital étranger sans contrôle de l'Etat qui, jusqu'à présent, pouvait décider sans consulter les actionnaires. En début de session, l'Assemblée fédérale avait ancré le droit à la propriété privée dans la Constitution, un préalable à l'adoption de lois qui doivent permettre le passage de l'économie centralisée planifiée à l'économie de marché ; le Parlement devait en débattre jeudi. – *(AFP.)*

□ **Le RPR et les élections roumaines.** – Le RPR a décidé d'envoyer en Roumanie huit députés pour observer le déroulement de la campagne électorale jusqu'à la date du scrutin, le 20 mai, en raison du *« climat d'incertitude entourant la préparation de ces élections »* et ceci *« à l'appel de plusieurs partis roumains ».* Il s'agit de MM. Eric Raoult, Jean-Paul Charié, Alain Cousin, Jean-Michel Ferrand, Xavier Deniau, Louis de Broissia, Philippe Legras et Christian Estrosi. Le jour du scrutin, une délégation du RPR, conduite par Mme Michèle Alliot-Marie et M. Dominique Perben, assistera aux opérations de vote.

DIPLOMATIE

La préparation du conseil européen de Dublin

La CEE prévoit d'intégrer la RDA au terme d'un processus en trois étapes

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La Commission européenne a arrêté, mercredi 18 avril, sa position sur l'intégration de la RDA à la CEE. L'exécutif communautaire estime que trois étapes seront nécessaires avant l'achèvement du processus. Le document de Bruxelles sera examiné samedi 21 avril à Dublin par les ministres des affaires étrangères des Douze dans le cadre de la préparation du conseil européen, qui se tiendra une semaine plus tard dans la capitale irlandaise.

La Commission exprime sa foi dans *« l'Allemagne unie »* : *« Le processus d'unification*, souligne-t-elle, *est parfaitement compatible avec les objectifs de l'intégration européenne. »* Cela ne l'empêche cependant pas d'inventorier les multiples *difficultés qui rendent* la tâche de la Communauté singulièrement complexe : *« L'économie de la RDA peut sembler relativement performante (...) mais un examen plus détaillé fait apparaître, tout à la fois de graves retards structurels et des déficiences dans l'appareil de production. »*

Bruxelles fixe le début de la première étape – *« la phase intérimaire d'adaptation »* – lors de la création de l'Union monétaire inter-allemande, prévue pour le 1er juillet prochain. Il faudra donc veiller très vite, souligne la Commission, à ce que le processus d'unification soit compatible avec la législation ouest-allemande, afin de bien préparer les étapes ultérieures. Le document envisage même la conclusion d'un traité entre la RFA et la RDA, de sorte que des garanties soient données à la CEE.

Malgré les précautions prises par les responsables européens sur l'Union monétaire – *« le taux de change entre le deutschemark et le mark de l'Est relève essentiellement d'un choix politique et économique des deux Allemagnes »* – ceux-ci affirment que l'opération aura *« des conséquences macro-économiques et monétaires pour la Communauté dans son ensemble »*. Ils s'inquiètent aussi de la restructuration de l'industrie en RDA, qui comportera nécessairement des aides substantielles au secteur public. Bruxelles demande à être informé avant l'octroi des subventions, afin de pouvoir apprécier si elles sont conformes aux règles de concurrence en vigueur dans la CEE.

Au total, estime la Commission, la transformation progressive de l'économie est-allemande demande, *« des réformes radicales et immédiates »*, qui supposent des investissements massifs, tant publics que privés. Elle rappelle à cet égard la vocation de la RDA à bénéficier des fonds de la BERD (Banque européenne de reconstruction et de développement), de la BEI (Banque européenne d'investissements) et de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Le texte de Bruxelles reprend à son compte les estimations selon lesquelles les bouleversements économiques en Allemagne de l'Est se solderont par un point supplémentaire de croissance en RFA et un demi-point en moyenne dans l'ensemble de la Communauté.

La question agricole

En résumé, la Commission Delors juge important l'impact de l'unification allemande sur la vie communautaire. Aussi souligne-t-elle la nécessité *« de passer de l'information à la consultation, ce qui requiert des procédures appropriées, assurant une transparence optimale du déroulement de la phase intérimaire d'adaptation »*. Ce qui n'est visiblement pas le cas aujourd'hui.

La deuxième étape *(« phase transitoire »)* devrait commencer avec l'unification formelle des deux Allemagnes. Pendant cette période, la législation européenne, notamment celle relative à la réalisation du marché unique, devra être appliquée progressivement par la partie orientale du pays. La Commission ne fixe pas, à ce stade, de délai d'adaptation, mais estime souhaitable que les dérogations aux règlements et directives communautaires soient *« aussi limitées que possible »* à l'échéance du 1er janvier 1993. Autant dire qu'elle préfère rester vague sur le passage à la troisième étape, celle qui devrait consacrer l'intégration de l'ex-RDA aux Douze.

Le document consacre, en outre, une attention particulière à la question agricole. L'agriculture de la RDA, explique-t-il, est caractérisée par l'existence de fermes d'Etat, qui couvrent 95 % des terres cultivées et dont la taille moyenne est de 4 500 hectares. Ce qui est très éloigné des exploitations familiales, forcément les plus répandues dans la CEE.

La Commission note que la productivité moyenne de l'agriculture est-allemande est largement inférieure à celle des Douze, en raison principalement de son organisation et de la surabondance de main-d'oeuvre. En outre, la RDA pratique un système de subventions élevées à la *consommation*. Bruxelles estime qu'il faudra beaucoup de temps avant de surmonter toutes les difficultés, dont celle qui tient au régime de propriété. C'est pour cela que la CEE se garde d'évaluer le coût de l'intégration de la RDA pour le budget européen . Esquive d'autant plus aisée que la politique agricole commune absorbe encore aujourd'hui la majorité des crédits communautaires (près de 60 % des dépenses globales).

Le grand nombre d'accords inter*nationaux conclus par la RDA pré*occupe également la Commission. Tous reflètent les échanges commerciaux actuels de ce pays qui, à concurrence de 65 % – dont 40 % avec l'URSS – s'effectuent, le plus souvent sous forme de troc, avec les Etats membres du COMECON et à hauteur de 20 % seulement avec l'Europe occidentale (y compris les 8 % au titre du commerce inter-allemand). La question qui se pose est de savoir comment harmoniser les arrangements existants avec les règles commerciales de la CEE. La Commission n'a pas encore de réponse, mais elle pense, d'ores et déjà, que *« l'Allemagne unie »* devra continuer d'importer les hydrocarbures et les matières premières d'URSS et d'exporter vers ce pays des produits manufacturés...

MARCEL SCOTTO

MM. Kohl et Mitterrand relancent l'Europe politique

Suite de la première page

Ils attendent du conseil qu'il décide *« de lancer les travaux préparatoires à une conférence intergouvernementale sur l'union politique »*. *« Il s'agira notamment*, ajoutent-ils, *de renforcer la légitimité démocratique de l'union, de rendre plus efficace les institutions, d'assurer l'unité et la cohérence de l'action de l'union dans les domaines économique, monétaire et politique, de définir et mettre en oeuvre une politique étrangère et de sécurité commune »*

MM. Kohl et Mitterrand souhaitent que les ministres des affaires étrangères soient chargés d'établir un premier rapport pour le conseil européen de juin et un rapport final pour celui de décembre. Ils désirent aussi que la conférence intergouvernementale sur l'union politique se réunisse *« parallèlement à la conférence sur l'union économique et monétaire »*. *« Notre objectif*, concluent-ils, *est que ces réformes fondamentales – l'union économique et monétaire ainsi que l'union politique – entrent en vigueur le 1er janvier 1993, après ratification par les parlements nationaux »*

Les deux Allemagne ont entamé leurs négociations en vue d'un « traité d'Etat »

Les premières rencontres ministérielles interallemandes depuis la constitution du nouveau gouvernement à Berlin-Est ont eu lieu, mercredi 18 avril, à Bonn. Elles sont le prélude à des consultations intensives entre les deux parties destinées à mettre au point le « traité d'Etat » qui encadrera la marche des deux Allemagnes vers leur unité.

BONN
de notre correspondant

Les discussions entre les deux ministres de l'intérieur, MM. Wolfgang Schauble (CDU-Ouest) et Peter-Michael Diestel (DSU-Est), ainsi que la rencontre entre Mme Hildebrandt (SPD-Est) et M. Blüm (CDU-Ouest), ministres du travail, avaient un caractère officiel, alors que les premiers contacts entre M. Hans-Dietrich Genscher et son homologue est-allemand, le social-démocrate Markus Meckel, ont pris la forme d'un dîner impromptu au domicile privé du chef de la diplomatie de Bonn.

MM. Schauble et Diestel ont annoncé qu'ils avaient l'intention d'abolir *« aussi vite que possible »* les contrôles à la frontière interallemande, sans toutefois annoncer une date précise. M. Schauble a cependant indiqué que cette mesure devrait intervenir *« à temps pour être appliquée lors de la grande vague des voyages d'été »*. Entre-temps, la RDA et la RFA devront harmoniser leurs politiques en matière de visas, ce qui est loin d'être simple : les Allemands de l'Ouest devront persuader leurs partenaires européens du « groupe de Schengen », qui prépare la libre circulation des personnes au sein de la CEE, qu'il convient de traiter sur le même pied les citoyens de la RDA et de la RFA. D'autre part, Berlin-Est devra expliquer au gouvernement turc que la décision de supprimer les visas entre les deux pays, prise *in extremis* par le gouvernement Modrow, n'entrera vraisemblablement jamais en vigueur...

Les deux ministres ont également indiqué que les activités d'espionnage réciproques entre la RDA et la RFA allaient prendre fin. Cela concerne, a précisé M. Schauble, les interventions à l'Est de l'Office de protection de la Constitution, dont il a la tutelle et qui est responsable de la sécurité intérieure de la RFA, et non celle du Service d'information fédéral (BND), équivalent ouest-allemand de la DGSE française. Les missions futures du BND sur le territoire est-allemand devront être discutées dans le cadre de la conférence « quatre plus deux », dont la première réunion au niveau ministériel se déroulera au début du mois de mai.

Rien n'a filtré des propos qu'ont échangés MM. Genscher et Meckel. On peut cependant supposer que les deux hommes ont évoqué les problèmes posés par la lettre transmise par l'ambassadeur d'URSS à Berlin-Est au premier ministre est-allemand, M. Lothar de Maizière. Selon la télévision ouest-allemande, cette lettre exprimerait les réserves de Moscou sur l'intégration de la RDA à l'OTAN et l'application de l'article 23 de la Constitution de la RFA pour l'unification des deux pays. Les problèmes des relations germano-polonaises étaient également à l'ordre du jour puisque M. Meckel doit se rendre lundi à Varsovie.

LUC ROSENZWEIG

Selon le gouvernement britannique

Les tubes destinés à l'Irak étaient bien les éléments d'un canon

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement a confirmé que les huit tubes métalliques saisis le 11 avril dans un port du nord-est de l'Angleterre étaient bien les éléments d'un canon destiné à l'Irak. Mettant fin à une semaine d'hésitations, M. Nicholas Ridley, ministre du commerce et de l'industrie, a déclaré mercredi 18 avril devant les Communes qu'il était désormais *« entièrement certain qu'il s'agissait des composants d'un canon et que les douanes avaient agi correctement »*.

M. Ridley a d'autre part reconnu que son ministère avait été contacté au cours de l'été 1988 par deux sociétés impliquées dans cette affaire, Walter Somers et les Forges de Sheffield, qui s'inquiétaient de savoir si le matériel que leur commandaient respectivement une entreprise belge et une entreprise irakienne n'était pas interdit à l'exportation. Ce n'était pas le cas *« selon les informations disponibles à l'époque »*, a affirmé M. Ridley. *« Jusqu'à ces derniers jours, mon ministère ignorait totalement que ces produits serviraient à constituer un canon »*, a-t-il ajouté. M. Ridley a enfin estimé qu'*« il n'était pas possible de construire un canon complet avec les éléments qui ont déjà été exportés de Grande-Bretagne »*.

M. Ridley a révélé au passage que Walter Somers avait fait savoir à son ministère pendant l'été 1988 que la commande venait de la société belge Space Research Corporation. Celle-ci était dirigée par M. Gerald Bull, un spécialiste des questions balistiques, qui avait déjà construit de nombreux canons dans le passé et a été assassiné le 22 mars dernier à Bruxelles. Comment dans ces conditions le ministère du commerce et de l'industrie a-t-il pu accepter la version selon laquelle les tubes, dont les plans avaient été dessinés par cet expert, devaient servir à des installations pétrolières ?

Sir Hal Miller, député conservateur et ancien vice-président du parti a aussitôt qualifié de *« mensonge »* l'affirmation de M. Ridley selon laquelle son ministère n'était pas au courant. Sir Hal a déclaré aux Communes qu'il avait lui-même averti au début de l'année 1988 le ministère du commerce et de l'industrie, celui de la défense, et *« une troisième institution »* (qui pourrait être le MI 6, les services secrets) des doutes des responsables de Walter Somers à propos de ces contrats.

DOMINIQUE DHOMBRES

AMÉRIQUES

CHILI

Le nouveau pouvoir et le FBI relancent l'enquête sur l'« affaire Letelier »

SANTIAGO (Chili)
de notre correspondant

L'« affaire Letelier » rebondit : plusieurs éléments nouveaux vont peut-être permettre de rouvrir le procès instruit par la justice américaine sur l'assassinat d'Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères de Salvador Allende, commis à Washington en 1976. Une charge explosive avait désintégré la voiture du dirigeant socialiste, en compagnie duquel se trouvait sa secrétaire, citoyenne américaine.

Sur la foi des déclarations de deux témoins qui ont participé à l'attentat – dont un officier chilien, le capitaine Fernandez Larrios, qui s'est livré aux autorités fédérales en 1987, – la justice américaine impute ce double *meurtre à la* DINA, le service secret du régime militaire. Elle a réclamé de la Cour suprême de Santiago, jusqu'à présent en vain, l'extradition de ceux qu'elle estime être les commandi*taires du crime* : l'ancien directeur de la DINA, le général Manuel Contreras, et l'un de ses proches collaborateurs, le colonel Pedro Espinoza.

Vrais-faux passeports

L'arrestation, la semaine dernière, par le FBI d'un Cubain anticastriste résidant en Floride devrait apporter de nouvelles preuves de la conspiration. Selon les enquêteurs américains, Dionisis Suarez aurait fourni l'explosif aux hommes de la DINA. La « filière cubaine » a d'ailleurs été utilisée par le service chilien qui n'hésita pas, dans les années qui suivirent le coup d'Etat de 1973, à commettre plusieurs attentats en terre étrangère.

D'autre part, le quotidien démocrate-chrétien *La Epoca*, proche du *nouveau pouvoir*, publie depuis plusieurs jours un reportage sur la mystérieuse *« Liliana Walker »*, un agent de la DINA qui s'est rendu à Washington en compagnie du capitaine Fernandez Larrios, se faisant passer pour son épouse. Il s'agirait d'une ancienne entraîneuse de cabaret, qui, n'y résistant plus, s'est décidée à parler. Mais depuis qu'elle fait la une des journaux, la Mata Hari chilienne est introuvable.

De son côté, le gouvernement suit une autre piste, celle des « vrais-faux » passeports délivrés par le ministère des affaires étrangères aux agents de la DINA pour leur voyage aux Etats-Unis et à propos desquels une enquête administrative a été ordonnée. Elle ne permettra cependant pas d'éclaircir le mystère entourant la mort de trois employés du ministère ayant eu connaissance de la falsification. L'un s'est *« suicidé »*, les deux autres ont été victimes d'*« accidents »*. Quant au général Contreras, reconverti avec succès dans les affaires, il proteste de son innocence, même s'il se trouve très *peu de personnes* au Chili pour le croire.

GILLES BAUDIN

A TRAVERS LE MONDE

COTE-D'IVOIRE

Le gouvernement prépare une relance de l'économie

Après l'annonce, mardi 17 avril, de la suspension des baisses de salaires, le chef de l'Etat ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny a chargé M. Alassane D. Ouattara, gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la conduite du plan de relance de l'économie du pays (*le Monde* du 19 avril). M. Ouattara est nommé président d'un conseil interministériel regroupant sept membres du gouvernement (économie et finances, agriculture, commerce, industrie, mines, fonction publique et travaux Publics). Ce conseil a pour mission d'étudier de nouvelles mesures d'austérité dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel, recommandé par les bailleurs de fonds.

Le gouverneur de la BCEAO a indiqué qu'il mettrait à profit cette pause pour *« approfondir le programme d'ajustement structurel »* élaboré précédemment et lui *« donner une meilleure base »*, avant de soumettre rapidement de *« nouvelles solutions »* au chef de l'Etat ivoirien ». Le « sursis » que se donnent les autorités d'Abidjan, en repoussant les mesures d'austérité, permettra peut-être de résoudre dans un premier temps la *crise politique qui tourne autour de* la fin du mandat du président et de la désignation de son successeur. – *(Correspondance.)*

ESPAGNE

Le premier ministre roumain a obtenu un crédit de 100 millions de dollars

Le premier ministre roumain, M. Petre Roman, a fait, les 17 et 18 avril en Espagne, sa deuxième visite officielle à l'étranger. Au cours de ses rencontres, notamment avec le roi Juan Carlos et le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, il a insisté sur son souhait de voir l'Espagne participer à la reconstruction de l'économie roumaine. Cette aide semble particulièrement attendue dans deux secteurs : le tourisme et l'agriculture. Avec ses quarante millions de visiteurs par an, l'Espagne a offert sa collaboration pour la formation des cadres roumains en matière de tourisme.

De même l'Espagne, grand exportateur de produits agro-alimentaires, pourrait coopérer avec la Roumanie pour aider celle-ci à mieux vendre et transformer sa production. Pour stimuler les échanges, très réduits, entre les deux pays, MM. Roman et Gonzalez ont signé, mercredi 18 avril, un accord-cadre de collaboration économique et l'Espagne a promis l'ouverture d'une ligne de crédits de 100 millions de dollars. – *(Corresp.)*

NICARAGUA

Accord sur un projet de cessez-le-feu

La Résistance nicaraguayenne (RN), représentant la Contra, et le gouvernement sandiniste sont tombés d'accord, mercredi 18 avril, sur le principe d'un cessez-le-feu et d'un regroupement des forces rebelles dans cinq zones de sécurité où ils remettront leurs armes. Il reste toutefois à préciser les aspects « techniques » de ce début d'accord, le négociateur du gouvernement sandiniste ayant refusé de préciser la localisation et la surface des enclaves où seront regroupés les rebelles. *Enfin aucune date n'a été* officiellement retenue, la Contra affirmant qu'elle ne *« désarmerait pas avant la passation de pouvoirs du 25 avril »* et avant d'avoir vu s'opérer d'importants changements dans l'armée sandiniste.

De son côté, le président Daniel Ortega a déclaré, mercredi, qu'il entendait respecter le calendrier *« même si la Contra ne désarmait pas dans les montagnes du nord du pays » : « Le 25 avril*, a-t-il dit, *je passerai l'écharpe présidentielle à Violeta Barrios de Chamorro et elle deviendra le chef de l'exécutif, que la guerre continue dans notre pays ou qu'elle ait été éradiquée... »* – *(AFP, Reuter.)*

YOUGOSLAVIE

Levée de l'état d'urgence au Kosovo

Avec l'accord de la République de Serbie et du gouvernement fédéral, la présidence collégiale de la Yougoslavie a décidé, mercredi 18 avril, de mettre fin à l'état d'urgence en vigueur depuis treize mois dans la province du Kosovo. La présidence a également ordonné la libération de cent huit prisonniers politiques. Estimant *que la loi et l'ordre publics ont été « dans une certaine mesure »* rétablis, elle se déclare convaincue que ces décisions contribueront à promouvoir les processus de démocratisation dans cette région et dans l'ensemble du pays.

Des mesures d'urgence avait été décrétées au Kosovo le 27 février 1989 à la suite d'un soulèvement de la population de souche albanaise contre une réforme constitutionnelle et de la reprise en main de la province par la Serbie. Les affrontements avec les forces de l'ordre ont fait une cinquantaine de morts en un an.

Selon un représentant de l'opposition au Kosovo, M. Manutchi, la présidence collégiale a pris ces décisions non pas pour satisfaire ses revendications, mais plutôt pour répondre aux demandes des gouvernements étrangers qui, dans ces conditions, seraient prêts à apporter leur soutien financier aux réformes fédérales. L'opposition continue à réclamer la liberté d'association, des élections libres et la libération de tous les prisonniers politiques. *(Intérim.)*

□ **NAMIBIE : ouverture du procès du meurtrier présumé d'Anton Lubowski.** – Le procès d'un ressortissant irlandais âgé de cinquante-deux ans, Donald Acheson, meurtrier présumé du dirigeant blanc de la SWAPO, Anton Lubowski, assassiné le 12 septembre, s'est ouvert, mercredi 18 avril, à Windhoek en l'absence de tous les témoins à charge, soit quatre anciens policiers sud-africains qui ont refusé de venir déposer. Le juge M. Ismael Mohammed a souligné qu'il n'existait aucun traité d'extradition entre la Namibie, indépendante depuis le 21 mars, et l'Afrique du Sud. Ces quatre témoins ainsi que deux autres hommes cités par le ministère public appartenaient à un mystérieux organisme dépendant des forces armées sud-africaines, le Bureau de coopération civile (CCB). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CHILI

La nouveau pouvoir et le FBI relancent l'enquête sur l'« affaire Letelier »

À TRAVERS LE MONDE

YOUGOSLAVIE

Levée de l'état d'urgence au Kosovo



PROCHE-ORIENT

LIBAN

Un groupe terroriste annonce la libération imminente d'un otage américain

Le Jihad islamique pour la libération de la Palestine (JILP) – qu'il ne faut pas confondre avec le Jihad islamique – a lancé, mercredi 18 avril à Beyrouth, le compte à rebours pour la libération *« dans les quarante-huit heures »* d'un des trois otages américains qu'il détient, mais a exigé la venue à Damas dans ce délai d'un haut responsable américain.

Dans un communiqué parvenu au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth-Ouest (sous contrôle syrien), l'organisation clandestine pro-iranienne affirme que son initiative *« répond à la demande pressante »* des dirigeants iraniens *« pour commencer à clore le dossier des otages »*. Le JILP salue *« les efforts continus de la Syrie »* sur la question des otages, et demande la venue à Damas dans les quarante-huit heures de M. John Kelly, secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient et ancien ambassadeur des Etats-Unis au Liban, pour *« parachever les préparatifs de la libération »*.

Le JILP ne précise pas l'identité de l'otage qu'il a l'intention de libérer. Il avait revendiqué l'enlèvement de trois professeurs américains, MM. Jesse Turner, cinquante ans, Robert Polhill, cinquante-neuf ans, et Alann Steen, quarante-neuf ans, enlevés ensemble le 24 janvier 1987 sur le campus du Beirut University College (BUC), à Beyrouth-Ouest. Dix-sept Occidentaux – dont huit Américains – sont actuellement détenus au Liban, la plupart d'entre eux par des organisations clandestines présumées proches des intégristes pro-iraniens.

Pour authentifier son message, l'organisation y a joint un cliché instantané couleur de M. Turner. Amaigri, portant une longue barbe et un T-shirt jaune, l'otage a les yeux mi-clos derrière ses lunettes. Dans son communiqué, le JILP affirme que sa *« réponse positive n'est intervenue que parce qu'*[il a] *confiance en la solution telle qu'elle a été proposée, et sur la base du message verbal qui sera transmis au président »* américain, M. George Bush. Il ajoute aussitôt, menaçant : *« Nous sommes prêts à répondre positivement comme nous sommes prêts à une escalade, et c'est à l'autre partie de choisir. »* L'organisation parle d'un *« contexte positif assurant une solution bénéfique à toutes les parties concernées »*, mais entretient le flou en ne donnant aucune indication sur un éventuel accord entre des parties iraniennes ou entre l'Iran et Washington.

Depuis deux mois, la presse iranienne a multiplié les articles évoquant la fin de la crise des otages, et le président iranien Ali Akbar Hachemi-Rafsandjani avait affirmé le 7 mars son *« sentiment que le problème des otages est en passe de trouver une solution »*. Dans une interview à la BBC, le rédacteur en chef du *Teheran Times*, qui reflète généralement les positions des *« modérés »* iraniens, s'est montré optimiste, mercredi, affirmant que *« tous les otages seront libérés, et cela très bientôt »*.

Washington, en revanche, se montre plus prudent. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a déclaré qu'il fallait *« attendre et voir »*. Il a ajouté que, de toute manière, le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient, M. John Kelly, qui se trouvait mercredi à Beyrouth, *« ne rencontrera pas les preneurs d'otages »*. *« Nous n'entendons pas qu'il soit impliqué dans cette affaire »*, a-t-il souligné. Le secrétaire d'Etat James Baker avait auparavant déclaré que les Etats-Unis avaient *« toujours un espoir »* que des otages puissent être libérés. – *(AFP, Reuter.)*

Huit instituteurs et trois écoliers brûlés vifs dans un bus scolaire

BEYROUTH

de notre correspondant

Un minibus ramenant, mercredi 18 avril dans l'après-midi, des instituteurs et des enfants d'une école de Beyrouth-Ouest à Beyrouth-Est, venait de traverser la ligne droite du passage du Musée et de pénétrer dans le réduit chrétien en territoire contrôlé par le général Aoun, lorsqu'il a explosé et pris feu. Onze passagers trois enfants et huit adultes ont péri calcinés. Les autres, qui ont pu se jeter par les portes et fenêtres, ont échappé à la mort ; dix sont blessés et trois dont le chauffeur sont saufs.

Les médias du général Aoun ont tout de suite affirmé que les miliciens des Forces libanaises, dont les positions font face au passage du Musée, avaient tiré une balle incendiaire sur le bus, provoquant le carnage. Objectif : fermer ce passage qui relie Beyrouth-Ouest au sous-réduit du général Aoun et, à travers celui-ci seulement, à l'enclave de Beyrouth-Est tenue par les Forces libanaises, au bénéfice du passage du Port nouvellement ouvert entre les deux secteurs de Beyrouth et qui les relie directement, passage au demeurant plus sûr que l'autre dans le contexte géopolitique actuel de la capitale libanaise.

Accusations et contre-accusations

Ainsi mises en accusation, les Forces libanaises ont accusé à leur tour le général Aoun d'avoir lui-même fomenté l'attentat pour couvrir celui qui s'était produit trois heures plus tôt dans l'une de ses casernes. Leur principal argument : à l'endroit où le bus a été atteint, il n'était plus visible à partir des positions des forces libanaises. Leur principale requête pour se disculper : une commission d'enquête. Accusations et contre-accusations se perdront, comme toujours au Liban, dans le bruit et l'horreur d'une prochaine bataille.

Quant à l'explosion dans la caserne d'une unité d'élite des troupes du général Aoun, elle s'était produite mercredi à 9 h 30, à proximité du ministère de la défense, à Yarzé. Selon le général Aoun, des munitions prises (aux FL) auraient explosé en cours de transport, faisant deux tués parmi des soldats. Selon les Forces libanaises, une voiture piégée en vue d'un attentat aurait explosé dans la caserne faisant six morts, dont un beau-frère du général Aoun et son épouse, tous deux en liaison avec le dissident FL pro-syrien M. Elie Hobeika, et une dizaine de blessés dont le commandant de l'unité d'élite. Les FL attribuent l'explosion à une opération menée par les commandos de militaires opposés au général Aoun, qui se sont donné le nom « Honneur, Fidélité, Sacrifice » et qui se sont déjà manifestés deux fois, revendiquant des opérations toutefois moins spectaculaires.

Enfin, si l'armée syrienne a imposé l'ordre entre les deux milices chiites, Amal et le Hezbollah, qui se livraient bataille à Beyrouth-Ouest, la tension y demeure fort vive.

LUCIEN GEORGE

ISRAEL : profitant du départ de M. Pérès du gouvernement

M. Shamir préparerait de nouvelles implantations dans les territoires occupés

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Fidèle à la tactique du fait accompli, la droite israélienne profiterait du départ des travaillistes du gouvernement pour préparer de nouvelles implantations dans les territoires occupés. Du moins est-ce ce qu'affirme cette semaine l'ensemble de la presse israélienne, en soulignant que le gouvernement Likoud (droite) de M. Itzhak Shamir planifie l'installation d'une implantation en Cisjordanie, sur la route de Jéricho, non loin de celle de Kfar-Adumim. Il s'agirait d'une toute petite agglomération, un village, mais qui ne figurait pas dans le programme d'implantations – très limité – convenu entre le Likoud et les travaillistes après les élections de 1988.

Seul au gouvernement depuis le départ des travaillistes en mars dernier, le Likoud, rapporte la presse, a profité de l'absence de M. Itzhak Rabin au ministère de la défense pour favoriser un discret accroissement des implantations. Outre celle de la route de Jéricho, les travaux de terrassement ont commencé cette semaine pour une autre implantation, celle de Dugit, devant abriter deux cent cinquante personnes dans le nord de la bande de Gaza, à 6 kilomètres du camp de réfugiés palestiniens de Shatti, un des plus miséreux et des plus peuplés. A en croire le *Jerusalem Post*, les autorités prévoiraient une deuxième implantation dans le territoire de Gaza, Peat-Sadeh, près de la frontière avec l'Egypte.

Pas moins de quatre quotidiens – *Haaretz, al Hamishmar, Hadashot* et *Maariv* – critiquent le gouvernement de M. Shamir pour cette volonté de créer ainsi des *« faits accomplis »* : ils estiment que l'occupation d'un immeuble par des *« colons juifs »* dans le quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem fait expressément partie de cette même politique. Pour la deuxième fois depuis le début de l'affaire, la justice israélienne a ordonné l'éviction des *« colons »*, mais ceux-ci ont décidé de faire appel devant la Cour suprême. Ils ont reçu le soutien d'une autre personnalité du Likoud, M. Dov Shilansky, le président de la Knesset, venu leur rendre visite mercredi. Les manifestations de Palestiniens devant l'immeuble, l'hospice de Saint-Jean, à côté du Saint-Sépulcre, sont devenues quotidiennes.

ALAIN FRACHON

ASIE

La tension entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire

Des risques de dérapage

La question du Cachemire a gravement envenimé les relations entre New-Delhi et Islamabad ces dernières semaines, chaque pays préparant son opinion à l'éventualité d'un nouveau conflit. Mercredi 18 avril, M. Robert Kimmit, sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires politiques, a exprimé son « inquiétude croissante », estimant qu'il y a « un grave risque d'erreur de calcul qui pourrait conduire les événements à échapper dangereusement à tout contrôle ». Entre-temps, à Srinagar, capitale de l'Etat indien de Jammu-et-Cachemire, la situation demeure tendue, un couvre-feu presque complet étant en vigueur depuis deux semaines.

Le gouvernement a interdit la plupart des organisations indépendantistes et ordonné la fermeture de deux imprimeries confectionnant plusieurs journaux réputés sécessionistes.

NEW-DELHI

de notre correspondant en Asie du Sud

Une nouvelle fois, le Pakistan et l'Inde menacent d'en découdre. De part et d'autre, les affirmations martiales se succèdent, aussitôt suivies de protestations pacifiques : si agresseur il y a, ce sera l'autre. Le ton ne cesse de monter, et cette escalade verbale devient préoccupante. La guerre, le cas échéant, serait plus lourde de conséquences que les trois précédents conflits pakistano-indiens, en raison de la modernisation des armements. Comme en 1965, la question irrésolue du Cachemire en serait le détonateur. De différentes capitales occidentales, mais aussi de Pékin et de Moscou, des appels à la modération, à la nécessité de régler le différend par voie de négociation, ont été lancés.

En réponse, les deux premiers ministres, M. V. P. Singh et Mme Benazir Bhutto, mettent l'accent sur les préparatifs de guerre de l'adversaire. Les premiers morts de cette nouvelle tension entre les deux moitiés de l'ancien Empire des Indes, mal séparées en 1947, sont tombés le 12 avril, dans le secteur de Poonch, dans la région de Jammu. Certes, comme l'a fait, à Islamabad, un porte-parole du ministère de la défense, on pourrait considérer que *« des tirs le long de la ligne de cessez-le-feu sont un phénomène normal, qui a lieu pratiquement chaque jour »*. Il est vrai que des escarmouches ont lieu régulièrement sur les hauteurs du glacier Siachen, dans le nord du Cachemire.

Pourtant, par la voix de M. Singh, l'Inde affirme que l'armée pakistanaise a été mise en état d'alerte « rouge », que de nouveaux aéroports ont été rendus opérationnels non loin de la frontière, que des radars ont été déployés et des troupes blindées dépêchées. Islamabad a démenti : *« aucun changement de notre côté, mais l'armée reste vigilante »*. Pourtant, selon des sources indépendantes, une activité militaire inhabituelle a lieu dans la zone de Muzaffarabad, « capitale » de l'Azad-Cachemire, la partie pakistanaise de cette région toujours disputée depuis la partition de l'ancienne colonie britannique.

Les Pakistanais, de leur côté, soulignent que les troupes indiennes qui, chaque année, effectuent des manœuvres au Rajasthan, dans la région de Bikaner, ne se sont pas repliées sur leurs positions comme elles auraient dû le faire, à la fin mars.

Contacts entre les états-majors

D'autre part, le Pakistan s'inquiète de la présence au Cachemire, soit à quelques dizaines de kilomètres de sa frontière, d'environ 250 000 hommes, chargés, selon New-Delhi, de combattre la rebellion indépendantiste des Cachemiris. Néanmoins, il ne semble pas que, des troupes aient été massées en nombre significatif le long de la ligne de cessez-le-feu, et les contacts entre les états-majors des deux armées (grâce à une « ligne rouge ») n'ont pas été interrompus.

A Islamabad comme à New-Delhi, le pouvoir est faible : rien de tel que des gouvernements peu assurés de leur avenir sur le plan politique pour se lancer dans la surenchère diplomatique. Là se situe le risque de dérapage. Aucun des deux pays n'a *a priori* intérêt à la guerre, mais cela ne suffit pas à en écarter la menace. La querelle sur le Cachemire est en effet dans une impasse diplomatique... depuis quarante ans. Le gouvernement de M. V. P. Singh s'enfonce de plus en plus dans une politique répressive pour écraser l'action subversive de militants indépendantistes dont il feint de croire qu'ils ne sont que des *« terroristes »*.

S'il n'y parvient pas, c'est précisément, affirme-t-on à New-Delhi, parce que le Pakistan entraîne, finance et arme cette subversion, comme il le fait pour celle, voisine, des indépendantistes sikhs du Pendjab. L'échec de sa politique face à ces deux irrédentismes conduit le gouvernement indien à désigner le coupable, ou le bouc émissaire : le Pakistan. Le Pakistan, son peuple et son armée sont, de leur côté, entretenus dans l'idée qu'il s'agit d'un devoir moral et islamique de *« libérer »* le peuple du Cachemire victime d' *« atrocités »*. Le dialogue de sourds est total.

L'Inde a produit des *« preuves »* de l'implication du Pakistan, mais celles-ci n'emportent pas la conviction . Islamabad, de son côté, nie en bloc. Mme Bhutto fut un moment accusée du pire par son opposition, dont le chef de file est le chef-ministre du Pendjab, M. Nawaz Sharif, et elle a donc vite adopté un ton nettement plus agressif. M. Singh, lui aussi, à ses ultras : le BJP (Bharatiya Janata Party), le parti de la droite hindouiste, dont dépend en grande partie la survie de son gouvernement, réclame l'abrogation de l'article 370 de la Constitution, qui accorde à l'Etat de Jammu-et-Cachemire un statut à part. Le fait que le Cachemire soit le seul Etat de l'Inde à majorité musulmane n'arrange évidemment pas les choses aux yeux des mouvements hindous extrémistes. Ceux-ci réclament ouvertement qu'une « leçon » soit donnée aux Pakistanais, accusés par ailleurs d'être à l'origine des troubles communautaires et des attentats qui, depuis quelques semaines, se multiplient en Inde.

Mme Bhutto menacée

Mais la situation de Mme Bhutto est encore plus inconfortable. Son gouvernement, sous sa forme actuelle, ne survivrait probablement pas à un conflit. L'opposition cherche par tous les moyens à la déstabiliser. Le président de la République, dont les pouvoirs restent importants, n'est pas de son bord. Dans la province du Sind, où des chars ont été déployés dans les rues il y a quelques jours, des affrontements dignes d'une guerre civile se produisent régulièrement. Le chef de l'armée pakistanaise, le général Aslam Beg, vient de déclarer que l'armée ne resterait pas un *« spectateur silencieux »* au cas où le gouvernement de Mme Bhutto serait incapable de maintenir l'ordre.

Certes, le rapport des forces semble nettement favorable à l'Inde. Mais le Pakistan, dans l'hypothèse d'un conflit, jouerait probablement la carte d'un *blitzkrieg*, en attendant que les grandes puissances imposent la paix. Ni New-Delhi ni Islamabad ne veulent d'une guerre dont les conséquences en termes de vies humaines, de destructions et d'impact sur des économies déjà fragiles, seraient considérables. Chaque pays le mesure mais, jusqu'à présent, se refusait à ouvrir le dialogue. Un espoir cependant : la rencontre qui devrait avoir lieu, dimanche à New-York, entre les ministres des affaires étrangères pakistanais et indien.

LAURENT ZECCHINI

NÉPAL

Le roi a approuvé la composition du gouvernement intérimaire

La composition du gouvernement de coalition chargé d'organiser des élections a été approuvée par le roi, jeudi 19 avril. Ce gouvernement est présidé par un ancien dissident, M. Krishna *Prasad Bhattarai*.

NEW-DELHI

de notre correspondant en Asie du sud

Célibataire de soixante-sixans, personnage à l'humour et au rire faciles, M. Krishna Prasad Bhattarai a passé quatorze ans de sa vie dans les geôles royales, au cours d'une dizaine de séjours, sous des motifs divers : le roi emprisonnait facilement. La plus longue période de détention du nouveau chef du gouvernement a duré trois ans et demi. La dernière, c'était juste avant le déclenchement du mouvement qui a mis fin à trente ans de monarchie absolue, il y a quelques semaines. En même temps que le vieux leader du Congrès népalais, Ganesh Man Singh, il avait été mis en résidence surveillée, vaine tentative pour priver le mouvement populaire de ses chefs. Il est président en exercice de la principale formation politique népalaise depuis 1977.

Il n'appartient pas à l'équipe des dirigeants historiques du Congrès qui, comme Ganesh Man Singh et B. P. Koirala (décédé), de leur exil à Calcutta, luttèrent contre le régime de Katmandou et se solidarisèrent avec le mouvement du Congrès indien. Mais sa légitimité est incontestable. Le verbe aisé – trop sans doute, – le nouveau premier ministre a eu tendance, au cours de ces derniers jours, à se contredire. Lundi, il affirmait que son cabinet ne comporterait pas de *« panchas »*, c'est-à-dire de représentants du roi. Mercredi, il a annoncé qu'il y en aurait deux... comme le souhaitait Ganesh Man Singh.

M. Krishna Prasad Bhattarai va diriger un gouvernement intérimaire de onze membres, jusqu'à l'organisation d'élections libres, vraisemblablement dans un délai d'un an. Trois de ses ministres seront des membres du Congrès, trois autres du Front uni de la gauche (qui regroupe les organisations communistes), dont la présidente de l'ULF, Mme Shaima Pradhan, une petite dame intelligente, *« marxiste »* et qui avait prévu qu'il y aurait des proches du roi dans le futur *« gouvernement du peuple »*. Un gouvernement bien panaché, puisqu'il comprendra notamment les deux avocats des droits de l'homme les plus connus : M. Devendra Raj Pandey, vice-président de l'Organisation des droits de l'homme et économiste de renom, qui sera ministre des finances, et le docteur Mathura Shrestha, éminent spécialiste, qui prendra le portefeuille de la santé. Tous deux ont quelques années de prison derrière eux et ont beaucoup œuvré pour la restauration de la démocratie.

Le premier ministre détiendra également les portefeuilles de la défense et des affaires étrangères . Décision judicieuse : le Népal va devoir dans les prochaines semaines rouvrir des négociations commerciales délicates avec l'Inde (*le Monde* du 31 mars). Cette priorité ira de pair avec une autre, la rédaction d'une nouvelle constitution.

L. Z.

□ **INDONÉSIE : la France et le sort des condamnés à mort.** – *M. Roland Dumas a affirmé*, mercredi 18 avril, au cours de la séance de questions à l'Assemblée nationale, qu'il avait écrit personnellement à son homologue indonésien pour demander au gouvernement de Djakarta de libérer six condamnés à mort pour faits politiques. En février, quatre prisonniers politiques ont déjà été exécutés pour des faits qui remontent à plus de vingt ans. Djakarta a refusé, jusqu'à nouvel ordre, de s'engager à accorder la grâce à six autres condamnés à mort.

□ **CHINE : Chai Ling et la résistance.** – Au cours d'une conférence de presse, mercredi 18 avril à la Grande Arche de la Défense, la dissidente chinoise a affirmé que les forces de la résistance, en Chine, étaient *« extrêmement vivaces et très déterminées »*. Mme Chai Ling a ajouté qu'elle n'avait pas encore décidé d'adhérer ou non à la Fédération pour la démocratie en Chine, qui regroupe les dissidents.



POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Protéger le troisième âge contre les hausses de prix excessives

Les députés ont adopté en première lecture et à l'unanimité, mercredi 18 avril, le projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements d'hébergement des personnes âgées, présenté au nom du gouvernement par Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé de la consommation.

Ce projet d'apparence très technique devrait en fait permettre de renforcer la protection des personnes âgées, en encadrant strictement les prix des prestations fournies aux pensionnaires de centres d'hébergement, pendant la durée de leur séjour, afin d'empêcher des hausses de tarifs intempestives.

Les députés ont retrouvé leur unanimité pour adopter, mercredi 18 avril, un projet de loi sans prétention, mais qui, comme l'a souligné Mme Véronique Neiertz, *« tend à améliorer les conditions de vie quotidiennes des personnes âgées »*. Ce texte établit un régime légal clair pour l'évolution des tarifs d'un secteur en expansion : les maisons de retraite ou les « résidences » destinées aux personnes âgées.

Sur les cinq mille-cinq cents établissements agréés, mille trois cents – dont tous les établissements privés à but lucratif (six cent quatre-vingt-treize) – se trouvent dans une situation mal définie. Ils sont exclus de la liberté des prix par l'ordonnance du 1er décembre 1986, mais ils ne sont pas habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale (dans ce cas, les prix sont fixés par le président du conseil général) et ne sont pas non plus conventionnés avec l'aide personnalisée au logement (APL) comme les foyers-logements (1). Leurs tarifs doivent être fixés par les préfets, mais dans la pratique, ceux-ci ne disposent guère des éléments nécessaires, et les prix, parfois irréalistes, ne sont pas respectés.

Or ce secteur, qui, avec cinquante-neuf mille places, ne représente aujourd'hui que 20 % de la capacité totale d'hébergement, est appelé à se développer considérablement dans les prochaines années, avec l'augmentation du nombre de personnes très âgées (les quatre-vingt-cinq ans et plus vont passer de sept cent mille à un million cent mille d'ici à 2002). Des groupes immobiliers, hôteliers ou de services ont commencé à créer des *« résidences médicalisées »* ou des *« résidences avec services »* (restauration, ménage, surveillance médicale ou paramédicale), avec d'importants projets de développement. Destinés surtout pour l'instant à des catégories aisées, ils vont sans doute élargir leur clientèle avec le temps.

Le texte adopté vise à concilier la liberté des prix et un contrôle de leur évolution, afin de protéger les personnes hébergées contre des hausses de prix brutales qui pourraient les obliger à quitter leur résidence. Le prix de départ sera donc libre, mais les hausses seront, sauf exception, limitées, en fonction d'un indice spécifique (fondé sur l'évolution du coût de la construction, celle des prix des produits alimentaires et celle des services).

Renforcement de la notion de contrat

Un contrat précisera les services compris dans le prix : il pourra être révisé par la suite (par exemple si les résidents ont besoin d'une surveillance médicale), mais après discussion et avec signature d'un *« avenant »*. Enfin, ce contrat sera établi pour une durée *« indéterminée »*. Cela devrait renforcer la position des résidents ou de leur famille. Le représentant de l'Etat dans le département garde toutefois la possibilité de fixer un pourcentage d'augmentation supérieur, en cas de hausse importante des coûts d'exploitation, s'ils résultent *« d'améliorations des prestations existantes ou de la modification des conditions de gestion ou d'exploitation »*.

Les députés ont adopté plusieurs amendements, renforçant la notion de contrat dans le projet de loi. Ils ont notamment précisé que le document annexé au contrat devra indiquer les conditions de facturation de chaque prestation *« en cas d'absence ou d'hospitalisation du souscripteur »*, afin d'éliminer certaines clauses abusives permettant à l'établissement de facturer des services - en particulier des repas - qui n'auraient pas été consommés.

Un autre amendement, déposé par le rapporteur du projet, M. Marcel Garrouste (PS, Lot-et-Garonne), ouvre la possibilité de conclure des contrats à durée déterminée en cas d'hébergement temporaire (d'une durée inférieure à six mois). A l'initiative des députés communistes, les députés ont adopté une série d'amendements tendant à renforcer le rôle des conseils d'établissement, en matière de fixation des prix et de contrôle de la qualité des prestations offertes aux résidents. Dans un délai de trois mois après l'entrée en application de cette loi, les centres d'hébergement seront tenus de proposer un contrat à leurs résidents.

G. H. et P. R.-D.

(1) Les résidences en copropriété ne sont pas concernées par ce texte.

Accord sur le logement des plus défavorisés

Le projet de loi relatif au logement des plus défavorisés dont l'Assemblée nationale sera saisie en deuxième lecture, vendredi 20 avril, pourrait bien connaître cette fois une issue favorable. Un accord est intervenu, mercredi 18 avril, au cours des débats de la commission de la production et des échanges.

Au cours de son examen en première lecture en décembre dernier, le projet de loi relatif au logement des plus défavorisés avait été dépouillé de deux de ses articles fondamentaux qui prévoyaient un renforcement des pouvoirs du préfet pour l'attribution de logements sociaux. Les groupes RPR, UDF, UDC et PC s'étaient en effet opposés à ces dispositions et le Sénat, saisi à son tour du texte au début de cette session, s'était bien gardé de les rétablir.

Ce front du refus avait d'ailleurs incité le premier ministre à demander, lors du conseil des ministres du mercredi 11 avril, l'autorisation d'engager la responsabilité du gouvernement sur ce texte.

Soumis à l'examen de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée, mardi 17 avril, le projet a été partiellement rétabli dans sa version initiale grâce à quelques concessions du gouvernement aux groupes UDF, UDC et PC. Le gouvernement a donc proposé plusieurs amendements réintroduisant les pouvoirs des préfets tout en les assortissant de conditions nouvelles.

Le premier amendement dispose que des protocoles d'occupation du patrimoine social peuvent être conclus, à la demande du préfet, des collectivités territoriales et des organismes d'HLM, pour *« fixer les objectifs en terme d'accueil de populations défavorisées »*, en tenant compte *« du bilan social et de l'état d'occupation du patrimoine »* des offices HLM. En cas d'échec de ce protocole au terme d'un délai de six mois, le représentant de l'Etat dans le département peut désigner aux offices HLM *« des personnes prioritaires que ceux-ci sont tenus de loger »*.

Les membres de la commission ont toutefois adopté deux sous-amendements du groupe communiste, prévoyant, d'une part, que ces affectations d'office se feront *« en priorité »* dans les communes où l'ensemble des logements locatifs sociaux représente moins de 20 % des résidences principales, et précisant, d'autre part, que ces désignations préfectorales devront tenir compte *« de l'état d'occupation du patrimoine de l'organisme »*. Ces deux sous-amendements répondent à la volonté de rééquilibrer le parc social immobilier entre les communes.

Cette préoccupation a motivé le deuxième amendement du gouvernement. Afin d'accroître l'offre de logements sociaux, cet amendement dispose que le droit de préemption urbain sur certains immeubles ne pourra s'appliquer dans les communes où le parc social représente moins de 20 % des résidences principales.

M. Guy Malandain (PS, Yvelines) présentera en outre, lors du débat en séance publique vendredi 20 avril, un amendement introduisant un article additionnel au projet de loi, qui tend à restreindre les cas d'expulsion de logements pour les personnes les plus défavorisées. Il réaffirme qu'en cas d'expulsion de logement pour non-paiement de loyer, le juge peut donner des délais pour la mise en œuvre de cette procédure.

Le juge doit également informer le préfet de cette décision afin de permettre le relogement de la famille expulsée dans le cadre du plan départemental d'action en faveur du logement des plus défavorisés. L'amendement précise enfin que, *« par décision spéciale et motivée »*, le juge qui ordonne l'expulsion peut choisir de ne rendre cette décision effective *« qu'après relogement de la personne expulsée »*.

Ces modifications susceptibles d'entraîner l'abstention du groupe communiste, et sans doute celle des centristes en séance publique, devraient ainsi éviter au gouvernement d'avoir recours à la procédure contraignante de l'engagement de sa responsabilité pour faire adopter ce projet de loi.

L'évocation des affaires Nucci et Greenpeace

Les doigts dans le placard

Peut-être faut-il voir là un signe que l'opposition a retrouvé sa vigueur perdue. Greenpeace, l'affaire Nucci... on a entrouvert les vieux placards, mercredi 18 avril à l'Assemblée nationale, lors de la séance des questions au gouvernement.

Officiellement, M. François d'Aubert (UDF-PR, Mayenne), ne devait se préoccuper que de la bonne santé des relations franco-néo-zélandaises. C'est du moins ce que laissait penser l'intitulé de sa question au ministre des affaires étrangères. Mais une fois le micro en main, bien calé face aux caméras de télévision, M. d'Aubert a exhibé le livre que le journaliste Franz-Olivier Giesbert vient de consacrer au président de la République et a demandé au gouvernement des précisions sur l'affaire Greeenpeace. *« Qu'est-ce qui vous empêche maintenant de reconnaître les faits*, a-t-il demandé, *de mettre fin à un mensonge d'Etat qui a duré cinq ans, et de dire aux Français, qui y ont droit, la vérité sur l'affaire Greeenpeace ? »*

La question n'a pas semblé émouvoir un instant M. Roland Dumas. Après avoir dûment rassuré le député UDF sur la qualité des relations franco-néo-zélandaises, qui *« ne peuvent être meilleures »*, le ministre des affaires étrangères a indiqué qu'il ne forgeait pas *« ses convictions à partir d'écrits, si talentueux soient-ils, dans une affaire qui a connu bien des rebondissements »*. *« S'il fallait s'en tenir aux écrits des uns et des autres, quel embarras !*, a poursuivi M. Dumas. *Un bon exemple : y a-t-il eu une, deux, ou trois équipes impliquées ? »*

Une impatience partagée

Et, le plus doctement du monde, le ministre des affaires étrangères a simplement prié M. d'Aubert de faire preuve d'*« un peu de patience »* puisque le tribunal d'arbitrage international, auquel la France et la Nouvelle-Zélande ont confié ce contentieux, rendra sa sentence *« dans quelques semaines »*. Il serait même *« inconvenant »*, a souligné M. Dumas dans un sourire, *« de faire des déclarations sur le fond alors que les juges sont en train de délibérer »*. *« Mon impatience est aussi grande que la vôtre*, a conclu le ministre, *encore que ce ne soit pas pour les mêmes raisons... »*

Ce placard à peine refermé, le groupe RPR s'est empressé d'en ouvrir un autre : l'affaire Nucci, et son pendant, l'amnistie. M. Franck Borotra (RPR, Yvelines) s'est laissé un peu emporter par sa passion en indiquant que la Haute Cour de justice avait rendu un arrêt de non-lieu *« en se fondant sur des dispositions législatives votées récemment par le Parlement, et que les groupes RPR de l'Assemblée et du Sénat ont rejetées »*. Le garde des Sceaux, M. Pierre Arpaillange, a donc du rafraîchir la mémoire de son interlocuteur.

Des propos « excessifs et non fondés »

Tout en *« désapprouvant formellement »* les propos *« excessifs et non fondés »* tenus récemment par M. Nucci, qui a mis violemment en cause les magistrats de la Haute Cour, M. Arpaillange a rappelé aux députés RPR que leur groupe s'était pour le moins divisé lors du vote de l'amendement d'amnistie dans la nuit du 6 au 7 décembre dernier. Sur cent trente et un membres, cent neuf ont effectivement voté contre, quatorze se sont abstenus, un a voté pour, et sept autres n'ont pas participé au vote.

La mathématique parlementaire a ses règles toutes simples : les voix socialistes n'auraient pas suffi à faire adopter cet amendement que seul le groupe communiste a rejeté en bloc. L'amnistie n'a donc pu être votée que grâce aux abstentions ou au soutien bienvenu de certains élus du RPR, de l'UDF et de l'UDC. Il faut parfois se méfier en ouvrant des placards, il est facile de s'y coincer les doigts ...

P. R.-D.

Le développement de la région Nord en Nouvelle-Calédonie

M. Rocard adresse « ses félicitations » à M. Lafleur

Le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, a indiqué mercredi 18 avril, à l'issue d'un entretien avec M. Jacques Lafleur, chef du RPCR, que le premier ministre, M. Michel Rocard, avait transmis *« ses félicitations »* à Jacques Lafleur, après la vente des actions de sa société d'exploitation de nickel à la province Nord de Nouvelle-Calédonie, à majorité indépendantiste.

M. Le Pensec a fait part de la *« très grande satisfaction »* de M. Rocard. *« J'ai dit à M. Lafleur combien le gouvernement avait apprécié son geste qui est une contribution majeure à la concrétisation des accords de Matignon »*, a déclaré M. Le Pensec en partance pour la Nouvelle-Calédonie. Evoquant *« le montage juridique et financier »* de l'opération, le ministre a indiqué que rien n'était *« bouclé à cette heure »*. *« Nous continuons à travailler en concertation avec la province Nord. Il reste à voir les modalités selon lesquelles une province peut participer avec succès à l'exercice de responsabilités industrielles. C'est un problème nouveau pour beaucoup »*, a ajouté M. Le Pensec.

Dans l'entourage du ministre, on ajoute que M. Lafleur a garanti à la province Nord une assistance technique sur le long terme. On remarque que M. Lafleur a été très touché par les félicitations de M. Rocard comme par la réaction positive de l'opinion française. On insiste enfin sur la *« sérénité à toute épreuve »* du chef du RPCR et sur sa détermination à laisser son empreinte dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

De son côté, M. Lafleur a déclaré qu'il ne *« fallait pas être sceptique »* sur les accords Matignon. *« Dans la mesure où la population néo-calédonienne n'a pas le sentiment que j'ai fait cela pour m'en aller, elle comprend le sens profond de ce que j'ai fait »*, a-t-il dit, notant qu'il lui était *« déjà arrivé »* de se sentir isolé en Nouvelle-Calédonie.

Il a indiqué que *« l'exemple »* qu'il avait donné devrait *« porter ses fruits dans quelque temps »*, et qu'il serait *« sûrement imité, mais à une échelle plus petite »*. *« Après le partage politique, c'est le partage économique. Il manquait un nouveau souffle aux accords de Matignon, il s'agit d'une relance nécessaire »*, a-t-il ajouté.

Protection des brevets pharmaceutiques

Les députés ont adopté en première lecture à l'unanimité, mercredi 18 avril, une proposition de loi du groupe socialiste, présentée par M. Gaston Rimareix (PS, Creuse), tendant à créer un nouveau titre de protection industrielle pour les titulaires de brevet d'invention ayant pour objet un médicament, ou un produit entrant dans la composition d'un médicament. Cette protection, d'une durée de sept à dix-sept ans, s'applique sous la seule réserve qu'elle produise ses effets en France – quelle que soit la nationalité du détenteur du brevet – et que le brevet ait bénéficié d'une autorisation de mise sur le marché conforme au code de la santé publique du médicament.

POINT DE VUE

Un arrêt est un arrêt

par Mes Xavier de Roux et Grégoire Triet

M. CHRISTIAN NUCCI a été amnistié ; il n'est plus coupable de rien. Il a retrouvé l'innocence, et pourtant voilà qu'il se répand partout proférant qu'il *« a été trahi par des juges partiaux »*.

Que Christian Nucci s'en prenne en termes désobligeants à ses juges, après tout c'est son affaire, et c'est surtout celle de M. le garde des sceaux, dont on dit qu'il est là aussi pour sauvegarder l'honneur des magistrats ; mais que Christian Nucci continue de charger ses collaborateurs, et plus précisément continue d'instruire le procès d'Yves Chalier, voilà qui dépasse la mesure. Tout se passe dans son esprit comme si la culpabilité de Chalier pouvait l'innocenter, comme si les juges n'avaient pas déjà indiqué quelles étaient les responsabilités respectives.

Pour l'ancien ministre, le crime de lèse-majesté commis par les magistrats dans leur long arrêt de soixante-treize pages, c'est d'avoir simplement remis l'affaire en perspective, le ministre à sa place, le chef de cabinet à la sienne – qui est à l'évidence plus modeste. Peut-être M. Christian Nucci aurait-il souhaité qu'on fasse de la hiérarchie jusqu'en haut, et au-delà de lui-même. Mais un arrêt est un arrêt : celui-là n'a pas l'air d'un service. Il est d'ailleurs rugueux à souhait. Prenons-le comme il est, avec le respect qu'on lui doit.

Quant à ceux qui restent inculpés dans cette affaire, qui n'ont pas retrouvé l'innocence de l'ancien ministre, tenons-les à l'écart des imprécations et du vacarme du blanchi. La justice, en effet, aura besoin de toute sa sérénité pour déterminer la responsabilité des comparses et des exécutants, dont le patrimoine ne s'est d'ailleurs pas plus accru que celui de l'ancien ministre. Dans ce monde de cigales républicaines, il est bien dangereux de désigner le chef d'orchestre des nuits d'été.

Christian Nucci ne veut être rien, ni amnistié ni coupable ; l'histoire aura coulé sur lui comme l'eau sur les plumes d'un canard. Il fait semblant de ne comprendre rien à la place où il fut. Mais pourquoi voudrait-il alors désespérément que ses subordonnés aient plus compris que lui, si décidément, comme il le laisse entendre, cette affaire les dépassait tous.

► Mes Xavier de Roux et Grégoire Triet sont les avocats d'Yves Chalier.

POLITIQUE

Le rôle des magistrats dans l'hospitalisation pour troubles mentaux

M. Evin sauvé par la majorité sénatoriale

Les sénateurs ont commencé, mercredi 18 avril, l'examen du projet de loi présenté au nom du gouvernement par M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux ainsi qu'aux conditions de leur hospitalisation. Cet examen a été l'occasion d'une mini-fronde du groupe socialiste contre le projet du gouvernement, accepté dans ses grandes lignes par la majorité sénatoriale. M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort), rapporteur pour avis au nom de la commission des lois, a présenté un contre-projet combattu par le rapporteur de la commission des affaires sociales saisie sur le fond, M. Jean Dumont (RI, Deux-Sèvres), allié pour la circonstance au gouvernement. La droite sénatoriale, par cent soixante et onze voix contre cent quarante-sept (1), a finalement repoussé les amendements proposés par M. Dreyfus-Schmidt. Ce dernier a assuré que l'opération n'avait pas eu pour objectif de mettre en difficulté le gouvernement mais de prendre date sur une question de société. Dans l'entourage de M. Evin, on a également écarté cette hypothèse en indiquant qu'à l'Assemblée nationale les députés socialistes s'étaient prononcés contre le dispositif de « judiciarisation » prôné par le groupe sénatorial.

Même lorsqu'on est un vieux routier du Sénat, on n'a pas tous les jours l'occasion de s'attaquer à *« un monument législatif »* vieux de cent cinquante ans. Impossible de résister au plaisir de prendre date, de parler pour l'Histoire, en espérant secrètement que, dans un siècle et demi, le législateur se référera, avec toute la révérence requise, à ce discours en tous points historique. Et, puisque la loi du 30 juin 1838 relative aux aliénés, était offerte, mercredi 18 avril, en pâture aux sénateurs, chacun y est allé gravement de son commentaire sur la maladie mentale, sur la place du « fou » dans la société et, plus généralement, sur les libertés et les droits de l'homme.

L'occasion de citer les *« illustres ancêtres »*, qui, dix-huit-mois durant, en 1837-1838, planchèrent sur ce fameux texte de loi qui, à l'époque, était présenté devant le Parlement par le ministre de l'intérieur.

Signe des temps et des progrès de la psychiatrie : c'était, cette fois, le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, M. Claude Evin, qui s'adressait aux sénateurs, pour leur présenter son projet de loi *« relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation »* (*le Monde* du 18 octobre).

Un projet modifié, selon lui, par *« l'amélioration des techniques diagnostiques et thérapeutiques »*, qui permettent de traiter et de stabiliser bon nombre de pathologies qui, il y a encore quelques décennies, présentaient un réel danger pour la sécurité du malade ou pour son entourage. De ce fait, estime M. Evin, la loi de 1838 était devenue pour une grande part *« désuète et inadaptée »*.

Répondant par avance à ceux qui auraient préféré une abrogation pure et simple de la loi, M. Evin devait rappeler que, contrairement à certaines idées reçues, les placements d'office ou sur demande d'un tiers (les fameux placements *« volontaires »*, selon la terminologie de la loi de 1838) sont loin d'être aussi exceptionnels qu'on pourrait le croire. Ainsi, en 1988, il y a toujours près de vingt mille personnes présentes un jour donné en placement contraignant, soit 26 % des malades hospitalisés en psychiatrie.

Contre-projet de loi

Par ailleurs, 11 % des admissions dans l'année, ce qui correspond à trente mille personnes, représentent encore des placements effectués sans le consentement des intéressés. A cela, il faut ajouter des disparités régionales importantes en matière de placement : en 1986, en Picardie, plus de 28 % des admissions en hôpital psychiatrique correspondaient à des placements imposés, ces mêmes placements ne représentant que 4,4 % des entrées en Auvergne.

Le projet de loi du gouvernement, élaboré en concertation avec les services du ministre de l'intérieur et ceux du garde des sceaux, ne devait, *a priori*, guère poser de problèmes lors de son examen par les parlementaires. Ses grandes lignes ne semblaient devoir prêter le flanc à aucune critique fondamentale : promouvoir les droits des malades hospitalisés librement avec, en particulier, l'instauration du principe de droit commun de l'hospitalisation libre en psychiatrie, nécessitant le consentement du malade ; mieux garantir les droits des personnes hospitalisées sans leur consentement, avec, notamment, le fait qu'un avis médical sera dorénavant requis avant toute décision de placement par le préfet ; instaurer un meilleur contrôle des conditions d'hospitalisation en psychiatrie, grâce notamment à la création de commissions départementales indépendantes, chargées d'effectuer des contrôles périodiques des dossiers individuels des personnes hospitalisées ; favoriser la réadaptation, la guérison ou la réinsertion sociale des personnes hospitalisées sans leur consentement.

« Peut mieux faire et même beaucoup mieux ! », ont pourtant répondu à M. Evin les sénateurs socialistes unanimes, pour regretter que le texte gouvernemental *« aménage »* plus qu'il ne *« refond »* la loi de 1838. Plutôt que de livrer une longue bataille d'amendements, les sénateurs socialistes, et avec eux la commission des lois, présentèrent un véritable contre-projet de loi.

Pierre angulaire de ce texte : la judiciarisation de l'ensemble de la procédure d'internement. En d'autres termes, la décision de placer, contre sa volonté, une personne dans un établissement psychiatrique doit relever de l'autorité judiciaire, qui est, selon l'article 66 de la Constitution de 1958, *« la gardienne de la liberté individuelle »*, et non plus de l'autorité préfectorale.

M. Dreyfus-Schmidt, qui présentait l'avis de la commission des lois, propose donc que le juge des tutelles soit désormais compétent pour autoriser le placement. Selon lui, dans les cas d'urgence, l'intervention du juge pourrait intervenir postérieurement à l'internement, qui serait, dans de telles circonstances, ordonné par le procureur de la République ou, le cas échéant, par une autorité administrative.

On concevra que cette critique radicale, au nom des grands principes de défense des libertés, n'ait pas été du goût de M. Evin, d'autant que le texte de M. Dreyfus-Schmidt n'a été connu que fort tard en fin de semaine dernière. Aussi élégante et satisfaisante soit-elle sur le plan des principes, la position du sénateur du Territoire de Belfort a pourtant peu de chance d'être prise en compte. La judiciarisation des procédures d'internement est, en effet, critiquée non seulement par une majorité de psychiatres, mais également par l'ensemble des ministres concernés par ce problème.

Une note du ministère de la justice

Ainsi, une note établie par le sous-directeur des affaires civiles et du sceau, au nom du garde des sceaux, indique-t-elle que *« l'intervention du juge judiciaire dans la décision de placement des personnes atteintes de troubles mentaux ne saurait utilement être retenue »*. En effet, précise la note, *« l'autorité judiciaire occupe déjà une position déterminante dans le processus de placement par le contrôle de la procédure et la possibilité d'ordonner la fin de cette mesure. Elle n'a, en outre, pas les moyens juridiques d'intervenir efficacement dans un processus purement préventif, marqué par l'urgence des mesures propres à protéger les intéressés et préserver l'ordre public »*. Le texte précise que *« confier la décision même du placement au juge n'offrirait pas aux intéressés beaucoup plus de garanties (...). S'agissant d'une difficulté d'ordre essentiellement médicale, le juge ne pourrait, de surcroît, que se fonder sur le contenu du certificat médical et ne serait donc pas en mesure de jouer sur ce point un rôle bien différent de celui de l'autorité administrative »*.

En outre, ajoute le sous-directeur des affaires civiles et du sceau, M. Mazars, *« il n'apparait pas opportun de confier au juge judiciaire l'appréciation de l'existence d'un risque de trouble à l'ordre public qui, par définition, n'est pas constitué et relève donc, par essence, d'une action préventive, c'est-à-dire de la compétence des autorités administratives »*.

Peut-être le gouvernement aurait-il eu moins de problèmes avec les sénateurs socialistes s'il avait assorti cette refonte de la loi de 1838 d'un vaste plan d'humanisation des hôpitaux psychiatriques ou encore d'une vaste réflexion sur l'articulation du judiciaire et de l'administratif dans la prise en charge des malades mentaux. De la même manière, peut-être la position des sénateurs socialistes apparaîtrait-elle, sinon plus réaliste, du moins plus facile à mettre en pratique, si le gouvernement avait mis en chantier un important programme de modernisation de l'appareil judiciaire.

On retiendra, enfin, que M. Evin a entendu les psychiatres sur au moins une de leurs principales critiques, puisqu'il propose un amendement prévoyant qu'en cas d'extrême urgence, contrairement à ce que prévoit l'article L 333 (qui stipule que deux certificats médicaux doivent être produits préalablement à l'admission d'une personne sur demande), le premier certificat, qui émane le plus souvent d'un médecin généraliste de ville, pourra ne pas être exigé.

Un autre amendement instaure, comme pour le placement d'office, un dispositif de révision périodique de la décision du placement sur demande, en prévoyant la levée automatique du placement en l'absence d'un certificat médical confirmant la nécessité de poursuivre les soins sans le consentement du malade. Enfin, afin d'affirmer le rôle de la commission départementale de contrôle, on se disait prêt, dans l'entourage de M. Evin, à accorder à cette commission un pouvoir décisionnel de sortie.

En *1838*, la loi avait érigé le principe de l'isolement comme première mesure thérapeutique de l'aliénation mentale. Aujourd'hui, en dépit des incontestables améliorations qu'apporte le projet de loi défendu par M. Evin, on ne peut que constater que les placements sous contrainte en milieu hospitalier fermé demeurent la principale réponse officielle à la folie. Il faudra pourtant bien un jour engager une vaste réflexion sur l'obligation de soins pour, enfin, ne pas se contenter – qu'on l'admette ou non – d'exclure celui qui dérange.

F. NOUCHI et G. PARIS

(1) Seize sénateurs communistes (sur seize), soixante-six socialistes (sur soixante-six) et soixante-cinq centristes (sur soixante-huit) se sont prononcés en faveur des amendements présentés par M. Dreyfus-Schmidt au nom de la commission des lois. Quatre-vingt-dix RPR (sur quatre-vingt-dix), cinquante-deux républicains indépendants (sur cinquante-deux), vingt-deux rass. dém. (sur vingt-trois), cinq non-inscrits (sur six) et deux centristes (MM. Marcel Daunay et Claude Huriet) se sont prononcés contre. MM. Etienne Dailly, qui présidait la séance, Alain Poher, président du Sénat, et Hubert Durand-Chastel, non-inscrit, n'ont pas pris part au vote.

M. Pierre Sergent : l'immigration est une « lèpre »

M. Pierre Sergent, ancien député Front national, conseiller municipal dePerpignan, déclare dans un entretien que publie la revue Passages *datée du 20 avril, après avoir parlé des immigrés maghrébins :*

« Enfin et avant tout, il y a les juifs. Ils sont partout, ils contrôlent tout. Plus grave, ils truquent à leur profit. Pourquoi Jean-Marie Le Pen a-t-il son immunité parlementaire levée à Strasbourg alors que le rapporteur de la commission ad hoc, socialiste qui plus est, rejette la demande formulée par le gouvernement français, sinon parce qu'on ne peut rien contre des Simone Veil ou des Laurent Fabius, qui ne se donnent pas la peine d'apparaître à Strasbourg, où c'est notre groupe qui effectue le plus de travail concret ?

» Nous, le passé ne nous intéresse pas. Il faut laisser les morts enterrer les morts, et d'ailleurs, qui parle des charniers de nos compatriotes en Algérie ou de tous les Français qui ont péri aux quatre coins du globe pour garder intact l'honneur de la France ? Il y a des Compagnons de la Libération au Front national et il y a même des juifs, allez leur demander s'ils ont l'impression d'être dans un parti raciste !

« L'immigration, pour la France, c'est une lèpre qu'il faut vaincre au plus vite si l'on ne veut pas que les Français en fassent les frais. Il n'y a pas assez d'enfants de vrais Français pour contrer la fécondité galopante des beurs. Ce n'est pas lorsque nos villes seront administrées par des immigrés qu'il faudra réagir. »

□ **M. Daillet devra choisir entre la « Force unie » et le groupe centriste.** – Le groupe centriste à l'Assemblée nationale a indiqué, mercredi 18 avril, à M. Jean-Marie Daillet (UDC, Manche) qui vient d'adhérer au mouvement créé par M. Jean-Pierre Soisson, la « France unie » – composante de la majorité présidentielle – que cette adhésion était *« incompatible »* avec l'appartenance au groupe UDC. M. Daillet, qui s'est longuement exprimé lors d'une réunion consacrée à sa situation, en présence du président de l'UDC, M. Pierre Méhaignerie, devra *« réfléchir et donner sa réponse »*. *« L'immense majorité des députés a exprimé le souhait que M. Daillet demeure au sein du groupe »*, précise-t-on au groupe centriste.

□ **Les élus locaux de l'opposition et les « primaires à la française ».** – Le Mouvement national des élus locaux, qui regroupe les élus de l'opposition, a annoncé, mercredi 18 avril, le lancement d'une enquête auprès de ses trois cent mille membres sur l'organisation des *« primaires à la française »* pour la désignation d'un candidat unique de l'opposition à la prochaine élection présidentielle. Les résultats de cette enquête devraient être connus à la fin du mois de mai.

Après la rencontre à l'hôtel Matignon

Le climat s'est amélioré entre le PS et le gouvernement sur la fiscalité et le budget

M. Michel Rocard, entouré de MM. Pierre Bérégovoy et Michel Charasse, a reçu à l'hôtel Matignon, mercredi 18 avril, une délégation du groupe socialiste de l'Assemblée nationale pour une concertation entre le gouvernement et sa majorité sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 1991. Les deux parties ont souligné que la réunion, qui a duré près de deux heures, s'est déroulée dans un climat « constructif ». Toutefois, aucune décision n'a été arrêtée. Un nouveau rendez-vous du même type a été fixé à la mi-juin avant que soient envoyées aux ministres les « lettres-plafond » prévues dans la procédure budgétaire.

Quel dommage ! Mais quel dommage, vraiment, de ne pas y avoir pensé plus tôt ! Avec cette « première » en matière de concertation budgétaire majorité-gouvernement, les ministres et les députés semblaient, mercredi 18 avril, convaincus qu'ils avaient trouvé là une nouvelle pierre philosophale, capable de transmuter de vilaines chamailleries de plomb en un magnifique débat d'or massif. Si cette recette, toute bête – se réunir à quelques-uns, discuter, à Matignon, assez longtemps pour que chacun vide son sac, – avait été imaginée plus tôt, cafouillages et magouillages auraient sans doute pu, depuis la fin du congrès de Rennes, être contenus dans des limites plus raisonnables, semblaient penser tous les participants à la réunion bipartite.

La semaine dernière, Matignon et les députés socialistes communiaient dans une morosité et une méfiance réciproques. Cette semaine, les uns et les autres s'esbaudissent du *« bon climat »* de leurs retrouvailles. Que le rocardien Michel Sapin ait trouvé la rencontre *« très agréable »* ne constitue pas, à l'évidence, un acquis significatif. Mais que le fabiusien Jean Auroux pense que désormais *« il n'y aura plus de malentendus »* c'est, il faut le reconnaître, beaucoup plus fort.

Plus fort encore, l'embellie a survécu à une discussion de fond. Tous les participants connaissaient les vieilles ficelles qui consistent à parler de la pluie et du beau temps, ou à taper sur les opposants, pour se mettre d'accord. Cette fois, ils ont réussi à mener un débat *« franc, imaginatif, même un peu hardi et réaliste »*, comme le résume M. Sapin. Là où les socialistes frôlent le nirvana, c'est sur la *« qualité »* de leur discussion.

Le rite était immuable : après avoir observé que telle mesure souhaitée par les députés coûtait bien cher, chaque ministre convenait immédiatement que, pour autant, il serait merveilleux de pouvoir l'adopter. En retour, chaque parlementaire qui émettait une suggestion lourde de charges nouvelles pour le budget de l'Etat se désolait immédiatement du coût de sa proposition. De sorte que les ministres étaient ravis de trouver des interlocuteurs si responsables, et les députés rassérénés de découvrir des partenaires si compréhensifs.

Appel à la solidarité

D'entrée, M. Rocard a procédé au *« cadrage politique »* de la réunion, en lançant, selon l'un des participants, un *« appel décontracté à la solidarité »* d'où il ressortait, en substance, que les socialistes ne gagneraient qu'unis et qu'ils devaient donc éviter de donner à l'opinion le spectacle de leurs divisions. Ce qui, bien sûr, n'empêche pas le débat.

Le premier ministre, ainsi, a souhaité que soient évités, à l'avenir, des épisodes tels que la dispute publique entre les députés et le gouvernement sur la réforme de la taxe d'habitation, en ajoutant qu'il n'y a rien de pire que des impôts annoncés et pas votés. Un silence présumé approbateur aurait suivi ces sages propos, un député ayant seulement ajouté que, de fait, en s'y prenant comme ça, on n'avait ni les impôts ni les voix des électeurs...

Les parlementaires socialistes ont ensuite ouvert leurs cahiers de doléances et débattu avec les ministres de sujets qui allaient bien au-delà du strict ordre du jour budgétaire. Tout y est passé : la nouvelle étape sociale, la fonction publique, la question des bas salaires, la contribution sociale généralisée, etc. Chaque député a ainsi planché sur son thème de prédilection, même si M. Louis Mermaz, le président du groupe, en présentant le compte-rendu officiel de la réunion, a montré une curieuse tendance à utiliser la première personne du singulier, et même à corriger en *« je »*, les *« nous »* qui lui avaient par mégarde échappé...

Evidemment, une relation aussi idyllique est un peu louche. Si tout s'est si bien passé, c'est, sans doute, commme le dit M. Jean-Paul Planchou (Socialisme et République), parce que les députés avaient déjà accepté les *« postulats de départ »* du gouvernement. Mais c'est aussi parce qu'il n'y avait... rien à décider.

Un tour d'horizon complet, un accord confirmé sur quelques *« super-priorités »* ne font pas un projet de loi de finances. L'accouchement, forcément dans la douleur, reste à venir. D'ailleurs, selon M. Mermaz, M. Bérégovoy a souligné que les députés ne lui avaient *pas fait de propositions pour* « gager » les dépenses ou pertes de recettes supplémentaires qu'ils souhaitaient. La rencontre de Matignon, ensuite, comptait un absent de taille : la date de la réunion, fixée rapidement, coïncidait avec des vacances de M. Dominique Strauss-Kahn, président (jospiniste) de la commission des finances. Or M. Strauss-Kahn est un opposant « historique » à la politique de M. Bérégovoy.

Accords et « efforts prioritaires »

En dépit du flou artistique, certaines convergences ou divergences se dessinent dès maintenant entre le gouvernement et sa majorité. Il y a, d'abord, accord sur un nombre restreint de *« super-priorités »* : l'éducation nationale, le logement social, la recherche scientifique. Les députés souhaitent, en outre, quelques *« efforts prioritaires »* de second rang en faveur de l'environnement, de la justice et de l'aménagement du territoire.

Les députés et le gouvernement se retrouvent encore dans l'estimation de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent Matignon et Bercy : 22 milliards à 30 milliards de francs, selon M. Rocard, d'après les chiffres cités par M. Mermaz ; 20 milliards à 22 milliards d'*« enveloppe budgétaire »* disponible selon les députés (sur une masse qu'ils estiment à environ 1 290 milliards pour le projet de loi de finances *1991*).

Accord toujours sur la réduction du déficit budgétaire de 10 milliards de francs, sur la baisse du taux majoré de TVA, comme sur le principe d'une taxation accrue des plus-values mobilières à long terme des entreprises, que les députés échangeraient, en quelque sorte, contre leur accord sur une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis.

Mais reste en balance la taxation des plus-values immobilières (M. Rocard y serait plus sensible que M. Bérégovoy), notamment celles des particuliers. Certains députés socialistes s'interrogent sur le seuil financier (1 million de francs) ou temporel (après trois ou cinq ans) à partir duquel la taxation des plus-values immobilières des particuliers pourrait être alourdie.

Sur la fiscalité du patrimoine, qui constitue l'un des points délicats de négociation avec le groupe socialiste, le gouvernement s'est montré, selon M. François Hollande (qui anime un groupe de députés réfléchissant sur la question), *« ouvert et forcément prudent »*. Matignon affirme, de son côté, que le sujet est loin d'être *« mûr »*. En fait, le cabinet du premier ministre juge depuis longtemps que les marges de manœuvre sur la fiscalité du patrimoine sont très faibles.

Enfin, M. Mauroy a demandé un relèvement du SMIC, tandis que M. Mermaz reste, d'une façon générale, sensible à la question des bas salaires. Mais le gouvernement a renouvelé ses objections sur ce sujet et préfère agir pour les bas revenus par le biais de la contribution sociale généralisée *(lire page 25)*, qui sera progressive (grâce à des abattements) et aura bien un caractère fiscal (taux voté, chaque année, par le Parlement).

Rendez-vous à la mi-juin pour une nouvelle réunion députés-gouvernement. On sera alors dans le vif du sujet.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI



SOCIÉTÉ/CULTURE

A partir d'une nouvelle technique britannique

Le sexe des embryons humains peut être déterminé trois jours seulement après leur fécondation

Un groupe de médecins britanniques annonce dans le prochain numéro de l'hebdomadaire scientifique ***Nature* être depuis peu en mesure de déterminer le sexe des embryons humains trois jours seulement après leur fécondation, alors qu'ils ne sont constitués que de six à huit cellules (1). Les auteurs de cette publication rapportent les premiers cas de grossesse obtenus après « sexage » d'embryons par fécondation *in vitro*, puis transférés dans les utérus des futures mères. A peine réalisée cette première à visée eugénique fait l'objet d'une vive controverse. Elle soulève d'ores et déjà de très sérieuses questions éthiques, rien ne permettant aujourd'hui d'affirmer qu'il s'agit là d'un réel progrès médical.**

C'est en ayant recours à une nouvelle et prometteuse technique de biologie moléculaire que les chercheurs britanniques sont parvenus aux spectaculaires résultats qu'ils annoncent aujourd'hui dans les colonnes de l'hebdomadaire *Nature*. Leur travail a schématiquement consisté à déterminer le sexe d'embryons humains obtenus *in vitro* à un stade extrêmement précoce de leur développement. En pratique, ces chercheurs expliquent avoir proposé leur procédé à cinq couples susceptibles de transmettre une maladie héréditaire (liée à l'X) à leur descendance. On sait que ces affections d'origine génétique ne peuvent toucher que les enfants de sexe masculin, les filles pouvant, pour leur part, être « vectrices » de la maladie.

Selon la technique aujourd'hui bien codifiée de la fécondation in vitro, on a d'abord déclenché par voie médicamenteuse des superovulations chez les femmes concernées. Après ponction, les différents ovocytes (cent douze au total) furent mis en contact *in vitro* avec les spermatozoïdes des époux respectifs et un nombre relativement élevé d'embryons (63) furent ainsi obtenus. Dans le même temps, on avait demandé aux couples concernés de s'abstenir de toute relation sexuelle. Après un développement de trois jours, les embryons étant parvenus au stade de six à huit cellules, les chercheurs ont réalisé, de manière chimique, un orifice microscopique dans la zone qui entoure les cellules embryonnaires. Ensuite, à travers cet orifice, et au moyen d'une micropipette, une - ou dans certains cas deux - cellules furent prélevées sans, selon les auteurs, perturber le développement ultérieur de l'embryon.

C'est sur ces cellules que les analyses sophistiquées du patrimoine génétique (ou génome) furent pratiquées. Ces analyses ont consisté à amplifier les structures du génome, des cellules embryonnaires, puis à identifier la présence - ou l'absence - des zones spécifiques du sexe masculin. Seuls les embryons diagnostiqués comme étant de sexe féminin ont ensuite été transférés dans les utérus maternels. Ainsi, sur cinquante diagnostics de sexe, quatre furent impossibles à faire, les quarante-six autres se répartissant à égalité (vingt-trois dans chaque groupe) entre sexe masculin et féminin.

Les auteurs britanniques expliquent d'autre part avoir pu, avec l'accord de leurs patients, confirmer leurs résultats initiaux sur dix embryons (six de sexe masculin et quatre de sexe féminin) qui n'avaient pas été retenus pour la transplantation et qui purent en totalité être utilisés pour le diagnostic du sexe. Plusieurs examens, réalisés à différents stades évolutifs de la grossesse, ont par ailleurs permis de confirmer le développement tout à fait normal des embryons, puis des foetus dont le sexe avait, *in vitro*, ainsi pu être déterminé.

Progrès médical ou régression ?

Prévu depuis plusieurs années, ce travail était attendu autant que redouté. Il soulève en effet de graves questions, à la fois techniques et éthiques. Ce procédé de détermination du sexe impose le recours à une technique (la fécondation *invitro*) qui, jusqu'à présent, était considéré comme une thérapeutique de la stérilité. Or les couples retenus par les chercheurs anglais, s'ils présentent un risque élevé de transmission d'une maladie héréditaire à leur descendance, ne sont nullement stériles.

En d'autres termes, on détourne ici une méthode thérapeutique pour prévenir la naissance d'un enfant malade sur le seul critère du sexe. Cette situation est d'autant plus paradoxale que les progrès récents de la biologie moléculaire permettent le plus souvent aujourd'hui de diagnostiquer avec précision ces affections chez l'embryon durant la grossesse, et le cas échéant, de proposer un avortement thérapeutique à la femme.

« Une telle approche n'est pas admissible, estime, pour sa part, le professeur André Boué (INSERM), membre du Comité national d'Ethique. *Il faut rappeler que la technique de l'amplification génétique comporte de sérieux risques d'erreurs et que l'efficacité de la fécondation in vitro a ses limites. Mais au-delà, j'estime qu'il y a quelque chose de scandaleux à éliminer in vitro les embryons masculins alors que l'on sait diagnostiquer l'affection génétique durant la grossesse. Ce n'est pas un progrès médical mais une régression. »*

Pour M. Jacques Testart (hôpital Antoine Béclère, Clamart - INSERM), l'un des premiers à avoir publiquement mis en garde contre ce type de pratique médicale; l'urgence aujourd'hui est dans la définition des critères précis justifiant le recours à la fécondation in vitro. On sait en effet que cette technique initialement mise en oeuvre pour traiter les stérilités pubères de la femme, est aujourd'hui patiquée dans des situations extrêmement variées, quand il ne s'agit pas de simples raisons de convenance personnelle.

Dans ce contexte, on peut craindre que le développement du *« sexage » in vitro* des embryons humains ne devienne, à terme, une simple méthode, incontrôlable, permettant, en dehors de toute raison médicale, de choisir le sexe des *enfants à naître*.

JEAN-YVES NAU

(1) Ce travail, publié dans le numéro de « *Nature* » daté du 19 avril, est signé de quatre chercheurs du *Hammersmith Hospital* de Londres.

La pilule abortive est mise en cause par une commission d'enquête

Une commission d'enquête qualifiée d'internationale, présidée par le professeur Pierre de Vernejoul (hôpital Necker, Paris), accuse le ministère de la santé de *« manœuvres de diversion »* pour maintenir l'*« utilisation du RU 486* [la pilule abortive fabriquée par les laboratoires Roussel-Uclaf] *malgré de très graves complications »*. En conséquence, cette commission, qui comprend dans ses rangs notamment le professeur André Delmas, président de l'Académie de médecine, demande la *« suppression immédiate »* du RU 486.

De son côté, le ministère de la santé, s'appuyant sur la position des *« commissions d'experts compétentes »*, la commission nationale de pharmaco-vigilance et la commission d'autorisation de mise sur le marché, exprime sa *« volonté de laisser à la disposition des femmes »* cette technique d'interruption de grossesse parmi les *« méthodes sûres actuellement disponibles »*. Il ajoute qu'*« aucun décès n'est à déplorer consécutivement à la mise en œuvre du protocole médical associant le RU 486 et les prostaglandines »*.

Le ministère rappelle enfin que l'attention des médecins a été récemment attirée par la *« nécessité de respecter strictement »* les conditions d'utilisation des prostaglandines par une circulaire adressée aux directions des affaires sanitaires et sociales (DASS).

□ **Téléthon 1989 : les dons ont dépassé les promesses.** – Selon l'Association française contre les myopathies (AFM), le Téléthon, qui a eu lieu les 8 et 9 décembre 1989, a rapporté 263,6 millions de francs, soit 3 % de plus que les promesses annoncées par les téléspectateurs le soir de l'émission. Le président de l'AFM, M. Bernard Barataud, a souligné que cette somme a contribué à la découverte de la localisation du gène responsable de l'amyotrophie spinale (*le Monde* du 6 avril).

A Herblay, dans le Val-d'Oise

Remembrement pour gens du voyage

A Herblay (Val-d'Oise), la municipalité s'est engagée dans un vaste programme de remembrement de son territoire, pour faire face à l'implantation croissante de gens du voyage en voie de sédentarisation. Projet défini en concertation avec les Tziganes et les agriculteurs.

De nombreux Tziganes, marginaux et pauvres du « quart-monde » ont échoué à Herblay, au milieu des champs cultivés et des petits jardins maraîchers de ce gros bourg, encore agricole, du Val-d'Oise. Trois cents roulottes, deux cents familles et près d'un millier de personnes qui se sont littéralement enkystées dans cette commune de quelque 22 000 habitants.

La tradition d'accueil des gens du voyage remonte ici à la nuit des temps : les nomades avaient pris l'habitude d'y hiverner après avoir terminé leur année d'errance à la foire de la Saint-Martin, organisée depuis huit siècles à Pontoise, la ville voisine. Mais ils se sont de plus en plus sédentarisés et concentrés sur Herblay, au fur et à mesure que les communes alentour se fermaient aux gitans avec, notamment, la construction de villes nouvelles (Cergy) ou de quartiers résidentiels (le nouvel Argenteuil, Saint-Christophe).

A tel point qu'aujourd'hui, les gens du voyage représentent 5 % des habitants d'Herblay, alors que le maximum de sans-domicile fixe rattachés administrativement à une commune est légalement fixé à 3 % de la population (1). Ils se sont notamment concentrés dans le bois du Trou-Poulet où seules s'aventurent encore, dans les chemins défoncés, les voitures de la gendarmerie et les camionnettes ambulantes de l'Association pour la scolarisation des enfants tziganes. A cinq cents mètres, l'école primaire des Cailloux gris – l'une des deux écoles de la commune – s'est transformée en ghetto en accueillant 80 % d'enfants de nomades.

Une trentaine de parcelles ont, de surcroît, été anarchiquement rachetées, à la barbe des agriculteurs, par des gens du voyage en voie de sédentarisation. Les familles Moreau et Reynard ont, par exemple, acquis, en 1981, un terrain en bordure d'un quartier résidentiel, à l'opposé du bois du Trou-Poulet. Des sapins encore jeunes et une barrière blanche délimitent leur domaine, où sont rangées, dix mois sur douze, les quatre caravanes et leur chalet en bois. La famille Mallet vit, à deux pas de là, en toute illégalité sur une parcelle enclavée dans une zone de jardins maraîchers. Contrairement aux Reynard, les Mallet ne disposent ni de l'électricité ni de l'eau, mais, symbole de leur intégration, ils ont posé une boîte aux lettres. A l'école Jean-Moulin, toute proche, les enfants de ces trois familles ne se distinguent plus des autres petits Herblaysiens.

Une mise en ghetto

Et pourtant ces familles sont aujourd'hui menacées par le projet de remembrement examiné par la commission départementale réunie le 5 avril. Pour éviter que la situation ne devienne explosive, la municipalité avait, en effet, lancé, en 1983, en coopération avec la direction départementale d'agriculture (DDA), une vaste remise à plat de son territoire portant sur 310 hectares et six cents propriétaires. Au bout de sept ans d'études et de concertations entre les différents partenaires (ville, agriculteurs, Tziganes), une solution émerge jugée acceptable par presque tout le monde.

Seules huit réclamations, dont celles des familles Reynard, Moreau et Malet, ont été jusqu'à maintenant déposées pour contester ce projet qui, affirme-t-on, à la DDA, *n'était pas dirigé pour ou contre les nomades* ». Il s'agissait avant tout, précise-t-on, *« d'en finir avec cette dégradation du patrimoine foncier qui facilite l'installation des nomades, eux-mêmes facteur de nouvelle dégradation du patrimoine. »*

Bien que propriétaires de leurs parcelles, les familles Moreau et Reynard sont *a priori* exclues du plan proposant aux nomades détenteurs d'un terrain d'être relogés dans des bâtiments en dur, regroupés sur trois zones à la périphérie de la commune. D'après le projet, elles seraient reléguées sur une carrière de sablon désaffectée, située à proximité du bois du Trou-Poulet où la municipalité envisage d'aménager une « aire de vie » à destination des gens du voyage. Mais pour l'heure, on a encore bien du mal à imaginer les futurs boxes familiaux sur cette carrière qui ressemble encore trop à « une poubelle », située en bordure d'autoroute et sous le passage des lignes à haute tension.

Dans sa volonté de faire place nette, la municipalité serait-elle allée un peu vite ? Les trois familles, soutenues par un collectif d'enseignants, rejettent en tout cas cette *« mise en ghetto »* au moment même où elles commençaient à en sortir. M. Henri Maingon, premier adjoint au maire (UDF) et représentant de la mairie à la commission communale de remembrement, se refuse à toute concession pour les deux familles qui ont, affirme-t-il, construit leur chalet *« en toute illégalité »*. *« Il n'y a pas de raison de privilégier les contrevenants »*, ajoute encore M. Maingon qui habite, pour sa part, juste en face des familles en question.

Les associations départementales des gens du voyages ont préféré rester à l'écart de ce bras-de-fer opposant la municipalité à ces quelques familles récalcitrantes. Aussi insalubre apparaît-elle aujourd'hui, cette future « aire de vie » améliorera toujours les conditions de vie de quelque deux cents familles. Cela n'est pas négligeable dans une région où les caravanes vont jusqu'à s'installer au coeur des échangeurs autoroutiers.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Selon une disposition de la loi du 3 janvier 1969.

Soixante-quinze projets pour insérer les immigrés dans la ville

Les architectes de l'intégration

A force de dénoncer le racisme ou de montrer du doigt les immigrés, on finit par oublier tout ce qui se fait –ou se cherche –dans de nombreuses communes de France pour favoriser l'intégration. Une illustration en a été donnée, mercredi 18 avril à Paris, par la présentation des résultats d'un concours d'architecture et d'urbanisme, visant à « développer la recherche sur l'intégration des populations immigrées dans la ville ».

L'initiative en revient à SOS-Racisme et à une association créée pour la circonstance, Couleurs de la vie/Couleurs de la ville, avec le soutien du Fonds d'action sociale. Soixante-quinze projets ont été présentés par des équipes comprenant au moins un architecte ou un urbaniste, ainsi que des étudiants en architecture. Une quinzaine de ces équipes ont été primées.

« Nous redoutions un peu les gadgets du genre espace pour méchoui, avoue l'architecte Michel Cantal-Dupart, président du jury. *Or, dans leur quasi-totalité, les projets sont orientés vers une forme d'intégration globale. Leurs auteurs se sont souciés de l'ensemble des habitants, sans faire de différence entre Français et immigrés. L'accent n'est pas mis sur la spécificité des populations d'origine étrangère mais sur l'ouverture, le désenclavement de quartiers ghettos. »*

Les quinze projets primés – mais aussi tous les autres – seront présentés lors d'une exposition au Centre Pompidou, à Paris, du 23 mai au 24 juin prochains. Cette exposition sera accompagnée d'un colloque et de la mise en place d'un « comité de suivi ». Il ne s'agit pas, en effet, de laisser ces projets dans les cartons, mais de permettre leur réalisation, avec la collaboration de plusieurs partenaires, dont l'Union des HLM et le groupe SCIC. Du moins est-ce l'intention proclamée du jury... La Cité des 4 000, à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) est-elle vraiment prête à se donner *« un cinéma de plein air sur le toit d'une barre, un belvédère sur un autre et un « maquis minéral » sur un troisième » ?*

Autour des cabines téléphoniques

Certains lauréats se sont penchés sur la réhabilitation de grands ensembles. C'est le cas, par exemple, d'un groupe bordelais qui propose de restructurer le quartier Bacalan, dans la Cité Claveau, autour d'une grande piscine, entourée d'une « plage urbaine ».

D'autres ont travaillé sur le logement des immigrés célibataires. Ainsi, une équipe parisienne, composée d'étudiants en architecture, suggère de « banaliser » un foyer de la Goutte d'Or en l'intégrant dans un immeuble locatif.

C'est au mobilier urbain que s'est consacrée une troisième catégorie de lauréats. L'un des projets primés, destiné à des communes « chaudes », propose un journal mural, sous forme d'affiches de quatre mètres sur trois, renouvelables chaque mois, pour *« transformer l'image de la cité, faire apparaître l'identité d'une population et pour témoigner de sa culture »*.

Une autre équipe, strasbourgeoise celle-là, a constaté que les cabines téléphoniques ont une grande importance dans des quartiers à forte présence étrangère : moins pour téléphoner que pour recevoir des appels lointains de parents restés au pays. Le soir, vers 7 heures ou 8 heures, il se forme de petits attroupements devant ces cabines. Pourquoi ne pas en faire des lieux conviviaux, demande l'équipe strasbourgeoise, qui suggère l'installation de bancs, de panneaux d'information, de stands associatifs...

« Ce qui m'a frappé dans la plupart de ces projets, dit François Geindre, vice-président de l'Association des maires de France et membre du jury, *c'est leur caractère simple, banal. On a besoin aujourd'hui de banaliser l'expérimental. C'est cela, le quotidien de l'intégration. »*

Harlem Désir oppose, pour sa part, cette créativité au *« climat morose qui règne en France depuis quelques semaines, avec des mots piégés et des hommes politiques qui ne savent plus par quel bout prendre le problème de l'immigration »*. Le président de SOS-Racisme constate qu'il *« reste toujours un petit brin de vie et d'espérance, même dans les quartiers les plus mal au point »*. Pour favoriser l'intégration, ajoute-t-il, *« la France ne manque ni d'idées ni de bonnes volontés »*.

Beaucoup sont déjà à l'œuvre, à vrai dire. Ces « architectes de l'intégration » – pas tous architectes, loin de là – travaillent souvent dans l'ombre, avec peu de moyens. Peut-être faudra-t-il à l'avenir primer des réalisations plutôt que des projets...

ROBERT SOLÉ

SOCIÉTÉ

Un projet de loi du ministère de l'économie

Les banques devront signaler les opérations « suspectes » liées au blanchiment de l'argent de la drogue

Annoncé en février dernier par M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, un projet de loi sur le « blanchiment des capitaux » et de l'argent sale tiré du trafic de la drogue sera examiné au début mai en conseil des ministres. Le texte, qui prévoit notamment la levée du *secret bancaire et le blocage* des opérations « suspectes », fait l'objet d'un débat entre les milieux financiers et les autorités de tutelle. Au cours d'une conférence de l'Association française des banques (AFB), mercredi 18 avril à Paris, M. Raymond Kendall, secrétaire général d'Interpol, a souligné l'intérêt d'une coopération internationale entre les policiers spécialistes de la délinquance financière et les milieux financiers.

« En tant que banquiers professionnels, vous êtes les mieux placés pour déceler les tractations douteuses, a lancé M. Kendall aux banquiers venus l'écouter. *Vous constituez la première ligne de défense dans la lutte contre le blanchiment de fonds. »* Aussi le responsable de l'organisation internationale de coopération policière se félicite-t-il que le projet de loi préparé en la matière protège la communauté bancaire lorsqu'elle pense qu'une transaction est « douteuse » et qu'elle transmet ces renseignements aux services de répression concernés. *« Nous savons tous qu'une loi est une chose, et que l'application de cette loi en est une autre »,* a cependant ajouté M. Kendall. Le policier ne cache pas qu'il sera difficile de distinguer l'argent « sale » en provenance des activités criminelles (drogue, prostitution) de l'argent « noir » issu de la fraude fiscale.

Nul doute que l'Association française des banques n'adhère « pleinement » à la détermination dont fait preuve le gouvernement en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, a appuyé M. Jean-Jacques Burgard, délégué général de l'AFB. *« Les grandes banques internationales ont infiniment plus à perdre qu'à gagner lorsqu'elles sont impliquées dans des opérations douteuses »,* a-t-il estimé. L'AFB aurait toutefois souhaité que le projet ne soit pas limité aux intermédiaires financiers (banques, établissements financiers, compagnies d'assurances, sociétés de Bourse), mais concerne aussi les sociétés immobilières ou les notaires, par exemple.

Moins sévère qu'aux Etats-Unis

Selon le projet de loi élaboré par le ministère de l'économie, les banques et autres intermédiaires financiers seront tenus de signaler les opérations qu'elles considèrent « suspectes » à la cellule de renseignements spécialement créée, le 22 janvier 1990, au ministère de l'économie et des finances. Baptisée TRACFIN (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins), cette cellule pourra décider, avant même toute décision judiciaire, de bloquer l'opération financière pendant douze heures, le temps de recueillir les renseignements nécessaires. Cet échange d'informations devra s'opérer dans la discrétion afin d'aboutir, le cas échéant, à l'intervention de la justice. Le secret bancaire ne sera pas opposable aux déclarations que les banques feront dans le cadre de cette procédure.

Le dispositif en cours d'instruction en France pour lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue est sensiblement moins drastique qu'aux Etats-Unis. Outre-Atlantique, toutes les opérations portant sur un montant supérieur à 10 000 dollars (60 000 francs) doivent être obligatoirement signalées aux autorités. Ce système paraît lourd et coûteux à gérer, puisqu'il porte *chaque année sur près de six* millions d'opérations. Il semble relativement efficace : la justice américaine a donné l'ordre, mercredi 18 avril, à plus de cent soixante-dix banques américaines de fournir des documents concernant sept cent cinquante comptes bancaires sur lesquels près de 400 millions de dollars proviendraient du blanchiment des narcodollars.

ÉRICH INCIYAN

SPORTS

FOOTBALL : Battu en demi-finale de la Coupe d'Europe des clubs

Marseille perd la main

L'Olympique de Marseille s'est incliné face au Benfica Lisbonne (0-1), mercredi 18 avril au Portugal en match retour des demi-finales de la coupe d'Europe des clubs champions. Malgré leur succès du match aller (2-1, *Le Monde* du 6 avril), les Marseillais sont donc éliminés *sur l'ensemble des deux rencontres.* Cette défaite, concédée sur un but entaché d'une faute de main à sept minutes de la fin du match, prive l'OM de sa première finale européenne. Celle-ci opposera Benfica aux Italiens du Milan AC (tenants du titre), mercredi 23 mai à Vienne (Autriche).

LISBONNE

de notre envoyé spécial

Les joueurs de football valent aussi par leurs mains. Les dirigeants devraient d'ailleurs en tenir compte au moment du recrutement, exiger des talents manuels en marge des indispensables compétences pédestres. Diego Maradona l'a bien compris, lui qui, non content d'être le plus brillant balle aux pieds, élimina l'Angleterre du *Mundial 1986 au Mexique* d'un but digne d'un joueur de pelote à mains nues.

Mais l'Argentin a fait des émules. Et si l'Olympique de Marseille s'est incliné face à Benfica Lisbonne, c'est en partie aux qualités de volleyeur de l'attaquant adverse Vata qu'il le doit. D'un discret coup de « mimine », il a privé l'OM d'une finale qui s'offrait à lui.

Un corner à sept minutes de la fin en faveur des Portugais, jusque là tenus en échec (0-0). Un ballon qui vole, sans conviction, puis qui traîne devant le but marseillais, sans domicile fixe... Et, profitant d'une pichenette frauduleuse, le voici qui franchit la ligne de but, trompe l'arbitre, qualifie Benfica et élimine Marseille.

L'OM est donc tombé sur une injustice flagrante. Seuls le directeur de jeu, M. Van Langenhove, et son juge de touche, n'ont pas vu la faute de l'attaquant de Benfica. Dans le stade de la Luz, elle n'a échappé à aucun des cent mille spectateurs, pourtant aveuglés par la passion. Quant au caméras de télévision, infaillibles «big brothers» des terrains, elle ont tout de suite dénoncé le rusé Vata. Erreur d'arbitrage ou bavure préméditée? Jean Tigana, joueur de talent et d'expérience, vieux sage rodé à toutes les pratiques douteuses du milieu du football, a rendu son verdict aussitôt rentré au vestiaire: *« Dans un cas comme celui-là, quand l'arbitre de champ et son juge de touche se trompent tous les deux, c'est qu'il y a corruption. Ce soir, c'est le président de Benfica qui a tout fait. »*

Mise en condition

Mercredi, après le match, alors que le cortège des voitures bariolées aux couleurs de Benfica, le rouge et le blanc, filait vers les vieilles rues du centre ville de Lisbonne fêter un succès inespéré, le vestiaire phocéen ressemblait à ces salles d'attente de palais de justice au sortir d'un verdict contesté: une sorte de carrefour des déceptions et des rancoeurs, un triangle des Bermudes des illusions et des joies avortées. Il y avait des prostrés et des révoltés, des silencieux et des bavards, traqués par les micros et les caméras.

Mais le plus actif a une fois de plus été Bernard Tapie: le président de l'OM a plaidé coupable. *« Cette défaite n'est pas celle des joueurs de l'OM mais la nôtre, celle des dirigeants »* a-t-il assuré. Et le député marseillais d'expliquer comment l'OM avait péché par manque de filouterie face à des adversaires plus au fait des pratiques en vigueur dans les compétitions européennes. *« On nous reproche souvent d'être un petit club. Ce soir, nous avons confirmé que nous en étions vraiment un. Nous sommes tombés sur un grand club qui a parfaitement compris qu'en coupe d'Europe, il y a deux matches, celui du terrain, et l'autre, en dehors... ».*

Le président de l'OM faisait allusion aux « à côtés » d'une rencontre d'un tel niveau. A aucun moment, il n'a, comme Jean Tigana, accusé directement les dirigeants portugais de s'être assuré les faveurs de l'arbitre, mais il a clairement fait comprendre qu'ils avaient su créer un environnement propice à une issue favorable. Après avoir violemment critiqué la presse française accusée de ne pas aider son équipe, Bernard Tapie a ainsi évoqué une campagne de presse soigneusement orchestrée contre l'OM au Portugal (les journalistes locaux ont été interdits de vestiaire marseillais), une prise en charge attentionnée des délégués de l'UEFA présents au match et, bien sûr, des trois arbitres, un très mauvais accueil réservé aux supporteurs français pourtant très calmes (jets de projectiles à l'arrivée au stade, coups de matraques des policiers par la suite)... *« La coupe d'Europe, c'est cela aussi. Il nous faut donc apprendre. Comme ça, la prochaine fois, au moment de prendre une décision difficile, l'arbitre nous donnera peut-être un coup de main... »* Pareilles accusations reviennent régulièrement à propos des matches importants de coupes d'Europe.

Les enjeux sont tels pour les *grands clubs,* que chacun cherche à mettre tous les atouts, sportifs ou extra-sportifs, de son côté. L'histoire des compétitions continentales regorge d'anecdotes savoureuses que la rumeur se plaît à diffuser sans en assurer la véracité. Plutôt que de véritable corruption, il est d'ailleurs question de *« mise en condition ».* Les clubs espagnols auraient la réputation d'offrir les plus beaux cadeaux aux arbitres qui leurs rendent visite. Ainsi, même inconsciemment, ces derniers auraient-ils tendance à favoriser le généreux hôte. Les clubs de l'Est auraient quant à eux recours à ces innombrables belles de nuit qui hantent les grands hôtels de Sofia, Moscou ou Belgrade.

D'autres clubs, moins discrets, seraient spécialisés dans les réceptions hostiles: tintamarre des supporters devant l'hôtel des visiteurs la nuit précédant le match, embouteillage à l'arrivée au stade... *« J'ai même vu le Milan AC gagner dans des conditions similaires »* a lâché Bernard Tapie après la défaite de mercredi. *« Et je peux vous assurer qu'en coulisse, la finale Benfica-Milan ça va être du sport »* a-t-il poursuivi à propos du match du 23 mai à Vienne entre les Portugais et l'équipe lombarde de son ami Silvio Berlusconi qu'il rêvait justement de retrouver en finale.

L'OM méritait sans doute le voyage en Autriche. L'équipe phocéenne, sur ce qu'elle a montré ces derniers mois, devait surclasser celle de Benfica. Mais elle en a été incapable. Car au-delà des *« à côtés »* du match, des *« coups de mains »* salvateurs et des coups de sifflets qui se perdent, l'OM a péché mercredi soir par manque d'esprit d'initiative. Les joueurs, sans doute émoussés par leur match de championnat contre Bordeaux (*Le Monde* du 17 avril) ont voulu se contenter de l'avance acquise au match aller et n'ont pas su profiter de leur évidente supériorité, en particulier en attaque.

Cette contre-performance technique et tactique est pourtant condamnée à passer au second plan de l'histoire. Celle-ci retiendra que Marseille n'a pas atteint *son objectif avoué,* la finale de la coupe d'Europe, à cause d'une grave faute d'arbitrage. Paradoxalement, cette mésaventure pourrait à moyen terme servir le club. Il en sortira plus populaire. L'injustice dont elle a été victime risque de rendre plus sympathique cette équipe brillante mais à laquelle il *manquait, depuis le début de* sa campagne européenne, une popularité d'envergure nationale comme en leurs temps Saint-Etienne ou Bastia.

PHILIPPE BROUSSARD.

Les résultats

FOOTBALL

Les résultats des matches aller sont entre parenthèses. Les clubs en majuscules sont qualifiés.

Coupe des clubs champions

Bayern Munich (RFA) - MILAN AC (Ita) 2-1 (0-1). BENFICA (Por.) - Marseille (Fra.) 1-0 (1-2) (la finale aura lieu le 23 mai, à Vienne).

Coupe des coupes

Dynamo Bucarest (Rou.) - ANDERLECHT (Bel.) 0-1 (0-1). SAMPDORIA GENES (Ita.) - Monaco (Fra.) 2-0 (2-2) (la finale aura lieu le 9 mai, à Goteborg (Suè.).

Coupe de l'UEFA

FC Cologne (RFA) - JUVENTUS (Ita.) 0-0 (2-3). FIORENTINA (Ita.) - Werder Brême (RFA) 1-1 (1-1) (la finale, disputée en matches aller-retour, aura lieu les 2 et 16 mai).

TENNIS

Open de Nice

Berger (E-U) b. Leconte (Fr.), 6-3, 1-6, 7-6 ; Cherkasov (URSS) b. Srich (RFA), 6-4, 6-4 ; Pzpic (Youg.) b. Perez-Roldan (Arg.), 7-5, 6-7, 2-0, aban. ; Forget (Fr.) b Kroon (Suède), 7-6, 6-1

ENVIRONNEMENT

Repérée en Libye

Une mouche américaine menace l'Ancien Monde

La FAO (Food and Agricuture Organization, organisation des Nations unies pour l'alimentaion et l'agriculture) a lancé, mercredi 18 avril, à Rome, un appel pour que la lutte contre une mouche – la lucilie bouchère en français, *screwworm* en anglais, *Cochliomya hominivorax* pour les entomologistes) soit menée de toute urgence en Libye, d'où cet insecte pourrait se répandre d'abord en Afrique du Nord puis dans l'Europe méditerranéenne, le Proche-Orient et l'Asie. A la fin de 1988, en effet, la lucilie bouchère a été identifiée en Libye : c'était la première fois que cette mouche redoutable, endémique à toute l'Amérique tropicale et subtropicale, était signalée dans l'Ancien Monde (*le Monde* du 21 juin).

ROME

de notre envoyée spéciale

La lucilie bouchère n'est pas une mouche ordinaire. Les femelles fécondées sont attirées par la moindre plaie portée par n'importe quel mammifère, homme compris (1). Là, elles pondent plusieurs fois au cours de leur courte existence d'adulte (dix à quinze jours) si bien que chaque femelle peut produire en tout 4 000 à 5 000 œufs.

En vingt-quatre heures, les œufs (de 1 millimètre de diamètre) éclosent et les asticots – ou larves – qui en sortent commencent à dévorer la chair vivante de leur hôte. Ces asticots sont forcément très voraces : en quelques jours, ils atteignent une longueur de 1 à 2 centimètres. Arrivés à ce stade, ils quittent leur garde-manger ambulant, se laissent tomber sur le sol où ils s'enfoncent de quelques centimètres. Ils se transforment alors en pupes (nymphes) qui, après six ou sept jours, sortent de terre métamorphosées en insectes adultes.

La moindre écorchure – plaie ombilicale des nouveaux-nés humains ou animaux, éraflure de tonte ou de barbelés, coupure de castration, piqûre de tique... – se transforme donc très vite en une grosse poche répugnante où grouillent les asticots. Et d'autant plus que cette poche attire d'autres femelles qui y viennent pondre. Les lucilies bouchères pondent aussi dans les narines (d'où les asticots peuvent gagner les sinus), dans les canaux lacrymaux...

On estime que 20 % des troupeaux infestés meurent. Non pas tellement d'être dévorés vivants (bien que les asticots puissent au passage manger des artères...) mais d'infections variées pour lesquelles les énormes plaies sont autant de portes béantes. Au dix-neuvième siècle, on a signalé dans les Amériques une centaine de victimes humaines.

Il y a une trentaine d'années, les Etats-Unis et le Mexique ont décidé d'éradiquer le fléau qui leur coûtait fort cher. La méthode : inonder les zones infestées de lucilies bouchères mâles produites et stérilisées par irradiation dans une « usine » spéciale installée à Tuxla Guiterrez dans l'Etat mexicain de Chiapas et produisant cinq cents millions de mouches stériles par semaine. Répandues par avion (de mille à cinq mille mâles stériles par kilomètre carré) à une semaine d'intervalle pendant plusieurs mois, ces lucilies bouchères « trafiquées » ont eu raison du fléau. D'abord aux îles Vierges (vers 1957), puis à Porto-Rico (vers 1960), au Texas et dans la majeure partie du Mexique (de 1970 à 1982).

Une découverte fortuite

Bien entendu, ces « ensemencements » doivent être accompagnés de traitements par insecticides (surtout du Coumaphos, un organophosphoré), de contrôles et de quarantaines, d'information des éleveurs et des spécialistes de la médecine vétérinaire.

La découverte de la présence de lucilies bouchères en Libye a été fortuite. Elle a été faite fin 1988 par des membres de l'Ecole vétérinaire de Tripoli. Perplexes, ceux-ci ont envoyé quelques spécimens de cet insecte inhabituel au British Museum of Natural History, qui a identifié formellement les bestioles.

En avril 1989, une mission de la FAO a confirmé l'invasion : sur quelque 18 000 kilomètres carrés d'une zone située autour de Tripoli et donc proche de la frontière tunisienne, il y a bien des lucilies bouchères. Comment et quand cette mouche est-elle parvenue en Libye ? Nul ne peut le dire. Tout ce que l'on sait c'est d'abord que la Libye a importé beaucoup de moutons uruguayens et que pour être vues en Libye, les lucilies bouchères y étaient forcément déjà assez nombreuses.

Au cours de l'année 1989, mille neuf cent trente-huit cas d'attaques des lucilies bouchères ont été dénombrés en Libye et quatre-vingt-treize dans le seul mois de janvier 1990.

D'après les premières observations, il semble que la zone infectée ne se soit pas étendue depuis la découverte du fléau. Certes, l'ex*tension de la lucilie bouchère ne* serait pas trop préjudiciable à l'économie de la Libye. Ce pays compte environ 5,75 millions de moutons (dont 2 millions dans la zone infectée), 1 million de chèvres, 215 000 bovins, 185 000 dromadaires, etc. Mais la Libye est désormais le point de départ potentiel de la conquête de l'Ancien Monde par la redoutable mouche américaine.

Tant que l'invasion en est à son stade actuel, elle peut être stoppe et la lucilie bouchère éradiquée. Si la mouche parvenait – par les dromadaires, les chiens ou tout autre animal à sang chaud, par les transports de bétail vivant – au-delà du Sahara, elle contaminerait la faune sauvage et deviendrait donc absolument incontrôlable. La situation serait tout aussi redoutable si la lucilie bouchère passait en Afrique du Nord (la Tunisie et l'Algérie surveillent très efficacement la situation), ou dans l'Europe méditerranéenne (2), en Egypte, puis au Proche-Orient et dans une grande partie de l'Asie.

Le 18 mai prochain, la FAO va expliquer aux pays donateurs potentiels le danger que représente la lucilie bouchère. Mais déjà les plans sont prêts. Le FIDA (Fonds international de développement agricole) et le Programme des Nations unies pour le développement donneront chacun 1,5 million de dollars pour une opération-pilote. A partir d'août prochain et pour plusieurs mois, des surfaces particulières de la zone infectée seront inondées de mâles stériles fabriqués dans l'usine mexicaine. Pour cela, il a fallu que les Etats-*Unis modifient leur législation qui* interdisait d'exporter ces mouches hors des Amériques, et les techniques et les spécialistes en Libye. Mais il faut être sûr que les mâles stériles supportent bien le voyage Mexique-Libye par avion. Il faut aussi former des contrôleurs et techniciens libyens, envoyer sur place de nombreux experts étrangers, informer les éleveurs.

Si le projet-pilote est concluant, et si 85 millions de dollars sont réunis, l'opération d'éradication pourrait commencer pendant l'hiver 1990-1991. Elle durerait deux ans (phase préparatoire et contrôles définitifs compris). Mais elle suppose l'entière coopération de la Libye, sans laquelle ne pourrait être assurée la continuité obligatoire des opérations (un lâcher par semaine de mâles stériles pendant probablement quarante semaines).

85 millions de dollars seraient une dépense vraiment très raisonnable pour sauver l'Ancien Monde de la mouche américaine. L'éradication de la lucilie bouchère du Texas, et d'une grande partie du Mexique, a coûté 694 millions de dollars.

YVONNE REBEYROL

(1) Les lucilies bouchères sont attirées par les animaux à sang chaud. Mais pas trop chaud. Il semble ainsi que les oiseaux, dont la température interne est souvent de 40 °C ou de 41 °C, ne leur plaisent guère.

(2) Les mouches américaines ne survivent pas à quatre jours consécutifs de gelée. Mais une région assainie par le froid ou la lutte peut toujours être recontaminée par ses voisines.

EN BREF

□ **« Actuel » : retour des disquettes et de l'ordinateur.** – Le magazine *Actuel* a récupéré l'ordinateur et les disquettes volés pendant le week-end de Pâques, lors d'un cambriolage dans ses locaux (*le Monde* du 18 avril), dans des conditions qui restent mystérieuses. L'ordinateur a été déposé dans un café parisien, mardi 17 avril, par un homme qui s'est enfui immédiatement. Les disquettes, qui contenaient des informations sur l'opération « Un bateau pour la Chine », ont été remises le lendemain à la rédaction d'*Actuel* dans une enveloppe.

□ **Un cambrioleur victime d'un gendarme.** – Un cambrioleur âgé de vingt-trois ans, Patrick Martinez, a été tué par un gendarme dans la nuit du 17 au 18 avril à Saint-Amour (Jura). Selon le procureur de la République de Lons-le-Saunier, le jeune homme, surpris en flagrant délit dans une entreprise de la zone industrielle par une patrouille, se serait rebellé avant de *« prendre la fuite à pied ».*

□ **Condamnation de détenus.** – Deux détenus de la centrale de Toul, qui avaient retenu deux gardiens en otage pendant deux heures le 1er avril, ont été condamnés le 18 avril à trois ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Nancy. Bruno Thierriot et Gilles Charpenay, condamnés à des peines de dix ans et quinze ans pour deux affaires de meurtres, avaient simulé une tentative d'automutilation pour attirer les gardiens dans leur cellule.

□ **Le lancement du télescope Hubble avancé au 24 avril.** – *Le* prochain départ de la navette américaine Discovery, qui devait intervenir le 25 avril, a été avancé de vingt-quatre heures en raison du bon déroulement des préparatifs de vol. Destinée à mettre en orbite le télescope spatial Hubble, cette mission était à l'origine prévue pour le 10 avril. Elle avait été annulée quatre minutes avant le décollage, du fait d'un surrégime constaté dans l'un des générateurs de la navette. – *(AFP.)*

CULTURE

CINÉMA

La mort de Frédéric Rossif

L'homme des documentaires

Le réalisateur Frédéric Rossif est mort, mardi 18 avril, d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-huit ans.

Homme de télévision, homme de cinéma, Frédéric Rossif avait concilié ces deux activités en se spécialisant dans les montages, très élaborés, de documents sur les animaux, l'histoire, la peinture, la musique. Il faisait des allers-retours entre le petit et le grand écran, en restant fidèle à un style, à une manière plastique de concevoir le langage des images.

Frédéric Rossif naît le 16 février 1922, au Monténégro. Après la guerre – qu'il aurait faite dans la Légion, – il vient à Paris et travaille à la Cinémathèque française. En fait, son existence officielle date de 1950, lorsqu'il entre à la télévision – à l'époque c'était un pari risqué – et fonde le service des achats extérieurs. La télévision apporte une sorte de révolution dans le domaine de l'information. Frédéric Rossif devient producteur de deux séries « Editions spéciales », l'une consacrée aux grands événements historiques et l'autre, la « Vie des animaux », montages de documents commentés par Claude Darget. A la fin des années 50, Rossif est extrêmement populaire. On ne compte déjà plus les heures d'émissions qu'il a produites. Il collabore à Cinépanorama de François Chalais.

En 1961, Frédéric Rossif réalise, pour le grand écran *le Temps du ghetto*, qui rétrace, par d'impressionnants documents d'archives et des témoignages de rescapés, le calvaire et la révolte des juifs de Varsovie dans le ghetto transformé par les nazis en camp d'extermination, et, en 1963, *Mourir à Madrid*, qui ramène en mémoire la guerre civile espagnole (*le Monde* du 21 février 1990. Les critiques « nouvelle vague » lui reprochent sa manière de se servir du montage, et un certain goût pour l'esthétisme. Le succès public est très grand. Rossif utilise encore des documents exceptionnels pour *la Révolution d'Octobre* (1967), *Un mur à Jérusalem* (1968), *Pourquoi l'Amérique ?* (1969). En 1967, il a réalisé, pour la télévision en couleurs, une évocation de Louis II de Bavière, intitulée *Roi en Bavière* et produite par Télé-Hachette (où il travaille souvent) et la télévision bavaroise. Une seule fois, en 1971, Frédéric Rossif s'essaie au cinéma de fiction : *Aussi loin que l'amour* (1971), film-poème avec Michel Duchaussoy et Francine Racette. Rossif se consacre aussi à de nombreux documentaires d'art (*la Route romane, Georges Mathieu, Georges Braque, Pablo Picasso* et, à partir de ses inusables séries de télévision, *la Vie des animaux* et *Nos amies les bêtes*, il réalise de grands films de documents lyriques, d'une étonnante beauté plastique, et qui prennent des allures d'opéras du monde animal : *la Fête sauvage* (1975), *l'Opéra sauvage* (série de télévision, 1979), *Sauvage et Beau* (1984). On lui doit aussi un film, *Jacques Brel* (1982), et une célébration de la musique : *le Cœur musicien* (1986). Et il nous a laissé une somme de son travail historique sur le nazisme et la seconde guerre mondiale : *De Nuremberg à Nuremberg*, en deux époques pour la télévision (1989).

JACQUES SICLIER

Fou d'images

Un soleil s'est éteint pour les amis qui l'ont approché, qui ont travaillé et vécu près de lui pendant tant d'années. Ils pleurent car ils sont les orphelins de ce fou d'images, de mots, de musique, de poésie et d'histoire. Toujours riche de projets et d'idées, prêt à vous tendre la main s'il décelait chez vous une étincelle, une émotion, un talent. L'art de vous faire fleurir. Ils ont rit de ses colères légendaires, toujours en guerre contre l'injustice, la bêtise et la vanité. Un pur, un dur. Venu des lointaines montagnes du Montenegro, c'est en France qu'il avait bâti son royaume de l'amitié. Il disait : *« Je fais mieux l'amitié que l'amour »*. La mort nous l'a cueilli en plein bonheur, au milieu d'une foison de projets : ces *Sentinelles oubliées*, tournées aux Etats-Unis, un grand portrait de Staline, et un film sur l'intelligence animale pour aller se ressourcer avec la nature et les bêtes.

J'étais de toutes ses aventures, de tous ses projets, de tous ses rêves. Je le suivais les yeux fermés. Notre dernier rêve qui allait devenir une réalité : *« Partir aux Molluques, Florence. Pour que tu voies les grands tombeaux chinois qui regardent vers la mer. »* Nous n'irons pas. Bonjour tristesse. 18 avril 3 heures du matin. Il est parti le grand compagnon des songes. Nous ne vieillirons pas ensemble.

FLORENCE QUENTIN
Scénariste et dialoguiste de « la Vie est un long fleuve tranquille » et de « Tatie Danielle », d'Etienne Chatiliez.

Duel au soleil

En 1973, dans le sud de l'Iran, une compagnie pétrolière s'est installée après avoir racheté les terres des paysans. Un homme, qui sort de prison, vient harceler son frère, devenu le gardien du forage, sorte de flic à moustache fortement occidentalisé, à qui il donne sa part de l'argent qu'il a touché. L'autre refuse. C'est, désormais, une lutte implacable entre ces frères ennemis, au grand déchirement de leur mère, qui ne peut que crier et pleurer.

Au-delà du feu, de Kianoush Ayari, produit par la télévision de la République islamique d'Iran, a été tourné en 1986, pendant la guerre contre l'Irak, sur un terrain menacé par les bombardements. C'est une fable allégorique glissant vers la tragédie. Le frère spolié représente la tradition, la religion chiite. Il veut épouser une fille – muette – en tchador dont le jeune frère, gamin débrouillard, sert de *« go-between »* entre les adversaires irréductibles. Le gardien de forage asservi au modernisme, à la transformation – même s'il conserve du passé un cheval noir accordé aux grands espaces d'avant le pétrole, – doit subir, en se battant avec son frère, une épreuve de purification. Les torchères du pipeline lancent vers le ciel les flammes du destin, la mise en scène violente, emportée par la passion, a, surtout vers la fin, de grands moments lyriques rappelant les films de King Vidor.

J. S.

Le 43e Festival de Cannes

Présidée par Bernardo Bertolucci, la prochaine édition se déroulera du 10 au 21 mai

Jury brillant et vraiment international pour ce 43e Festival de Cannes qui se déroulera du 10 au 21 mai prochain. Présidé par Bernardo Bertolucci, il est composé de Françoise Giroud, Anjelica Huston, Fanny Ardant, la réalisatrice indienne Mina Naïr, Bertrand Blier, le metteur en scène soviétique Alexei Guerman, le dramaturge britannique Christopher Hampton, l'opérateur suédois Sven Nykvist et le producteur-distributeur japonais Hayao Shibata.

La sélection officielle compte trois films français, *Cyrano de Bergerac*, de Jean-Paul Rappeneau, *Daddy Nostalgie*, de Bertrand Tavernier, et *la Captive du désert*, de Raymond Depardon. On dénombre, en compétition et hors compétition, plus de quinze films projetés en première mondiale, dont le film d'ouverture (Akira Kurosawa) et celui de clôture (Paul Schrader).

Ouverture (hors compétition) : *Akira Kurosawa's dreams*, d'Akira Kurosawa (Japon) ; *L'Interrogatoire*, de Ryszard Bugajski (Pologne) ; *La Putain du roi*, d'Axel Corti (GB-Italie-France-Autriche) ; *La Captive du désert*, de Raymond Depardon (France) ; *White Hunter, Black Heart*, de Clint Eastwood (Etats-Unis) ; *La Voce Della Luna*, de Federico Fellini (Italie) ; *Nouvelle vague*, de Jean-Luc Godard (Suisse-France) ; *Rodrigo D - Futur néant*, de Victor Manuel Gaviria (Colombie) ; *L'Oreille*, de Karel Kachyna (Tchécoslovaquie) ; *Hidden Agenda*, de Ken Loach (Grande-Bretagne) ; *Taxi Blues*, de Pavel Lounguine (URSS-France) ; *Wild at Heart*, de David Lynch (Etats-Unis) ; *L'Aiguillon de la mort*, de Kohei Oguri (Japon) ; *Non ou la vaine gloire de commander*, de Manuel de Oliveira (Portugal) ; *Tilai*, d'Idrissa Ouedraogo (Burkina-Faso) ; *La Mère (les Gens défendus)*, de Gleb Panvilov (URSS) ; *Come See The Paradise*, d'Alan Parker (Etats-Unis) ; *Cyrano de Bergerac*, de Jean-Paul Rappeneau (France) ; *Il Sole Anche Di Notte*, de Paolo et Vittorio Taviani (Italie) ; *Daddy Nostalgie*, de Bertrand Tavernier (France) ; *Stanno Tutti Bene*, de Giuseppe Tornatore (Italie) ; *Korczak*, d'Andrzej Wajda (Pologne-RFA) ; *Ju Dou*, de Zhang Yimou et Yang Fengliang (Chine-Japon).

Clôture (hors compétition) : *Comfort of Strangers*, de Paul Schrader (Etats-Unis).

Séances spéciales hors compétition

The Little Mermaid, de Ron Clements et John Muster (Etats-Unis) ; *Le Paradis artificiel*, de Karpo Godina (Yougoslavie), un hommage à Fritz Lang : *The Plot Against Harry*, de Michael Roemer (Etats-Unis).

Festival de Quimper

Le cinéma soviétique à l'heure du doute

Les rencontres Art et Cinéma de Quimper constituent la vitrine du cinéma soviétique. Cette année, sur les cent films présentés, une quarantaine provenaient encore de Russie. Paradoxe un peu douloureux, à l'heure de la perestroïka, on n'en est plus aux certitudes un peu lourdes mais au doute et au pessimisme. Dans un monde où toutes les références s'écroulent, les cinéastes paraissent aujourd'hui déboussolés, inquiets.

Finalement, cette manifestation, qui a attiré onze mille spectateurs en douze jours (du 6 au 17 avril), a couronné *la Gare de Karaoul*, un film d'Alexander Rosgochkine dans lequel on voit un train transporter et déposer des prisonniers qu'escortent des soldats. Bien que s'affrontant violemment, les uns et les autres appartiennent au même univers, et l'on en vient à se demander si, dans une société qui aliène complètement l'homme, le geôlier est plus libre que le détenu.

Quant au prix spécial, il est allé à *Syndrome asthénique*, un film de Kira Mouratova qui, lui aussi, s'élève contre les absurdités d'un système aberrant.

Ce festival a en outre rendu un hommage à un grand monsieur du septième art, Alexander Mackendrick, auteur notamment de *Tueur de dames*, *Whisky à gogo* et *l'Homme au complet blanc*. Malgré son âge, l'Américano-Ecossais s'est déplacé spécialement de Los Angeles où il vit actuellement.

Par ailleurs, il a permis de présenter une rétrospective des films de Christian Boltansky, peintre-plasticien français. Comme les œuvres d'Alexander Mackendrick, cette intégrale a obtenu un vif succès.





CULTURE

ARTS

Le diable appelé en consultation

Quand le décorateur Yannis Kokkos expose ses agiles images

Encres de Chine, avec des taches de couleur vive. Images sans pesanteur : le trait du dessin semble presque traverser au vol le grand blanc du papier, comme une hirondelle coupe le blanc du ciel.

Dans un coin de chaque aquarelle, vite écrit, un nom célèbre : Macbeth, Boris Godounov, le Partage de midi, Galilée... Yannis Kokkos, décorateur de théâtre, expose ici quelques-unes de ses ébauches de décor.

Voici la surprise de la chose : à l'opposé des expositions de cette nature, aucun décor n'est présent, *sur ces images. Ce sont* juste des silhouettes, pas même : des envies de silhouettes, qui ont l'air de bouger, dans la lumière. Dans une liberté d'air. *« Le théâtre existe si l'esprit de l'air est là »*, dira tout à l'heure Yannis Kokkos.

Des traces, des pistes impalpables de décor, apparaissent là tout de même, en suspens dans l'air. Par exemple, au-dessus des profils de Prouhèze et Rodrigue, vous distinguez un mince petit arc de lune, l'ogive d'une fenêtre du Palais des papes, un pli d'oriflamme, la pique d'une étoile peut-être : le décor du *Soulier de satin*, à Avignon.



MICHEL PETIT

Croquis pour Electre.

Ce qui est tout de même soufflant, c'est que deux lignes à peine dites d'une femme et d'un homme, sur les marches d'un escalier, appellent à l'instant, très net, très aigu, et entier, l'esprit de l'art de Marivaux, si singulier : Yannis Kokkos a « sondé » ici le fantôme du décor des *Fausses Confidences*.

Lorsqu'il ne passe pas par la Grèce, Yannis Kokkos habite Paris, sur la place d'une église, à mi-chemin de l'Opéra et du théâtre de l'Atelier.

« Mes premiers soirs de théâtre, et il y en eut beaucoup, j'étais un très petit garçon, c'était un théâtre sans image aucune, dans le noir. La radio d'Athènes diffusait chaque mercredi soir, tard, des pièces de théâtre. Couché dans le lit, j'écoutais Strindberg, Maeterlinck.

» Puis je me suis mis à lire du théâtre, tout ce que je pouvais trouver, d'Eschyle à O'Neill, et j'étais incapable de lire sans imaginer les acteurs, le décor, la mise en scène. Alors je dessinais, je peignais, tout cela.

» Un peintre eut l'idée d'exposer ces peintures dans une galerie d'Athènes, la galerie Kouros. J'avais onze ans, cela frisait la plaisanterie. Mes parents s'inquiétèrent, ils se demandaient si j'allais bien. Quelqu'un leur conseilla de demander l'avis d'un peintre, il ne savait pas qui, mais quelqu'un de sérieux.

» Et la chose incroyable, que je n'ai pas encore tout à fait comprise, est qu'ils eurent la présence d'esprit, et le courage, d' « appeler en consultation » Yannis Tsaroukhis.

Tsaroukhis, qui est mort en 1989, à soixante-dix-neuf ans, est le plus grand peintre de la Grèce d'aujourd'hui, l'un des plus grands peintres de l'Histoire. Il a fait aussi des décors de théâtre.

» Mais il était tenu, en Grèce, pour le diable en personne. Pour le mal incarné.

» L'art de Yannis Tsaroukhis est pourtant foncièrement grec en ceci qu'il unit, exprime, les strates successives de notre histoire : depuis la Haute Antiquité jusqu'à la vision d'aujourd'hui, en passant par les descendances de l'art grec telles que le premier art chrétien, Byzance. »

Art grec

Pendant que Yannis Kokkos dit cela, je songe que ses dessins à lui ont clairement quelque chose des dessins des vases grecs lécythes, qui remontent au cinquième siècle avant J.-C., qu'ils ont la légèreté et la lumière aussi des scènes presque « théâtrales » de la synagogue de Doura, en Mésopotamie (troisième siècle avant J.-C.), et aussi des peintures des catacombes de Priscilla et de la Villa Latina, à Rome, – tout cela ayant son origine dans l'art grec. Yannis Kokkos dit d'ailleurs que le rituel liturgique byzantin s'est approprié à l'évidence les éléments de la dramaturgie grecque.

« Mais Tsaroukhis, continue Yannis Kokkos qui décidément ne veut pas parler de lui-même, *oui, Tsaroukhis et sa peinture émettaient deux choses « inacceptables » : une homosexualité, et, surtout, une qualité particulière d'énergie physique et spirituelle du peuple, des jeunes hommes du prolétariat. Couples de militaires dansant, ou paysans nus assis, cette peinture est d'une beauté violente, chaleureuse*, dit Yannis Kokkos en feuilletant des albums de Tsaroukhis, *vous y voyez des rappels de l'intensité de rayonnement des portraits coptes du Fayoum, et des rappels d'élans de liberté qui au besoin viennent d'ailleurs, par exemple de Matisse.*

» C'est que nous sommes grecs à condition d'être d'ailleurs, j'ai tort de le dire car c'est impossible à raconter, à démêler, mais c'est ainsi : plus nous sommes crucialement grecs, plus la Grèce nous rejette, et plus nous nous y replongeons, plus nous la quittons.

» Enfin je voulais dire que Yannis Tsaroukhis, quittant « mon exposition », dit à mes parents : « Mais non, cela n'a aucune gravité, laissez-le dessiner, et peindre, et même incitez-le... »

– Vous ne faites pas que des décors : vous avez mis en scène *la Princesse blanche*, de Rilke, en 1987.

– Oui, je mets en scène surtout des opéras. Ce n'est pas facile, parce qu'il y a très peu de bâtiments et de scènes d'opéras, en Europe, qui permettent une vraie mise en scène : Cardiff, Bologne, Genève... En 1987, dans les ruines d'un village sicilien, Gibellina- il avait été détruit par un séisme- j'ai mis en scène l'Oresteia de Xenakis, mais c'était plutôt une simple présence des habitants du village, dans ces ruines, et la musique. J'ai mis en scène Boris Godounov *de Moussorgski à Bologne en 1989,* Ariane et Barbe-Bleue *de Dukas à Genève en janvier 1990. »*

– Et à l'avenir?

– Peut-être Tristan et Yseult *de Wagner... Mais laissez-moi dire un mot encore de Tsaroukhis, il était mon ami, je lui dois tout... C'était à la fin de sa vie, il était malade, très. Il ne bougeait plus de chez lui. J'étais chez des amis, à Athènes, un soir. La porte s'ouvre en coup de vent : porté par trois moines du Mont Athos, Tsaroukhis plane dans la pièce, atterrit sur un divan. Il dit quelques mots, d'amitié, je devine qu'il est très las, qu'il a voulu avoir la gentillesse de venir nous retrouver. Les trois moines, eux, sont en pleine forme, discutent théâtre, se chamaillent presque, à ma surprise ils ont tout vu, tout ce que l'on joue ces jours-ci en Grèce, puis à propos du prix de revient supposé d'un spectacle ils sortent des machines à calculer de leurs robes... Mais Tsaroukhis ne se sent pas bien, il nous dit adieu, les trois moines du Mont Athos le soulèvent comme un rien, l'emportent... Par dessus l'épaule de l'un d'eux, il nous sourit, il est beau comme le jour... »*

MICHEL COURNOT

► Galerie Proscenium, 35, rue de Seine.

La révolution en douceur

Luxeusement dépouillé le mobilier viennois Biedermeier s'expose à Bagatelle

L'adjectif *bieder* signifie en allemand *le brave, simple, honnête. Meier* est un des noms de famille les plus communs. De ces deux mots est né un style, le Biedermeier (1815-1848) caractérisant le goût et l'art de vivre de la bourgeoisie autrichienne au lendemain du Congrès de Vienne. Ruinée par les guerres napoléoniennes, elle aspire à la simplicité et à l'existence familiale privilégiant donc le confort à la représentation. Ce courant utilitariste suscite des objets adaptés à la vie quotidienne de l'époque et révélant dans le luxe un nouveau sens pratique, qu'il s'agisse d'un canapé en merisier ou d'un crachoir en noyer. Réduit, l'habitat se prête à de nouveaux aménagements avec des îlots mobiles (coins musique, conversation, bureau) annonçant la salle de séjour et le studio du XXe siècle.

Au château et au Trianon de Bagatelle, trois cents pièces (meubles, porcelaine, tableaux, objets d'art) ont été réunis en provenance de trois musées de Vienne dont l'ancien garde-meubles de la cour impériale (qui n'en possède pas moins de 200 000). La surprise est là, délicieuse à savourer, dans cette folie du comte d'Artois construite en soixante jours à peine et dont le fronton s'orne de l'inscription *« Parva sed apta »* (petite mais bien adaptée). Cette cafetière en argent de Franz Kroll ne semble-t-elle pas en effet plus Bauhaus que dix-neuvième ? La rondeur des chiffonniers et secrétaires en acajou rappellerait bien Rulhman et Leleu. Comme le note avec humour Jean-Louis Gaillemain dans le livre catalogue de l'exposition : *« Deux noms sont apparus simultanément dans les dîners en ville et les magasins de décoration des années 70 : Jean-Michel Frank et Biedermeier qu'on prenait plus ou moins pour un ébéniste autrichien. Au moment où le design se démodait avec ses laques et ses plastiques prématurément vieillis, alors que les matières trop nouveau riche de certains ébénistes art déco commençaient à peser, ces deux noms symbolisaient la rigueur classique plus simple et plus naturelle. »*

Le Biedermeier adopte en effet les lignes pures, les bois lisses, les assemblages symétriques. Cette rigueur n'exclut pourtant ni la citation (les bronzes retour d'Egypte, la porcelaine allégorique, la nature idéalisée du dix-septième siècle anglais) ni la séduction. La voici qui oue la grande comédie du nécessaire : voir le guéridon à plateau basculant en acajou incrusté de nacre (Reiman), le secrétaire de dame flanqué de jardinières (Danhauser) où, mieux, ces délicates aquarelles représentant des scènes d'intérieur avec des femmes montrées de dos et semblant hésiter, pensives, entre leur coiffeuse, leur chevalet, leur bureau. Elles ont l'air si confortablement assises... *Car le symbole du bien-être* Biedermeier reste la chaise reconnaissable à ses pieds solidement ancrés dans le sol et son type de dossier qui s'allège en arabesque. La bourgeoise approuve : un créateur de meubles comme Josef Danhauser se voit bientôt diriger une entreprise de cent cinquante ouvriers qui fournissent tout une variété *d'objets (cent cinquante-trois* modèles de chaises, cent soixante-dix luminaires, sept canapés, soixante-seize divans d'angle, etc.) avec pour les sièges tout un choix de pieds, des châssis, etc. L'empereur François Ier, *« père de tous ses sujets »*, cultivant son jardin avec des outils en acajou, poussait, paraît-il, l'humilité jusqu'à passer des commandes dans le catalogue maison de Danhauser.

Bois courbé à la vapeur

De cette époque admirablement mise en scène à Bagatelle, avec des rideaux en mousseline et des cabinets de collectionneur tendus de velours bleu, il se dégage à la fois une discrète extravagance et un optimisme traduit d'ailleurs par toute une série d'innovations. C'est dans la Vienne aux rues éclairées que l'ébéniste Michaël Thonet fera breveter sa nouvelle technique de bois courbé à la vapeur. Sa chaîne numéro 14 reste l'un des plus grands succès de mobilier connus jusqu'à ce jour : 50 millions d'exemplaires vendus entre 1859 et 1910.

La période 1815-1848 apparaît ici comme une parenthèse joyeuse vite refermée par les chantres du néo-rococo et des tarabiscotages Second Empire. Il faudra attendre le vingtième siècle pour que soit reconnu, à travers le mouvement sécessionniste (Otto Wagner, Koloman Moser, Josef Hoffmann) l'héritage de Biedermeier. Adolf Loos, qui reconnaît en 1908 s'être inspiré pour son *Café Muséum* d'un modèle de 1830, écrit alors : *« L'homme moderne, l'homme à la sensibilité moderne, n'a pas besoin de décoration. Il l'a en horreur. Tous les objets que nous appelons modernes sont sans ornement. »*

LAURENCE BENAIM

► Exposition Biedermeier, Château et Trianon de Bagatelle, route de Sèvres, à Neuilly, Bois de Boulogne, 75016 Paris. Jusqu'au 15 août. Rens. 45-01-20-10.

□ **La ligne retrouvée.** – « Lard nouveau » : voilà comment, au début du siècle fut surnommée par ses détracteurs la jeune école de La Haye. Bazel, Lauwerks, Colenbrander imposaient alors leurs lignes sinueuses. L'Institut néerlandais, à Paris, présente actuellement des meubles, des illustrations, des textiles, des objets provenant du Musée municipal de La Haye. Le mouvement en coups de fouet, les stylisations décoratives de la flore, de la faune (voir le service à moka de Jurrian Kok), rappellent bien sur l'esthétique de l'école de Nancy, la « nouvelle Athènes » des Guimard, Gallé, Majorelle. Pourtant, *malgré toutes les complicités*, les échanges (par l'intermédiaire de la revue *le Japonisme*, du Hollandais Samuel Bing), l'expression diffère dans sa retenue, voire sa sévérité. Le « lyrisme » s'efface devant ces constructions simples (les chaises de Prikker) ; la courbe est ici contrôlée par des à-plats de couleur aux motifs géométriques, abstraits *(affiches de Tooroop)*, des effets graphiques (calendriers de Nieuwenhuir, textiles batik de Wegerif Gravestein). Une leçon de rigueur, préfigurant l'art moderne.

► Institut néerlandais, 121, rue de Lille, 75007 Paris. Tél. : 47-05-85-99. Jusqu'au 29 avril.

La différence d'Adelina von Fürstenberg

Une exposition et un colloque marquent la nouvelle direction du Centre national d'art contemporain de Grenoble

A la tête du Centre national d'art contemporain de Grenoble, le « Magasin », depuis janvier 1989, Adelina von Fürstenberg vient de signer ses premières réalisations : une exposition (Gino de Dominicis) et un colloque (« la Société transparente »), inspiré du livre de Gianni Vatimo (1).

La nouvelle directrice du Magasin n'est pas une nouvelle venue. Depuis 1974, elle animait à Genève le premier centre d'art européen qu'elle avait fondé alors qu'elle partageait sa vie entre ses deux passions : l'étude des sciences politiques et la fréquentation des artistes de l'avant-garde. Arménienne d'origine, née à Istanbul, éduquée en Italie et en Autriche, cette Européenne a de bonnes raisons de croire aux identités nationales autant qu'aux réseaux transfrontaliers qui permettent de les confronter : *« Au cours de ce colloque, les échanges entre Gianni Vattimo et Jean-François Lyotard en témoignaient. Deux cultures se parlaient non seulement à travers les mots, mais dans les gestes, les attitudes : comme si les consciences collectives de leurs pays d'origine dialoguaient »*.

Les artistes n'étaient pas exclus de cette rencontre grenobloise. Buren, Mario Merz et Marina Abramovicz cotoyaient les stars de la philosophie ou de la critique. Ils constituent le premier public auquel s'intéresse Adelina von Fürstenberg : *« Nous devons avant tout apporter de la nourriture aux artistes. Leur donner de quoi travailler ensemble sans être tributaires des lois du marché »*.

Quels artistes ? Elle n'entend privilégier aucune tendance, mais rester « éclectique », en France, comme hier en Suisse. Si elle tient beaucoup aux échanges entre « pôles de communication » européens, qui permettent non seulement de faire avancer la réflexion suur l'art, mais aussi de co-produire ouvrages et catalogues à moindre coût, elle ne veut pas pour autant *« exposer ce que l'on voit partout »*. En invitant Gino de Dominicis (voir l'encadré) pour sa première exposition, elle affirme effectivement sa « différence ». L'artiste italien n'est pas de ceux qui effectuent à longueur d'année le parcours du combattant des grandes institutions européennes. Le mot « institution », d'ailleurs, le rebutait jusqu'à ce jour. Il a fait une exception par amitié pour la directrice du Magasin.

Adelina von Fürstenberg voulait aussi présenter un artiste qui s'oppose à tout truchement médiatique - ni photos, ni textes explicatifs - au risque d'indisposer une partie de la presse. A l'heure où les bonnes intentions pédagogiques s'affirment partout avec d'autant plus de véhémence qu'on négligeait hier encore le public, Adelina von Fürstenberg accepte de laisser parler l'oeuvre seule en comptant sur les pouvoirs de la « contemplation ».

BERNADETTE BOST

(1) Gianni Vattimo est directeur du département de philosophie à l'université de Turin.

Gino de Dominicis : autoportrait en sumérien

Accueilli dès la première salle par un sourire énigmatique à la Léonard de Vinci, le visiteur est propulsé au cœur du mystère. Les silhouettes de Gilgamesh et de la déesse Urbai se font face dans un ciel où scintille un météore. Le truquage qui fait irradier cette drôle de pierre philosophale est une banale ampoule de projecteur sur le mur d'en face. Mais l'œuvre n'y perd *rien en intensité*. L'Italien Gino de Dominicis, qui a prêté ses traits au légendaire prince sumérien, s'y révèle tel qu'en lui-même, donc double : illusionniste de salons – ses tours sont appréciés dans la bonne société romaine – et héros véritable d'une épopée de l'esprit.

Toute l'*exposition* du Magasin procède de cet effet trompeur et de cette authentique profondeur. L'artiste met en scène la fiction d'une culture archaïque et futuriste à travers des *« oeuvres plus ou moins récentes »* d'une grande virtuosité d'exécution. Il y a des peintures, des dessins, des sculptures, des plans d'architecture et des vestiges de fouilles imaginaires, comme le squelette humain de vingt-quatre mètres de long qu'il a fallu construire sur place.

Les formes antiques, épures de ziggourats ou figures de bas-reliefs tracées d'un trait délicat *sur fond monochrome*, cohabitent avec des silhouettes des bandes-dessinées contemporaines, sans mettre en péril l'unité du monde constitué. On est dans un vaisseau spatial martien ou dans un palais de Babylone : de toute façon dans le sanctuaire d'une civilisation *mythique*.

Gino de Dominicis a sans doute raison de refuser illustrations et gloses. Son œuvre suscite des lectures plurielles. Les symboles funèbres (os blanchis d'homme et de chien), les yeux sans cils grands ouverts sur la connaissance, les allusions à la vie de *Gilgamesh* peuvent nous raconter une quête d'immortalité. Mais un squelette chaussé de patins à roulettes empêche de perdre de vue la réalité triviale. Et sous le regard de l'artiste, qui nous guette d'un tableau à l'autre entre les paupières mi-closes de ces prêtres-rois sumériens, pointe le long nez des masques de la commedia dell'arte.

Cette désinvolture, cette façon de jouer avec l'héritage culturel de son pays, pourrait le faire comparer aux transavantgardistes de sa génération. Mais très vite, Dominicis nous persuade qu'il n'est d'aucun mouvement, sinon d'aucune époque. Ce noctambule romain appartient à l'art d'aujourd'hui en jouant avec la nuit des temps.

B.B.

EXPOSITIONS

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Musée d'Orsay

Palais du Louvre

PARIS EN VISITE

AGENDA

EXPOSITIONS

JEUDI 19 AVRIL

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33).
T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ARCHITECTURE DES BIBLIOTHÈQUES. Patrimoine et actualité. Salle d'actualité de la BPI, rez-de-chaussée. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 14 mai.

ARCHITECTURES PUBLIQUES. Forum. Jusqu'au 7 mai.

LE CINÉMA DES PAYS NORDIQUES. Galerie du forum. Jusqu'au 7 mai.

COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. 1er volet : 1906-1940. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 3 juin.

DESIGN AUTOMOBILE. Grande galerie. Jusqu'au 30 avril.

DESIGN FINLANDAIS. Galerie des brèves Cci. Jusqu'au 30 avril.

MIGUEL EGANA, LE DERNIER JARDIN. Atelier des enfants. Jusqu'au 9 juin.

FILONOV. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 30 avril.

TONY GARNIER. Galerie du Cci. Jusqu'au 21 mai.

GÉATAN GATIAN DE CLÉRAMBAULT. Psychiatre et photographe. Galerie de la BPI 2e étage. Jusqu'au 14 mai.

FRANCIS PICABIA. Collection Suzanne Romain. Musée national d'art moderne. Jusqu'au 21 avril.

DANIEL SPŒRRI. Galeries contemporaines, Mnam. Jusqu'au 6 mai.

TENDANCES MULTIPLES DES ANNÉES 80. Galeries contemporaines Mnam. Jusqu'au 6 mai.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14)
Mar., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

CHAMPFLEURY, LA RÉALITÉ DANS LES ARTS. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 17 juin.

LE CORPS EN MORCEAUX. Entrée : 25 F (dimanche : 16 F.). Billet jumelé exposition musée : 40 F. Jusqu'au 3 juin.

CHARLES GARNIER (1825-1898) ARCHITECTE DE L'OPÉRA. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 juin.

L'OPÉRA DE MONTE-CARLO : CHARLES GARNIER, ARCHITECTE. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 10 juin.

L'OPÉRA, PHOTOGRAPHIES DE CHANTIER. Exposition dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 3 juin.

UN PHOTOGRAPHE VICTORIEN : LADY HAWARDEN (1822-1865). Exposition dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 29 avril.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-53-17)
T.l.j. sf mar. de 12 h à 21 h 45 (fermeture des caisses à 21 h).

ACQUISITIONS RÉCENTES DU MUSÉE. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 23 juillet.

HOUEL : VOYAGE EN SICILE. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 26 juin.

LE PAYSAGE EN EUROPE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE. Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 23 avril.

LE PEINTRE, LE ROI, LE HÉROS. L'Andromède de Pierre Mignard. Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 23 avril.

POLYPTYQUES OU LE TABLEAU MULTIPLE DU MOYEN AGE AU XXe SIÈCLE. Hall Napoléon. Entrée : 25 F, possibilité de billets couplés avec le ticket d'entrée au musée. Jusqu'au 23 juillet.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New York (47-23-61-27)
T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30. Visit. comment. grat. les jeu. à 15 h.

HERBERT BRANDL, ERNST CARAMELLE, FRANZ WEST. Entrée : 15 F. Jusqu'au 22 avril.

KEES VAN DONGEN, LE PEINTRE. Exposition rétrospective. Entrée : 15 F. Jusqu'au 17 juin.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

ART PRÉCOLOMBIEN DU MEXIQUE. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Jusqu'au 30 juillet.

JEAN BAZAINE. Rétrospective. Galeries nationales (42-56-25-30). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 mai.

LES ENVOLS DE JACQUES LARTIGUE. Cent photographies en noir et blanc de 1904 à 1944. Galeries nationales (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 avril.

JEUNE PEINTURE 90. (42-56-45-06). T.l.j. de 10 h à 19 h 30, mer. jusqu'à 21 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 29 avril.

SOLIMAN LE MAGNIFIQUE. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Jusqu'au 14 mai.

Cité des sciences et de l'industrie

30, av. Corentin-Cariou (46-42-13-13)
T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h.

LA FABRIQUE DE LA PENSÉE. Espace Marie Curie. Entrée : 30 F (Cité pass). Jusqu'au 30 décembre.

LES MÉTIERS AU FIL DE L'EAU. Entrée : 30 F (Cité pass). Jusqu'au 30 septembre.

CENTRES CULTURELS

ANDREA APPIANI (1754-1817), ART ET CULTURE A MILAN AU SIÈCLE DES. Lumières et à l'époque napoléonienne. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). T.l.j. sf dim. de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h, sam. de 10 h à 13 h. Jusqu'au 27 avril.

BIENNALE DE SAO PAULO, LE PAVILLON FRANÇAIS. Centre national des Arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 mai.

DATHEIL. Le peintre et son poète. Mairie du Ve, salle du souvenir, 21, place du Panthéon. T.l.j. sf dim. de 10 h 30 à 17 h 45, sam. de 9 h à 12 h 15. Jusqu'au 27 avril.

CÉSAR DOMELA. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 29 avril.

PER EKSTROM, 1844-1935. Centre culturel suédois, hôtel de Marle 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 24 mai.

REM KOOLHAAS, PROJET EURALILLE. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 3 juin.

LAURÉATS DU PRIX DE PEINTURE. Fernando Canovas, Diane Wilke, Leandro Berra, Rhadamès Mejia. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (42-22-97-60). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 23 mai.

LIEUX D'ARCHITECTURE EUROPÉENNE, PÉRIPLE MÉDITERRANÉEN DE LA. Jeune architecture. Maison de l'architecture, 7, rue de Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 28 avril.

LA LIGNE RETROUVÉE. Art et décoration en Hollande autour de 1900. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 29 avril.

MORCEAUX CHOISIS, SCULPTURES ENTRE 1979 ET 1990. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 avril.

LES PEINTRES TURCS DE PARIS. Espace AGF Richelieu, 87, rue de Richelieu (42-44-16-43). T.l.j. sf sam. et dim. de 8 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

LES PRINCES D'ORLÉANS ET LA PHOTOGRAPHIE. Mairie du VIIIe, 56, boulevard Malesherbes (42-94-08-08). T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 22 mai.

SUR LES PAS DE PALISSY. Le Louvre des antiquaires, 2, pl. du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sauf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 8 juillet.

LE TAPIS : PRÉSENT DE L'ORIENT A L'OCCIDENT. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Visites conf. Tlj à 14 h 30, sam., dim. à 14 h et 16 h. T.U. : 40 F. Entrée : 30 F. Jusqu'au 29 avril.

LES THÉATRES DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon – 24, rue Pavée (42-74-44-44). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 juin.

TIRE LA LANGUE, OU LES IRRÉGULIERS DU LANGAGE. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, Beaunord, 125-127, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 août.

VIENNE 1815-1848. Un nouvel art de vivre à l'époque de Biedermeier. Château et trianon de Bagatelle, domaine de Bagatelle, bois de Boulogne (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 18 h (avril et mai), 11 h à 19 h (juin et août). Entrée : 30 F, entrée du parc : 5 F. Jusqu'au 15 août.

CHRISTIAN VOGT. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 22 avril.

GALERIES

ALIGHIERO E BŒTTI. Galerie Charles Cartwright, 6, rue de Braque (48-04-86-86). Jusqu'au 21 avril. / Galerie Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10). Jusqu'au 28 avril.

KAREL APPEL. Gallery Urban, 22, av. Matignon (42-65-21-34). Jusqu'au 2 mai.

AVRIL, MOIS DES ÉDITEURS : MAN RAY, POP ART, ALOCCO. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 28 avril.

JOERG BADER. Galerie des Archives, 46, rue des Archives (42-78-05-77). Du 21 avril au 26 mai.

VINCENT BARRE ET DANIEL PONTOREAU. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 21 avril.

REINER BERGMAN, RICHARD DEACON, IMI KNOEBEL. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 12 mai.

BEUYS. Galerie Isy Brachot, 40, rue Mazarine (43-25-09-22). Jusqu'au 28 avril.

ROMMERT BOONSTRA. Studio 666, 6, rue Maître-Albert (43-54-59-29). Jusqu'au 12 mai.

BOURGEOIS, POTAGE. Galerie Brigitte Schéhadé, 44, rue des Tournelles (42-77-96-74). Du 19 avril au 19 mai.

MARCELLE CAHN. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 5 mai.

SOPHIE CALLE. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 3 mai.

TONY CARTER. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 30 avril. / Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 16 mai.

PHILIPPE CAZAL. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 30 avril.

PIERRE CHARBONNIER. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Du 19 avril au 26 mai.

CHAUVIN. Sculptures. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 21 avril.

CINQ CRÉATEURS DU MOUVEMENT MADI. Galerie Saint-Charles de Rose, 15, rue Keller (47-00-11-54). Jusqu'au 19 mai.

COLLAGES SURRÉALISTES. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 5 mai.

BERNARD COUTIN. Galerie Est, 22, rue Keller (48-07-17-39). Du 19 avril au 19 mai.

DAMIAN. Galerie Jacqueline Moussion, 110-123, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 12 mai.

OLIVIER DEBRÉ. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 28 avril.

PETER DOWNSBROUGH. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 28 avril.

JUMANA EL HUSSEINI. Galerie Etienne Dinet, 30, rue de Lisbonne (42-56-43-26). Jusqu'au 5 mai.

MAX ERNST. Galerie Lucette Herzog, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 21 avril.

OYVIND FAHLSTROM. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 28 avril.

PHILIPPE FAVIER. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 2 mai.

FRANÇOIS FIEDLER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 juin.

FIGURATION NARRATIVE DANS L'ART CONTEMPORAIN. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 5 mai.

JOËL FISHER. Galerie Faridah-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 26 mai.

LUCIAN FREUD. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 12 mai.

ALBERT GLEIZES. Galerie Michèle Heyraud, 79, rue Quincampoix (48-87-02-06). Jusqu'au 6 mai.

GROSAJT, GUIOT, KALLOS, PÉRON. Galerie Nane Stern, 26, rue de Charonne (48-06-78-64). Jusqu'au 12 mai.

JEAN-LUC GUÉRIN. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 11 mai.

HOBLARGAN. Le dernier album 1885-1923. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 28 avril.

HOMMAGE A KEITH HARING. Galerie Façade, 30, rue Beaubourg (48-87-02-20). Jusqu'au 8 mai.

HOMMAGE A SEYMOUR ROSOFSKY PEINTRE DE L'ÉCOLE DE CHICAGO. Rétrospective de son œuvre 1958-1981. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'au 30 avril.

ROLF ISELI. Galerie 10, 10, rue des Beaux-Arts (43-25-10-72). Jusqu'au 28 avril. / Galerie Philip, 16, place des Vosges (48-04-58-22). Jusqu'au 30 avril.

ASGER JORN. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 27 avril.

ARNAUD LABELLE-ROJOUX. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 28 avril.

CLAUDE LAGOUTTE. Galerie Charles Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 5 mai.

BERNARD LANTERI. Galerie Jean-Pierre Lambert, 3, place du Marché-Sainte-Catherine (42-78-62-74). Jusqu'au 19 mai.

CHRISTIAN LAPIE. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 26 mai.

EUGÈNE LEROY. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 21 avril.

CHRISTIAN LHOPITAL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 25 avril.

ROBERT LONGO. Sur le drapeau américain. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 18 avril.

ANGEL LUQUE. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 21 avril.

CHARLES MARQ. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 28 avril. / L'Atelier Lambert, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 21 avril.

FAUSTO MELOTTI. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 avril.

HENRY MOORE. Galerie Maeght Editeur, 36, av. Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 15 juin.

MARIA MORENO. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 avril.

TANIA MOURAUD 1970-1990. Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-78-03-97). Jusqu'au 12 mai.

MALGORZATA PASZKO. Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Du 24 avril au 2 juin.

MANFRED PAUL. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 5 mai.

LES PIOMBINESI. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 5 mai.

MICHELANGELO PISTOLETTO. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 12 mai. / Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (42-78-29-66). Jusqu'au 12 mai.

JACQUES POLI. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 28 avril.

POLYPTYQUES ET PARAVENTS. Galerie Bellier, 7, quai Voltaire (42-60-74-72). Jusqu'au 5 mai.

DANIEL PONTEREAU, VINCENT BARRÉ, OLIVIER DEBRÉ. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 21 avril.

HARVEY QUAYTMAN. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Du 21 avril au 2 juin.

ROBERT RAUSCHENBERG. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 25 mai.

MIMMO ROTELLA. Galerie Beaubourg, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40). Du 24 avril au 26 mai.

RUTJER RUHLE. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 5 mai.

JULIAN SCHNABEL. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Du 21 avril au 19 mai.

SOTERAS. Galerie Vendôme, 12, rue de la Paix (42-61-73-91). Jusqu'au 7 juillet.

DANIEL SPŒRRI. Palettes d'artistes, les Puces. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 21 avril.

PAULINE STELLA SANCHEZ. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 21 avril.

ANTONI TAPIES. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 21 avril.

VINGT ET UN PEINTRES ET SCULPTEURS PÉRUVIENS RENDENT HOMMAGE A. Miguel Grau. Brasil inter Art Galerie, 8, passage Thiéré (48-07-20-17). Jusqu'au 28 avril.

FRANZ WEST. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 3 mai.

MUSÉES

LES AMÉRIQUES DE CLAUDE LEVI-STRAUSS. Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 20 F, 25 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 24 avril.

ANIMAUX ET PAYSANS. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les quinze derniers jours de chaque trimestre (15 au 30 juin). Entrée : 20 F. Jusqu'au 8 septembre.

ARCHITECTURE EN TERRE DE PIERRE CULOT. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 25 juin.

L'ART NAIF ESPAGNOL. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 mai.

L'ART PREND L'AIR. Cerfs-volants d'artistes. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-40-27-28). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F. Du 24 avril au 1 juillet.

BRONZES ANTIQUES. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1 juillet.

LA COLLECTION JEAN HENRY. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 14 mai.

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE. Dix siècles de lumières par le livre. Bibliothèque Nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 13 mai.

FEMMES FIN DE SIÈCLE, 1885-1895. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 mai.

FORTS DU LITTORAL. Musée des Plans-Reliefs, hôtel national des Invalides, 4e étage, place des Invalides (45-51-95-05). T.l.j. de 10 h à 16 h 45. Fermé le 1er mai. Entrée : 23 F. Jusqu'au 30 avril.

IMAGINAIRE POSTAL 1990. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 juillet.

MAURICE MARINOT PEINTRE ET VERRIER, 1882-1960. Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 23 F, dim. : 12 F. Jusqu'au 21 mai.

MURS PEINTS DE PARIS. Pavillon de l'Arsenal, 2 étage mezzanines Sud et Nord, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 22 mai.

MÉMOIRE D'IMAGE. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 2, rue Vivienne - 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 avril.

MÉTROPOLE 90. BARCELONE, LONDRES, STOCKHOLM, PARIS. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 3 juin.

P.A.B. A LA B.N. Petits livres majuscules. Bibliothèque Nationale, galerie Mortreuil, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 4 mars 1991.

FRANÇOIS ALEXANDRE PERNOT (1793-1865). Musée de la vie romantique - Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F. Du 24 avril au 15 juillet.

PAQUES FLEURIES. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 15 F (prix d'entrée du musée), 7,50 F le dim. Jusqu'au 28 mai.

JOSEP RENAU. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 14 mai.

RODIN ET SES MODÈLES : LE PORTRAIT PHOTOGRAPHIÉ. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Du 24 avril au 3 juin.

LA SCIENCE DE DOISNEAU, QUARANTE-CINQ PHOTOGRAPHIES ANCIENNES ET. Nouvelles sur la science et ses à-côtés. Muséum d'histoire naturelle, hall de la bibliothèque centrale, jardin des Plantes, 57, rue Cuvier (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h, dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 25 juin.

SEIGNEURS, ARTISANS, PAYSANS : ARCHÉOLOGIE D'UN VILLAGE MÉDIÉVAL. Musée national des Thermes et de l'hôtel de Cluny, 6, place Paul-Painlevé (43-25-62-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 15 F, dim. (8 F). Jusqu'au 28 mai.

SNOOPY FÊTE SES QUARANTE ANS. Musée des Arts décoratifs, galerie d'actualité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 22 avril.

LES TRÉSORS DU MUSÉE NIEPCE. DEUX CENTS PHOTOGRAPHIES PROVENANT. Des collections du Musée Nicéphore Niepce de Chalon-sur-Saône. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 13 mai.

***VOYAGES DANS LES MARCHES* TIBÉTAINES.** Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 16 F (billet donnant droit à la visite du musée). Jusqu'au 1 octobre.

ANTON WATZL. Peintures et œuvres sur papier. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 5 mai.

PÉRIPHÉRIE

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Ernesto Riveiro. Espace Jules Vernes, rue Henri-Douard (60-84-40-72). T.l.j. sauf dim., lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 27 avril.

LA DÉFENSE. L'Art prend l'air à La Défense. Lancer de cerfs-volants d'artistes devant l'Arche. Grande Arche, 1, parvis de la Défense. T.l.j. de 12 h à 18 h. Du 21 avril au 22 avril. La Traversée de Paris. Grande Arche, entrée sous l'escalier de la Grande Arche (40-90-05-18). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 19 h 30, ven. de 10 h 30 à 22 h 30. Réservations au 48.78.75.00. Entrée : 50 F. Jusqu'au 22 avril. Les Saisons de printemps de Pékin. Grande Arche, toit, 1, parvis de la Défense (49-07-26-26). T.l.j. de 9 h à 18 h. Jusqu'au 2 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Claude Mongrain. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 3 juin. Espaces internationaux. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 3 juin.

JOUY-EN-JOSAS. Bill Viola : the sleep of reason. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 mai. Ligne de mire, douze artistes de la collection. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 mai.

MAISONS-LAFFITTE. Isadore Levy. rétrospective 1899-1989. Centre culturel, 39, avenue de Longueil (39-62-68-96). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 mai.

MEAUX. Ramsa. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 24 avril.

MELUN. Dix ans d'acquisitions et de restaurations au Musée de Melun. Espace Saint-Jean, 26, place Saint-Jean (64-52-10-95). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h, dim. de 15 h à 19 h. Jusqu'au 10 juin.

PONTOISE. Néo et Post-Impressionnistes belges dans les collections privées. Musée Pissarro de Pontoise, 4, rue Lemercier - 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 13 mai.

SAINT-DENIS. Alors... c'est comment ? Dix photographes en URSS. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 6 mai.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE. Rétrospective Jean Couy (1910-1983). Musée de Saint-Maur-des-Fossés, villa Médicis - 5, rue Saint-Hilaire (48-86-33-28). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 3 juin.

PARIS EN VISITE

VENDREDI 20 AVRIL

« Les sculpteurs et leur demeure : Rodin », 10 h 30, vestiaire du musée Rodin, 77, rue de Varenne (L'Art et la manière).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 10 h 30 ; « Le Père-Lachaise à la carte », 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« L'Opéra-Bastille », 11 h 30, place de la Bastille, devant la Tour d'Argent (Connaissance de Paris).

« Soliman le Magnifique », 12 h 45, hall du Grand Palais. Inscription au 45-55-87-93 (D. Bouchard).

« L'impressionnisme au Musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous le rhinocéros (Arts et caetera).

« Les coulisses du nouvel Opéra, le quartier de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine », 14 h, métro Bastille, sortie près de la Tour d'Argent (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le vieux Versailles », 14 h 30, 1, rue de l'Indépendance-Américaine (Office de tourisme).

« Cités artisanales du faubourg Saint-Antoine », 14 h 30, 1, rue faubourg Saint-Antoine (Paris pittoresque et insolite).

« Un coin de campagne à Paris », 14 h 30, marches de l'église Saint-Germain de Charonne (Sauvegarde du Paris historique).

« Nouvelles salles de la Révolution et de l'Empire au musée Carnavalet », 14 h 30, 23, rue de Sévigné (D. Fleuriot).

« L'Opéra de Garnier », 14 h 30, dans l'entrée (C. Merle).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« De la Franc-Maçonnerie et des rites du Grand-Orient de France », 14 h 45, 16, rue Cadet (M. Bessanat).

« Les Catacombes », 14 h 45, sortie principale métro Denfert-Rochereau, sur la place (Tourisme culturel).

« Salles souterraines des Thermes », 14 h 45, entrée du musée de Cluny, place Paul-Painlevé.

« La vie d'artiste au dix-neuvième siècle, du café Guerbois à la villa des Arts », 15 h, métro Place de Clichy, angle rue Amsterdam/rue de Clichy (Paris et son histoire).

« Vers l'an 800, l'Occident invente la sculpture, la peinture, les mosaïques. Les transformations du monde politique et religieux procèdent d'une logique symbolique qui fait que le décor somptueux de Ravenne diffère de l'art de l'Allemagne du quinzième siècle », 15 h, sortie métro Temple (I. Haulier).

« Les salons de l'Arsenal », 15 h, 1, rue de Sully (D. Bouchard).

CONFÉRENCES

Auditorium du Musée du Louvre, 12 h 30 : « Quel musée pour la collection des Plans-Reliefs ? », par N. Faucherre (Midis du Louvre).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Karma individuel et karma collectif ». Entrée gratuite (Loge unie des Théosophes).









AGENDA

CARNET DU Monde

Naissances

Françoise JOUET
et Alain VUYET
ont la joie d'annoncer la naissance de

Antoine,

le 16 avril 1990, à Suresnes.

21, avenue Sainte-Foy,
92200 Neuilly.

Décès

– Mme Ahmed Balafrej,
née Fattouma Bennani,
Ses enfants Souad, Leïla, Anis, May et Amina,
Ses gendres et belle-fille,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Rabat, le 14 avril 1990, de leur époux, père et grand-père

Hadj Ahmed BALAFREJ,
ancien secrétaire général
du Parti de l'Istiqlal
(Parti de l'indépendance) 1944-1960,
ancien ministre des affaires étrangères,
président ancien président du conseil,
ancien représentant personnel
de Sa Majesté le roi Hassan II,
grand-croix de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu à Rabat, le 16 avril.

Domicile : Kilomètre 3,
route Deszaërs,
Rabat (Maroc).

(*Le Monde* du 17 avril.)

– Edmond Bernus,
son mari
et son père,
Caroline, Jacques, Cécile,
ses enfants
et ses frères et sœurs,
Philippe Goldsztajn,
son compagnon,
Gaëlle,
sa petite-fille
et sa nièce
Et son père Patrick Maury,
Mme Alfred Vianès,
sa mère
et sa grand-mère,
Mireille et Georges Lendi,
sa sœur et son beau-frère,
sa tante et son oncle,
Eve et Fanny Lendi,
ses nièces
et ses cousines,
Hélène et Claude Gary,
sa belle-sœur et son beau-frère,
sa tante et son oncle,
Pierre, Geneviève, Anne, Mireille, Francis Gary,
ses neveux et nièces
et cousins,
Les familles Feuillie, Franck, Marcel, Schoen et Volla,
Isabelle Geoffroy Dechaume, Nicolas Guy, Ekhya ag Sidiyène et Tahir ag Mohamed Abdoulaye,
Ainsi que tous leurs amis du Niger et du Mali,
ont la douleur de faire part des décès de

Suzanne BERNUS,
née Vianès,
directeur de recherche au CNRS,
secrétaire générale
de la Société des africanistes,

« Heureux ceux qui désirent avec ardeur
Vivre comme Dieu le demande,
Car Dieu le leur accordera pleinement. »
Matthieu, V-6

et de

Ariane BERNUS,

« Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra. »
Jean, XI, 25

le 17 avril, à la suite d'un accident survenu au Mali,
et vous prient d'assister au service religieux qui aura lieu à la Maison fraternelle, 37, rue Tournefort, Paris-5e (Eglise réformée de France), le lundi 23 avril, à 14 heures.

27, quai de la Tournelle,
75005 Paris.

– Pierrette Bloch,
sa fille,
Le docteur et Mme Pierre Klotz,
M. et Mme Claude Bigar,
ses neveux,
Mlle Marie Pinel,
Toute sa famille
Et ses amis,
ont la tristesse et le regret de faire part du décès de

Mme Marcel BLOCH,
née Madeleine Schwob,

survenu le 9 avril 1990, à La Chaux-de-Fonds (Suisse), où les obsèques ont eu lieu le 11 avril.

7, rue Antoine-Chantin,
75014 Paris.

– Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Monsieur V. Giscard d'Estaing,
président de l'Orchestre d'Auvergne,
Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'Orchestre,
M. Jean-Jacques Kantorow,
directeur musical,
Et les musiciens de l'Orchestre,
Ses collaborateurs administratifs et techniques de l'Orchestre,
ont la peine de faire part du décès de

M. Daniel NOUHEN,
administrateur
de l'Orchestre d'Auvergne.

Les obsèques ont été célébrées, jeudi 19 avril 1990, en l'église de Maringues (Puy-de-Dôme).

Orchestre d'Auvergne,
2, rue Urbain-II,
63000 Clermont-Ferrand.

– Saint-Aygulf.
Mme Madeleine Perret
Et sa famille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Charles PERRET,
ingénieur centralien (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
ex-directeur scientifique et technique
de la société Engineering Technip,

survenu le 14 avril 1990, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mercredi 18 avril, au temple protestant de Saint-Raphaël (Var).

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

65, allée Magali,
83370 Saint-Aygulf.

– M. et Mme Félix Rohatyn
et leurs enfants,
Mme Alice Lobel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henry PLESSNER
née Edith Knoll,

leur mère, belle-mère, grand-mère et fidèle amie,

survenu en son domicile, à Paris, le 16 avril 1990.

Les obsèques ont eu lieu, dans la plus stricte intimité, le mercredi 18 avril, au cimetière de Montmartre.

810 Fifth Avenue,
New-York.

– Mme Christiane Roussel,
Ainsi que ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Frédéric ROSSIF,

survenu le 18 avril 1990 à Paris.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

(Lire page 11.)

– Aïn. Témouchent, Oran, Alger, Lyon.

Le docteur Eveline de Peretti,
Les familles Grandjean,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Alice GRANDJEAN,
physicien en retraite
de l'Institut de météorologie
et de physique du globe de l'Algérie,

survenu à Lyon, le 9 mars 1990, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'incinération a eu lieu à Lyon dans l'intimité et les cendres transportées à Fougerolles (Haute-Saône), d'où la famille de Mlle Grandjean est originaire.

– Mme Georges Poulle,
le comte et la comtesse de Ginestet-Puivert
et leurs enfants,
M. et Mme Frédéric Poulle
et leur fils,
M. Christian Poulle,
M. et Mme Bernard Godet,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges POULLE
avocat à la cour d'appel,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite militaire,

le 17 avril 1990, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Chaillot, le vendredi 20 avril, à 10 h 30.

44, avenue du Président-Wilson,
75016 Paris.
206, boulevard Pereire,
75017 Paris.

– Mme Bernard Teissèdre,
son épouse,
M. et Mme André Teissèdre,
ses parents,
M. et Mme Jean Pinsau,
ses beaux-parents,
M. et Mme Jacques-Antoine Corbée
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Poli
et leurs enfants,
Et les familles alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard TEISSEDRE,

survenu le 15 avril 1990, à Paris, dans sa quarante-troisième année.

Un service religieux a eu lieu le mercredi 18 avril en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Paris-16e.

Une messe a été célébrée en l'église de Raon-aux-Bois, le 18 avril, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Priez pour lui.

11, rue Lauriston,
75116 Paris.
Raon-aux-Bois,
88220 par Xertigny.

– La direction du groupe Landis et Gyr
a la tristesse de faire part de la disparition de

Bernard TEISSÈDRE,
directeur de la filiale Landis et Gyr Communications (France),

décédé brutalement le 15 avril 1990, à l'âge de quarante-deux ans.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 19 avril 1990 :

UN ARRÊTÉ

● Du 3 avril 1990 modifiant l'arrêté du 22 octobre 1984 relatif à l'attribution d'une indemnité journalière spéciale aux agents affectés dans les quartiers de sûreté des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie.

UNE LISTE

● Des élèves de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité ayant obtenu en 1989 le diplôme d'ingénieur mécanicien-électricien ou le diplôme d'ingénieur mécanicien-électronicien.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 19 avril à 0 heure et le dimanche 22 avril à 24 heures.

Le temps va rester encore maussade en cette fin de semaine. Le ciel sera souvent nuageux, parfois avec de faibles pluies. Dimanche ces pluies disparaîtront progressivement.

Les températures seront en hausse mais resteront inférieures aux normales saisonnières.

Vendredi : nuages, éclaircies et averses.

La plupart des régions connaîtront une alternance de passages nuageux, d'éclaircies et d'averses parfois assez fortes.

Ce temps instable persistera toute la journée sur le Sud-Ouest et le Sud-Est : en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Corse et Provence-Côte d'Azur. Les averses seront particulièrement fortes, parfois orageuses et s'accompagneront de grêle et de rafales de vent.

De la Bretagne et de la Normandie au Poitou-Charentes et au Centre, les fortes averses entrecoupées de périodes ensoleillées se calmeront en cours d'après-midi avec l'arrivée de nuages de plus en plus nombreux vers la mi-journée.

Sur le Limousin, l'Auvergne et Rhône-Alpes, le ciel sera changeant, hésitant entre nuages et éclaircies. De petites chutes de neige se produiront le matin sur le nord des Alpes au-dessus de 800 mètres. Dans l'après-midi, quelques averses locales pourront se produire sur toutes ces régions.

Du Pas-de-Calais et de la Picardie au nord de l'Alsace, la journée sera grise et faiblement pluvieuse.

De l'Ile-de-France au sud de l'Alsace, à la Bourgogne et à la Franche-Comté, les nuages seront souvent nombreux mais ils ne devraient pas occasionner de précipitations.

Les températures minimales seront comprises entre 2 et 6°C, les températures maximales avoisineront 8 à 12°C sur la majeure partie du pays, 13 à 15°C sur le Sud-Ouest et 15 à 17°C sur le Sud-Est.

Le vent soufflera généralement de secteur nord-est. Il sera soutenu sur les régions voisines de la Manche. La tramontane se maintiendra.

Samedi : cocktail de nuages et d'éclaircies. Grisaille et petites pluies au Nord.

Passages nuageux et périodes ensoleillées alterneront sur la quasi-totalité du pays après dissipation des brumes et brouillards matinaux, les nuages occasionnant parfois quelques averses locales dans l'après-midi.

Une exception toutefois : les régions s'étendant du Nord et des Ardennes à l'Ile-de-France, la Normandie, à la Bretagne et aux Pays de Loire, ainsi que la chaîne pyrénéenne. La matinée y sera grise et humide avec de petites pluies et de la neige au-dessus de 1 000 mètres. Légère amélioration dans le courant de l'après-midi avec l'arrêt des pluies et quelques percées du soleil.

Les températures marqueront une légère hausse avec 3 à 7°C le matin et 12 à 16°C l'après-midi. Elles pourront atteindre 16 à 18°C sur le littoral méditerranéen.

Le vent, souvent faible de secteur nord ou nord-est, sera assez fort près de la Manche.

Dimanche : nuages et éclaircies.

Ciel nuageux au lever du jour sur la moitié nord du pays, avec des éclaircies parfois assez belles. Elles seront plus rares sur le quart nord-est, où des pluies faibles sont possibles le matin. Le vent de nord-est sera fort près de la Manche, jusqu'à 60 km/h. Pendant l'après-midi les nuages alterneront avec les éclaircies, ils donneront parfois des ondées.

Sur la moitié sud le ciel sera dégagé au lever du jour, puis des nuages se développeront. Ils donneront quelques averses durant l'après-midi, principalement en montagne, et des orages localement. Le ciel restera chargé près des Pyrénées avec des averses de neige au-dessus de 1 000 mètres.

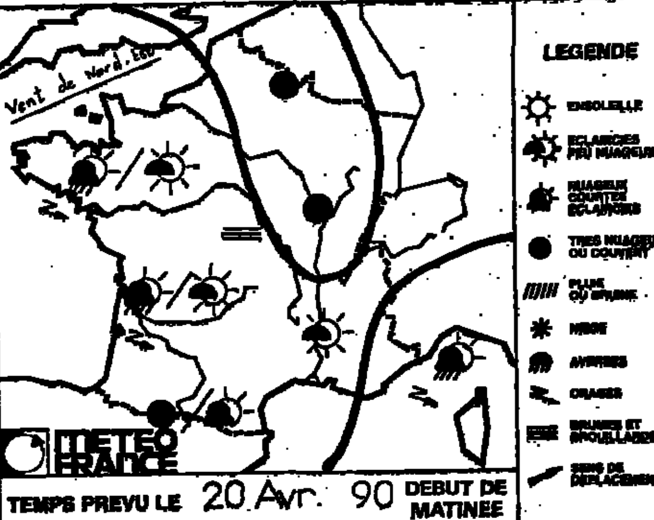
Les températures seront comprises entre 5 et 10°C au lever du jour, elles atteindront 12 à 15°C sur la moitié nord, 16 à 18°C sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 21 AVRIL 1990 A 12 HEURES TU

METEO FRANCE

SITUATION LE 19 AVRIL 199 A 0 HEURE TU

METEO FRANCE





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-04-1990
Valeurs extrêmes relevées entre le 18-04-1990 à 6 heures TU et le 19-04-1990 à 6 heures TU

FRANCE

Ville	Max.	Min.	Temps
AJACCIO	14	7	N
BIARRITZ	12	9	P
BORDEAUX	13	8	P
BOURGES	11	1	C
BREST	12	8	A
CAEN	10	6	C
CHERBOURG	9	7	A
CLERMONT-FER.	9	-2	B
DIJON	9	-2	D
GRENOBLE-SM-H	11	4	N
LILLE	10	3	C
LIMOGES	9	3	P
LYON	10	0	N
MARSEILLE-MAR.	15	7	D
NANCY	10	-2	N
NANTES	12	8	P
NICE	14	7	D
PARIS-MONTS.	11	4	C
PAU	9	5	P
PERPIGNAN	15	7	A
RENNES	11	7	P
ST-ETIENNE	8	-2	N
STRASBOURG	11	0	N
TOURS	11	4	P
TOULOUSE	11	6	P
POINTE-A-PITRE	31	21	D

ÉTRANGER

Ville	Max.	Min.	Temps
ALGER	21	8	N
AMSTERDAM	9	2	N
ATHÈNES	19	11	C
BANGKOK	39	28	C
BARCELONE	20	7	D
BELGRADE	17	9	C
BERLIN	14	6	P
BRUXELLES	8	1	N
LE CAIRE	34	15	C
COPENHAGUE	10	2	N
DAKAR	27	19	D
DELHI	39	25	D
DJERBA	21	13	A
GENÈVE	11	3	N
HONGKONG	19	18	P
ISTANBUL	12	8	D
JÉRUSALEM	25	11	N
LISBONNE	19	11	N
LONDRES	13	5	P
LOS ANGELES	23	15	D
LUXEMBOURG	8	-1	D
MADRID	16	2	D
MARRAKECH	29	13	D
MEXICO	27	13	B
MILAN	10	5	N
MONTRÉAL	9	-5	D
MOSCOU	15	2	D
NAIROBI	25	17	B
NEW-YORK	19	3	D
OSLO	8	3	P
PALMA-DE-MAJ.	17	10	P
PÉKIN	10	10	P
RIO-DE-JANEIRO	31	27	C
ROME	13	7	A
SINGAPOUR	33	25	D
STOCKHOLM	12	-2	D
SYDNEY	18	17	P
TOKYO	13	4	C
TUNIS	20	7	N
VARSOVIE	16	5	N
VENISE	15	8	P
VIENNE	16	8	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

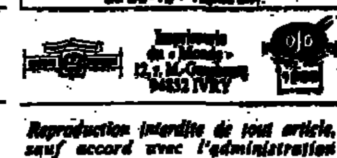
Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
Mme Geneviève Beuve-Méry,
M. André Fontaine, *gérant*.

Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037



Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

AGENDA

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5243

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III			■			■			
IV								■	
V				■					
VI					■			■	
VII		■		■					
VIII								■	
IX				■					■
X			■				■		
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Il lui arrive de travailler pour des haricots. – II. Met de côté. De quoi se faciliter la tâche. – III. Démontre. Extrait de violette. Pour nous, cela n'est pas monnaie courante. – IV. Apporte un supplément de tissu. – V. Met fin à certains échanges. La faucille ou le marteau – VI. Se replie souvent sur lui-même. Conjonction. – VII. N'avait certes pas l'esprit de famille. – VIII. Fait connaître de mauvaises relations. – IX. Amenée à se plaindre. Entraîne un déséquilibre. – X. Que l'on n'a donc plus en soi. Après vous. Adverbe. – XI. Passe sous des ponts. Avec lui, les deux font la paire.

VERTICALEMENT

1. Des gens grâce auxquels ça tourne rond. – 2. S'enflamme pour de nombreux hommes. Ne passe pas inaperçue. – 3. Ce qu'il apportait venait de loin. Reçu à bras ouverts. – 4. Aimait à philosopher. Qui a donc su s'adapter. – 5. Est de glace. Moyen de ne pas perdre le fil. – 6. Pronom. Restent sans répliques. – 7. Se font mettre en boîte. – 8. Cause d'éloignements. Prenait des coups. – 9. Reçoit la balle. Figure mythologique.

Solution du problème n° 5242

Horizontalement

I. Bougeotte. – II. Ordonnée. – III. Uni. Natte. – IV. Rengagés. – V. Réel. Ré. – VI. Amessa. – VII. Laïc. Ou. – VIII. Inde. Ut. – IX. Eternelle. – X. Ré. Ios. Er. – XI. Zen. Osé.

Verticalement

1. Bourreliers. – 2. Ornée. Ante. – 3. Udine. Ide. – 4. Go. Glacerie. – 5. Enna. Non. – 6. Onagracées. – 7. Tétées. – 8. Têts. Soûles. – 9. Cautère.

GUY BROUTY

France loto – TAC-O-TAC

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 03/01/90)

Le numéro 6 3 5 6 9 0 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchant à la centaine de mille 0 3 5 6 9 0 – 1 3 5 6 9 0 – 2 3 5 6 9 0 – 3 3 5 6 9 0 – 4 3 5 6 9 0 – 5 3 5 6 9 0 – 7 3 5 6 9 0 gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchant aux: Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
605690	630690	635090	635600	635691	10 000,00 F
615690	631690	635190	635610	635692	
625690	632690	635290	635620	635693	
645690	633690	635390	635630	635694	
655690	634690	635490	635640	635695	
665690	636690	635590	635650	635696	
675690	637690	635790	635660	635697	
685690	638690	635890	635670	635698	
695690	639690	635990	635680	635699	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	5690	4 000,00 F
	690	400,00 F
	90	200,00 F
	0	100,00 F

LOTO N° 16 TIRAGE DU MERCREDI 18 AVRIL 1990

13 14 20 31 44 48 – 8 (NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE)

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 25 ET SAMEDI 28 AVRIL 1990 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

TAC-O-TAC – TIRAGE DU MERCREDI 18 AVRIL 1990 – 90 – 21e

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36-15 LOTO

France loto

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER (J.O. du 10/4/90) TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES (F)
0	1930	5 000
	7240	5 000
1	01	400
	2491	5 000
	7021	5 000
	95901	50 400
2	5482	5 000
	091642	500 000
	191642	10 000 000
	197592	100 000
3	73	400
	393	1 000
	403	1 000
	0213	5 000
	8493	5 000
	01793	50 000
	39193	50 000
	84913	50 000
4	0244	5 000
	6484	5 000
	7714	5 000
	26834	50 000
	156114	100 000
5	275	1 000
	2705	5 000
	30495	50 000
	56815	50 000
	95505	50 000
	007625	100 000
6	586	1 000
	646	1 000
	066716	100 000
7	7	200
	247	1 200
	727	1 200
	2797	5 200
	25427	50 200
	67217	50 200
	95967	50 200
	055257	100 200
	133537	100 200
8	6678	5 000
	20398	50 000
	016438	100 000
	125828	100 000
9	09	400
	4009	5 400
	8079	5 000
	45399	50 000
	50219	50 000
	83899	50 000
	005939	100 000
	186379	100 000

TRANCHE DU VENDREDI 13 – TIRAGE DU MERCREDI 18 AVRIL 1990 – 90 – 22e

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36-15 LOTO

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT: Le Monde SANS VISA

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 19 avril

TF 1

20.40 Série : Commissaire Moulin. Match nul, de Gérard Kikoïne, avec Yves Rénier. *La femme d'un saxophoniste est enlevée.*
22.15 Magazine : Ex libris. Ailleurs et plus loin. Expliquez-moi : Maurice Patry (*Babiroussa*), Marie Jaoul de Poncheville (*Sept femmes au Tibet*), René Finois (*Mande Nir Basshi*) ; Extérieur livre : Théodore Monod en Mauritanie, par Karel Prokop ; Exploration : Henry de Monfreid ; invité : Richard Bohringer.
23.15 Série : L'heure Simenon.
0.15 Journal, Météo et Bourse.

A 2

20.40 ▶ Magazine : Envoyé spécial. De Paul Nahon et Bernard Benyamin. Sommaire : Tchernobyl, quatre ans après ; Les tagueurs ; Portrait de Mario Vargas Llosa.
21.30 Sport : Basket. Finale de la Coupe d'Europe (sous réserve de la qualification de Limoges, mardi 17). ou **Cinéma : Faux témoin. ■** Film américain de Curtis Hanson (1986). Avec Steve Guttenberg, Elisabeth McGovern, Isabelle Huppert.
23.10 *Informations : 24 heures sur la 2.*
23.25 Météo.
23.30 Magazine : Du côté de chez Fred. Spécial Joan Baez.

FR 3

20.35 Cinéma : Le casse. ■ Film français d'Henri Verneuil (1971). Avec Jean-Paul Belmondo, Omar Sharif, Robert Hossein.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Hommage à Greta Garbo. Bandes-annonces de plusieurs de ses films.
23.20 Cinéma : Le roman de Marguerite Gautier. ■■■ Film américain de George Cukor (1936). Avec Greta Garbo, Robert Taylor, Lionel Barrymore (v.o.).

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Mes nuits sont plus belles que vos jours. ■■ Film français d'Andrzej Zulawski (1989). Avec Sophie Marceau, Jacques Dutronc, Valérie Lagrange.
22.15 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : La danse du lion. ■ Film chinois de Jackie Chan (1980). Avec Jackie Chen, Yuen Biao, Wei Pai.
23.50 Cinéma : Manon 70. ■ Film français de Jean Aurel (1967). Avec Catherine Deneuve, Sami Frey, Jean-Claude Brialy.

LA CINQ

20.30 *Drôles d'histoires.*
20.40 Téléfilm : Ninja Academy. De Nico Mastorakis, avec Will Egan, Kelly Randell.
22.20 Série : Deux flics à Miami.
23.20 Magazine : Désir.
0.00 Journal de minuit.
0.10 *Bob Morane* (rediff.).
0.40 Les aventures de Michel Vaillant (rediff.).

M 6

20.35 Cinéma : Christine. ■ Film américain de John Carpenter (1983). Avec Keith Gordon, John Stockwell, Alexandra Paul.
22.25 Série : Brigade de nuit.
23.10 Série : Destination danger.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.40 Jazz soundies collection.
20.45 Documentaire : Kaïrex en Chine.
21.05 Magazine : Mégamix.
22.00 Documentaire : Le salon de musique (Claude Helffer). De Jean Baronnet
23.00 Documentaire : Foot's Barn travelling theater. De Stéphane Gillet et Carole Hartman.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Le passage, de Daniel Gramer
21.30 Profils perdus. Pierre-Aimé Touchard.
22.40 Nuits magnétiques. Les délices des mathématiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Code. Bessie Smith.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 mars, salle Pleyel) : Ouverture de fête, d'Ibert. Concerto pour piano et orchestre en ré majeur pour la main gauche, de Ravel ; Bacchus et Ariane : suites 1 et 2, de Roussel, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Hiroyuki Iwaki ; sol. : Jean-Philippe Collard (piano).
23.07 L'invité du soir. Patrick Dupond.

Vendredi 20 avril

TF 1

13.35 Feuilleton : Les feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : *La clinique de la Forêt-Noire.*
15.10 Série : Tribunal.
15.35 Variétés : La chance aux chansons.
16.10 Club Dorothée vacances. Caroline ; Le courrier ; Les chevaliers du zodiaque.
17.05 Série : 21 Jump Street.
17.55 Série : Hawaii, police d'Etat.
18.50 Avis de recherche.
18.55 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.25 Jeu : La roue de la fortune.
19.55 Divertissement : Pas folles, les bêtes !
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.40 Variétés : Avis de recherche. Invité : Dick Rivers. Avec The Christians, Les Vagabonds, Les Innocents, L'affaire Luis Trio, Michel Fugain, Enrico Macias, Elton John.
22.40 ▶ Magazine : 52' sur la Une. De Jean Bertolino. Les mannequins : des flashes, des sourires et des larmes, de Sylviane Schmitt.
23.40 Documentaire : La saga de la chanson française. De Christian Mesnil. 8. Georges Brassens.
0.35 Journal, Météo et Bourse.

A 2

14.05 Série : Les cinq dernières minutes. Nous entrerons dans la carrière, de Claude Loursais, avec Jacques Debary, Marc Eyraud.
15.50 Après-midi show. Emission présentée par Thierry Beccaro.
17.00 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.25 Magazine : Giga. Les années collège ; Reportages ; Série : Les deux font *la loi.*
18.30 Série : Drôles de dames.
19.25 Jeu : Dessinez, c'est gagné ! Présenté par Patrice Laffont.
19.52 Divertissement : Heu-reux !
20.00 Journal et Météo.
20.40 Série : Détective gentleman. Qui est cet homme ? De Robert Young, avec Albert Fortell, Marisa Berenson. *Mort ou vivant ?*
21.35 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Thème : Les belles du Seigneur. Avec Laure Adler (*la Vie quotidienne dans les maisons closes de la IIIe République*), Christine Bravo (*Avenida B.*), Christine Duhon (*Une année amoureuse de Virginia Woolf*), P.D. James (*Par action et par omission*), Hélène de Monferrand (*les Amies d'Héloïse*), Gérard Valbert (*Albert Cohen, le Seigneur*).
22.55 Journal et Météo.
23.15 Cinéma : I love you. ■ Film franco-italien de Marco Ferreri (1986). Avec Christophe Lambert, Eddy Mitchell, Flora Barillaro.

FR 3

13.30 Magazine : Regards de femme. Invitée : Catherine Dolto-Tolitch.
14.03 Magazine : Carte verte. *La margeride*, de Jean-Claude Lemonnier.
14.30 Cinéma : *Révolte à Fort Laramie.* ■ Film américain de Lesley Selander (1957). Avec John Dehner, Gregg Palmer, Frances Helm.
15.40 Dessins animés. *Peace and earth* ; The Bookworm turns.
16.05 Magazine : Télé-Caroline.
17.30 Dessins animés. Petit ours brun ; Tom Sawyer ; Denver, le dernier dinosaure.
18.03 Magazine : C'est pas juste.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Jeux : La classe.
20.35 Magazine : Thalassa. Sur les quais, d'Olivier Guiton. *Le port du Havre.*
21.35 Feuilleton : Pierre le Grand (7e épisode).
22.40 *Journal et Météo.*
23.05 Magazine : Faut pas rêver. De Georges Pernoud, présenté par Marc Bessou.
0.00 Musique : Carnet de notes. Suite espagnole, de De Falla, par Sonia Wieder-Atherton, violoncelle, et Laurent Cabasso, piano.
0.15 Documentaire : Aventures de l'esprit. Palettes : Le tricheur à l'as de carreau, de Georges de La Tour ; Philippe Soupault et le surréalisme (3e partie).

CANAL +

13.30 Cinéma : Mes meilleurs copains. ■■ Film français de Jean-Marie Poiré (1988). Avec Gérard Lanvin, Christian Clavier, Jean-Pierre Bacri.
15.20 Cinéma : Good morning, Vietnam. ■ Film américain de Barry Levinson (1988). Avec Robin Williams, Forest Whitaker, Tung Thang Tran.
17.25 Cabou cadin. Croc-note show ; Le comte Mordicus ; Super Mario Bros et princesse Zelda.

En clair jusqu'à 20.30

18.15 Dessins animés : Ça cartoon.
18.30 Top album. Présenté par Marc Toesca.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Philippe Lavil.
20.05 Sport : Football. Les coulisses.
20.30 Sport : Football. Championnat de France : Bordeaux-Lyon.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Magazine : Exploits.
23.00 Cinéma : Vent de folie. ■ Film américain de Nico Mastorakis (1988). Avec Meg Foster, Wings Hauser, David McCallum.

LA CINQ

13.35 Série : L'homme qui valait trois milliards.
14.40 Série : Hondo.
15.25 Série : Shérif, fais-moi peur.
16.30 Dessins animés. Les triplés (rediff.) ; Mage bleue ; Les aventures de Claire et Tipoune ; Pollyanna ; Mazie ; Olive et Tom, champions de foot ; L'académie des Ninjas.
18.50 Journal images.
19.00 Magazine : Reporters. De Patrick de Carolis.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Téléfilm : Douce revanche. De David Greene, avec Kevin Dobson, Kelly McGillis. *Quatorze ans après un suicide.*
22.20 Téléfilm : Double vie. De Wolfgang Turnler, avec Volker Brandt, Ernst Jacobi. *Une femme a été assassinée. Son mari est-il le meurtrier ?*
0.00 Journal de minuit.

M 6

13.25 Série : Cosby show (rediff.).
13.55 Feuilleton : Dynastie.
17.15 Informations : M 6 info.
17.25 Série : L'homme de fer.
18.15 Série : L'ami des bêtes.
18.55 Série : Cathy et Aline.
19.25 Série : La fête à la maison.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby show.
20.35 Téléfilm : L'or des Viets. De Romano Scavolini, avec Clive Wood, Bard Stafford. *La guerre du Vietnam, un sujet d'inspiration inépuisable.*
22.10 Série : Brigade de nuit.
23.05 Série : Destination danger.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

14.30 Méthode Victor : Anglais.
15.00 Cinéma : Ma nuit chez Maud. ■■■ Film français d'Eric Rohmer (1969). Avec Jean-Louis Trintignant, Françoise Fabian, Marie-Christine Barrault.
16.50 Court métrage : Strip-tease. De Marie-Louise de Geer-Bergenstrahle.
16.55 Documentaire : Terra de abril. De Philippe Costantini.
18.00 Téléfilm : La valse du mariage. De Matti Ijäs.
19.00 Film d'animation : Stills. De Leif Marcussen.
19.15 Documentaire : L'âge d'or du cinéma (3). De John Edwards.
19.45 Documentaire : Les cousins d'Amérique. De Philippe Costantini.
21.00 Théâtre : L'indiade ou l'Inde de leurs rêves. D'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine.
22.45 Documentaire : L'horloge du village. De Philippe Costantini.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Les poètes, les peintres et Samuel Beckett.
21.30 Musique : Black and blue. Mister Rooty Vooty.
22.40 Nuits magnétiques. Les délices des mathématiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Code. Bessie Smith.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Aurore sur les champs, de Svetlanov ; Antar, suite symphonique op. 9, de Rimski-Korsakov ; Les tableaux d'une exposition, de Moussorgski (orchestration de Ravel), par l'Orchestre national de France, dir. Evgueni Svetlanov.
22.30 Musique légère.
23.07 Le livre des mélanges.
0.30 Poissons d'or.

Audience TV du 18 avril 1990 (BAROMÈTRE Le Monde / SOFRES NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	48,6	Roue fortune 16,4	Pub 9,4	Act. région. 15,4	Nulle part 2,7	Reporters 2,6	Cathy et Aline 2,0
19 h 45	53,8	Roue Fortune 24,5	Dessinez 10,6	19-20 info 9,2	Nulle part 2,6	Journal 3,3	La fête à... 3,2
20 h 16	65,4	Journal 26,0	Journal 12,0	La classe 12,1	Nulle part 4,0	Journal 4,7	Cosby Show 4,9
20 h 55	68,2	Sacrée soirée 25,8	Pub 18,9	Ivanov 2,1	Football 7,9	Autopsie... 7,6	Illusions 6,0
22 h 08	63,2	Football 28,2	Porte d'or 12,2	Ivanov 2,3	Football 4,5	Autopsie... 8,4	Illusions 8,4
22 h 44	50,0	Football 35,0	Greta Garbo 3,8	Ivanov 1,9	Condamné... 0,5	Débat 6,5	Pub 2,7

COMMUNICATION

La Sofirad rejoint Canal Plus pour lancer une chaîne payante

Les projets africains de Canal Horizons

A partir de décembre 1990, une nouvelle télévision payante, Canal Horizons, devrait commencer ses émissions à destination des métropoles africaines. Canal Horizons prend le relais du projet Canal Plus Afrique, étudié par la chaîne cryptée française depuis 1987. Mais celle-ci n'est plus seule dans l'aventure, puisque la Sofirad entre au capital de Canal Horizons (15 millions de francs initialement) à hauteur de 34 %, et que le président de la nouvelle structure est M. Hervé Bourges, PDG de la Sofirad.

Canal Horizons émettra, depuis Paris, un programme de quinze heures par jour en semaine (vingt-quatre heures le week-end) avec un concept proche de celui de *Canal Plus : sport, cinéma, documentaires*, émissions pour enfants, puisés dans les stocks de la chaîne cryptée mais intégrant aussi des productions du Sud). Acheminé par un satellite Intelsat couvrant l'Afrique, ce programme sera relayé par voie hertzienne dans les pays concernés, sous la responsabilité de sociétés locales contrôlées par des capitaux privés locaux, et dans lesquelles Canal Horizons sera minoritaire.

Des partenariats locaux sont en cours de constitution en Tunisie (avec la Banque de développement économique de Tunisie), au Gabon (avec la Société nationale d'investissement du Gabon) et au Sénégal (avec les sociétés nationales de télévision et de télécommunications), ces deux derniers pays ayant donné *leur accord officiel au projet*. D'autres sociétés locales sont prévues en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, voire ultérieurement dans d'autres pays de la zone comme l'Algérie ou l'Egypte.

Ces sociétés locales devraient entrer au capital de Canal Horizons, qui deviendrait ainsi une chaîne internationale contrôlée par des opérateurs du « Sud ».

Avec un abonnement d'environ 130 francs (en Tunisie) et 200 francs (dans les pays de la zone CFA), Canal Horizons estime son public potentiel d'ici cinq ans à 100 000 foyers en Tunisie, 20 000 à Dakar, 15 000 à Libreville. Les sociétés locales seront libres de pratiquer des décrochages, notamment dans les plages non cryptées (jusqu'à trois heures par jour) et pour inclure des informations, délibérément absentes du programme commun.

Le directeur général de Canal Horizons, M. Serge Adda, insiste sur une logique de partenariat visant à *« générer une dynamique de production et de nouveaux métiers dans les pays concernés »*, où les bénéfices éventuels seront réinvestis. *« Plus qu'un souci très modéré de rentabilité, nous avons l'obligation de servir le grand dessein de la francophonie »*, explique M. André Rousselet, PDG de Canal Plus. *« Aux besoins considérables d'images des pays du Sud, il existe déjà la belle et bonne réponse de Canal France International* (CFI, filiale de la Sofirad qui joue le rôle de « banque d'images » pour les télévisions nationales).

Mais ce n'est pas suffisant », ajoute M. Bourges pour justifier l'entrée de sa société dans le projet. *« Parce que nous croyons à l'Afrique, il nous faut susciter des courants d'échange, aider ces pays à consolider leur audiovisuel*, poursuit M. Bourges, *et la filiale Images Sud Nord que la Sofirad vient de créer va dans le même sens, en recensant les produits d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine susceptibles de trouver des débouchés sur les grands médias occidentaux. »*

Ni la publicité ni l'argent public ne pouvant suffire à développer la création audiovisuelle en Afrique et au Maghreb, les promoteurs de Canal Horizons estiment qu'une chaîne payante est seule capable de générer des ressources nouvelles pour la production cinématographique et audiovisuelle en Afrique et au Maghreb.

M.-C. I.

□ **Telcima (Bayard-Presse) crée un studio d'animation au Luxembourg.** – Telcima, la filiale de production du groupe Bayard-Presse dirigé par M. Daniel Schwall, vient de procéder à une augmentation de capital de 2,5 millions de francs souscrite par Bayard-presse (pour 2 millions) et par la société belge ODEC Kid Cartoons (500 000 F). Cette augmentation de capital doit donner à Telcima les moyens de son développement international, qui inclut notamment le démarrage d'un tout nouveau studio d'animation – 352 production – et d'une société de distribution internationale – Golden Screen. Implantées au Luxembourg, ces deux nouvelles sociétés ont également pour partenaire ODEC Kid Cartoons, le principal studio belge d'animation à qui l'on doit des séries comme *Gil et Julie* et *la Bande à Ovide et Polochon*.

La grande misère des chaînes publiques

Suite de la première page

D'autre part, les dirigeants de la Une se livrent depuis quelques mois à une véritable guérilla contre A 2. M. Patrick Le Lay n'a qu'une stratégie : garder le plus longtemps possible une part de marché supérieure à 45 % pour empocher plus de 50 % du gâteau publicitaire. Pour conserver cette position dominante, il n'y pas de meilleure arme que la déstabilisation systématique des concurrents. Après avoir dirigé son tir contre la Cinq, TF 1 semble désormais résolue à étouffer dans l'oeuf tout sursaut de l'audiovisuel public.

La chaîne privée dispose d'assez d'argent pour se payer, un jour, Michel Drucker, un autre, la responsable des achats d'Antenne 2, déstabilisant tour à tour la grille et la structure commerciale de la chaîne publique. La guerre est également quotidienne sur le front des programmes : TF 1 surenchérit systématiquement pour arracher à sa concurrente les meilleurs films ou les grandes retransmissions sportives. Après avoir monopolisé la coupe de France de football, la Une vient ainsi, avec l'aide de Canal Plus, de mettre sur la table 30 millions de francs pour priver A 2 de la coupe du monde de rugby. Des droits de retransmission qui s'élevaient, il y a deux ans, à moins d'un million de francs.

Jeu normal de la concurrence, objectera-t-on. Sans doute, mais la concurrence, ici, est singulièrement biaisée. Par une aberration juridique bien française, TF 1, chaîne commerciale, siège à l'Union européenne de radiodiffusion qui assure théoriquement aux chaînes publiques une sorte d'exclusivité sur les grands événements sportifs. Et A 2 qui, fidèle à sa vocation de service public, assure la promotion des sports moins populaires, voit sa rivale les confisquer dès qu'ils ont atteint un degré suffisant de notoriété. Malgré les rapports remis au gouvernement, les études en cours au CSA, les pouvoirs publics ne semblent guère pressés de clarifier une situation qui non seulement assèche le gisement de programmes de son audiovisuel public mais contribue à une inflation dangereuse dans l'économie du sport.

L'impasse publicitaire

La position dominante de TF 1 a des conséquences encore plus profondes. Régnant sur plus de 50 % du marché publicitaire, la Une est en situation de dicter ses prix. On *attendait en octobre dernier* une augmentation naturelle des tarifs publicitaires. TF 1 n'a pas bougé contraignant ses concurrents à revoir à la baisse leurs espérances de recettes. Antenne 2 et FR 3 avaient déjà perdu quatre mois en attendant que M. Guilhaume et Mme Tasca se mettent d'accord sur un nom pour la présidence de la régie publicitaire commune aux deux chaînes. La nomination de Mme Christiane Doré, militante *socialiste mais complètement* étrangère à cette profession, n'a pas, semble-t-il, beaucoup dynamisé la nouvelle structure commerciale.

Faute d'augmenter ses tarifs, la régie d'A 2 et de FR 3 a cherché à accroître son volume de publicité. Ce qui l'a conduit naturellement à solliciter davantage les centrales d'achat, à négocier d'importantes réductions de tarifs et à diminuer d'autant ses ressources. Cette fuite en avant bute, de plus, sur une autre contrainte des chaînes publiques. A 2 et FR 3 ne peuvent, comme leurs concurrentes commerciales, couper les programmes par de la publicité. Elles se voient donc obligées de concentrer l'augmentation des spots sur un plus petit nombre d'écrans, au risque de lasser les téléspectateurs irrités par ces interminables « tunnels » de publicité à 19 h 55 ou à 20 h 30 et préférant « zapper » sur d'autres programmes.

La direction d'A 2 a tenté de pallier ces carences publicitaires en développant le parrainage d'émissions. Mais là encore, la lutte avec le privé est inégale. Darty a renoncé à sponsoriser la météo d'A 2 parce qu'il ne pouvait faire figurer au générique que son nom. Sur une chaîne commerciale, la grande surface a toute liberté pour y ajouter la promotion de ses activités. *Le résultat est éloquent* : A 2 n'obtient que 100 millions de francs en recettes de parrainage tandis que TF 1 récupère près de 600 millions.

Cette asphyxie publicitaire porte ses fruits. Antenne 2 sait qu'il lui sera pratiquement impossible d'atteindre l'objectif de 1,79 milliard de recettes publicitaires fixé par le Parlement pour boucler son budget. L'heure des comptes avec les pouvoirs publics sonnera au conseil d'administration du mois de mai et la direction de la chaîne se demande avec inquiétude sur quel secteur les représentants de l'Etat exigeront des économies. Sur les cachets des grandes vedettes au risque de voir se poursuire l'hémorragie de talents ? Sur les augmentations réclamées par le personnel au risque de provoquer un conflit social ? Ou sur la nouvelle grille de programmes ce qui priverait la chaîne publique de sa dernière chance de redresser la barre ?

En fermant les yeux sur le problème du financement et les inégalités dans la concurrence, la réforme du gouvernement porte la vraie responsabilité de la crise de l'audiovisuel public. La loi demande à Antenne 2 et FR 3, réunifiée sous une présidence unique, de redresser leur audience en marquant leur différence. Mais cette double tâche ne peut s'effectuer que par un immense effort de création correctement financé. Les 800 millions de francs supplémentaires dégagés pour 1990 restent insuffisants. Surtout lorsqu'on demande aussi à l'audiovisuel public de prendre le tournant des nouvelles technologies, de monter sur le satellite TDF 1, de préparer le passage à la haute définition, de diffuser ses images en Afrique du Nord pour combattre l'islamisme, dans les pays de l'Est pour assurer le rayonnement de la francophonie.

Le pouvoir politique, quelle que soit sa couleur, a la fâcheuse habitude d'exiger beaucoup de ses chaînes publiques sans leur en donner les moyens. Tous les chiffres montrent que l'ARD et la ZDF en Allemagne fédérale (21 milliards de francs), la BBC en Grande-Bretagne (7 milliards de francs), la RAI en Italie (10 milliards de francs) disposent de budgets bien supérieurs à ceux des deux chaînes *françaises (6,6 milliards)*. En Espagne, la chaîne régionale de Barcelone, TV 3, affiche presque autant de ressources qu'Antenne 2.

Un financement hétérogène

Mais c'est surtout l'hétérogénéité de ce financement qui pénalise l'audiovisuel public. Faute d'augmenter sensiblement une redevance *qui est pourtant parmi* les plus basses d'Europe, le gouvernement laisse la publicité prendre une part de 57,5 % dans les recettes d'Antenne 2 (14,3 % pour FR 3). Or, sur ce marché publicitaire, la position dominante de TF 1 et les conditions de la concurrence ne laissent pas une grande marge de manœuvre à Antenne 2. Pour desserrer l'étau, il faut très rapidement augmenter la part de financement public. Antenne 2 cesserait d'être alors l'otage des annonceurs, des centrales d'achats pour vendre, au prix fort, un espace publicitaire, volontairement rationné.

Mais qui est prêt aujourd'hui à plaider pour cet effort budgétaire ? Le CSA, malgré les pressions d'une partie de ses membres, considère que l'audiovisuel public est la chasse gardée du gouvernement et qu'il est urgent de ne pas prendre *partie dans la querelle*. Mme Tasca a toujours milité pour une réduction de la publicité mais elle estime aujourd'hui que les dirigeants de l'audiovisuel public sont les premiers responsables du marasme. Au ministère du Budget, on garde l'oeil fixé sur l'indice des prix qu'une augmentation de la redevance ferait déraper. A Matignon, M. Michel Rocard se garde bien d'arbitrer, toujours persuadé que l'audiovisuel reste le domaine *réservé du Président*. A l'Elysée, M. François Mitterrand paraît bien loin de tout ce débat et préfère réserver ses interventions politiques... à TF 1.

JEAN-FRANCOIS LACAN

Le développement des Editions mondiales

Lancement de « Joyce Espagne » et préparation de « Ushuaïa »

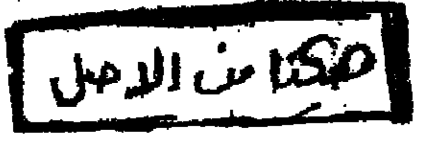
Après *Marie-Claire*, *Elle*, *le Figaro madame*, etc., un nouveau titre de la presse féminine française, *Joyce*, s'exporte. Son éditeur, les Editions mondiales, a conclu un accord de partenariat avec son allié traditionnel, le groupe de communication ouest-allemand Axel Springer, afin de publier *Joyce Espagne* le 25 avril. Cette édition espagnole sera tirée à 75 000 exemplaires et vendue 450 pesetas (vingt-quatre francs environ).

L'Espagne n'est qu'une première étape : les Editions mondiales envisagent de publier ensuite *Joyce* au Japon et en Allemagne de l'Ouest. Cette internationalisation devrait permettre au magazine d'accroître sa notoriété et sa diffusion. Sur 32 000 exemplaires vendus selon l'éditeur, un quart à peine est vendu à l'étranger alors que *Vogue*, son grand rival publié par Condé-Nast, vend plus de la moitié de sa diffusion (74 134 exemplaires) à l'étranger, et notamment aux Etats-Unis et au Japon.

L'objectif de *Joyce* est de vendre environ 20 000 exemplaires à l'étranger. La participation du groupe Springer au lancement de sa première édition étrangère constitue un atout : Springer est déjà associé aux Editions mondiales pour *Autos-Plus*, négocie son entrée au capital de l'hebdomadaire *le Sport* et bénéficie d'une implantation importante en Espagne où il publie déjà six magazines *(Nuevo stylo, Prima, Complice, Greca, Mucho mas* et *Vitalitaz)*.

Les Editions mondiales négocient aussi leur entrée dans la presse magazine britannique. Mais l'internationalisation n'est pas exclusive d'autres projets. En France, le deuxième éditeur de magazines après Hachette-Filipacchi projette de lancer bientôt en association avec TF 1 le magazine *Ushuaïa*, d'après le concept de l'émission du même nom. Un « numéro zéro » est prêt et la décision doit être prise en mai. *Ushuaïa* rejoindra la division « titres de luxe » des Editions mondiales qui comprend *Joyce, France Golf, AD, Dépêche mode* et *Studio*.

Y.-M. L.



Le Monde

LIVRES • IDEES

Dante au paradis

La fin de la nouvelle traduction en français de** la Divine Comédie **: le Paradis « perpétuité vivante, connaissance ultime »

LE PARADIS
de Dante.
Troisième volet
de la Divine Comédie,
édition bilingue,
traduction, introduction et notes
de Jacqueline Risset.
Flammarion, 366 p., 120 F.

Il peut exister plusieurs paradis, y compris ceux qui sont désormais les nôtres, les artificiels. Paradis réel veut dire : victoire sur le temps et la mort, perpétuité vivante, connaissance ultime. Tout le monde connaît l'enfer, sa lourdeur, sa répétition, la damnation d'être coincé dans un corps, l'absence d'issue, le mensonge. Mais le paradis ? Qui en parle encore ? Qui oserait y croire ? A quel prix ? Mieux vaut ne pas interroger sur ce sujet un théologien. Le pape lui-même ? On ne peut pas dire qu'il soit très prolixe sur ce sujet. Restent les universitaires qui nous parlent de Dante, comme s'il s'agissait d'une question de cours. Cependant, il n'est pas interdit d'aller droit au texte, de l'écouter, de le voir se déployer devant nous comme une construction grandiose. Le voici en français, simple, direct, sans manières. Pour quelle raison une jeune femme d'aujourd'hui a-t-elle passé tant d'années à vouloir nous le faire relire ? Mystère (1).


H. ROGER/VIOLLET
Illustration de Botticelli pour le Paradis de Dante.

Le premier mot du *Paradis* de Dante est *gloire*. Le premier mot du dernier vers : l'*amour*. Entre les deux se déroule par séries d'accélérations fulgurantes le plus fabuleux voyage de tous les siècles, impliquant la transformation progressive de l'expérimentation. Nous sommes à Pâques, en 1300, mais aussi bien aujourd'hui si nous le voulons, tout est printemps, la prétention du cosmonaute intérieur est de donner le fin mot de Dieu, du désir, de l'univers, de l'histoire et de la jouissance malgré l'enfer permanent (notre faute) et le purgatoire lent (notre chance de salut).

Il s'agit d'atteindre le *sommo piacer*, la pointe extrême du plaisir et du savoir (l'un prouvant l'autre). Vous qui n'avez pas envie de comprendre parce que vous ne jouissez pas, n'entrez pas. Les mots qui – avec celui de *mouvement* – reviennent ici sans cesse sont : joie, délectation, bonheur, bien, fête, allégresse, rire. Une orgie sans fin, qui semble n'avoir rien d'humain. Dante appelle cet état : *trasumanar*. Il n'est pas question cependant d'*« outrepasser l'humain »* (comme nous le dit la traductrice), et encore moins d'arriver à une quelconque surhumanité, mais bien de passer *à travers* lui, sans cesse et de nouveau, pour vérifier à quel point il ne fait qu'un avec le divin.

Bien entendu, cela n'a de sens que dans la dimension de l'Incarnation et de tout ce qui s'ensuit. On n'est pas obligé d'accepter ces coordonnées. Mais si on les admet, alors la logique de l'ensemble se démontre dans ses plus profondes conséquences, là où (autre expression forgée par Dante) *« gioir s'insempra »*. Là où la joie s'éternise ? Sans doute, mais « s'éterniser » a pris malheureusement pour nous la couleur de l'ennui. Dante dit : quand la joie *se fait* toujours, se transforme en toujours. L'adverbe devient verbe, comme si j'inventais le mot *toujouriser*. Joie d'amour dure toujours. On devrait chaque fois écouter Monteverdi en lisant Dante, l'insistance de sa musique sur *semper (nunc et semper)*.

Le Paradis est avant tout une expérience musicale intérieure sous ses masques amoureux, cosmologiques, historiques, religieux. Le spectacle que voit Dante, les vérités qu'il comprend, sont chaque fois, il insiste, des métaphores d'une autre réalité incommensurable avec laquelle, pour finir, il doit se confondre par-delà les images.

C'est aussi, très curieusement, une *vendetta* contre la *« compagnie mauvaise, stupide, ingrate et toute folle »* qui se sera dressée contre lui, ce qui nous vaut le vers célèbre, dernier aveu politique : *« Il sera beau pour toi, alors, d'avoir fait un parti à toi seul. »*

Plus il monte, avec Béatrice, vers le Premier Mobile et l'Empyrée ; plus il approche du but et plus il est sûr de sa vengeance. Contre quoi ? Leitmotiv de *la Divine Comédie* : *« La cupidité, qui noie les mortels sous elle. »* Marx, qui n'a jamais été marxiste, aimait Dante, et on espère ne pas trop compromettre ce chef-d'œuvre en le rappelant.

Philippe Sollers

Lire la suite page 21

(1) A quelques réserves près, la traduction de Jacqueline Risset est au-dessus de l'éloge, surtout si on la compare au galimatias médiévaliste de Pézard (La Pléiade). C'est donc un événement en français. Les notes, en revanche, auraient gagné à être développées, voire seulement relues. Exemple, note 10 du chant 32 : Sarah n'est pas la fille d'Abraham mais, bien entendu, sa femme. Ruth n'est pas non plus la fille de David, mais son ancêtre. A en croire, par ailleurs, la bibliographie, aucun autre auteur français n'aurait écrit sur Dante, ce qui semble douteux.

Le dossier Boukharine

Le témoignage d'Anna Larina Boukharina, veuve du célèbre dirigeant soviétique, nous invite à réviser notre perception du personnage

BOUKHARINE MA PASSION
d'Anna Larina Boukharina.
Présenté par Véronique Garros,
traduit du russe
par Véronique Garros
et Denis Paillard,
postface de Mikhaïl Gefter.
Gallimard, 410 p., 160 F.

Cinquante ans après l'exécution de son mari, Anna Larina, la dernière épouse de Boukharine, raconte *« les jours les plus heureux et les plus dramatiques »* de sa brève existence avec celui que Lénine appelait *« l'enfant chéri du parti »*. Fille adoptive d'un révolutionnaire célèbre et infirme, Larine, dit encore Lourié, un de ceux qui croyaient dur comme fer au bolchévisme, Anna était née le 27 janvier 1914. Las ! Lénine fut enterré un 27 janvier dix ans plus tard. Larine exigea de l'état civil que l'acte de naissance de l'enfant déjà grande fût modifié et retardé de trois mois : il ne fallait pas qu'elle fût née un jour aussi funeste. Boukharine, de vingt-six ans l'aîné d'Anna, était un intime de la famille. L'amitié entre le dirigeant chevronné et la petite fille devenue adolescente se transforma en amour. Anna Larina devint Boukharina pour le meilleur et pour le pire.

Faut-il revenir sur le pire ? Depuis Soljenitsyne et beaucoup d'autres, on croit tout savoir sur la turpitude stalinienne et le goulag. Pourtant, chaque fois qu'on se laisse envahir par les souvenirs des rescapés, c'est la même stupeur, la même interrogation : comment cela a-t-il pu se passer, comment cela pourrait-il encore se passer ? Cette effarante machine policière badigeonnée de judiciaire finit presque par marcher toute seule, déchiquetant au passage ses propres mécaniciens.

Les personnages les plus sinistres de ce drame sont, à l'occasion, des êtres charmants. Ejov le sanguinaire ? Anna Boukharina le décrit ainsi : *« Ses yeux bleus avaient une expression de réelle bonté »* Beria ? Devenu le chef suprême de la police, il eut dans son bureau une conversation d'une parfaite urbanité avec la femme de Boukharine : lui aussi il l'avait connue enfant, mais elle était devenue sa prisonnière. Il lui offrit tout de même des fruits avant de la faire reconduire dans sa geôle.

Dans cet univers du goulag se côtoyent ceux qui tinrent le haut du pavé bolchevik et les petits, tous voués à la même dégradation, et pour la plupart au peloton. Les femmes et les enfants des grands chefs militaires Toukhatchevski, Iakir, mais aussi la femme du peuple devenue folle qui, la nuit, faisait la chasse aux poux en criant : *« A chacun sa part, nous nous dirigeons vers le communisme. »* Le sort des dirigeants en voie de disgrâce n'est pas plus enviable. Encore en place mais voyant venir le moment où ils basculeront dans les « poubelles de l'Histoire », ils se raccrochent, tel Karl Radek, à l'espoir le plus vain. Tous, jusqu'au bout, jusqu'au peloton, ils ont crié leur foi en ce Staline qui était pourtant l'assassin en chef. Anna Boukharina constate : *« Les anciens oppositionnels, gens d'esprit critique se soumirent au nom de l'unité du parti au diktat de Staline. Ici réside, me semble-t-il, une des causes essentielles du destin tragique que connurent les vieux bolcheviks. »*

Ce comportement fut aussi celui de Boukharine. Son épouse rappelle naturellement les qualités intellectuelles et morales du personnage. Elle ne gomme pas pour autant ses faiblesses. Ainsi, écrit-elle *« face à des attaques injustifiées, Boukharine pouvait se montrer méchant et cassant ; il était capable d'engager une lutte à mort avec son adversaire avec toute l'énergie effrénée de son tempérament politique. En même temps, il avait une sensibilité exacerbée, presque maladive... Sa nature extrêmement active et sensible supportait très mal les émotions trop fortes, sa capacité à « encaisser » était très faible et il craquait nerveusement »*. C'est pourquoi, estime-t-elle, il capitula au plénum de février-mars 1937. Elle évoque encore ses *« états d'hystérie »* : *« Il pleurait facilement mais les raisons en étaient toujours sérieuses. »*

Bernard Féron

Lire la suite page 24

EN POCHE

La longue survie de Jean Rhys

Sous la signature de Christine Jordis vient de paraître, dans la collection « Qui êtes-vous ? » de La Manufacture, un volume consacré à Jean Rhys (224 p., 88 F). Cette romancière anglaise, morte en 1979, tenait déjà une place importante dans le récent essai de Christine Jordis, *De petits enfers variés* (Seuil, prix Femina Vacaresco).

Dans la monographie de La Manufacture, Christine Jordis observe de plus près, avec subtilité, le parcours étonnant et souvent désastreux de Jean Rhys, sa célébrité dans les années 30, après son roman *Quartet*, paru en 1928, puis son oubli et sa longue survie dans l'anonymat, faite de tristesse et de « petits riens ». (Sa correspondance, publiée voilà quelques années par Denoël, en témoigne.)

Sans rien cacher, Christine Jordis sait parler avec élégance et discrétion de cette curieuse femme, Ella Gwendolen Rees Williams, née à la Dominique en 1890, qui s'est laissée maltraiter par la vie. A cette partie purement biographique succède la passionnante analyse d'une œuvre marquée par la division, l'errance, l'exil, et que peut symboliser une phrase de Jean Rhys dans un entretien : *« Je ne connais pas les autres, je n'ai jamais écrit que sur moi-même. »*

Jo. S.

● Dans la collection « Spiritualité vivante », chez Albin Michel, trois nouveaux titres : *Zen et christianisme*, d'Evelyn de Smedt ; *le Fou et le Créateur*, de Daniel Pons ; et *la Paix monastique*, de Thomas Merton. Signalons également chez le même éditeur l'essai de Gilles Farcet sur Thomas Merton, un trappiste face à l'Orient, préfacé par Marie-Madeleine Davy (160 p., 89 F).

● Les hasards de l'édition permettent d'avoir accès à deux traductions de *la Vie des douze Césars* en édition de poche : celle de Théophile Baudement date de 1858 et est présentée par Jacques Gascou en GF-Flammarion (nº 553) ; celle de Pierre Klossowski avait été publiée dans la collection « Les portiques », au Club français du livre, en 1959 ; elle est reprise en Livre de poche avec une introduction de Perrine Galland (nº 6735).

● Enfin, toujours dans le Livre de poche, signalons la nouvelle traduction de *la Poétique d'Aristote*, par Michel Magnien (nº 6734).

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

La magie Modiano

VOYAGE DE NOCES
de Patrick Modiano, Gallimard, 157 p. 74 F.

Il y a des moments, rares, dans la vie d'un lecteur de fond, où un roman tout à coup nous envahit, nous *touche au plus* intime, sans qu'on puisse indiquer exactement pourquoi, par où nous sommes pris ; parce qu'on ne tombe jamais amoureux pour telle ou telle raison, mais contre toute attente. A quoi cela *tient* ? Au talent de l'auteur ou telle raison, mais contre toute attente. Aquoi cela tient ? Au talent de l'auteur sans doute. A un instant de vulnérabilité plus grande du lecteur. Peut-être. A l'ajustement précis *d'un style* avec son *thème*, à une charge émotive plus intense de la part du romancier, comme c'est le cas aujourd'hui avec *Voyage de noces* de Patrick Modiano.



« Ils garderont le silence jusqu'au bout et cela les indiffère complètement que le monde les ait oubliés. »

Pourtant, une chose est sûre, jamais Modiano n'a été aussi délibérément lui-même que dans *Voyage de noces*, avec ses paysages, ses personnages à l'identité trouble, ses quartiers fantomatiques, ses noms de famille ou d'hôtel dont il a comme une mine inépuisable, rien qu'à lui, ses saisons, ses revenants. C'est encore du Modiano, de livre en livre un jeu de variations sur quelques accords, toujours les mêmes (à propos, il faudrait imposer au concours d'entrée dans les écoles de journalisme une épreuve : « Rédigez un article sur l'art de Patrick Modiano sans utiliser les expressions *petite musique* ni *magie* », épreuve et handicap dont nous sommes dispensés, ayant été formés sur le tas), une musique donc, repérée depuis longtemps, déchirante, unique.

C'est *l'été*, un *mois d'août* à Milan, le narrateur descend dans un de ces hôtels, près de la gare, frais et luxueux comme des tombeaux, où le barman lui explique qu'il ne faut jamais venir *à Milan en août*, que *tout* est fermé. Deux jours plus tôt une femme s'est suicidée dans une chambre. Une Française, c'était dans le journal : *« Ils s'imaginent, dans leurs articles nécrologiques, pouvoir retracer le cours d'une vie. Mais ils ne savent rien. Il y a dix-huit ans j'étais allongé sur ma couchette de train quand j'ai lu l'entrefilet du* Corriere della sera. *J'ai eu un coup au cœur : cette femme dont il était question et qui avait mis fin à ses jours – selon l'expression du barman, – je l'avais connue moi. »*

Il reviendra à Milan, bien plus tard, en avion, pour faire croire qu'il est à Rio, alors qu'il rentre à Paris incognito, membre du Club des explorateurs et part régulièrement à l'autre bout de la terre filmer un de ces documentaires comme on en projette à Pleyel, sur les traces de Fawcett ou le long du Nil, fleuve des dieux. Il en a assez, s'installe dans le quartier de la Porte-Dorée, près du Musées des colonies, où il a connu ses amis explorateurs Cavanaugh et Wetzel.

Il ne donne pas signe de vie, même à sa femme Annette qui doit le croire disparu, dans leur appartement de la cité Véron, derrière le Moulin rouge, le tromper déjà avec Cavanaugh. Il veut penser à la suicidée de Milan, Ingrid, laisser le souvenir monter en lui, comme un chagrin, une mélancolie de si longue date que, pour un artiste, il serait idiot d'en guérir.

Ne pas donner signe de vie, c'est, à des années de distance, répéter un jeu qu'Ingrid et son mari Rigaud avaient montré au narrateur, Jean, dont ils venaient de faire la connaissance en le prenant en stop sur la route de Saint-Tropez. Ils louaient un bungalow sur la plage de Pampelonne et ne voulaient pas être invités aux fêtes organisées chaque nuit par les propriétaires voisins. Ils éteignaient donc la lumière, faisaient mine de dormir dans leurs transats. Et si on leur tapait sur l'épaule ? *« On fera semblant d'être morts. »* Il faudra longtemps à Jean pour comprendre que des gens comme Ingrid et Rigaud ont passé des périodes entières de leur vie à faire semblant d'être morts.

Notamment en 1942. Ingrid et Rigaud avaient fui Paris, franchi la ligne de démarcation en fraude, s'étaient installés au printemps sur la Côte d'Azur, à l'Hôtel Provençal de Juan-les-Pins. S'étaient déclarés « en voyage de noces ». La ville était peuplée d'étranges fuyards pour qui la vie paraissait continuer sans le souci de la guerre, qui allaient au restaurant, faisaient des projets de sports d'hiver, comme dans un rêve. *« Tous ces gens, dont la présence les rassurait autour des tables et qu'ils voyaient à la plage pendant la journée, leur semblaient maintenant irréels : des figurants qui faisaient partie d'une tournée théâtrale que la guerre avait bloquée à Juan-les-Pins, et qui étaient contraints de jouer leurs rôles de faux estivants sur la plage et dans le restaurant d'une fausse princesse de Bourbon. »*

La réalité refit surface avec l'apparition d'un sombre individu venu de Paris compulser les registres d'hôtel afin d'écrire un article sur la Côte d'Azur, « ghetto parfumé ». Tous s'étaient dispersés, Ingrid et Rigaud réfugiés dans la villa abandonnée d'une riche Américaine, une pâtisserie gothique à la Walter Scott dont ils devinrent les gardiens, le temps de la guerre, toujours en voyage de noces.

Tout cet épisode de Juan-les-Pins est d'une beauté ensoleillée et dangereuse. Plus que jamais l'élégante attitude de « faire semblant » – de ne pas avoir peur, d'être mariés, de ne pas savoir qu'il y a une guerre, de ne manquer de rien – paraît liée au désespoir, à l'angoisse. Ces faux époux – au printemps 42, – ne sont pas là pour des vacances.

Mais comme les autres, parce qu'ils sont juifs. Cette impression que donnent les personnages de patiner, insouciants, sur une couche de glace de plus en plus mince, on la retrouve à Paris, dans le quartier de la Porte-Dorée où Jean se souvient et recompose la vie d'Ingrid.

Il a toujours aimé la périphérie de Paris, les hôtels près des portes de la ville. Jeune, il en a fait le tour avec sa femme : *« Combien d'hommes et de femmes que l'on imagine morts ou disparus habitent ces blocs d'immeubles qui marquent la lisière de Paris... J'en avais déjà repéré deux ou trois, Porte Dorée, avec sur le visage un reflet de leur passé. Ils pourraient vous en dire long mais ils garderont le silence jusqu'au bout et cela les indiffère complètement que le monde les ait oubliés. »* On peut compter sur Modiano pour avoir une liste des avenues, des hôtels, des brasseries assez complète, de la porte de Champerret à celle de Bagnolet, ces zones de repli où l'on est moins prisonnier qu'au centre de la ville, d'où l'on peut fuir en quelques pas.

Il aime Paris au point de le transfigurer parfois en une ville du bord de mer. *« Les parasols et les chaises cannées des terrasses, l'aspect balnéaire qui était encore celui des Champs-Elysées, la douceur des soirs de Paris... »* A Pigalle, en bas de son ancien appartement-paquebot, il voit d'en bas son ami Cavanaugh qui le croit mort, *« debout, là-haut, une coupe de champagne à la main ? Devant le bastingage, il contemplait avec d'autres invités la place Blanche, qui ressemblait à un petit port de pêcheurs où l'on vient de faire escale »*. Ailleurs, les lumières et les ombres alternées sur Paris lui donnent l'illusion d'être à *Casablanca*.

Au fil de son enquête, il se rappelle le soir où il a vu Ingrid pour la dernière fois, où elle lui a confié au restaurant japonais les fragments de son histoire qu'il désirait connaître, avant de lui dire adieu dans une avenue près des Invalides : *« Il arrive dans la vie un moment où le cœur n'y est plus. »* Il a retrouvé la trace de Rigaud dans un deux-pièces sur le boulevard Soult, dans une table de nuit des coupures de presse et dans la loge un concierge désabusé : *« Les gens ne reviennent plus, monsieur. Vous ne l'avez pas remarqué ? »*

Rarement le goût de Modiano pour certains quartiers, certaines rues ou brasseries, tous lieux qu'il sait peindre comme personne, aura été si peu gratuit. Les frontières de quartiers dans la ville ne sont pas purement esthétiques, couleur locale, effet de passé, de mode. Ce sont des frontières de l'histoire, des lignes de démarcation qui renvoient à une guerre, au meurtre collectif, à la persécution. Tout le poids des objets si légers qu'il fait défiler sous nos yeux, photos jaunies, poignées de sable ou de neige, vient de leur densité, de leur charge politique. Redécouvrir la politique à travers le filtre d'une nostalgie pour des images perdues, des voix évanouies, ce n'est pas la méthode classique du roman engagé – que plus personne ne lit, du reste. C'est un travail de magicien. On peut vous raconter ses tours, nommer ses instruments, la porte Champerret et une pinède sur la Côte, des rires au bord d'une piscine, une baigneuse au soleil qui fait la planche pendant la guerre, l'été qui donne l'envie de mourir, mais quant à vous expliquer comment l'artiste opère avec tout cela, mystère. La magie, cette ellipse du temps, ne se démontre pas.

POÉSIE

Genèse d'André du Bouchet

Des « Carnets » aux derniers livres, une même rigueur, un même dépouillement

CARNETS, 1952-1956,
d'André du Bouchet.
Choix et postface
de Michel Collot.
Plon, 122 p., 100 F.

DES « HAUTS-DE-BUHL »
d'André du Bouchet.
Ed. Fourbis, 21, passage Dumas, 75011 Paris, dist. Distique, non paginé, 61 F.

LE SURCROIT
d'André du Bouchet.
Ed. Fourbis, non paginé, 65 F.

Bien avant d'être idée sur le monde, la poésie est manière de l'habiter. Les mots du poème à leur tour, par la forme qu'ils prennent sur la page, par l'ampleur ou le resserrement de leur rythme, dessinent une demeure dont le poète, puis le lecteur, sont les hôtes. Peu de poètes contemporains ont su mieux qu'André du Bouchet, et avec autant de rigueur, donner sens à cette définition. Ce n'est pas y contredire que d'écrire, comme le fait Henri Maldiney, l'un des lecteurs les plus attentifs de du Bouchet, que *« le monde est en dialogue avec lui-même, à travers la voix poétique »*. (1). Bien loin d'être un édifice d'orgueilleux langage, la poésie d'André du Bouchet est ouverture au monde, échange constant avec lui *« à travers »* une parole qui l'exprime.

Les *Carnets* du poète, datant des années 1952-1956 (2), rassemblés, choisis et publiés grâce aux soins de Michel Collot, constituent le témoignage éclatant de l'unité de la vocation et du travail poétiques de du Bouchet. Accessoirement, ce volume honore – d'une manière plus convaincante que certains autres titres – la collection « Carnets », dirigée par Alain Veinstein chez Plon.

D'emblée affirmée, présente et visible, cette unité n'est pas, comme il arrive souvent, le point d'arrivée ou de fuite d'une longue maturation. Elle est, au contraire, le point de départ, le lieu dans lequel cette vocation s'est reconnue.

« Peser de tout son poids sur le mot le plus faible pour qu'il éclate et livre son ciel », écrit, dès l'abord, du Bouchet dans *Air*, premier poème publié en 1951. Il situe ainsi ce lieu que son travail poétique ne cessera, ne cesse, d'approfondir. Viendra ensuite, en 1956, *le Moteur blanc*, repris dans le recueil *Dans la chaleur vacante*, paru au Mercure de France en 1961.

Contemporains de ces premiers poèmes, les *Carnets* donnent à lire la genèse de ce travail. La voix y est déjà assurée, nullement balbutiante. La genèse ici ne relève pas d'une technique, mais de l'effort en vue de la chose même : solidairement,


XAVIER LAMBOURS/METIS

le monde *et* la langue. Ce lieu de gestation et d'apparition n'est pas pour autant vierge de lectures, d'influences. Des noms le balisent : Baudelaire, Reverdy surtout... Des échos y sont perceptibles, surprenants peut-être : Hugo, Eluard...

« On ne peut pas quitter la réalité d'un pas – décoller », écrit du Bouchet dès la première ligne de ses *Carnets*. Ecoutons encore, dans leur brièveté, leurs parfaites netteté et assurance, quelques éléments de cette poétique que les poèmes mettront en œuvre : *« Je suis plus loin de moi que de l'horizon » ; « Je n'écris que pour me retirer » ; « L'homme que j'ai traversé et auquel je m'adosse comme à un rocher » ; « On ne peut pas faire de la surenchère sur la réalité il suffit qu'on y butte » ; « Le souffle où j'ai su vivre est celui qui nous scinde » ; « Je me sers de ces blancs pour peser sur les mots » ; « Tellement le poids des choses simples est difficile à porter »...*

Cette poétique, aucun poids, sinon celui *« des choses simples »*, ne vient l'alourdir. A l'enrichissement, André du Bouchet oppose l'appauvrissement, l'*« usure »*, la *« raréfaction de la parole » – « jusqu'à la transparence » : « Je n'aime que ce qui se prête à être supprimé, à être retranché –, et j'enlève ce que j'aime. »* Afin que la poésie soit cette chose *« indémontrable et jamais gratuit* (e) *»*, il faut aussi abandonner la conceptualisation – présente, sous forme fragmentaire, dans les *Carnets* – affirmer enfin, avec plus de force, la nécessité de l'éloignement *« hors »* de soi.

Cet appauvrissement, ces retranchements, sont visibles dans la discontinuité et la fragmentation grandissantes de la poésie de du Bouchet. Discontinuité et fragmentation qui sont peut-être moins destinées, comme le pense Michel Collot, à *« répondre à l'incohérence foncière du réel »* qu'à atteindre cet espace où la parole même se brise sur la page, s'efface presque, pour laisser transparaître un monde : *« On a touché à l'essence de la poésie, quand on sent passer le souffle incolore. »*

En même temps que les *Carnets*, deux livres d'André du Bouchet sont publiés par les Editions Fourbis : *Des « Hauts-de-Buhl »* est une réflexion à partir d'un fragment autobiographique de Michel Leiris (dans *le Ruban au cou d'Olympia*). Exemplaire de la « méthode » de lecture, prolongée par celle de la traduction, de du Bouchet, à rebours d'une *« époque infatuée d'écriture »*, ce texte n'est pas d'un accès aisé. Cependant, relu et rapporté aux pages de Leiris qui l'ont suscité, il apparaîtra, dans sa forme et sa syntaxe propres, pour ce qu'il est : une belle et rare méditation sur *« la parole débordée »* qu'on peut *« appeler poésie »*.

Le Surcroît, dont des extraits avait paru dans la revue *Recueil*, démontre, s'il en était encore besoin, la rigueur et l'unité de l'œuvre de du Bouchet. On lira avec profit cet admirable poème en parallèle avec les *Carnets* et à la lumière de ce qu'ils explicitent de la démarche du poète. Devant ce livre, comme devant les grands recueils récents – *Ici en deux* (Mercure de France, 1986), *Une tache* (Fata Morgana, 1988) et *... Désaccordée comme par de la neige* (voir encadré) – *« la grossièreté de presque tous les commentaires »* doit faire place à la simple lecture ; lecture qui accepte de se faire elle-même pauvreté, dépouillement.

Patrick Kéchichian

(1) Dans *Etudes phénoménologiques*, nº 5-6, 1987, Edition Ousia, Louvain-la-Neuve, Belgique, distribution Librairie philosophique Vrin.

(2) André du Bouchet est né en 1924.

Présence d'Hölderlin

...DÉSACCORDÉE COMME PAR DE LA NEIGE et TUBINGEN LE 22 MAI 1986
d'André du Bouchet,
Mercure de France,
96 p., 120 F.

Pour André du Bouchet, traduire un texte de Mendelstam ou de Celan, comme parler d'un tableau de Tal Coat, c'est d'abord laisser affleurer ce que ces œuvres ont pu éveiller en lui. Son livre, *...Désaccordée comme par de la neige*, montre la résonance particulière qu'a, en ses écrits, la poésie de Hölderlin. Au cœur du livre, la traduction du poème *Colomb*, précédé par des variations sur quelques vers de ce poème, et suivi par un texte prononcé à Tübingen, le 22 mai 1986, à l'occasion d'un colloque sur Hölderlin.

« Car, pour peu de chose, / Désaccordée comme par de la neige était / La cloche dont on sonne pour le repas du soir » : ce désaccord, cette fêlure, le mot *« neige »*, réitéré et ravivé, suffit à les suggérer. Neige : un de ces vocables qui, dans la poésie de du Bouchet, évoquent le monde compact, originel, la *« mutité – comme mate – de la matière »*. Seule la poésie, avec une clarté de neige, une acuité d'*« écharde »* peut retrouver *« dans la langue l'élémentaire »* lorsque, *« sur la fraîcheur de la cassure »*, elle laisse apparaître, loin de la gangue du convenu, des composantes comme opaques du langage.

La dislocation que produit la traduction, rapportant des langues l'une à l'autre, n'est pas pour du Bouchet distincte de cette *« cassure comme inhérente alors au fait de parler »*. Car chacun, s'il en prend le risque, peut parfois éprouver devant sa propre langue le même sentiment d'étrangeté que devant une langue étrangère, dans cet instant de dépossession où la parole apparaît *« ouverte à sens et contresens, comme à tous les vents »*.

M. P.

Les longs détours de Jacques Réda

Le Sens de la marche *est l'œuvre d'un poète de plein air*

LE SENS DE LA MARCHE
de Jacques Réda.
Gallimard, 220 p., 85 F.

Dans sa poésie familière aux résonances parfois métaphysiques, Jacques Réda mêle le consentement au quotidien et l'obstination à aller chercher ailleurs *« l'inspiration du dehors »*, l'emploi nonchalant de formes fixes et la liberté qui se moque des genres. Comme *l'Herbe des talus*, *Châteaux des courants d'air* et *Recommandations aux promeneurs*, *le Sens de la marche* est un merveilleux volume de mélanges, tenant du journal intime, des notes de lecture et du carnet de route, qui, tout en alliant prose et poésie, renvoie une fois encore à l'itinéraire d'un *« passant désinvolte »*.

Ici le vagabondage dans l'espace permet aussi à Réda de remonter le temps, sur les traces d'écrivains auxquels le lient certaines affinités. Ainsi, suivant l'itinéraire de La Fontaine, de Paris à Limoges, il lui adresse lettres et fables nouvelles. Seule escapade hors des frontières, un voyage en Angleterre, dans le « district des lacs », permet d'évoquer Wordsworth, dont les *« rares aptitudes (...) en matière d'escalade et de randonnée »* vont de pair, pour Réda, avec ses dispositions lyriques. Revenant à des contrées plus proches, Réda cherche à Chitry le souvenir de Jules Renard, dont l'art lui semble provenir de cette *« longue persévérance qui mène l'observateur à l'acuité »*.

Ces reconnaissances dans le paysage littéraire ne sont pas des pèlerinages. Réda ne visite pas les musées consacrés aux écrivains. Mais, dit-il, *« la vie infusée dans leurs livres m'a fait l'hôte de la maison, mieux que toute visite »*. Il est, par contre, attentif au site, à l'atmosphère, à la topographie. A Canisy par exemple, quelle brève trajectoire entre le cimetière et la maison natale de Follain ! *« On ne va le plus souvent de l'une à l'autre que par ce long détour qu'on nomme une vie. »*

Dans ces traversées provinciales, on découvre des choux apoplectiques sous le soleil hagard, d'improbables hôtels où on ne loge les voyageurs qu'à contrecœur, des voies ferrées désaffectées où l'herbe pousse dans le ballast. Dans tous ces lieux où il déambule *« au petit bonheur dans des limites prévues »*, Réda décèle un exotisme qu'on va souvent chercher très loin : un mémorial de la Grande Guerre a l'air d'un temple aztèque, et, à Langres, noyée dans un été sibérien, une table d'orientation mentionne Vesoul et Saint-Pétersbourg. Pour Réda, que l'on aille de Javel à Versailles ou de Roissy à Tokyo, c'est la même émotion : on part.

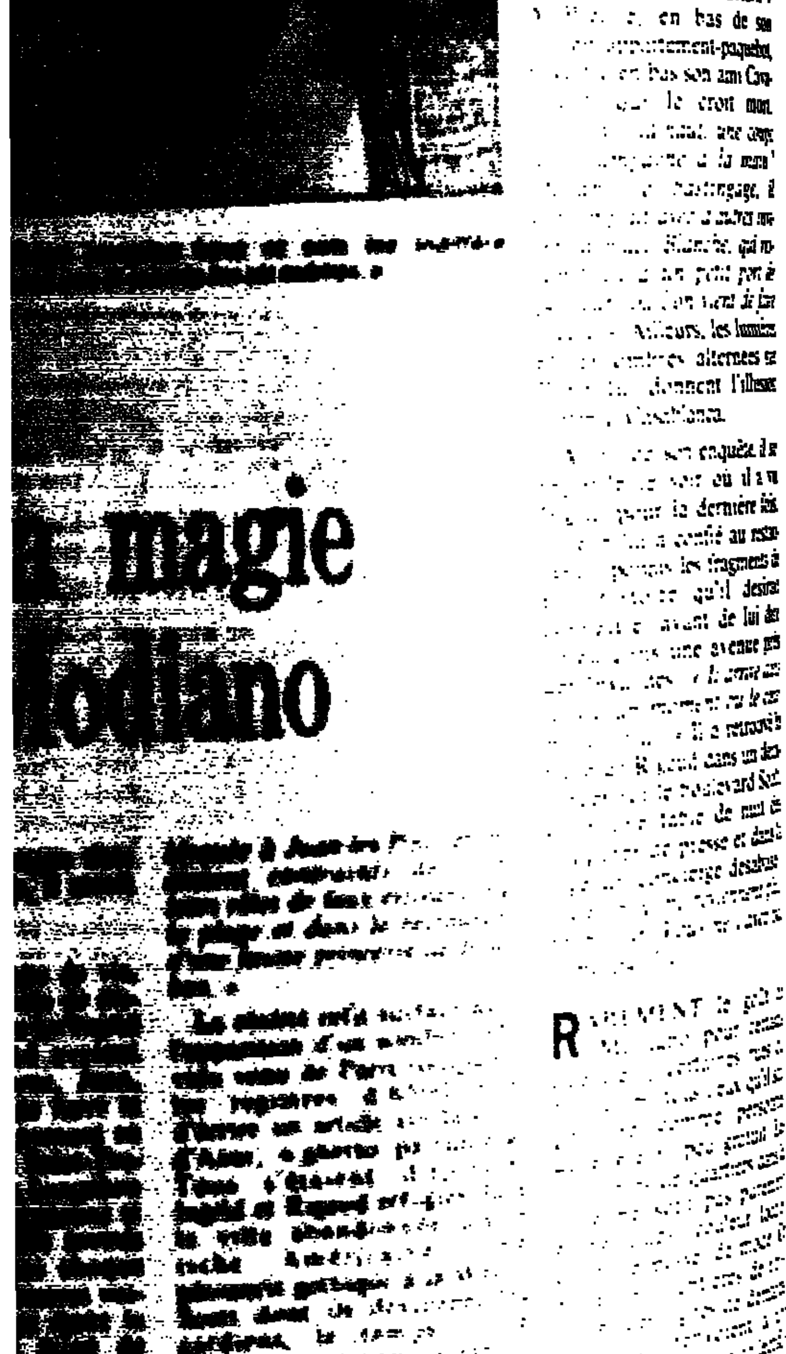
Un petit carnet rouge et noir

Pour ses remarques et ses impressions, qui peuvent être notées à chaud sans attendre la *« décantation »*, Réda utilise parfois le moule *« suranné »* du vers régulier. Pourquoi ? La question ne se pose même plus pour ce *« cœur que la prosodie a musclé »*. D'abord parce que l'alexandrin, augmenté çà et là de deux ou même quatre syllabes, trouve parfaitement sa place dans le petit carnet rouge et noir, de fabrication chinoise, qu'en voyage il a dans sa poche. Ensuite parce que Réda voit en lui-même comme une *« seconde nature »* dans l'emploi du vers, dont la cadence surgit à l'improviste, le *« dépêtrant de la prose comme d'un commencement d'enlisement »*.

On savait que, dans la géographie poétique de Jacques Réda, plusieurs rythmes se superposent : celui de la marche, de l'engin motorisé à deux roues et du train. Son nouveau livre pose aussi la question du *« sens de la marche »*.

Poète de plein air qui aime le bonheur physique de dévaler une pente, de *« bousculer du vent »*, Réda s'interroge ici sur le *« sens de la marche »*, évident mais secret, sur la signification du mouvement qui délivre du *« poids d'exister »*, sur les dispositions mentales du voyageur qui, de bonjour en adieu, de retour en départ, avançant *« dans un pur aujourd'hui »*, parcourt le cycle du temps. Fondant sa morale dans l'*« égocentrisme cosmique »* d'un *« Je suis ici »*, Réda le passant est d'autant plus intensément présent au monde qu'il cherche à se fondre dans la fluidité de l'étendue, à se *« dissoudre »* dans le bleu illimité.

Monique Petillon



L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

L'Europe des grandes familles

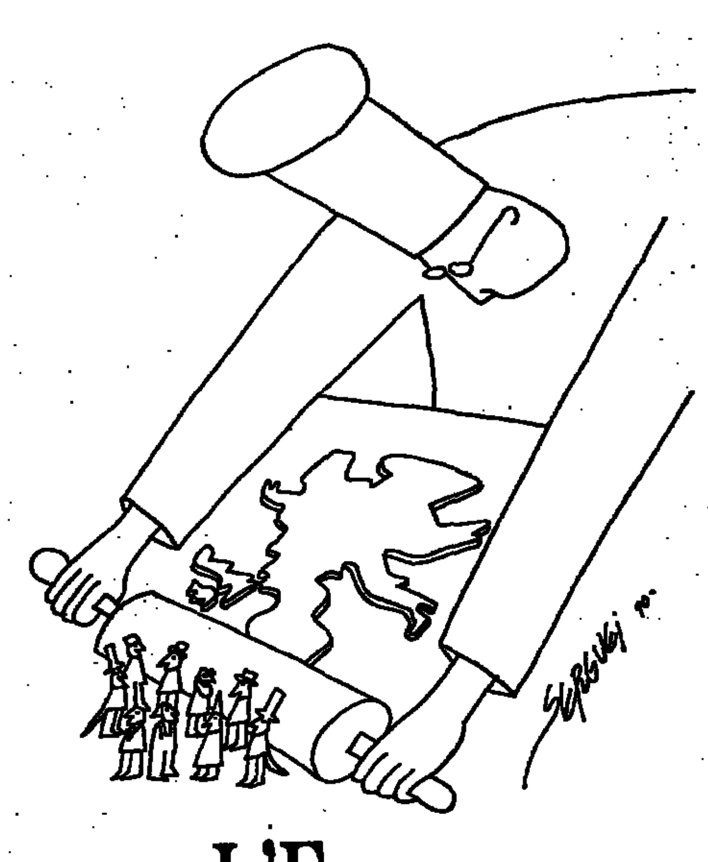
L'INVENTION DE L'EUROPE
d'Emmanuel Todd
Seuil, coll. « L'histoire immédiate ». 541 p., 195 F.

EMMANUEL TODD est un optimiste. Sympathique et pugnace. Une sorte de Cyrano chez les historiens. Son panache à lui, c'est sa confiance immodérée dans les vertus d'une anthropologie des origines dont le sang et la fureur de l'histoire concrète semblent n'être que le laborieux déroulement. Son arme, qu'il dégaine très volontiers : des cartes, encore des cartes, toujours des cartes, fruits des amours de l'ordinateur et d'une montagne d'études rassemblées par une belle érudition. En appuyant avec constance sur les touches des machines de l'INED, il sait fort bien, le bougre, multiplier à l'envi les raccourcis cocasses, les hiatus singuliers, les images de synthèse et les conclusions *hard*. Un peu comme l'ethnologue des écarts de Seine-Saint-Denis qui juxtaposerait en un clin d'œil la carte locale de la couleur des layettes sur celle des intensités distributives du catalogue de La Redoute chez l'indigène du sexe et brandirait, triomphant, à l'issue de leur croisement, celle des propensions adultérines chez les préposés des PTT nés natifs de l'Hérault, Emmanuel Todd de Bergerac touche toujours à la fin de l'envoi.

Trêve d'ironie. Son *Invention de l'Europe,* on l'a compris, agace prodigieusement, mais on la lit, on gémit, on en redemande ! C'est si rare dans les bras de l'histoire savante qu'il vaut la peine de faire l'essai. Oui, sous ses airs bravaches, Todd est un provocateur séduisant qui a du souffle, de la fraîcheur d'âme et du cœur. En quatrième de couverture du livre, la banale formule est à peine outrée : assurément, *« on pourra difficilement parler de l'Europe, après ces pages, comme on en parlait avant ».*

IL était une fois en Europe, nous dit-il, un tuf imperméable, une géologie matricielle, une cartographie de base, *« un substrat primordial dont on retrouve la marque à toutes les étapes de l'ascension européenne » :* des systèmes familiaux accrochés à la glèbe, patiemment façonnés du quatrième à la fin du quinzième siècle, sûrs d'eux-mêmes et dominateurs. Après avoir haché menu le continent européen et l'avoir réduit à quatre cent quatre-vingt-trois unités géographico-comptables de la taille approximative d'un de nos départements, il découvre une France intégrant quatre systèmes, l'Italie trois, l'Espagne et l'Angleterre deux et l'Allemagne un seul, une poussière de pays divisés et d'affreuses zones blanches dont la machine n'a pas voulu, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et même – excusez du peu ! – notre bonne grand-mère la Grèce.

A savoir, au total : des zones cohérentes où prédomine une des quatre grandes configurations familiales et agraires, la *« famille nucléaire absolue »* (papa et maman sont libéraux, mais les frères et sœurs se débrouillent ensuite), la famille *« nucléaire égalitaire »* où les petits ne sont pas hiérarchisés, la *« famille souche »* où l'on ne badine pas et la *« famille communautaire »,* une sorte de smala où ce n'est pas non plus la franche hilarité.



Les deux premières ont favorisé l'extension du fermage et de la grande exploitation, les deux dernières celle de la propriété paysanne et du métayage, dans un jeu subtil de l'autorité et de la liberté, de l'égalité et de l'inégalité, qui a donné son souffle à l'Europe.

« L'entreprise présente des risques intellectuels » : Emmanuel Todd en convient. Mais il a enfourché ce cheval de bataille, il a jugé assez solide et assez probante cette segmentation primitive, il a assez testé la solidité de ce fond *« souterrain et stable »* pour partir à l'aventure d'une *« invention »* européenne dont on voit mal, pourtant, quelle marge de manœuvre a pu lui accorder depuis l'an 1500 un si farouche déterminisme.

En fait, derrière ce systémisme qui a d'étranges allures de positivisme rafraîchi par l'ordinateur, l'ambition est noble et pas inutile : Todd pense à raison qu'une histoire digne de ce nom doit toujours combiner la variable du temps avec celle de l'espace. Quitte à rompre avec une géographie historique dont la mission – à supposer qu'elle fût trahie aujourd'hui – est précisément, que l'on sache, d'intégrer l'espace à la réflexion historienne : Todd, sur ce point est muet, quitte à émouvoir les mânes du cher Roger Dion ou du fier André Siegfried.

Bref, à défaut d'être Max Weber ou Fernand Braudel, il bricole avec un évident plaisir sa petite mécanique minutieuse du *« socle anthropologique ».* Quitte aussi à affirmer, à l'oral de rattrapage, que ces structures ont nourri d'abord les clivages de la foi et donc que *« la communauté historique européenne n'est pas économique mais religieuse ».*

Les médiévistes, à coup sûr, auraient leur mot à dire sur cette géographie trop figée des systèmes familiaux telle qu'Emmanuel Todd la saisit vers 1492 : comment croire qu'ils fussent alors aussi méthodiquement disposés, aussi bien accouplés aux divers modes d'appropriation et de transmission de la terre ? Et qu'ils puissent être aussi tranquillement considérés comme stables à partir de l'an 1500, ajouteraient les modernistes ?

Mais le livre est vigoureusement projeté vers un aval qui tient un peu de la fuite en avant. Il prétend donner une clé de la réflexion la plus actuelle : l'Europe, dit-il, est aujourd'hui *« apaisée, unifiée par quelques conceptions politiques synthétiques, soudée par sa richesse, mais elle reste très diverse, tranquillement fragmentée »* par cette vieille diversité anthropologique qui a toujours si mal coïncidé avec le cadre des Etats-nations. C'est l'aventure contemporaine du continent qu'il veut en fait convoquer à son expertise.

OR donc, la division religieuse du seizième siècle ayant peu ou prou épousé le clivage familial puisque la famille souche et la famille nucléaire absolue ont volontiers penché vers la Réforme, puis le capitalisme agraire et le capitalisme tout court s'étant à leur tour gentiment inscrits dans cette géographie familiale, la dissociation du culturel et de l'industriel par l'apprentissage de la lecture ou la limitation précoce des naissances (trait si français dès le dix-huitième siècle) ayant aussi gaillardement entériné les frontières ethniques et spatiales, tout coule à peu près de source. La déchristianisation sonne l'agonie d'un catholicisme qu'Emmanuel Todd enterre à la hâte, l'alphabétisation se combine avec elle pour hâter l'apprentissage de la contraception et, dans cet affaissement du vieux carcan moral, l'âge des idéologies prend son élan. Celui-ci retrouve assurément les quatre familles matricielles, il les investit et les remet en branle, mais « l'invention européenne » est désormais entrée en modernité.

C'est alors que le livre devient passionnant. Car, à ce point du raisonnement, il colle bien mieux aux vieilles corrélations dès longtemps soulignées entre le familial et le religieux d'un côté, le politique et l'idéologique de l'autre. Ce rapport au tréfonds, au point le plus intime du choix, est même, on le sait, le seul sur lequel s'accordent à peu près historiens et politologues : nous sommes toujours des enfants bien élevés pour tout ce qui touche au civisme tranquille ou au délire dévastateur. La troisième partie, la plus longue, la plus nourrie, celle où les cartes parlent davantage et titrée « Mort de la religion, naissance de l'idéologie », est certes encore toute bruissante de l'idée centrale : *« La politique moderne n'échappe pas mieux que la religion traditionnelle aux déterminations de l'anthropologie. »* Mais elle est un régal.

On peut ne pas suivre Todd quand il affirme aussi obstinément que libéralisme, social-démocratie, fascisme, communisme ou national-socialisme *« ne peuvent être adoptés par un peuple comme idéologie dominante que si la structure familiale l'autorise » :* il a fallu aussi, pour imposer ces choix, cher anthropologue têtu, le feu de quelques bousculades imprévues, dont deux guerres mondiales, deux crises généralisées et quelques révolutions annexes pour le seul vingtième siècle. Il y a pourtant, à l'évidence, une vraie parenté allemande, par exemple, entre autoritarisme familial et politique, un cousinage appuyé entre les millénarismes ruraux du latifundia et les liens du sang, une troublante et fragile filiation entre la liberté française ou britannique et la reconnaissance de l'individu sous le bambin odieux. Le tour d'Europe d'Emmanuel Todd est dès lors excitant à l'extrême.

Et les ultimes chapitres sur la décomposition des idéologies depuis 1965, à peu près privés hélas ! de toute référence aux crises des pays de l'Est les plus déliquescents ou les plus hardis, sont de la même plume piquante, provocatrice et bienfaisante. Jusqu'à la conclusion, juste et comme apaisée, qui décrit le face-à-face de l'ethnocentrisme européen avec l'Autre venu d'ailleurs et trimballant sa propre famille ou son étrange islam. C'est par elle, au fond, qu'il faut ouvrir ce livre à la science irritante, *systématique un bon brin et* flegmatique à la passion.

Impostures royales

Du Portugal à la Russie, de nombreux aventuriers ont tenté, au cours de l'histoire, de se faire passer pour les rois légitimes

LE ROI CACHÉ
Sauveurs et imposteurs
d'Yves-Marie Bercé
Fayard, 483 p., 160 F.

Jeudi 7 mars 1596. Un homme est interrogé par les magistrats du Parlement de Paris. *« Après serment de dire vérité, enquis de son nom : A dit qu'on l'a toujours appelé François de La Ramée mais pour les révélations qu'il a eues de Dieu qu'il était fils de Charles de Valois il a toujours depuis pris ce nom ».* François de La Ramée, qui dit être François III, fils du roi Charles IX et authentique héritier d'un trône usurpé par Henri III et Henri IV, n'est que l'un de ces hommes ordinaires qui, dans l'Europe du XVIe siècle, prétendirent être plus roi que le roi régnant.

C'est l'histoire de ces princes disparus ou méconnus et qui, un jour, se font connaître comme étant les véritables souverains qu'Yves-Marie Bercé a placée au centre d'une belle enquête. Le motif, propre à enflammer les imaginations comme à nourrir les machinations, traverse toute l'Europe, trouvant une vigueur particulière en ses deux extrémités, portugaise et moscovite. Pour qu'il s'empare durablement des esprits, plusieurs conditions doivent être réunies. D'abord, une situation de fragilité dynastique qui rend incertaine et disputée la succession au trône : il en est ainsi au Portugal après la défaite et la mort supposée du roi Sébastien à la bataille d'Alcazarquivir, en terre marocaine, le 4 août 1578 ; il en est ainsi en Moscovie après le couronnement, en 1598, de Boris Godounov, accusé d'avoir voulu faire assassiner, sept ans auparavant, le prince légitime, Dimitri, le fils d'Ivan IV, qui, par miracle, aurait échappé à la mort.

La force du « roi caché » qui revient en son royaume dépend, aussi, de son utilité politique. Au Portugal, la certitude dans le retour du roi vaincu cristallise la nostalgie de l'indépendance perdue en 1580 lorsque Philippe II s'est fait proclamer roi de Portugal, scellant ainsi l'union du pays à l'Espagne. Elle est soigneusement entretenue par les exilés portugais, soucieux de convaincre les cours européennes de la justesse de leur cause.

En Moscovie, la reconnaissance de la légitimité de Dimitri, qui abjure la foi orthodoxe, entre tout à fait dans les desseins du souverain polonais et, au-delà, de la chrétienté latine, fort désireux de ramener la Russie dans le giron de l'Eglise de Rome. Et dans le royaume de France, les prétentions de François III, qui touche les écrouelles tout comme son supposé père, Charles IX, mobilise une petite troupe de partisans, ligueurs impénitents et irréductibles adversaires du roi converti, Henri IV.

Quarante-quatre prétendants

En un temps où l'identité de l'individu n'est pas chose facile à établir et où les longues absences sont ordinaires (qu'elles soient celles des soldats partis en campagne ou des captifs saisis par les barbaresques), la partie n'est pas impossible pour ceux qui, inspirés par une conviction profonde ou experts en dissimulation, disent être le souverain disparu, si nécessaire aux intérêts de certains. Toutefois, d'un site à l'autre, le motif ne semble pas avoir une importance égale.

D'une part, François de La Ramée est seul à se prétendre fils d'un roi de France tandis que les Sébastien et les Dimitri se multiplient au fil des années et des reconnaissances déçues. D'autre part, alors qu'au Portugal le sébastianisme s'efface dès les commencements du XVIIe siècle (donc bien avant l'indépendance retrouvée en 1640), en Russie le thème du prince caché et son corollaire, celui de l'imposteur princier, a la vie dure (on a pu dénombrer quarante-quatre prétendants au XVIIIe siècle).

En traitant sur un même pied, comme autant d'exemples d'une même croyance, des situations si disparates, l'étude d'Yves-Marie Bercé efface quelque peu ces fortes différences nationales.

Son propos n'est pas là. Ce qu'il veut avant tout donner à comprendre, c'est pourquoi l'imposture royale est dans l'ordre du croyable. De là, l'hypothèse majeure du livre qui tient le roi caché, qui fait retour parmi ses sujets en revendiquant le pouvoir légitime dont il a été injustement privé, comme une figure extrême, dramatique, exhaustive, du « roi imaginé » (pour reprendre l'expression de Ralph Giesey). Celle-ci, forgée par plusieurs traditions – biblique, hagiographique, folklorique, historique, – assemble différents traits : la pénitence du prince repentant, retiré pour un temps hors du monde ; le déguisement du souverain qui, volontairement, se dissimule au milieu de ses sujets afin d'apprendre ce que l'on dit de lui ; la sauvegarde accordée à la nation par le roi tutélaire, protecteur de son peuple au-delà même de sa propre mort.

Les rois dormants

Cet ensemble de motifs (dont il faudrait, en prolongeant l'inventaire d'Yves-Marie Bercé, établir la généalogie et la circulation d'un genre à l'autre) a pu jouer comme un corpus référentiel fondamental assurant la crédibilité des prétendants monarchiques. Au peuple, contre les évidences produites pour attester la mort véritable de Sébastien ou Dimitri (l'identification du cadavre par les témoins, l'enterrement du corps), il fournissait un riche répertoire d'exemples anciens de rois cachés, pérégrins, dormants, et finalement réapparus. Aux usurpateurs, il dictait les exigences d'un rôle et d'une identité que, souvent, leur destin personnel de bâtard ou d'orphelin les prédisposait à endosser. A la charnière des XVIe et XVIIe siècles, là où l'Etat était déjà solide et fort (par exemple en France), l'efficace politique de ce fonds de croyance ne pouvait être que limitée. En revanche, là où l'indépendance nationale avait été brisée ou là où l'Etat, inscrit dans un territoire immense, était encore faible, le motif de roi caché devenait un ressort essentiel des espérances et des déchirements politiques.

Hors la Russie, les rois cachés se font plus rares au temps des monarchies absolutistes et des idées éclairées. Seul l'ébranlement révolutionnaire, en permettant la résurgence de représentations enfouies, leur offrira de nouvelles carrières : à Naples, avec l'extraordinaire aventure de jeunes émigrés corses pris pour le prince héritier et sa suite et chargés de chasser les jacobins détestés, ou en France même, avec la floraison des multiples Louis XVII, héros d'un royalisme ultra et populaire qui renoue avec l'ancien mythe.

Roger Chartier

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Le retour du Moyen Age

Comme le fut naguère l'histoire du Moyen Age, la littérature médiévale est aujourd'hui proposée à un large public

La littérature médiévale revient en force. Dans des collections de grande diffusion comme chez des éditeurs de province, de hardis spécialistes – que l'on retrouve comme directeur d'une collection et collaborateur d'une autre – sont sur la brèche pour faire partager le plaisir d'une littérature réputée d'accès difficile. Ils ont noms : Danielle Régnier-Bohier, Michel Zink, François Suhard ou Jacques Berlioz. Leur souci commun : mettre le lecteur au contact direct du texte médiéval en lui donnant ce qu'il faut de clés, et si nécessaire une traduction en français contemporain, respectueuse de l'original.

Voici d'abord les grandes œuvres. Pas moins de quinze romans de *La légende arthurienne* (1), rassemblés en un seul gros volume de la collection « Bouquins ». Merlin l'Enchanteur, né d'une copulation du diable avec une jeune fille, avait établi Arthur roi de la Table ronde, cette table *« où nul n'est assis plus haut que son égal »*. Autour de lui, l'élite de la chevalerie s'adonne aux exploits qu'alimente la force du désir. La quête des chevaliers de la Table ronde mène au mystérieux Graal, objet magique et source de vie. Ce que les spécialistes ont appelé « la matière de Bretagne » est mis en forme peu après 1180 par Chrétien de Troyes dans *Perceval le Gallois ou le conte du Graal* qui ouvre la série des quinze romans, en français et en langue d'Oc, de ce recueil qui révèle des textes étonnants.

C'est aux grandes œuvres aussi qu'est consacrée la nouvelle série *« Lettres gothiques »* du Livre de poche (2), avec un penchant pour le texte document d'histoire. A côté des romans et récits en vers du douzième siècle qui constituent la légende de *Tristan et Iseut*, les premiers volumes parus sont *La chanson de la croisade albigeoise*, écrite à chaud en langue d'Oc au début du treizième siècle, et *Le journal d'un bourgeois de Paris* exceptionnel sur la vie quotidienne et l'opinion publique dans la première moitié du quinzième siècle.

Plus modestes, mais beaucoup moins attendus sont les six excellents volumes parus des « Trésors littéraires médiévaux du Nord de la France » (3). Rassemblés par la proximité géographique de leur origine, on trouve ici un éventail éclectique des genres littéraires médiévaux : la distinction courtoise du *Roman du châtelain de Roucy*, brillant chevalier-poète, qui introduit le lecteur au cœur du système de valeurs de la société noble de la fin du treizième siècle, ou la gravité épique et un peu fruste de la chanson de geste *Raoul de Cambrai*, traduite ici pour la première fois.

Une petite fête de l'esprit

Les *Chroniques* sont représentées par Jean Froissart, grâce à qui on connaît entre autres la bataille de Crécy ou l'épisode des bourgeois de Calais, mais c'est plutôt une sorte d'épopée héroï-comique qu'un poète consacre au fondateur de la dynastie dans son *Roman d'Hugues Capet*, peu après 1350, lui aussi traduit pour la première fois. Et puis, sur le registre plaisant, voire paillard, sont rassemblés en un volume de *Contes à rire*, des fabliaux et une *Vie d'Eustache le moine*, surprenant corsaire boulonnais, tandis que la littérature religieuse est représentée par un volume associant les *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coincy (treizième siècle) et un *Mystère de la Passion* caractéristique de la fin du Moyen Age.

Ce corpus de littérature de la France du Nord est soigneusement édité, avec juste ce qu'il faut d'érudition dans des introductions historiques, des glossaires et des cartes efficaces. Disons-le nettement : cette entreprise est exemplaire et il faut souhaiter que d'autres régions mettent ainsi à la disposition de tous les publics ce qui est aussi leur patrimoine !

La Bourgogne par exemple... Elle a peut-être commencé avec l'agréable plaquette de Jacques Berlioz (4) qui extrait du recueil d'*exempla* de l'inquisiteur dominicain Etienne de Bourbon, rédigé dans les années 1250, une cinquantaine de récits où apparaissent usuriers dijonnais et seigneurs pillards du Mâconnais, concubinaires excommuniés et séductrices, moines paillards et autres blasphémateurs ou danseurs..., mais aussi la Vierge multipliant les miracles ou le Bourguignon saint Bernard sous un jour inattendu. Chaque récit est traduit du latin, judicieusement commenté, illustré en noir et en couleur : une petite fête de l'esprit !

On retrouve des *exempla* dans *Les formes médiévales du conte merveilleux* (5), dernier volume paru de l'excellente collection Stock/Moyen Age, associés à des textes hagiographiques, des extraits de chronique ou de poésies profanes. Dix chercheurs ont réuni et commenté vingt et un *contes-types, souvent d'origine* orientale ou celtique, qu'ils saisissent au moment où la culture médiévale se les approprie et leur donne la forme qu'ils conserveront en Occident par la suite. On peut d'abord lire ces traductions pour le plaisir, avant de s'engager dans les savants commentaires qui les accompagnent. Arrêtons-nous sur l'histoire du dragon pourfendu par saint Georges : il n'est pas d'abord le diable, mais bien un dangereux dragon mangeur de jeunes filles qui exige pour sa pâture la fille du roi.

Dans la *Légende dorée*, le chevalier saint Georges dompte le dragon avec l'aide de la jeune fille et promet de le tuer si le roi et son peuple se font baptiser, ce qu'évidemment ils font. Le tueur de dragon du conte merveilleux reste un héros mais il devient un saint. Il n'épouse pas la fille du roi comme dans le conte, mais il fonde une église. Tous les textes ici rassemblés montrent comment *le Moyen Age chrétien a accueilli* le merveilleux des contes, faisant preuve à son égard d'une certaine tolérance ; comment aussi il l'a subverti en l'assimilant et en le fixant.

Michel Sot

(1) *La légende arthurienne*, préface de Danielle Régnier-Bobier, « Bouquins », Robert Laffont, 1 280 p., 130 F.

(2) « Lettres gothiques », sous la dir. de Michel Zink, le Livre de poche.

(3) « Trésors littéraires médiévaux du Nord de la France », sous la dir. de François Suard. Corps 9 Editions, Troesnes, 02460 La Ferté-Milon, six vol. parus, huit annoncés, 70 F le volume.

(4) *Saints et damnés. La Bourgogne du Moyen Age dans les récits d'Etienne de Bourbon*, de Jacques Berlioz, Les éditions du Bien public (Dijon), 61 p., 79 F.

(5) *Formes médiévales du conte merveilleux*, sous la dir. de J. Berlioz, Cl. Bremond et C. Velay-Vallantin, Stock/ Moyen Age, 252 p., 98 F.

Le Tasse, notre contemporain

Une nouvelle traduction de la Jérusalem délivrée, *qui se lit comme un roman*

LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE
du Tasse
Traduit de l'italien et présenté par Jean-Michel Gardair.
Bordas, « Classiques Garnier », édition bilingue, 1 178 p., 250 F.

Publiée pour la première fois il y a environ quatre cents ans, *la Jérusalem délivrée* a fait l'objet de traductions françaises régulières : d'abord deux par siècle, puis une pléiade d'adaptations en prose ou en vers, au dix-neuvième siècle, évidemment. Depuis, le silence. Certes, çà et là, quelques rééditions, dont la plus récente date de 1976 (1) : la version d'Auguste Desplaces, qui avait remplacé, en 1845, celle de Lebrun (de 1774) tant admirée par Lamartine en dépit de ses enflures ronflantes (ou peut-être à cause d'elles ?). Pourquoi notre vingtième siècle s'est-il désintéressé de cette épopée qui, selon Chateaubriand, semblait *« être écrite au milieu des camps sur un bouclier. »* ? Quelle injustice, quand on lit comme un roman – et c'est un roman en effet –, la traduction nuancée, fluide, vivante, dépoussiérée qu'en propose Jean-Michel Gardair ! Le traducteur, dans son avant-propos, *demande au lecteur* son indulgence si des alexandrins ou des archaïsmes lui ont échappé. Voilà une attitude assez rare chez les universitaires, souvent ampoulés et volontiers archaïsants, pour être soulignée. Lorsque le rythme vient, c'est qu'il est naturel.

Le poème parut donc pour la première fois en 1580, dans une version tronquée *« sans son su et toutefois à sa vue »* comme le dit Montaigne, cité par le traducteur. Le Tasse était alors interné à l'hôpital de Sant'Anna, déclaré fou. Il ne lui faudra pas moins de treize ans pour établir une *version définitive* sous le titre de *Jérusalem conquise*.

L'œuvre du Tasse répond au *Roland furieux*, paru en 1516. Il n'est certes pas nécessaire d'avoir lu le poème de l'Arioste pour comprendre celui du Tasse : mais comment ne pas voir dans la *Jérusalem* une sorte de palimpseste où se dessinent, en filigrane, tant de traces de Virgile, Lucain, Dante, Pétrarque et l'Arioste, à la fois maître *vénéré* et rival *redouté* ? Répondre, cela veut dire s'opposer pour s'imposer. Or l'on ne tarde pas à s'apercevoir que la fantaisie merveilleuse de l'Arioste a cédé la place à une forme de classicisme, de rigueur qui, sans aller jusqu'à l'austérité, porte durement la marque de la Contre-Réforme.

Une guerre de religion

La Compagnie de Jésus, dont le Tasse a été l'élève, est passée par là. Sa folie, comme tant de folies d'écrivains, est liée à une crainte obsessionnelle de la censure. Que racontait le *Roland* ? L'amour et la fureur de chevaliers et de guerriers. Jamais l'honneur ne soumettait l'amour. Dans la *Jérusalem*, le discours est tout autre. Les obstacles à la conquête de la Ville sainte, c'est l'amour qui les sème.

Contrairement au *Roland*, la *Jérusalem* a une structure très linéaire, qui permet une lecture rapide et cursive : après une brève présentation des principaux croisés, on est tout de suite à Jérusalem et il n'y aura aucun épisode secondaire, aucune digression. La fameuse histoire de Sophronie et d'Olinde, qui devait inspirer tant de peintres, permet l'entrée en scène de Clorinde, qui, elle-même, amène naturellement celle de Tancrède. L'épisode de Renaud et d'Armide devait connaître la plus grande fortune auprès des peintres et des dramaturges (jusqu'à Cocteau). La première version publiée de la *Jérusalem* s'arrêtait au chant XVI, c'est-à-dire au moment où Renaud, rendu à la raison, répudie celle qu'il a aimée. A ce congé cinglant et dédaigneux, Armide ripostait par une fureur digne non seulement de Didon, mais de Phèdre et de Médée.

Or, si les figures d'Herminie, de Clorinde, d'Armide sont celles qui expliqueront la postérité d'abord classique, puis romantique du poème, le vingtième siècle ne peut qu'être saisi par la modernité du sujet même du poème : une guerre de religion entre chrétiens et arabes. *« L'air alentour semble étinceler de feu / et prend la forme et l'éclat d'un immense incendie. »* C'est une ville en guerre, hélas intemporelle. Et l'invective ambiguë que lance Argillan contre ses ennemis : *« O vils Arabes, abjecte lie du monde / d'où vient tant d'audace ? »* n'est-elle pas, dans son équivoque même, où l'insulte s'allie à *la crainte admirative*, le moteur de toute guerre ? Et ne lit-on pas ce poème sanglant, miné par la folie et l'horreur meurtrière, comme un chant de désillusion sur la gloire chrétienne ? Le grand songe évangélisateur butait alors, en cette fin de seizième siècle, sur une désolante alternative : le martyre (en Orient) ou l'extermination humaine et culturelle (aux Amériques).

René de Ceccatty

(1) Editions d'Aujourd'hui.

Dante au Paradis

Suite de la page 17

Le paradis impose qu'on abandonne toute possession, et l'une des expressions les plus fortes se trouve sans doute au chant 14 : *« De tout mon cœur, je m'offris en holocauste »* (la récompense de grâce illuminante ne se fait pas attendre). Une seule erreur d'appréciation, et ce serait le masochisme mystique. Mais non, le paradis est démonstration et raison.

Raison perdue de la poésie ? Il reste à s'enchanter de ce grand texte du ciel, de son art des transmutations et des métamorphoses : les braises sont de la musique ; les lumières vivantes, des personnes et des chants ; un murmure de fleuve, une voix multiple et argumentée ; le feu et l'eau, les rayons et les étincelles, se changent en fleurs ou en pierres précieuses, topazes, saphirs, rubis. Tout converge vers la rose immense constellée de figures, vers l'énigme de la *« Vierge, fille de son fils »* (a-t-on jamais donné une définition aussi parfaite de l'inceste, *« terme fixe d'un éternel dessein »* ?

Les vers sont comme des cercles décrivant une roue, une horloge, dont le thème constant et varié est : encore, encore. Encore, toujours plus, jusqu'à la nervure intime de la Trinité (*« O lumière éternelle qui seule en toi réside,/seule te pense, et par toi entendue,/et t'entendant, rit à toi-même, et t'aime. »*) Enfin tutoyée dans son fonctionnement intelligent et incompréhensible. La substance et les accidents se confondent dans un seul livre, un nœud *(nodo)*, dont le récitant jouit *(godo)* du seul fait de le dire *(dicendo questo)*. Nous sommes chez les anges, de façon ivre et distincte. Sacrée quadrature du cercle et *« bien sans fin, qui n'a que soi pour mesure »*.

Philippe Sollers

□ En même temps qu'il publie le Paradis, Flammarion remet en vente les deux autres volumes de la traduction de Dante par Jacqueline Risset, l'Enfer paru en 1985 (120 F) et le Purgatoire, paru en 1988 (110 F).

L'empire des chercheurs

L'histoire du CNRS ou la difficile conquête d'un espace autonome entre recherche fondamentale et recherche appliquée

LA RÉPUBLIQUE DES SAVANTS
La recherche française et le CNRS
de Jean-François Picard.
Flammarion, 339 p., 109 F.

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est une institution presque unique au monde : la France est en effet le seul pays, avec l'URSS et ses ex-satellites, à disposer d'un corps de chercheurs employés à plein temps à cette activité exclusive. Ailleurs la recherche est liée à l'enseignement supérieur ou à des agences spécialisées : elle est donc mise soit au service de la Science avec un grand S, soit à celui de l'Etat. Mais on a rarement tenté comme en France de construire un système qui soit indépendant à la fois de l'Université et du pouvoir. L'histoire mouvementée du CNRS, que retrace Jean-François Picard, témoigne de la difficulté de définir et d'occuper cet espace autonome.

A sa création en 1939, le CNRS est censé en effet assurer, d'une part, l'essentiel de la recherche fondamentale, que les institutions d'enseignement supérieur, à quelques exceptions près, tendent à négliger, et, d'autre part, une bonne partie de la recherche appliquée, que les organismes mis en place au cours des années précédentes ne parviennent pas à conduire d'une manière satisfaisante. Aboutissement des efforts menés depuis la fin de la première guerre mondiale par un groupe de chercheurs obstinés qui ont peu à peu réussi à mettre sur pied quelques instruments d'action, il hérite, d'un côté, du Service central de la recherche créé en 1936 à l'initiative de Jean Perrin, sous-secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Front populaire, et, de l'autre, du Centre national de la recherche scientifique appliquée (CNRSA), constitué en 1938. Le voilà donc investi de la double charge de coordonner la mobilisation des savants pour la recherche appliquée, rendue bientôt nécessaire par la guerre puis par la reconstruction, et de permettre la relance des travaux de recherche fondamentale, devenue prioritaire après la Libération, quand la communauté scientifique manifesta, selon l'auteur, *« un certain parti pris anti-industriel »*.

Pris en étau

Le bilan de cette double activité sera plutôt positif. En recherche appliquée, la protection des bateaux contre les mines magnétiques ou, sous Vichy, la fabrication de produits alimentaires de substitution seront, parmi d'autres réalisations, l'œuvre du CNRS. En recherche fondamentale, le développement de la spectroscopie, du magnétisme ou de la génétique lui devront beaucoup. Mais ce qui apparaîtra surtout, ce sera la fécondité des échanges entre recherche appliquée et recherche fondamentale : l'économétrie (avec Maurice Allais, futur Prix Nobel) et, bien sûr, la physique nucléaire (avec Frédéric Joliot) en sont les exemples les plus significatifs.

Les difficultés commenceront pour le CNRS quand d'autres institutions viendront le concurrencer, mettant en péril sa double mission. Du côté de la recherche appliquée, c'est en particulier la création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en 1945, décidée *« dans la plus grande discrétion vis-à-vis du CNRS »* et ressentie d'autant plus durement par celui-ci que Frédéric Joliot, son directeur, est placé à la tête du nouvel organisme. Du côté de la recherche fondamentale, la concurrence vient de l'Université, qui retrouve son dynamisme : c'est à Orsay qu'au milieu des années 50 est construit un nouvel accélérateur de particules et installé un Institut de physique nucléaire confié à Irène Joliot, alors que l'Ecole normale supérieure obtient, elle, un accélérateur linéaire et que le budget de la recherche universitaire quadruple entre 1960 et 1964.

Ainsi pris en étau, le CNRS est conduit à s'interroger sur sa raison d'être. Il est même menacé dans son existence quand en 1959 est conçu le projet de créer d'une part un Office des instituts nationaux de recherche et, de l'autre, un Centre de la recherche scientifique universitaire. Le projet est écarté, mais la question des relations du CNRS avec l'Université, refuge de la recherche « indépendante », comme avec les agences spécialisées du type CEA ou CNES, n'en reste pas moins posée.

Comment est-elle résolue, si elle l'est, après plusieurs tentatives infructueuses ? Par la mise en place de « laboratoires associés » avec les universités, d'une part, et par la création d'une direction des « sciences pour l'ingénieur » ou « sciences de transfert » de l'autre. Dans les années 80, en dépit de violentes attaques contre la « fonctionnarisation » de la recherche, un équilibre semble trouvé. *« Le changement de majorité présidentielle en 1981*, explique l'auteur, *confirme la nouvelle vocation du CNRS, « culturelle et industrielle », tandis qu'une nouvelle direction de la valorisation est créée en 1983. »*

Solidement documenté et clairement écrit, l'ouvrage de Jean-François Picard montre bien, au-delà des batailles d'hommes ou d'appareils, la logique des conflits qui oppose les parties en présence sur la définition légitime de la recherche scientifique.

Thomas Ferenczi

Chronique florentine

On n'en finit pas de revenir à Florence, à ses grands hommes et à ses meilleurs spécialistes

ESSAIS FLORENTINS
d'Aby Warburg.
Traduit de l'allemand pour S. Muller et présenté par E. Pinto.
Klincksieck, 370 p., 220 F.

LES HUMANISTES A LA DÉCOUVERTE DE LA COMPOSITION EN PEINTURE
de Michael Baxandall.
Traduit de l'anglais par Maurice Brock.
Seuil, 280 p., 140 F.


ALINARI-GIRAUDON
Fresque de Domenico Ghirlandaio, à Florence

Il existe parmi les peintres et les amateurs une confrérie, très peu nombreuse mais très obstinée, celle des admirateurs du florentin Domenico Ghirlandaio. Ses membres se rendent en pèlerinage le plus souvent qu'ils peuvent à l'église Santa Trinita, près de l'Arno, où sont les admirables fresques de la chapelle Sassetti, œuvre de leur grand homme. Ils ont leurs tables de la loi depuis qu'ont été traduits en français les essais d'Aby Warburg, créateur de l'Institut du même nom et auteur d'une étude sur l'art du portrait et la bourgeoisie florentine consacrée à Ghirlandaio. Le texte date de 1901 et alterne descriptions, chroniques du temps du peintre la fin du quinzième siècle et réflexions sociologiques et historiques. Warburg semble du reste ne pas avoir eu d'autre méthode que cet empirisme cultivé qui se défie des théories et procède par accumulation d'incidentes et de réflexions. Tous les articles du recueil, composés entre 1893 et 1920, relèvent de la même curiosité variée, qui anticipe sur toutes sortes de « découvertes » ultérieures de l'école des Annales, qu'il s'agisse d'exhumer un testament ou de reconstituer l'histoire de l'astrologie à la Renaissance. De la part de celui qui consacra sa fortune à réunir une immense bibliothèque d'histoire de l'art, cet éclectisme n'étonne guère.

Aby Warburg, fils et frère de banquiers hambourgeois, accomplit l'idéal de l'érudit dilettante de grand style. Son éloge de la civilisation médicéenne, mixte *« d'idéalisme médiéval et chrétien, chevaleresque et romantique, ou encore classique et platonisant, d'une part, et du pragmatisme marchand étrusco-païen et tourné vers le monde extérieur, d'autre part »*, a des airs de morale à usage personnel – programme que ruinèrent la Première guerre mondiale, qui accabla Warburg, et le nazisme, qui força son institut à fuir pour Londres en 1933. La préface d'Evelyne Pinto ajoute à la qualité de l'ouvrage en s'efforçant de dégager un « warburgisme » intellectuel, fondé sur la foi en la raison et le refus des systèmes unificateurs.

La langue cicéronienne

A sa façon, Michael Baxandall est un sceptique d'inspiration warburgienne. Son livre dissimule sous un titre sévère une enquête de philologue parfaitement passionnante et destructrice d'évidences., Se fondant sur l'analyse du vocabulaire, soit latin, soit italien, dont les premiers humanistes firent usage au quatorzième siècle et au quinzième siècle dans leurs éloges et descriptions d'œuvres picturales, Baxandall suggère que la langue cicéronienne contraint à des stéréotypes que la langue vulgaire parvient à éviter. Ainsi un humanisme essentiellement soucieux de la pureté de ses règles grammaticales finit-il par contraindre la réflexion en imposant à la « critique d'art » commençante des catégories déduites de la rhétorique.

Baxandall pousse son raisonnement jusqu'à démontrer comment la notion, évidemment essentielle, de composition en peinture, qu'emploie Alberti découle de la *compositio* du discours. Période et tableau, proposition et corps, groupe et membre : les deux ordres se répondent terme à terme, procédant chacun de l'ensemble vers ses éléments, à l'intérieur d'une cohérence garantie par le sens et son expression. De là une typologie doublée d'une hiérarchie qui distingue les artistes du *dissolutum* de ceux du compositum.

Ainsi est décrite l'invasion de la peinture par la rhétorique. Toute esthétique, insinue l'auteur, ne peut naître que de la collusion, avouée ou non, du littéraire et du pictural ce qui revient à décrire comment l'image se soumet à une interprétation dont les principes se déduisent d'un autre art. Autrement dit : toute critique d'art se développe nécessairement dans l'équivoque, oscillant entre l'image qu'elle prétend servir et les mots dont elle se sert. Il n'est pas certain que depuis Fazio et Valla, qui écrivaient il y a cinq siècles, l'incertitude se soit sensiblement dissipée.

Philippe Dagen

□ A noter sur le problème de la langue critique à la Renaissance : *Vasari et le vocabulaire de la critique d'art dans les Vite*, par R. Le Mollé, Université de Grenoble, 276 p., 105 F.

Jan Yoors, le nomade des nomades

Un récit surprenant sur les Tsiganes, aux confins de l'ethnologie et du souvenir

TSIGANES
de Jan Yoors.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Antoine Gentien et Patrick Reumaux,
préfacé par Jacques Meunier
Phébus, 274 p., 124 F.

Ils sont ceux que le vent pousse à travers les frontières, ceux que les bonnes gens soupçonnent d'enlever les enfants, ceux qui disent l'avenir au détour des chemins. Les *Tsiganes* dont parle Jan Yoors sont un peuple bien réel et pourtant cerné d'une légende qui les éloigne infiniment du monde sédentaire. L'ouvrage, écrit aux Etats-Unis, en 1967, et publié pour la première fois en France dans sa version intégrale, décrit l'étrange aventure de celui qui se fondit aux gens du voyage. De cette expérience unique est né un récit surprenant, aux confins de l'ethnologie et du souvenir attendri.

Singulier parcours que celui de Jan Yoors. L'homme de cinquante-cinq ans qui mourut à New-York en 1977, le nomade qui se consacrait à la tapisserie d'art après avoir vagabondé d'une occupation à l'autre, ne semblait pas destiné à passer une partie de son enfance dans des roulottes tirées par des chevaux. Né d'une famille aisée où l'on cultivait les beaux arts, le petit garçon d'Anvers paraissait plutôt voué à un avenir protégé. Il avait toujours vécu sous le toit d'une demeure confortable lorsqu'à l'âge de douze ans, ses pas le conduisirent aux abords d'un camp de gitans, des « Roms », de la communauté Lovara.

Ce nomadisme de l'âme

D'emblée, le petit visiteur embusqué derrière un bosquet se sent ensorcelé par l'air de liberté qui plane au-dessus des feux de camps. Sans remords, sans peur apparente, il se faufile sous un édredon fleuri pour prendre la route avec les Roms. De passager clandestin, il deviendra bientôt le fils adoptif d'une famille tentaculaire qui l'appelle affectueusement *« l'oie sauvage »*. Si vol d'enfant il y a eu, c'est par soumission au désir du garçonnet lui-même ! Sa vie durant, Jan Yoors fera la navette entre les tsiganes et le reste du monde, devenant ainsi le nomade des nomades. Son livre a cela d'exceptionnel qu'il oscille à tout moment entre le regard extérieur, celui du jeune Anversois qui faisait de courtes apparitions à l'école entre deux périples gitans, et le regard intérieur du Rom d'adoption.

Situation d'autant plus singulière et précieuse, que les Roms forment des tribus particulièrement imperméables au regard des « gadje », ceux qui n'appartiennent pas au monde du voyage. Sans porter aucun jugement, l'auteur s'applique à décrire les ruses mises au point par les gitans pour rendre leur société opaque aux yeux des gadje. De généalogies fantaisistes en noms de façade, de nationalités d'emprunt en hiérarchies en trompe-l'œil, tous les moyens sont bons pour brouiller les pistes.

L'affaire, c'est entendu, n'est pas étrangère au plaisir du jeu. *« Chacun sait que se moquer d'un étranger sans qu'il s'en aperçoive est une des choses qui rendent la vie agréable »* explique plaisamment l'auteur. Les roms ne se privent donc pas de feindre l'idiotie ou la complaisance pour satisfaire leur désir de ridiculiser les paysans, les gendarmes, ou les commerçants croisés le long des routes. Mais ce doux plaisir n'est pas une fin en soi. Il doit aussi protéger un peuple éternellement bousculé, menacé d'éparpillement, de désintégration.

Les roms, cette *« race d'étrangers »*, manifestent un désir d'intimité dont Jan Yoors dépeint les mécanismes avec tendresse. D'où peut-être, ce nomadisme de l'âme qui les incite à marcher sans arrêt, à refuser l'accumulation des biens qui ligote l'homme à la terre, à ne se reconnaître aucune nationalité et guère plus d'état-civil. L'auteur fait corps avec cet esprit volatil, au point de n'indiquer presque jamais les noms des lieux et des pays traversés par les gitans.

Jamais sa plume ne se fait insistante ou *« voyeuse »*, jamais moralisatrice non plus. A tel point que le lecteur « gadjo » se prend parfois à regretter de ne pas être entraîné plus avant dans l'analyse sociologique de cette communauté si particulière. Jan Yoords, lui, se contente d'observer, comme pour montrer que l'analyse *« scientifique »* obéirait nécessairement à des concepts étrangers au monde des gitans. Son livre ne se veut pas un traité, mais un *« cri d'amour »*, pour une société incomprise et si différente.

Raphaëlle Rérolle

Les jumelles de Jean Starobinski

TABLE D'ORIENTATION
de Jean Starobinski.
Editions L'Age d'homme (Lausanne),
220 p., 40 F.

Pour qu'une table d'orientation puisse servir, il faut qu'elle soit elle-même rigoureusement orientée. Celle où s'accoude Jean Starobinski pour embrasser le panorama de ses préalpes genevoises l'est de deux manières : selon d'abord les conditions de la géographie littéraire ; suivant un parti pris thématique ensuite. Il entend demander à celles et ceux dont les têtes se dressent devant lui à quels impératifs leurs œuvres répondent, quelle *« autorité »* elles veulent servir (p. 81).

Par crainte de mal étreindre, il exclut poésie et roman. Ainsi lorsqu'il tourne son regard vers Mme de Staël ne veut-il voir que *la Littérature* et *De l'Allemagne*, et quand il scrute le massif de Ramuz, ce n'est pas le versant de *Derborence* qui l'intéresse, mais son voisinage avec Stravinsky. On a envie de déplorer un tel refus d'explorer *« ce joli nid à romans qu'on appelle le pays de Vaud »*, comme disait Sainte-Beuve. Ce sera pour une prochaine fois.

Venons-en à ceux que le guetteur dévisage du haut de son affût. Le premier, qui en entraîne plusieurs à sa suite, est le moins connu : J.-A. Turrettini, recteur de l'Académie de Genève, qui, en 1704, déclare incomparable *« la royale dissertation* De la méthode *de Descartes »* et réclame un enseignement libéré de toute scolastique. Répondent à son appel Ch. Bonnet, Abr. Tremblay, H.-B. de Saussure, père de Mme Necker de Saussure, elle-même cousine de Mme de Staël.

Celle-ci, avec Rousseau, forme le tandem des *« Genevois du dehors »*. Comme moteur de son génie, le père d'*Emile* possède *« l'indignation de la vertu »* devant les vices de la ville. Quant à elle, en composant les *Lettres sur les écrits et le caractère de Jean-Jacques*, elle signe *« l'acte inaugural de la critique moderne »*. Et de citer son extraordinaire apostrophe – nous sommes en 1788 : *« Vous, grande nation, bientôt rassemblée pour consulter sur vos droits (...). Et toi, grand homme si malheureux qu'on ose à peine te regretter sur cette terre (...), que n'es-tu le témoin du spectacle imposant que va donner la France ! »*

Le mur des apparences franchi

Autre dialogue plus proche de nous – on notera que l'observateur se plaît à jumeler ses repères : celui de deux critiques, Marcel Raymond et Albert Béguin, dont les deux maîtres livres nous ont tous, plus ou moins, nourris. Pour l'un, l'acte poétique se situe au point de rencontre du palpable qui s'offre et des fantasmes qui émergent. Pour l'autre, l'inconscient est là qui nous permet, le mur des apparences franchi, d'atteindre leur au-delà où s'inscrit le seul réel. C'est encore la quête du vrai des choses qui est au cœur du sourd débat où finit par s'altérer l'amitié de Stravinsky et d'Ansermet. Au départ, une fervente communion sous le signe de la main pressant la grappe : *J'exprime*. A l'arrivée, du côté de Stravinsky, le désir du *faire* l'emporte. Mais cette exigence ne se sépare pas d'une autre à laquelle l'actualité (la nôtre) donne un surplus de poids : distant d'un Rachmaninov, d'un Scriabine préoccupés de toucher, hors des limites de leur patrie, toutes les oreilles d'Europe, Stravinsky ne saurait trancher le lien entre son art et la terre russe.

De ce point de vue, Denis de Rougemont prend le relais d'Ansermet pour donner la réplique à Stravinsky : c'est *« le sentiment de l'Europe centrale »* qui lui a dicté *l'Amour et l'Occident* comme tous ses engagements ultérieurs.

Comme s'il voulait en finir avec la tradition des fracas orchestraux sur lesquels croient devoir se clore essais littéraires et symphonies, Jean Starobinski referme son livre sur le mode mineur – celui du compte rendu soigneux d'un colloque vieux d'un quart de siècle mais soudain revivifié par les bourrasques soufflant de l'Est. Ses thèmes : la liberté et l'égalité dans les discours et dans les faits – les fanatismes religieux et politiques, – l'Europe, sa situation et ses vocations. Tout cela à déchiffrer scrupuleusement, sans quitter des yeux sa table d'orientation.

Gérald Antoine

Un ami rare

Edima succède à Isola



ACTUALITÉS

Deux hommages à l'éditeur Alain Oulman

Un ami rare

Patricia Highsmith, dont Alain Oulman, mort jeudi 29 mars (le Monde *du 31 mars) fut l'éditeur et l'ami, a tenu à lui rendre hommage. Voici quelques extraits du texte qu'elle a rédigé :*

La nouvelle de la mort subite d'Alain Oulman, pendant son sommeil, m'a laissée, un temps, pétrifiée. Je l'avais vu tout juste quinze jours plus tôt à Paris, enjoué comme à son habitude, en forme et ayant bon appétit. Nous avions eu un déjeuner fort agréable, comme à l'accoutumée (...).

» C'est en 1966, si je me souviens bien, que j'ai rencontré Alain. Il habitait alors Londres et était marié à une Anglaise. Lors de ma première visite dans son appartement, je l'avais vu apparaître, en haut d'un escalier, un torchon à la main, s'excusant d'être encore occupé à la cuisine (...).

» L'attention qu'il a toujours portée à mon travail m'a montré quel éditeur il était. Quel souci il avait de ses auteurs. Et le temps qu'il leur consacrait, à tous. Les Français, comme les Portugais, les Espagnols ou les Anglais. Son anglais était impeccable, et il avait à peine l'ombre d'un accent. Un jour où nous avions des ennuis avec un traducteur, Alain a « mis la main à la pâte », traduisant quelques-unes de mes nouvelles pendant un week-end pour que le livre ne prenne pas de retard.

» Si j'étais à Paris au début de mars, c'était pour y recevoir une distinction, qui m'a été remise à la Cinémathèque. C'est encore Alain qui a su muer mes phrases bancales en l'élégant discours que j'ai prononcé devant le ministre français de la culture. (...) Si Alain nous manque, c'est qu'il était de ces amis rares, sur lesquels on peut compter.

Patricia Highsmith

C'était un jeune homme mince...

C'était un jeune homme mince, au regard attentif – et sans doute n'était-il pas si jeune, mais, tel que je l'avais vu il y a vingt ans quand il est venu seconder son oncle Robert Calmann, tel j'ai continué à le voir : il ne changeait pas, ou si peu. Je l'ai apprécié tout de suite, à cause de cette façon qu'il avait de se pencher vers l'autre, de savoir écouter et comprendre. A cause de sa discrétion et de sa finesse. Il était timide, en tout cas, réservé. Et il avait le sens des êtres, et le sens de l'amitié.

Il a été mon éditeur pendant des années, et j'ai pu profiter de cette situation, rare, je crois : être un auteur aimé et compris par celui qui l'édite.

Il possédait une vaste culture, quoi qu'il s'en défendît et prétendît qu'en réalité il ne savait que peu de chose. Et surtout ses jugements sur les textes qu'il lisait étaient justes et profonds.

Un peu hésitant, un peu tâtillon parfois, il avait du mal à accepter de nouveaux venus dans la maison; mais ceux qui entraient chez lui lui devenaient proches, il savait les entendre.

A la suitments compliqués – dont je n'ai pas su – pas voulu savoir – grand-chose, – il avait dû abandonner la première place aux éditions Calmann-Lévy ; il y était demeuré pourtant en tant que directeur littéraire, et son influence et son jugement restaient importants. Pour moi, il continuait de représenter mon premier éditeur, celui à qui, quoi qu'il arrive, un auteur demeure attaché. J'ai souvent eu recours à son amitié qui s'est révélée sans défaillance. J'ai souvent poussé la porte de son bureau seulement pour le voir, parler avec lui quelques instants. Il était toujours là et ne s'entourait pas de paravents trompeurs et protecteurs. Je le revois derrière sa table, dans la grande pièce à plafond haut tapissée de livres où il travaillait. Il ne craignait pas de s'interrompre pour accueillir le visiteur. Il était pourtant réel, fraternel.

Qui va s'asseoir maintenant dans son fauteuil, qui va contempler la haute fenêtre, la cheminée, la tapisserie ancienne ? Qui va savoir, comme lui, recevoir, écouter, comprendre ? Il est parti trop vite, trop tôt. Il laisse un vide sans proportions avec la modestie de sa personne.

Il est un jeune homme mince qui marche la tête un peu penchée dans les chemins de l'éternité.

Suzanne Prou

La reprographie menace l'édition

Un symposium international sur le droit d'auteur a été organisé du 11 au 13 avril à Paris par le Syndicat national de l'édition. Le sujet est vaste. Dans un récent « Que sais-je ? », un juriste-philosophe, Bernard Edelman, en a montré les enjeux économiques, mais surtout la manière dont l'économique, l'obsession du marché, prenait, à travers les lois, le pas sur les droits des créateurs eux-mêmes. La discussion sur les droits des auteurs s'est pervertie en réglementations sur des « produits culturels » soumis aux lois du marché et de la concurrence (1).

De ce point de vue, le symposium international qui s'est déroulé au Sénat est exemplaire. Parmi les orateurs, on trouve des éditeurs de livres, des économistes, des producteurs de logiciels, des chercheurs, des avocats, des spécialistes de la technologie des nouveaux supports de communication et même le PDG des chemises Lacoste et le directeur juridique des télécommunications. Il ne manque finalement que les auteurs.

Cette absence s'explique : ce qui préoccupe légitimement les éditeurs, ce sont les conséquences économiques du développement de la reprographie et toutes les formes de piratage, douces ou brutales, que ce développement amplifie.

Dans certains secteurs, celui de l'édition scientifique par exemple, les nouvelles technologies de reproduction mettent en péril l'existence même de l'édition. Mais, par ailleurs, le besoin d'information des étudiants, des chercheurs, des pays en voie de développement qui, pour des raisons diverses, n'ont pas les moyens financiers d'accéder à l'information originale payante, soulève des problèmes sociaux et juridiques complexes.

Il faut trouver des solutions de compromis entre nécessités économiques et besoins sociaux et des cadres juridiques et techniques susceptibles de faire entrer ces compromis en application. Ce symposium a permis de clarifier certaines données et de préparer les bases d'un contrat entre les producteurs de livres et leurs utilisateurs – on n'ose parler de lecteurs. Le problème est important ; la protection de la création indispensable, mais les auteurs ont peut-être aussi leur mot à dire en cette matière.

Pierre Lepape

(1) *La Propriété littéraire et artistique*, de Bernard Edelman. PUF, 128 p., 34 F.

Edima succède à Isola

M. Gérard Voitey, qui avait créé en 1987 les éditions Quai Voltaire et le groupe Isola, vient de réunir dans une même société, Edima, les maisons d'édition encore existantes qui appartenaient à ces deux ensembles.

Edima, que dirigera Marc Maumon, regroupe donc quatre cellules éditoriales : Le Terrain vague, qui demeure sous la responsabilité de Joëlle Losfeld ; Le Promeneur, qu'anime Patrick Mauriès ; Quai Voltaire, dont la directrice est désormais Véronique Pourchon ; et Lieu commun, dont les activités ne reprendront que d'ici quelques mois et dont le responsable n'est toujours pas nommé.

Réimpression du Grand Larousse du XIXe siècle

A la question-bateau : « *Quel livre emporteriez-vous sur une île déserte* », nous répondrions sans hésitation le *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, de Pierre Larousse ; ses 20 700 pages grand format, garnies de 500 millions de signes, permettent à tout Robinson d'occuper ses loisirs. A titre de comparaison, le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse d'aujourd'hui ne comprend que 11 000 pages et 150 millions de signes.

Le domaine des connaissances du dix-neuvième siècle étant bien plus réduit qu'aujourd'hui, on peut se demander quelle logorrhée lexicale a permis l'édification de ce monument. Certes, les collaborateurs occasionnels de l'ouvrage étant payés cash et à la ligne, ils avaient tendance à pisser vigoureusement de la copie. Mais surtout, Pierre Larousse lui-même, mort à la tâche en 1875 à l'âge de cinquante-sept ans, rédigeait des articles quatorze heures par jour.

De son fait, le *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle* est vraiment encyclopédique, mais aussi, pour notre plus grand plaisir, tout le contraire, c'est-à-dire lyrique, polémique, sarcastique, scabreux, nostalgique, généreux – en un mot parfaitement subjectif. Voici un extrait de l'article « Nègre » : « *Les mamelles des négresses sont grosses et fort longues, si bien qu'elles peuvent les replier par-dessus les épaules et allaiter ainsi les enfants qu'elles portent sur leur dos (...). Elles sont d'excellentes nourrices, et les blancs n'hésitent pas à leur donner leurs enfants à nourrir. Leur lait est extrêmement blanc ; mais leurs nourrissons de l'espèce blanche prennent toujours des yeux et des cheveux très noirs, lors même que leurs parents sont blonds... (...). Un fait incontestable, c'est que les nègres ont le cerveau plus rétréci, plus léger et moins volumineux que celui de l'espèce blanche, ce qui suffit à prouver la supériorité de l'espèce blanche sur l'espèce noire. Mais cette supériorité intellectuelle donne-t-elle aux blancs le droit de réduire en esclavage la race inférieure ? Non, mille fois non (...). Leur infériorité intellectuelle nous impose le devoir de les aider et de les protéger.* »

Si vous êtes, comme nous, séduit par cet *opus maximum*, vous chercherez à vous le procurer : il vous en coûtera entre 10 000 et 25 000 francs, selon l'état du papier et l'édition. Cet ouvrage étant maintenant dans le domaine public, vous pouvez aussi, à bien meilleur compte, souscrire à une réimpression entreprise par les éditions Lacour, de Nîmes (1).

Michel Charlemagne

(1) Prix de souscription : 4 200 F les 24 volumes. Editions Lacour, 25, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes. Tél. : 66-67-33-06.

EN VITRINE

PHILOSOPHIE

La métaphysique en promenade

Un ton léger pour une pensée fondamentale. Une sorte de malice judicieuse et jubilante qui s'emploie à musarder entre les concepts. Une écriture à la fois familière et subtile dissimulant, mine de rien, la rigueur d'analyses fort élaborées. Un ecclésiastique philosophe qui, à défaut d'être un libre penseur, est authentiquement un penseur libre. Voilà qui ne court pas les rues.

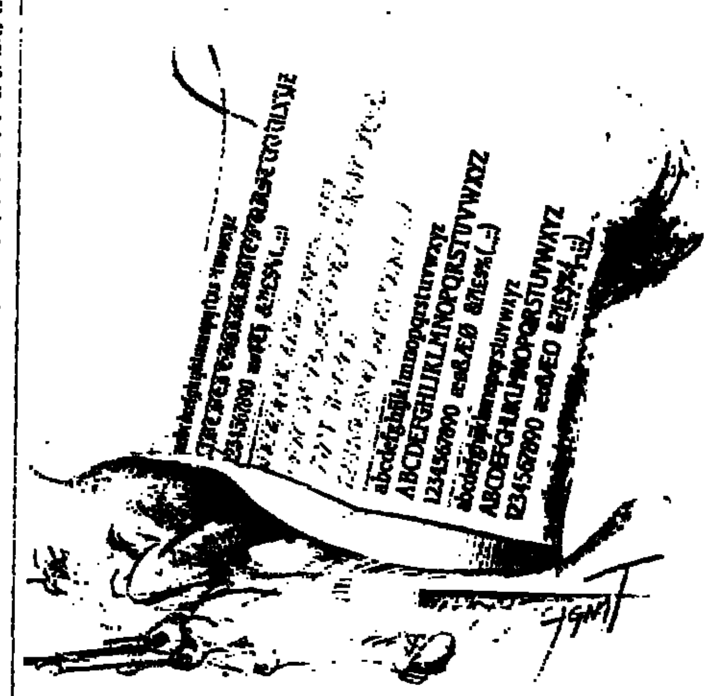
Le livre de Stanislas Breton est un bien bel ouvrage. Pour cheminer en sa compagnie, il n'est pas requis d'être docte. Plutôt joueur et grave à la fois, comme sont les enfants. Ou encore les philosophes, quand ils ne se prennent pas pour des puissants. Dans cet esprit, on ne s'offusquera pas qu'en méditant sur les « cinq lettres » le philosophe découvre de déconcertants voisinages entre le mot de Cambronne, « l'être », et le pentagramme biblique. Il ne faudra pas non plus s'étonner qu'une analyse de la notion d'essence s'ouvre par des considérations sur les parfums, les substances aromatiques et les huiles essentielles.

Ces promenades métaphysiques ont des points de départ fort divers. Par exemple le curieux nom de Saint-Just, une exposition de Turner où figure un « *portrait de rien* », ou bien le corps des philosophes, évoqué par le *Corpus des œuvres de philosophie en langue française*. Mais, sous l'apparente diversité du vagabondage, une même préoccupation unit les textes : scruter, sans souci des dogmes, cette énigmatique parenté de la présence et de l'absence, du « quelque chose » et du « rien », du divin et du dérisoire, qui est sans doute l'axe secret de tous nos mystères.

Qu'on ne s'y trompe pas : ces chemins creux, où la logique et l'ironie font bon ménage, n'ont rien de simples divertissements. Terre à terre mais de haut vol, voilà comme ils sont. Les buissons entre lesquels avance Stanislas Breton, sous leurs airs familiers, ont quelque chose d'ardent.

Roger-Pol Droit

► **Philosophie buissonnière**, *de Stanislas Breton, Ed. Jérôme Millon, 222 p., 110 F.*



ROMANS

Les métamorphoses d'une nonne africaine

On connaissait *la Négresse blonde* et *Les Négresses vertes*. Dans un tout autre registre, il faudra désormais peut-être compter avec la « nonne négresse ». En écrivant ces brefs *Carnets de Mère Marie-Gertrude*, V.Y. Mudimbe a en effet créé une nouvelle et forte figure africaine. Cet écrivain zaïrois, inconnu en France, né en 1941, enseignant actuellement à l'université américaine Duke, est apprécié dans le monde anglophone, dont il a utilisé la langue pour son quatorzième ouvrage, *The Invention of Africa* (Indiana University Press, Bloomington, Etats-Unis, 1988).

Au moment des troubles internes du Zaïre dans les années 70, une petite religieuse africaine de base tient son *Journal* durant un mois, avant et durant l'intervention des paras français à Kolwezi. Mis à part qu'elle lit Julien Green, Sœur Marie-Gertrude est d'un conformisme désespérant. Et puis les événements vont révéler non seulement sa force d'âme et son courage physique, mais l'œil sans pitié qu'elle jette sur le double univers euro-africain auquel elle émarge. Nommée supérieure provisoire à la suite de la fuite des nonnes européennes, la Mère noire paiera cher sa droiture. Mais on ne vous dira quand même pas la fin de ce « *roman des sans-pouvoir et des saints qui fait la nique à l'histoire des puissants et à l'immodestie diabolique des politiques* ». Car Mère Marie-Gertrude est finalement tout sauf édifiante, en tout cas pas au sens habituellement donné à ce mot dans son milieu.

V.Y. Mudimbe a écrit ce livre comme un coup de poing. On s'en souvient longtemps après.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

► **Les Carnets de Mère Marie-Gertrude**, *de V.Y. Mudimbe. Présence africaine. Paris-Dakar, 152 p., 49 F.*

Un trompe-l'œil cubiste

Le deuxième roman de François Gorin, *Trompe-l'œil*, commence comme un jeu de piste. Dans une famille anglaise, Solange aperçoit par hasard la photo d'un jeune homme qui va la faire rêver pendant des jours. Un peu plus tard, en Bretagne, elle croit le reconnaître et même l'aimer. Mais est-ce lui qu'elle aime ou son frère, ce frère qui lui ressemble comme un double ? Ou l'image de l'un des deux ? Ou d'un autre ?

Ainsi s'installe et se développe le thème du trompe-l'œil, cette peinture frustrante des apparences où les objets paraissent si vrais qu'on croit toujours pouvoir les saisir. Tourmentés, étrangers au monde, les personnages de François Gorin sont hantés par la crainte de « *ne voir qu'en surface* » et de ne percevoir des autres que des images qui ne seraient que la trompeuse projection d'eux-mêmes. Aussi tentent-ils désespérément de jeter des ponts au-dessus des gouffres qui les séparent.

François Gorin accentue cet effet en faisant varier constamment l'angle de son récit. L'œil qui observe, le sujet qui raconte diffèrent souvent d'un chapitre à l'autre, et le roman rappelle un peu, par son architecture, ces constructions cubistes qui montrent à la fois plusieurs facettes d'un même personnage ou d'un même objet. Comme le puzzle d'une réalité fracturée dont les morceaux ne s'assemblent jamais.

Malgré un style limpide et quelques phrases finement sculptées, ce deuxième roman souffre peut-être, comme ses personnages, d'une incapacité à se relier au monde. François Gorin avoue d'ailleurs, par la bouche d'un de ses personnages : « *J'ai quelque peine à croire au poids du mot écrit (...), j'ai plutôt l'impression que c'est un alibi, un jeu (...), les mots font des phrases où la pensée dérive à mesure qu'on est censé la transcrire.* » Des mots et des images qui mentent ? C'est que « *l'essentiel*, (bien sûr), *est invisible pour les yeux* ». C'est pourquoi François Gorin a placé en exergue de son livre ces vers de René Char :

Si l'homme, parfois,
[ne fermait pas
Souverainement les yeux,
Il finirait par ne plus voir
Ce qui vaut la peine
d'être regardé.

Florence Noiville

► **Trompe-l'œil**, *de François Gorin, Editions Philippe Olivier, 3, rue Geoffroy-l'Angevin, 75004 Paris. 180 p., 98 F.*

EN BREF

□ **Une soirée sur « Péguy et le christianisme »** est organisée mardi 24 avril, au Centre de Sèvres, 33, rue de Sèvres, à Paris (6e), de 18 h 30 à 19 h 30 et de 20 h 30 à 22 heures. Renseignements à l'Amitié Charles Péguy, 12, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

□ **Saint Bernard et la philosophie.** – En prélude au neuvième centenaire de la naissance de Bernard de Clairvaux, qui sera fêté en 1991, les départements de philosophie des universités de Mayenne et de Bourgogne organisent un colloque sur le thème « Saint Bernard et la philosophie », à Dijon les 27 et 28 avril (salle Devosge, 5 *bis*, rue Devosge, 21000 Dijon).

□ **Un dossier de « Passages ».** – Le magazine *Passages* publie dans son numéro de mars un dossier intitulé « A quoi sert la psychanalyse » ? On y lira des contributions de Marthe Robert, Pierre Fédida, Alain Touraine, René Major et Daniel Sibony.

MARINA TSVETAIEVA
de Véronique Lossky
Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 224 p., 75 F.

NATHALIE GONTCHAROVA SA VIE, SON ŒUVRE
de Marina Tsvetaieva.
Traduit du russe par Véronique Lossky.
Clémence Hiver, 210 p., 189 F.

LE METIER LITTERAIRE
d'Evgueni Zamiatine suivi de **Cours sur la technique de la prose littéraire.** *Traduit du russe par Françoise Monat.*
Préface de Georges Nivat. Postace de Léonid Helle.
L'Age d'homme, 284 p., 150 F.

LES CYNIQUES
d'Anatoli Mariengof.
Traduit du russe par Jean-Jacques Marie.
Préface de Joseph Brodsky.
Seuil, « Le don des langues », 162 p., 79 F.

PRESENCE OBLIGATOIRE
de Boris Iampolski.
Suivi de **Boris Iampolski et son témoignage,**
par Ilia Konstantinovski.
Traduit du russe par Madeleine et Wladimir Berelowitch.
Age d'Homme, 240 p., 120 F.

NON-RETOUR
d'Alexandre Kabakov.
Préface de Dimitri Savitski.
Traduit du russe par Elisabeth Mouravieff.
Christian Bourgois, 78 p., 50 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Le temps du cyrillique

VOILA le temps du cyrillique... « *Welcome, Gorby !* » annonçait déjà l'été dernier une salle de cinéma résolument prosoviétique, signe avant-coureur d'une mode russe qui va de Christie's à Jean-Paul Gaultier en passant tout naturellement par l'édition. Et qui se matérialise par une marée de traductions, comme pour rattraper soixante-dix ans de proses écrites ou non pour le tiroir, non publiées, mal connues, oubliées. Quel formidable cours de rattrapage !

Ecritures russes, non soviétiques, censurées, interdites, pas encore récupérées par le nouveau régime, qui témoignent encore de l'éclatant bouillonnement intellectuel et artistique de l'âge d'argent et de son passage à la révolution avant que le pouvoir ne soumette les arts ou bien repousse dans l'émigration ceux qui ne sont pas prêts à se taire ou à tout accepter (1)... Il y a, là-bas, le retour à la philosophie idéaliste et religieuse du début du siècle, prolongée dans l'émigration après l'expulsion des principaux penseurs russes en 1922 sur ordre de Lénine (2) : Berdiaev, Florensky, Serge Boulgakov, Chestov, Rozanov. Il y a aussi, parmi les littérateurs, une découverte des émigrés et, aussi, des « émigrés de l'intérieur », le plus souvent complètement réduits au silence et, pour le public non russisant, une mine de découvertes.

Ainsi, tandis qu'il est encore temps (jusqu'au 29 avril) d'aller s'étonner l'œil devant les œuvres à peu près toutes inconnues – parce que cachées dans les réserves – de la remarquable exposition Filonov à Beaubourg, il est désormais passionnant de se plonger dans le terreau culturel d'époques dont la vie littéraire ne se limitait pas à l'officialité des Maïakovski, Kotchetov ou autres Cholokhov ! Ainsi, comment ne pas s'étonner que l'iceberg nous ait si longtemps tenu cachée Marina Tsvetaieva la rebelle, dont la poésie, la prose, la correspondance suscitent, à chaque lecture, une telle intensité de passion et d'émotion, mystique sans être religieuse ? Grâce à Véronique Lossky, déjà auteur d'une grande biographie (Solin, 1988), Marina Tsvetaieva (1892-1941) vient d'entrer dans la collection Seghers des « Poètes d'aujourd'hui » (numéro 262 !) : une présentation succincte de la vie, de l'œuvre avec un choix de textes de 1913 à 1939 qui sont une bonne introduction à cette œuvre difficile que Clémence Hiver continue d'exhumer dans des éditions si soignées, tant pour les notes que pour la traduction et la présentation (vergé cousu, relié par l'éditeur), que tout y est plaisir.

Le dernier volume devrait retenir à la fois amateurs d'art et de littérature. Il s'agit d'une monographie, écrite en 1929, sur Nathalie Gontcharova, non pas la femme de Pouchkine, à laquelle Tsvetaieva voue un culte depuis l'enfance, mais Gontcharova « la vivante » (1881-1962), un des chefs de file de la peinture russe du début du siècle venue en France en *1915* avec son mari Larionov pour continuer à travailler avec Diaghilev et les Ballets russes. Marina-Natalia... Deux femmes réunies par le génie russe.



DR

Portrait de Nathalie Gontcharova par Michel Larionov.

CONTEMPORAIN de Tsvetaieva, et prosateur de première importance, Evgueni Zamiatine (1884-1937), dont nous n'avons connu jusqu'à ces dernières années que le roman de politique-fiction *Nous autres* (Gallimard), apparaît, au fur et à mesure des traductions et des études, comme un des plus grands auteurs de récits et de nouvelles, dont l'influence n'a jamais cessé d'être reconnue. Il suffit, pour s'en persuader, de savourer l'univers fantasmatique de sa première nouvelle écrite en 1907, *Seul* (Rivages, 1990), ou encore de lire ce chef-d'œuvre, *l'Inondation* (Solin, 1989), superbe errance dans Petrograd en révolution.

Les recueils de nouvelles *(les Insulaires, la Caverne* à L'Age d'homme, *le Pêcheur d'hommes* chez Rivages, *Russie* chez Circé à Strasbourg) se multiplient, tandis que paraissent les actes de colloques *(Autour de Zamiatine,* L'Age d'homme, 1989) et, tout récemment, un recueil de textes tout à fait passionnants – portraits, études et manifestes, cours sur la technique de la prose littéraire – dans lesquels il analyse librement les vivants et les morts : Blok, Sologoub, Tchekhov, Biely, Gorki, Anatole France, Herbert Wells...

On ne peut s'empêcher d'avoir du goût pour des livres d'écrivains d'avant-garde, autres témoins de ces temps de grands bouleversements, restés à peu près inconnus, qui tentent de faire scandale et de gifler le goût du public. Traités de « décadents », coupés des masses et incapables de se faire entendre, se heurtant à toutes les censures et tous les interdits, ils n'ont pu avoir leur chance, ces observateurs cyniques des aventures de bandits des montagnes, tel *le Ravissement* d'Illiazd (Alinéa, 1986), ou bien d'un monde en décomposition, tel *le Chant du bouc* de Constantin Vaguinov (Actes Sud, 1989), *la Révolution derrière la porte* d'Annenkov (Lieu commun, 1987) ou bien ces *Cyniques* d'Anatoli Mariengof, l'ami très proche d'Essenine, avec qui il avait fondé le groupe des Imaginistes, *« le seul dandy de la République »,* comme disait Meyerhold.

Les Cyniques : une histoire d'amour et de mort, une histoire de trahison sur fond de guerre civile, de choléra, de famine, publiée à Berlin en 1928, met en scène Olga et son mari Vladimir (*« Je vous le dis, Olga, chez nous, seul celui qui traverse un ravin sur une corde raide parvient au but... »*) : Olga, qui préfère un bon chocolat aux étreintes masculines et qui n'en peut plus de ne pas croire (*« Croire en n'importe quoi, mais croire ! »*) et qui va choisir le pouvoir soviétique et un bolchevik. Roman-poème presque tout en dialogues, brillants et drôles, dont la composition et le style chahutent entre les décrets, les souvenirs, les anecdotes et les douleurs, les paradoxes et les malheurs.

L'amour fou se termine au temps de la NEP. *« La seule attitude* [de l'auteur] *envers les* nepmen *montre que le titre de ce roman largement autobiographique n'est pas approprié, que son héros et les autres personnes ne sont pas des cyniques, mais des romantiques »,* écrit Josef Brodsky dans la préface au roman. Exclu de l'Union des écrivains en même temps que Zamiatine, Mariengof est mort à Leningrad en 1962 (*« Il ne put faire mieux que* les Cyniques, *mais il n'y pas de honte à être l'auteur d'un unique chef-d'œuvre »,* note encore Brodsky).

C'EST Zamiatine, cet homme décidément irrécupérable qui, après avoir claqué la porte de l'Union des écrivains, osait s'adresser à Staline, en 1931, pour lui demander l'autorisation de quitter un pays où, en temps qu'écrivain, il se sentait « condamné à mort » : *« Je n'ai jamais caché mon attitude vis-à-vis de la servilité de la littérature, de son assujettissement et de son nouveau vernis : j'estimais, et je continue à estimer, que cela humilie aussi bien l'écrivain que la révolution »,* écrivait-il. Remarques que jamais, de son vivant, l'écrivain Boris Iampolski (1912-1972), membre de l'Union, n'aurait osé *prononcer, qu'il rêvait de prononcer,* mais qu'il gardait avec sa honte « pour le tiroir » d'où son ami Ilia Konstantinovski les a tirées après sa mort en publiant *Présence obligatoire.*

Un témoignage à quatre mains sur le temps de la peur, fait de notations, de bribes de matériaux réunies avec piété par le commentateur, qui lui-même a partagé les mêmes expériences : *« Encore et encore je rêve des réunions et de la façon dont on me critiquait »,* commence le dossier laissé par Iampolski, écrivain anonyme mais tellement représentatif. *« Est-ce bien moi qui ai assisté à ces réunions, à ces purges ? C'est moi qui, blotti dans un coin reculé, attendais le cœur serré que mon nom soit cité d'un moment à l'autre et qui écoutais ces discours mensongers, hypocrites, vils, parjures, hystériques. Et la vie passait. Je me taisais. J'endurais. »* Evocation du rituel de la rue Vorovski ou de la « Maison de création » de Peredelkino : *« C'était difficile de s'imaginer qu'eux aussi étaient des hommes, qu'ils mangeaient des sandwiches, qu'ils s'appliquaient des cataplasmes, jouaient à la belote, transpiraient, faisaient des crises de jalousie, lisaient Zochtchenko et Shalom Aleichem, écrivaient des dénonciations, racontaient des histoires, se grattaient le ventre avec plaisir, faisaient l'aumône à des mendiants, et même priaient en secret, mettaient des cierges et rédigeaient des résolutions. »* Obsession de ce rituel honteux auquel se surajoute l'exaltation de côtoyer des hommes de pouvoir qui condamnent et qui réhabilitent : *« Quelle arrogance faut-il donc pour réhabiliter quelqu'un vingt ou trente ans après sa mort, pour pinailler sur les formulations employées dans cette réhabilitation et pour ensuite inscrire soigneusement cette formulation sur une fiche, puis délivrer un papier officiel qui réjouit les familles ! »* Etait-ce cela la fonction de l'écrivain ? se demandent les deux co-auteurs du livre devant ces vies écrasées qui ne donnèrent naissance à aucune œuvre... Un document sur une corporation qui vivait l'apocalypse et qui voulait s'en protéger.

L'APOCALYPSE de notre temps ? C'est à elle que nous confronte Alexandre Kabakov, un écrivain inconnu, pas membre de l'Union, dans *Non-retour* que viennent de publier les éditions Christian Bourgois. Un court récit en forme de roman-catastrophe dans un Moscou libanisé, terrorisé, en proie à la guerre civile.

1993... Hommage à Victor Hugo... Chaos... Après un coup d'Etat militaire *qui a amené la chute du « fauteur de troubles »* Gorbatchev, le pays est devenu la proie de la violence et de la peur. Sont-ils réels, sont-ils envisageables, ces hommes perdus, battus, qui apparaissent dans des décors bien réels dans les ruines de la perestroïka assassinée ? Il faut croire que les lecteurs soviétiques ont trouvé là une matérialisation de leurs angoisses et de leurs raisons de croire à tous les prêches démago-populistes, car le succès a été immédiat et le livre de Kabakov vendu à des centaines de milliers d'exemplaires, traduit en plusieurs langues, adapté pour le cinéma. Fallait-il tant souffrir pour la victoire sans retour de ces sans-espoir ? L'auteur ne fait pas la morale. Il fait peur.

(1) Pour tout apprendre sur les mouvements littéraires du début du vingtième siècle russe, voir les deux tomes de *l'Histoire de la littérature russe l'Age d'argent, la Révolution* (Fayard).

(2) Lire à ce sujet l'article (optimiste) de Georges Nivat : « Vers la fin du schisme russe » (*Lettre internationale,* nº 24).

Schnitzler, un virtuose de la jalousie

SCHNITZLER ET LES FEMMES
de Renate Wagner.
Traduit de l'allemand par Robert Dumont.
Stock, 168 p. 98 F.

ARTHUR SCHNITZLER AUTEUR DRAMATIQUE
de Heinz Schwarzinger.
Actes Sud, 120 p. 80 F.

Dans son journal, en date du 16 mai 1897, Arthur Schnitzler écrit : *« Pour être honnête avec moi-même, l'idéal serait un harem, et une absence complète de soucis. Je doute fort être né pour le mariage. »* Il épousera néanmoins Olga Gussmann pour la seule satisfaction de vérifier à *quel point il se trompait peu* sur lui-même.

Renate Wagner a entrepris dans un bref essai, *Schnitzler et les femmes,* de reconstituer le harem du célèbre romancier viennois.

Elle s'est plongée dans les journaux, souvent encore inédits, et dans la correspondance de celui qui se désignait comme un *« virtuose de la jalousie »,* d'autant plus exigeant et possessif qu'il était lui-même d'une inconstance obsessionnelle.

Schnitzler disait volontiers à ses admiratrices que dans nos moments de loisirs, c'est-à-dire entre deux passions, on peut parfois désirer écrire des symphonies ou devenir millionnaire...

« Mais, croyez-moi, ajoutait-il, *tout cela n'est que foutaise. L'essentiel, c'est vous ! vous ! vous ! »*

On retrouve cette réplique dans sa pièce la plus célèbre, *Terre lointaine.* Pour ceux que le théâtre de Schnitzler intéresse plus que ses dérives sentimentales, encore qu'il serait absurde de les dissocier, tant ils sont liés, on conseillera l'ouvrage de Heinz Schwarzinger, *Arthur Schnitzler, auteur dramatique.*

Y figurent un catalogue fort précis des pièces de Schnitzler ainsi qu'un entretien, datant de 1930, dans lequel il explique pourquoi il fut adversaire du bolchevisme.

R. J.

Le dossier Boukharine

Suite de la page 17

Anna Boukharina rapporte ainsi comment un jour de 1930 Boukharine arriva bouleversé chez les Larine, il venait de voir des foules d'enfants affamés : *« Il s'effondra sur le canapé et se mit à sangloter de façon hystérique. Ma mère dut l'abreuver de valériane. »* Le portrait que nous offre Anna Boukharina nous permet de comprendre comment un homme d'une valeur tout de même exceptionnelle capitula lui aussi, et d'une façon qui paraît ignominieuse.

Mais ce n'est pas la partie la plus importante de l'ouvrage. *L'essentiel est concentré* en trente-cinq pages dans la dernière partie du livre. Si tout ce qu'écrit la mémorialiste est confirmé, il nous faut réviser nos connaissances des dernières années de Boukharine et notre perception du personnage.

En 1936, Boukharine vint à Paris à la tête d'une délégation soviétique chargée de négocier l'achat des archives de Marx avec des mencheviks émigrés. A cette occasion il rencontra notamment Boris Nicolaïevski, rédacteur au *Socialititcheski Vestnik* (Courrier socialiste). Peu après, celui-ci publia sous le titre *Lettre d'un vieux bolchevik* un récit devenu vite célèbre et qui analysait avec beaucoup de lucidité le stalinisme. Le bruit se répandit immédiatement que ce texte s'inspirait des confidences de Boukharine.



NOVOSTI PRESS

Anna Larina Boukharina.

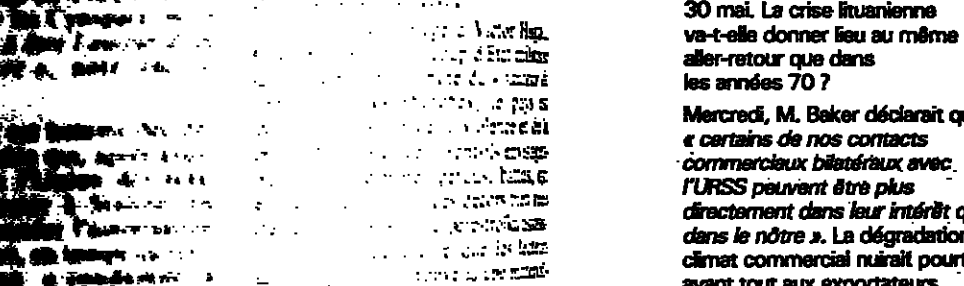
Le document Nicolaïevski

Une trentaine d'années plus tard, Nicolaïevski confirma l'importance qu'avaient eue ses conversations avec Boukharine pour la rédaction de la lettre et il donna un certain nombre de renseignements. Depuis un demi-siècle, le document Nicolaïevski est de ceux que citent les historiens *lorsqu'ils traitent* de Boukharine. Or Anna Boukharina, confirmant ce qu'elle nous avait dit il y a un an (*le Monde* du 4 mai 1989), affirme qu'il s'agit *d'un faux* et d'une provocation. Boukharine n'eut avec Nicolaïevski que des conversations d'affaires et en présence de témoins. Jamais il ne tint les propos dont s'est servi Nicolaïevski et qui, lors du procès de Moscou de mars 1938, furent cités comme éléments à charge. Bref, l'auteur de la *Lettre d'un vieux bolchevik* aurait été l'instrument – aveugle ou involontaire dans le meilleur des cas – de la perfidie stalinienne.

Anna Boukharina développe à l'appui de sa thèse une série d'arguments qui donnent en effet à réfléchir. Elle-même fut témoin des transactions (mais les négociations avaient commencé avant qu'elle ne vînt à Paris rejoindre son époux). En dehors des conversations d'affaires, elle affirme qu'il n'y eut qu'un seul entretien Boukharine-Nicolaïevski d'un caractère un peu moins officiel, mais la *Lettre* ne reflète en rien ce que dit alors Boukharine au menchevik émigré. D'ailleurs, ajoute-t-elle, les considérations du *« vieux bolchevik »* sont en contradiction complète avec ce que pensait alors Boukharine, notamment de Staline. Et puis, dit-elle, s'il avait cru un instant que le dictateur allait tuer les compagnons de Lénine, aurait-il pris le risque de m'épouser et de me faire un enfant voué au malheur ? L'indignation de Boukharina est compréhensible puisqu'elle est convaincue que le document Nicolaïevski joua un rôle déterminant avant et pendant le procès de son mari. Le dossier qu'elle présente est nourri. Mais l'accusation est si grave qu'il faut se donner le temps de pousser plus avant l'examen des faits avant de se faire une opinion définitive. Boris Nicolaïevski, mort aux Etats-Unis en 1967, ne peut plus donner les précisions que l'on attend.

A diverses reprises, la mémorialiste montre combien étaient complexes les sentiments et les attitudes de ces vieux bolcheviks qui *mêlaient lucidité à l'égard de Staline* et protestations sincères de loyalisme. Est-il absurde de penser qu'en présence de sa jeune épouse, animé par une sorte d'instinct vital, Boukharine cultivait le côté le plus loyaliste, donc le plus rassurant, et que – dans le souci de mettre à l'abri de tout soupçon les êtres qui lui étaient le plus chers, – il leur cachait soigneusement les propos sulfureux que lui inspirait sa lucidité en présence d'autres interlocuteurs ? La question est posée. Le témoignage d'Anna Boukharina n'est pas, loin de là, un récit complaisant. Il verse au dossier de l'Histoire une pièce qu'aucun spécialiste sérieux ne peut négliger.

Bernard Féron



Le Monde

ÉCONOMIE

BILLET

Le choix des armes

A peine l'URSS et les Etats-Unis ont-ils engagé des négociations en vue de normaliser leurs relations commerciales que celles-ci courent le risque d'être enterrées. Le secrétaire d'Etat, M. James Baker, affirmait mercredi 18 avril au Congrès que *« les actions soviétiques en Lituanie, même sans employer la force, mettent en danger nos contacts commerciaux »*, entamés depuis le sommet de Malte de décembre dernier. La menace de blocage est claire.

Il y a plus de quinze ans, la politique de détente menée alors par les Etats-Unis permettait l'octroi à l'URSS, pour la première fois depuis 1951, de la clause de la nation la plus favorisée, qui régit ordinairement les relations commerciales entre la plupart des Etats du monde. A peine deux ans plus tard, en 1974, l'amendement Jackson-Vanik interdisait l'application de cette clause tant que l'URSS n'autoriserait pas la libre émigration des juifs soviétiques.

Les négociations en cours doivent permettre le rétablissement d'une *« coopération économique normale »*, en particulier l'ouverture plus large du marché américain aux produits soviétiques, qui serait décidée à l'occasion du sommet Bush-Gorbatchev qui commence le 30 mai. La crise lituanienne va-t-elle donner lieu au même aller-retour que dans les années 70 ?

Mercredi, M. Baker déclarait que *« certains de nos contacts commerciaux bilatéraux avec l'URSS peuvent être plus directement dans leur intérêt que dans le nôtre »*. La dégradation du climat commercial nuirait pourtant avant tout aux exportateurs américains alors que le montant annuel des échanges américano-soviétiques ne dépasse pas 30 milliards de francs.

Tant qu'elle reste limitée au cadre bilatéral, l'arme économique paraît être la plus inoffensive que les responsables américains puissent brandir. Si les Etats-Unis souhaitaient agir plus énergiquement, ils pourraient trouver un terrain plus sensible : celui des négocations multilatérales en cours. Washington pourrait remettre en cause les discussions en vue de l'assouplissement des règles du COCOM, celles sur la création de la Banque pour la reconstruction et le développement de l'Europe de l'Est (BERD), ou les projets d'admission de l'URSS au GATT et au Fonds monétaire international. On n'en est pas encore là.

F. L.

Malgré un bon résultat du commerce extérieur américain

Le dollar baisse

Malgré un résultat bien meilleur que prévu pour le commerce extérieur américain au mois de février, avec un déficit de 6,5 milliards de dollars, soit 37 milliards de francs (voir nos dernières éditions du 19 avril), en baisse de 30 % par rapport à janvier, le dollar a nettement reculé jeudi 19 avril à Tokyo, terminant à 157,75 yens contre 159,87 yens à la clôture de mercredi.

Apparemment, la bonne nouvelle du déficit le plus faible depuis décembre 1983 n'a pas été interprétée par les marchés comme un signe sans équivoque de retour à la santé pour l'économie américaine. En effet, cette baisse s'explique par une réduction de 7,5 % des importations, due au ralentissement de la croissance et à une facture pétrolière allégée de 20 %. D'autre part, les exportations, qui avaient l'an dernier dopé l'économie américaine, sont cette fois en baisse de 1 % sur janvier. Enfin, en février, le déficit américain à l'égard du Japon s'est élevé à 3,1 milliards de dollars contre 2,9 en janvier, signe que le déséquilibre commercial entre les deux nations reste problématique (l'an dernier, l'excédent japonais a été de 49 milliards, expliquant près de la moitié du déficit des Etats-Unis).

Il reste que le rééquilibrage des échanges extérieurs américains se poursuit. Après 118,5 milliards de dollars en 1988 et 109 milliards en 1989, le déficit pour les deux premiers mois de 1990 est en baisse de 9,2 % par rapport à la même période de l'an dernier, à 15,8 milliards.

PSA affiche 10,3 milliards de francs de bénéfices pour 1989

Peugeot SA vise 14 % du marché européen

Une croissance des ventes de 10,5 % (153 milliards de francs de chiffre d'affaires), des profits records de 10,3 milliards de francs, un effectif pour la première fois en hausse (de mille personnes), des investissements de 12,6 milliards qui *« préparent l'avenir »* : le bilan de Peugeot SA pour 1989, annoncé le mercredi 18 avril, aurait de quoi satisfaire. Les actionnaires se réjouiront en particulier d'un dividende de 16 francs par an (hors avoir fiscal) contre 14 francs l'an passé. Les automobilistes semblent, eux, apprécier les deux modèles lancés l'an dernier sur le créneau haut de gamme, la 605 et la X M. Pourtant, M. Jacques Calvet souligne : *« Des événements que j'espère exceptionnels n'ont pas permis d'atteindre pleinement les objectifs fixés. »*

Ces deux événements sont connus : les grèves de l'automne dernier à Sochaux et à Mulhouse, d'une part, le manque de capacité de production de moteurs et de boîtes de vitesses, d'autre part. Ils ont bloqué ou ralenti les chaînes et fait manquer des ventes pour 3 à 3,5 milliards. Avec une première conséquence : la part du marché du groupe a régressé sur un an – en France de 34,2 % à 32,8 % et, dans la CEE, de 8,8 % à 8,7 %. Au total, PSA, parti de 12,9 % fin 1988, visait plus de 13 %, il a reculé à 12,7 %. Un résultat très contrariant pour le PDG qui veut devenir le numéro un européen.

Deuxième conséquence, qui est liée : les gains de productivité ont été limités à 4,7 %, alors que l'objectif annuel est de 8,2 %. Dernière conséquence : PSA conservait dans ses comptes, fin décembre dernier, un endettement de 1,9 milliard alors qu'il avait déclaré redevenir créditeur net.

L'entreprise a fait une embardée mais s'est-elle remise sur la route ? M. Calvet veut le croire. Fin mars, l'endettement était annulé, le retard n'ayant en fin de compte pas dépassé trois mois. Les grèves sont finies et un accord a même été conclu avec les syndicats dessinant les contours d'une nouvelle politique sociale. Les pénuries de moteurs sont terminées *« depuis l'été dernier »*. En outre, l'usine Citroën d'Aulnay va fabriquer jusqu'à Noël des 205 pour donner un coup de main à Peugeot débordé. Les objectifs pour 1990 accélèrent l'allure : une part du marché européen de 14 % et des gains de productivité de 10 ou 11 %

Est-ce possible ? En principe, oui. Le premier trimestre n'est pourtant pas encourageant puisque le groupe a continué à perdre des parts de marché. Si les objectifs ne sont pas atteints, il faudra sans doute réviser tout ou partie de la stratégie construite autour des deux marques généralistes et concurrentes – Citroën et Peugeot – jet *« sans alliance ailleurs »*, comme M. Calvet l'a rappelé.

E. L. B.

Après le rapprochement avec UTA

Le groupe Air France rationalise ses lignes

C'est un peu l'acte de naissance du groupe Air France que M. Bernard Attali, son président, a officialisé, le mercredi 18 avril, à l'occasion de la publication des résultats de la compagnie nationale. En effet, le rachat par Air France de 71 % du capital de la compagnie privée UTA et, par voie de conséquence, le contrôle de 71,9 % du capital d'Air Inter créent un pôle aérien français de poids dont on ignorait encore la stratégie.

« Coordination forte »

M. Attali a justifié le maintien des trois entreprises en précisant, toutefois, qu'entre la fusion et la *« cohabitation douce »*, il avait choisi *« la coordination forte »*. UTA conservera sa filiale Aéromaritime et Air Inter développera la desserte de l'Europe qui lui tient tant à coeur. Pourtant, on voit s'amorcer les rationalisations indispensables pour profiter pleinement de la complémentarité des trois partenaires.

Dans le domaine des lignes, par exemple, Air France va abandonner la desserte de San-Francisco à ner la desserte de San Francisco à UTA, tout en créant cet été un vol Orly-Newark (New-York) sous son pavillon pour faire pièce à American Airlines. Les vols directs province-New-York qui étaient de la responsabilité d'UTA seront assurés par Air France.

Air France et Aéromaritime coordonneront leurs fréquences vers la Réunion, qui profitera des vols sans escale des Boeing-767 d'Aéromaritime. En matière de fret, l'utilisation complémentaire de la flotte cargo d'UTA sur le réseau d'Air France augmentera la capacité permanente du groupe d'un tiers du chargement d'un Boeing-747. Le rapprochement des services des carburants des trois transporteurs permettra un gain de 5 millions de francs par an pour la seule compagnie UTA.

Air France a réalisé, en 1989, des résultats moins bons que l'année précédente en raison des suites du long conflit social dans la maintenance (coût : 670 millions de francs), de l'augmentation du prix du kérosène (24,2 % de dépenses supplémentaires) et de variations défavorables du cours du dollar. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 39,6 milliards de francs (+11,8 %). Le bénéfice net consolidé du groupe, lui, s'est tassé : 541 millions de francs (-27 %). La compagnie a transporté 16 millions de passagers contre 14,8 et réalisé un remplissage record de ses avions avec un coefficient de 70,5 %.

La grève des aiguilleurs du ciel

Fortes perturbations à Air Inter

Les sections d'Athis-Mons et de Roissy du Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) ont déposé un préavis de grève pour la journée du vendredi 20 avril afin d'exprimer le malaise des agents devant l'augmentation de 50 % du trafic en quatre ans et *« le manque d'enthousiasme de l'administration à appliquer la loi reconnaissant aux contrôleurs la qualité d'ingénieurs »*.

Cet arrêt de travail aura pour conséquence de perturber le trafic aérien français. La compagnie Air Inter annonce qu'elle est contrainte d'annuler la moitié de ses vols. De son côté, Air France prévoit d'assurer, au départ de Paris, la totalité de ses vols longs-courriers et un tiers de ses vols moyen-courriers.

► Renseignements : pour Air Inter, (1) 45 39 25 25 et pour Air France, (1) 43 20 11 55 (vols au départ) et (1) 43 20 15 55.

Selon une étude de l'INSEE

La désindexation des salaires contribue à un transfert de 20 milliards de francs par an des ménages vers les entreprises

On savait que la désindexation des salaires était une réalité bien établie depuis le tournant de la rigueur de 1982. L'INSEE, dans une note (1) publiée le jeudi 19 avril, apporte des précisions qui risquent de faire grincer quelques dents. L'Institut de la statistique estime en effet que, pour une inflation de l'ordre de 3,5 %, comme c'est actuellement le cas, *« la croissance annuelle de la masse salariale est plus faible d'environ un point du fait de la sous indexation »* et *« représente un transfert d'environ 20 milliards de francs des ménages vers les entreprises »*.

Depuis 1983, les rémunérations ont perdu du terrain et les prix caracolent avec, en moyenne, deux trimestres d'avance. *« La politique de désindexation suivie depuis 1983 a bien eu les effets recherchés. Alors qu'auparavant toute hausse des prix se répercutait intégralement et très rapidement sur le taux de salaire, une telle hausse ne se transmet plus, depuis, que pour moins des trois quarts et avec un retard moyen d'un semestre »*, observe l'INSEE. Celui-ci souligne que l'évolution du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire a été, en 1988, inférieure de 1,8 % à ce qu'elle avait été en 1981 et explique cet écart *« à raison de 1 % par la montée du chômage et de 0,8 % par le jeu combiné de la désindexation et de la désinflation »*.

Néanmoins, précise l'Institut de la statistique, ce régime *« d'indexation partielle »* n'implique pas que le pouvoir d'achat du taux de salaire doive baisser car *« son évolution dépend aussi d'autres facteurs comme les gains autonomes (liés à la productivité) et les tensions sur le marché du travail »*. En définitive, le décrochage entre prix et rémunérations doit inciter les salariés à privilégier une réelle maîtrise de la hausse des prix plutôt que de revendiquer des augmentations générales. *« Moins le rythme d'inflation est élevé, moins les salaires sont pénalisés par la désindexation »*, insiste l'INSEE qui assure que *« s'il y avait baisse des prix, la désindexation favoriserait même les salaires »*. De toute évidence, les syndicats ne sont pas encore disposés à s'inscrire dans la logique de ce *« cercle vertueux »*...

J.-M. N.

(1) INSEE première n° 59 - avril 1990.

%
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
1971 75 80 85 89
Glissement annuel du salaire horaire (1)
Glissement annuel du prix de la consommation des ménages

(1) Sociétés, quasi-sociétés et entreprises individuelles
Source : Comptes nationaux trimestriels, INSEE

Sécurité sociale

Le débat sur la contribution de solidarité

Le futur prélèvement sur l'ensemble des revenus destiné à la Sécurité sociale prendra la forme *« d'une contribution et non d'une cotisation »*, le Parlement *« aura à délibérer chaque année de son taux et de son affectation »* et il *« se substituera à des cotisations sociales »*. M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, qui s'exprimait mercredi 18 avril devant l'Assemblée nationale, n'a pas dissipé toutes les ambiguïtés qui entourent l'élaboration de cette future contribution.

Si M. Claude Evin, ministre de la solidarité, a obtenu qu'elle prenne partiellement le relais de cotisations, il est également question qu'elle assure le financement de certaines dépenses de solidarité actuellement supportées par l'Etat (minimum vieillesse, par exemple). Alors que le projet de loi ne sera déposé qu'à l'automne, l'Hôtel Matignon va tenter dans les prochaines semaines de parvenir à une synthèse – ou, au moins, à un *modus vivendi* – entre les propositions de M. Bérégovoy et celles de M. Evin. En tout état de cause, l'introduction de cet outil de financement devra se faire *« à taux de prélèvement obligatoire égal »*.

En fait, le souci principal du gouvernement comme des parlementaires socialistes est d'utiliser cette contribution comme *« un instrument de justice sociale »*. Ce prélèvement sera *« légèrement proportionnel »* mais, si la création de plusieurs taux suscite de fortes réticences, il est acquis que des exonérations ou des abattements à la base seront introduits pour les bas revenus. Quant au débat sur sa déductibilité du revenu imposable, il n'est pas encore tranché.

J.-M. N.

INSOLITE

Porc sain

Il sera expressément interdit aux agriculteurs suisses d'attacher leurs porcs par le cou, en vertu de nouvelles dispositions qui entreront en vigueur à la fin de l'année prochaine, apprend-on à Lausanne. Les porcelets ne pourront plus être enfermés dans des cages à deux ou plusieurs étages, ajoute l'agence d'informations agricoles CRIA.

Quant aux boxes de mise bas, ils devront être conçus de façon à ce qu'il y ait assez de place de chaque côté de la truie pour que les porcelets puissent s'étendre complètement et têter. Le confort des bébés cochons fait l'objet de toutes les sollicitudes : durant les premiers jours suivant leur naissance, ils devront bénéficier d'une température située entre 25 et 30 degrés.

Les agriculteurs bretons des Côtes-d'Armor, département numéro un pour l'élevage de ces animaux, n'ont pas encore fait savoir s'ils allaient s'inspirer du modèle helvétique.

L'enquête sur la chute de l'Airbus A-320 à Bengalore

Le rapport de la commission technique indienne met en lumière les erreurs de l'équipage

Le rapport de la commission technique indienne chargée d'expliquer l'atterrissage catastrophique (90 morts) d'un Airbus A-320, à Bengalore, le 14 février, est accablant pour l'équipage de l'appareil, lui-même tué dans l'accident.

L'équipage d'Indian Airlines était composé du commandant Fernandez, et du commandant Gopujkar, instructeur, assis à la place du copilote. Le rapport note que l'avion se présente à Bengalore, trop haut et à une vitesse trop élevée. Le pilote engage alors une manœuvre de rattrapage pour placer l'avion sur l'axe correct : l'Airbus perd très rapidement de l'altitude (2 000 pieds par minute au lieu des 700 pieds prévus). Pour freiner l'appareil qui a atteint une vitesse excessive (148 nœuds au lieu de 132), son pilote met les manettes sur le ralenti maximum.

C'est à ce moment que s'enchaînent les erreurs. A la différence du pilote, l'instructeur n'a pas débranché son directeur de vol automatique comme il aurait dû impérativement le faire dans cette phase et les ordinateurs de l'appareil ne sont pas en mesure de contrôler la vitesse minimum. Or l'équipage ne surveille pas celle-ci. L'avion continue de descendre et passe sous la trajectoire idéale. C'est le pilote qui prend conscience le premier que l'atterrissage est mal engagé. Il s'exclame : *« Hé ! Nous tombons ! »* A 135 pieds (40 mètres) d'altitude, il tire sur le mini-manche, ce qui a pour effet de cabrer l'avion et de déclencher automatiquement la remise des gaz. Deux secondes après ce geste réflexe, il pousse la manette des gaz vers la pleine puissance.

La commission note que, si le commandant de bord avait poussé, d'abord, cette manette au lieu de se servir du manche, les moteurs seraient remontés à plein régime trois secondes plus tôt, l'avion ne se serait pas cabré au maximum, faisant tomber la vitesse jusqu'à 106,5 nœuds et *« l'accident aurait été pu être évité »*. L'Airbus se pose donc, sur un golf, 750 mètres avant le début de la piste. Un mur fauche le train d'atterrissage et les deux réacteurs. Les pompiers de l'aéroport ne peuvent pas, dans un premier temps, atteindre l'épave en feu, car ils ne parviennent pas à ouvrir la porte de l'enceinte de l'aérodrome. Ils arrosent l'avion à distance, puis leurs extincteurs tombent en panne de mousses. L'incendie n'est éteint que quarante minutes plus tard.

« Aucune anomalie »

La commission d'enquête n'a constaté *« aucune anomalie »* sur les commandes de vols, aucune panne des systèmes électriques, hydrauliques ou informatiques. Elle mentionne, toutefois, que *« le temps de remontée en régime des moteurs a été supérieur de 0,5 seconde à ce qu'on pouvait en attendre »*, mais le consortium Airbus ayant répondu que ce délai était normal lorsque le pilote se sert du manche plutôt que de la manette des gaz, le rapport conclut à un fonctionnement correct des réacteurs.

Pour finir, la commission préconise une protection contre le maintien du ralenti maximum des moteurs en dessous de 1 000 pieds et un accès commode des pompiers à l'extérieur des aéroports.

Ce rapport ne fait pas l'affaire du gouvernement indien qui a laissé se développer une campagne hystérique contre l'Airbus A-320 dont il aimerait bien faire une machine de guerre politique contre l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi. Embarrassé, il se replie dans un mutisme complet, refusant sans le dire de prendre livraison des quatre A-320 que le constructeur tient à sa disposition.

Il faudra attendre la première audition du juge chargé de l'affaire, le 24 avril, pour connaître l'attitude que le gouvernement indien entend adopter.

ALAIN FAUJAS

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Le projet de loi sur la propriété industrielle au Sénat

M. Roger Fauroux veut inciter les Français à innover

Sur le marché de l'innovation, la France est à la traine. Les dépôts de brevet y sont trois fois plus faibles qu'en Allemagne, et presque trente fois plus faibles qu'au Japon. Le projet de loi relatif à la propriété industrielle qui doit être discuté au Sénat jeudi 19 avril vise à remédier à cet état de fait grâce à de nouvelles mesures incitatives pour les inventeurs et à une meilleur diffusion de l'information sur les inventions.

Les conseils en brevets d'invention sont en émoi. Ces spécialistes du dépôt de brevet sont en effet actuellement sur la sellette pour une double raison. Tout d'abord, leur statut est en cours de modification comme pour l'ensemble des professions libérales, auxquelles ils appartiennent. Mais en outre leur activité va se trouver modifiée par la nouvelle loi sur la propriété industrielle, proposée en conseil des ministres le 28 novembre dernier et qui devait être présentée au Sénat jeudi 19 avril par le ministre de l'industrie, M. Roger Fauroux.

L'objectif de cette loi est de remédier à la faiblesse de la France dans le domaine du dépôt de brevet. Les Francais ont déposé 13 000 brevets en 1987 sur l'Hexagone, contre 32 200 pour les Allemands en RFA et 311 000 pour les Japonais sur la péninsule nippone. Ce faible score est inquiétant pour plusieurs raisons : il risque de conduire à terme à une aggravation du déficit industriel ; et il prive le pays de recettes liées à la vente de licences.

Pour remédier à cette situation, le projet de loi propose tout d'abord que des rémunérations spécifiques (primes) soient obligatoirement prévues dans les conventions collectives. M. Jacques Thyraud (RI), rapporteur de ce projet de loi propose un amendement visant à accentuer encore ce dispositif, grâce à des incitations fiscales qui permettraient de déduire du revenu imposable la moitié des recettes que l'inventeur perçoit pour son invention.

Des mesures visant à améliorer l'image de marque des brevets et à en améliorer la diffusion sont ensuite prévues. *« Les brevets souffrent de l'image folklorique du concours Lépine »* estime M. Thyraud. Le projet de loi prévoit donc un certain nombre de mesures visant à en améliorer la crédibilité, avec, en particulier de nouveaux dispositifs de lutte contre la contrefaçon. Et il donne une base légale à la diffusion d'informations sur les brevets par voie télématique . Il s'agirait là d'une première dans le droit français. Il accroit également le rôle et la marge de maneuvre de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) .

Les conseils en brevets, au nombre de 240 (travaillant avec environ 1200 salariés) seraient rebaptisés *« conseils en propriété industrielle »*, et intégreraient les conseils en dépots de marques, ce qui augmenterait leur nombre de 50 % environ. A titre de comparaison, cette profession compte environ trois fois plus de membres en Allemagne. Pour l'ouvrir encore davantage, le projet de loi ne prévoit aucune mesure restrictive quant aux actionnaires des sociétés de conseils en brevets. A la différence des sociétés des autres professions libérales dont il est prévu que la majorité du capital doive être détenue par des professionnels du secteur. Ce qui suscite le mécontentement de la Compagnie nationale des conseil en brevet. *« Une telle mesure ne pourrait plus garantir le respect des règles déontologiques »* affirme son président M. Jean Jacques Martin.

A. K.

Utilisant des piles japonaises

General Motors va produire des voitures électriques

Le constructeur automobile américain General Motors a décidé de lancer sur le marché une voiture électrique individuelle. Le président du groupe, M. Roger Smith, l'a annoncé mercredi 18 avril lors d'une conférence de presse à Washington. General Motors entend devenir le premier constructeur automobile du monde à produire en masse ce type de véhicule.

Jusqu'à présent, des problèmes de batterie (obligation de recharger tous les 200 km) empêchaient les voitures électriques d'égaler en performance les automobiles à essence. Ce problème serait résolu. M. Roger Smith n'a pas voulu révéler les secrets technologiques à la concurrence. En début de semaine, le constructeur automobile japonais Isuzu avait annoncé qu'il avait mis au point une nouvelle pile électrique, puissante et rechargeable en dix secondes.

La situation de l'horlogerie en France

La société Cattin dépose son bilan

La société horlogère Cattin a déposé son bilan mardi 17 avril devant le tribunal de commerce de Besançon (Doubs). Afin de permettre aux sous-traitants de se reconvertir, l'activité devrait être maintenue pendant six mois. Installée à Morteau dans le Doubs, la société Cattin était la dernière manufacture horlogère en France. Elle avait en commun avec la célèbre entreprise Lip d'avoir opté pour une démarche industrielle intégrée, c'est-à-dire que ses 276 salariés réalisaient l'ensemble de la fabrication des montres : boîtier, mouvement et montage.

Mais cette société, dont le chiffre d'affaires s'élevait à 79 millions de francs en 1988, n'est jamais parvenue à produire des séries suffisamment longues pour rentabiliser un tel système de fabrication. Même si, dernièrement, une nouvelle stratégie commerciale avait été lancée pour résoudre les difficultés qui remontent à plusieurs années. En 1986 déjà, 79 salariés avaient été licenciés.

Douloureuse pour les salariés concernés, cette fermeture n'est cependant pas révélatrice de l'état de la profession horlogère. Selon le Comité professionnel du développement de l'horlogerie (CPDH), quelque 250 entreprises réalisent un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de francs et le taux de couverture de la balance commerciale atteint 88 %. Les fabricants de composants qui ont joué la carte de la délocalisation revendiquent même un taux de 204 % .

Côté géographie, la tradition est respectée : le Doubs reste le département de prédilection de la montre. Les réveils et les pendules sont plutôt fabriqués en Alsace et dans le Jura. L'horlogerie technique (programmateurs, compteurs) est plus disséminée sur le territoire national.

Au niveau mondial, les Suisses, longtemps champions de l'horlogerie, se retrouvent seulement en troisième position avec 13 % du marché. Le Japon, avec 42 % des ventes, et Hongkong (21 %) arrivent en tête.

F. Ch.

Total va développer un nouveau champ de gaz en Mer du Nord

Le groupe Total va développer un nouveau gisement de gaz en mer du Nord, a annoncé le groupe français mardi 17 avril. Ce gisement, nommé Caister, est situé dans le secteur sud de la mer du Nord britannique et détient 9 milliards de mètres cubes de réserves récupérables. Son développement sera réalisé par Total, opérateur, qui détient 45 % des interêts, et est associé à Canadianoxy (25 %), Ultramar (19 %) et Conoco (11 %). Une plateforme de production sera construite et reliée par gazoduc à la Grande Bretagne. L'investissement est estimé à 200 millions de livres (environ 2 milliards de F) et la production du champs à un peu plus d'un milliard de mètre scubes par an.

Le gaz produit alimentera une centrale électrique qui sera construite à Killingholme, dans le Yorkshire. A cet effet Total Oil Marine, filiale du groupe français, vient de signer un accord avec la société britannique National Power, qui construira la centrale et achètera le gaz extrait de ce gisement.

TRANSPORTS

Feu vert pour Meteor et pour la ligne D du RER

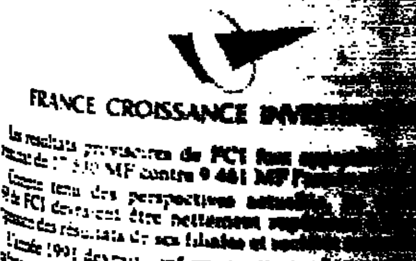
Le Syndicat des transports parisiens (STP) a donné son accord, le mercredi 18 avril, pour deux nouvelles liaisons ferrées à l'intérieur de Paris. La première, pour le financement de laquelle les discussions se poursuivent encore, est la future ligne de métro sans pilote Meteor que la RATP projette de construire entre la gare Saint-Lazare et Maison-Blanche (13e) par la gare de Lyon Bercy et Tolbiac. Les travaux devraient commencer en 1991 pour une mise en service en 1995 et coûter 4,4 milliards de francs.

Le STP a aussi donné le feu vert au percement simultané d'un tunnel de 2,5 km de long entre la gare de Lyon et Châtelet-Les Halles qui mettra en correspondance le réseau SNCF de la banlieue nord et celui de la banlieue sud-est. Cette nouvelle ligne du RER sera baptisée « D » et coûtera 1,5 milliard de francs.

EN BREF

□ **Mouvement de grève à EDF-GDF.** – Les directions d'EDF-GDF ont indiqué, mercredi soir 18 avril, que le taux de participation de leurs agents à la grève, lancée le matin même par la CGT, a été de 14,7 %. Ce mouvement n'a pas provoqué de coupures de courant ni de gaz, en dépit d'une baisse de près de 20 % de la production électrique. La CGT proteste contre le changement d'appellation des centres locaux de distribution mixtes, désormais intitulés *« centres de résultats »* ou, pour le public, *« EDF-GDF services »*. Ces nouvelles dénominations constituent, selon la CGT, une atteinte à la *« mission de service public »* d'EDF-GDF, dans la mesure où ces centres deviennent, selon elle, des *« centres de profits »*.

□ **Noyon « ville morte » contre les hypermarchés.** – Environ 80 % des commerçants de Noyon (Oise) ont baissé leurs rideaux de fer, mercredi 18 avril entre 14 heures et 16 heures, à l'appel de l'Union locale des commerçants et artisans, pour protester contre les autorisations accordées à deux hypermarchés de s'implanter aux environs de la ville. Selon l'Union locale, ces 17 500 m² de surface commerciale supplémentaires ne laisseront que 20 % du potentiel d'achat au commerce de proximité. Elle réclame l'annulation de la décision de la commission départementale d'urbanisme commercial autorisant ces grandes surfaces.



ÉCONOMIE

La restructuration du capitalisme français

II. – Trois modèles en concurrence

Deux ans après la tentative de « dénoyautage » de la Société générale, un nouvel ordre semble s'établir dans le capitalisme français entre les intérêts publics et privés (*le Monde* du 19 avril). Mais dans le monde des affaires pacifié, les chefs d'entreprises hésitent entre plusieurs « modèles » : banque-industrie, banque-assurance, pôles.

Le « capitalisme sans capital » qui a caractérisé la France jusque dans les années 70 avec des marchés financiers atrophiés et un verrouillage des actionnaires ne fonctionne plus quand la « guerre économique », devenue mondiale, se joue à coup de rachats d'entreprises et de techonologies nouvelles. Hier les entreprises qui n'investissaient pas pouvaient néanmoins survivre. Aujourd'hui elles meurent.

Leurs besoins de capitaux seront énormes dans les années 90 pour investir, financer leur développement, préparer 1993 face aux concurrents allemands, acquérir très vite des parts de marché mondial face aux Japonais, prendre des positions en Europe de l'Est, etc. En outre, comme l'avait relevé l'économiste François Morin (*le Monde* du 4 juillet 1989), la loi supprimant l'autocontrôle – adoptée l'an passé – oblige à une recomposition générale des tours de table. Les entreprises doivent ouvrir leur capital à des partenaires stables, capables de les défendre en cas d'OPA. Bref, il faut de l'argent et des amis.

Les financements privés

Dans cette quête, les entreprises privées ne peuvent s'en remettre uniquement à la Bourse sans risquer de perdre la maîtrise de leur actionnariat. Il leur sera difficile aussi de se passer complètement du secteur public financier, qui distribue encore les deux tiers de l'ensemble des crédits bancaires en France. Par la Caisse des dépôts, les compagnies d'assurances UAP, GAN, AGF, les banques Crédit lyonnais et BNP, sans compter tous les organismes liés au logement, l'Etat reste un partenaire incontournable.

Parallèlement les entreprises publiques devront suivre la même évolution. Pour des raisons financières d'abord. Les dotations en capital qu'elles ont reçues de l'Etat depuis 1988 se sont élevées à 27 milliards de francs quand, dans l'intervalle, les appels aux marchés privés ont atteint le même montant de 27 milliards. Le mixage d'argent public et privé s'est donc effectué *grosso modo* à 50-50.

Mais la tendance pour l'avenir est nette. Les 27 milliards de dotations publiques comprennent 21 milliards d'effacement de dettes de Renault et d'Usinor-Sacilor, deux opérations qui ne se renouvelleront pas. Déjà, on a observé qu'en 1989 l'Etat a versé 4,1 milliards de dotation aux nationalisées, tandis qu'il leur demandait 4,8 milliards sous forme de dividendes. Le flux s'est inversé pour la première fois depuis les nationalisations, l'Etat recevant davantage de ses pupilles qu'il ne leur donne. Le gouvernement laisse, par choix budgétaire, une place toujours plus grande au financement privé du secteur public, ce qui conduira immanquablement à des privatisations partielles.

La « bancassurance » ou la banque-industrie

En outre, le choix fait par la France en faveur de l'intégration européenne déportera, doucement mais sûrement, dans le même sens. Ses partenaires risquent de nourrir une méfiance croissante vis-à-vis d'entreprises soupçonnées d'être aidées directement ou en coulisse par les fonds publics. Sir Leon Brittan, le très thatchérien commissaire à la concurrence de la CEE, a commencé.

M. Michel Rocard lui a répondu que le caractère public ou privé des entreprises relevait de la souveraineté de chacune des nations et pas de la Commission. Le premier ministre français a les textes du traité de Rome pour lui, mais pas l'esprit. Que Paris le déplore ou non, l'Europe est libérale et favorable aux privatisations.

D'ici à 1993, date des élections législatives et butoir de la promesse présidentielle du « ni-ni », les ouvertures au privé devront encore se faire discrètes et au coup par coup. M. François Mitterrand y veillera. Mais pour la suite, la direction est donnée : l'ensemble du Parti socialiste, des « éléphants » à M. Julien Dray, est favorable à la mixité.

Public-privé : la couleur des capitaux ne compte plus. Les entreprises voient s'élargir grandement le champ des possibles, mais le choix stratégique est plus complexe. Pour l'heure la « recomposition du capitalisme français » s'effectue selon trois modèles dont il est encore difficile de dire lequel sera dominant.

Le premier est l'axe entre les banques et les assureurs, que les amateurs de néologisme ont qualifié de « bancassurance ». Le concept est très contesté mais il recouvre une réalité. L'UAP s'est ainsi liée à un partenaire public, la BNP (avec des participations croisées de 10 %), mais aussi à des groupes privés : Suez, Saint-Gobain, la Lyonnaise et la Générale des eaux et, plus loin, l'empire de M. De Benedetti.

Dans le clan traditionnellement concurrent, celui de Paribas, la « recomposition » est manifeste. Les AGF, publiques, essaient de s'allier au groupe financier privatisé actuellement, également associé de l'assureur privé AXA-Midi, de Schneider et de financiers belges. Le GAN, troisième assureur nationalisé français, est lui désormais soudé au groupe de banques régionales CIC et possède, par ailleurs, 4,9 % de la Société générale.

Le deuxième axe est tracé par les liaisons entre les banques et l'industrie à l'image du modèle allemand. Le rapprochement spectaculaire entre Thomson et le Crédit lyonnais n'en est pas forcément le meilleur exemple car il est né davantage de soucis politico-financiers que de préocupations stratégiques. Thomson-CSF a préféré se défaire de ses activités financières contestées par le gouvernement, en les apportant au Crédit lyonnais en échange d'une participation de 14 % du capital de la banque.

Les pôles à la japonaise

Mais d'autres chiffres soulignent un mouvement engagé dans la profondeur du tissu industriel : en 1989 le Crédit lyonnais a accru son portefeuille de participations stables dans les grands groupes industriels de 38 % (le portant à 18 milliards de francs), dans les PME de 73 % et dans les entreprises naissantes (opérations de capital risque) de 86 %. Le Crédit lyonnais est partenaire de Bouygues, du Printemps, des textiles DMC, des bois Pinault ou du distributeur CFAO. La BNP affiche une croissance similaire. Son entrée dans le capital de l'éditeur Gallimard est éclairante d'une liaison banque-industrie qui, intervenant dans une passe délicate de succession, vise à assurer la pérennité de l'entreprise et sa spécificité.

Le troisième axe est l'organisation à l'image du modèle japonais, de « pôles » autour de certaines grandes entreprises. Cette structuration impose de transformer le « champion national » en fédérateur des intérêts de son secteur . Saint-Gobain devient un pôle dans les domaines du verre par exemple, lorsqu'il prend 5 % du capital d'Essilor pour le protéger contre une attaque, ou Peugeot dans l'automobile, lorsqu'il réorganise le tour de table d'Epéda-Bertrand Faure, fabriquant de sièges.

Aucun de ces modèles ne s'impose encore vraiment et on peut même penser qu'ils se mélangeront dans des « galaxies » aux formes compliquées (1), en fonction des amitiés des hommes, des liens tissés grâce à leurs corps d'origine (Polytechnique, ENA...) ou de toutes les autres caractéristiques de l'« establisment à la française ». Un tissage là aussi mixte, entremêlant le passé et les besoins nouveaux.

Une certitude en tout cas : la France rejette le modèle américain ou britannique d'un actionnariat entièrement dilué où dominent des infidèles fonds d'investissement à la recherche de profits maximaux. En 1987, M. Edouard Balladur avait placé au sein des privatisées des « noyaux durs » d'un actionnariat stable. Ils avaient deux défauts : trop politiques et trop éclatés (chaque actionnaire n'avait que quelques pourcents). Mais l'idée d'un actionnariat riche et stable fait l'objet d'un consensus national. Les entreprises se cherchent des noyaux durs publics, privés ou mixtes, mais capables de les défendre et surtout de les financer à long terme.

ERIC LE BOUCHER

FIN

(1) *Haute Finance*, (publication du groupe Expansion), n° 6-Printemps 1990.



Puissance en liberté

Le téléphone portable Cellphone l'arme secrète de votre pouvoir;
n'importe où, n'importe quand, Cellphone vous offre la maîtrise du monde avec:

- Un choix parmi des modèles de qualité
- Une utilisation sur les réseaux **Radiocom 2000** ou **SFR**
- Ses services conseil, installation voiture, financement après-vente et garantie

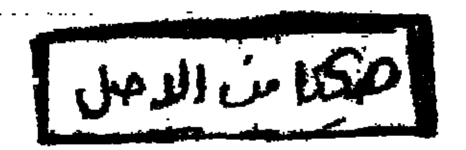
Pour en savoir davantage, décrochez votre téléphone et composez notre numéro vert

05 333 007

ou envoyez votre carte de visite à Cellphone, 153, avenue de Versailles, 75016 Paris

GROUPE CELLPHONE





Le Monde

AFFAIRES

Les silences de Bernard Tapie

L'homme d'affaires parle de sport et de politique mais, en Bourse, son holding déçoit certains. Va-t-il s'orienter vers de nouveaux métiers ? Financier, par exemple...

INTARISSABLE Bernard Tapie ! Le président de l'OM hurlait sur toutes les ondes sa conviction : le « onze » de la Canebière sera le premier club français à gagner la coupe d'Europe, et le patron des Girondins de Bordeaux n'est pas fréquentable. Infatigable Bernard Tapie ! Le député de Marseille plonge dans la mêlée à Cahors, en pleine « ovalie » : bains de foules, poignées de main, il ne ménage pas son appui au radical Bernard Charles, candidat à la mairie. Cette agitation médiatique ignore cependant l'activité première du personnage. Depuis l'introduction en Bourse de son groupe en novembre dernier, Bernard Tapie reste bien discret sur le front des affaires. Le président de l'OM a des occasions mais, pour l'instant, il ne les concrétise pas. Son entourage lui prête des ambitions nouvelles. Après les affaires, la politique et le sport... pourquoi pas la finance ?

« Bernard est entré en Bourse sur un concept de repreneur d'entreprises apte à les redresser et plus encore à les revendre. » Pour ce juriste proche de Tapie, comme pour la plupart des actionnaires, il est rarement question de BTF (Bernard Tapie Finance) dans les conversations sur le groupe. C'est de Bernard, de Tapie, ou encore de Bernard Tapie, selon l'intimité des relations de l'interlocuteur, dont sont évoqués et commentés les faits et gestes.

Le virus s'est propagé en Bourse, où le palais Brongniart a accueilli un phénomène médiatique plus qu'un holding industriel. Les 50 000 petits porteurs revendiqués par le groupe ont alors misé pour la plupart sur la fougue d'un homme, espérant voir briller l'action aussi rapidement que l'image de son fondateur. Pour l'heure, ils ont tout lieu d'être déçus, *« l'électroencéphalogramme est plat »* *(voir encadré ci-dessous)*. Les « coups » annoncés se font attendre.

De plus, Bernard Tapie est pour le moins avare en propos sur le devenir de son groupe. Lui qui se répand sur les ondes pour villipender les mœurs des clubs de football, commenter les matches de l'OM, les mœurs politiques ou la vie à Marseille, devient muet et surtout invisible lorsqu'il s'agit de ses propres affaires. *« Maintenant qu'il est coté, il doit faire preuve de réserves »* explique-t-on chez Puget Mahé, la société de Bourse spécialiste du titre...

L'argument tiendrait pour n'importe quel autre dirigeant d'entreprises au naturel discret. Mais dans ce cas, il laisse pour le moins rêveur. Car l'introduction en Bourse de BTF était annoncée régulièrement et avec force détails depuis sa constitution le 15 mai 1987. Les affaires seraient-elles plus dures qu'auparavant?

Elles le sont effectivement. Bernard Tapie n'est plus le seul sur le créneau de la reprise des entreprises en difficultés passagères ou en panne de développement. Le patron de l'OM prenait de court tous les éventuels repreneurs par sa vitesse de réaction. Un réseau de contacts soigneusement entretenus auprès des tribunaux de commerce ou des administrateurs judiciaires lui a toujours signalé les dossiers intéressants : des entreprises à forte notoriété avec des produits grand public confrontées à un problème de vieillissement. De leur marque, de leur dirigeants, ou de leurs méthodes de production.

Partir en chasse

Redynamisées et rendues plus agressives après élagage rendu possible par les procédures collectives, ces affaires regagnent souvent des parts de marché, richesses inestimables dans des secteurs hyper-concurrentiels. Elles deviennent convoitées et peuvent ensuite être cédées au plus offrant. En septembre dernier, BTF a ainsi réalisé 250 millions de francs en vendant Look à un consortium étranger composé de l'horloger suisse Ebel et de l'Américain John Jellinek, distributeur de look aux Etats-Unis. Un joli coup : le fabricant de fixations de ski habilement diversifié avait perdu en 1988, 42 millions de francs.

La formule suppose toutefois une rotation très rapide des affaires. Et BTF se doit aujourd'hui de regarnir son fonds de commerce. Après une vague de cessions seule la branche pesage *(voir encadré ci-contre)* apparaît dans l'immédiat vendable. La Vie Claire ne déchaîne pas les acquéreurs. Le fabricant de raquettes Donnay est en pleine restructuration.

BTF est contraint de partir en chasse. Mais les « perles » se font de plus en plus rares. *« Il y a beaucoup plus d'argent que d'affaires sur la place de Paris »*, constate, désabusé, un vieux compagnon de route de Bernard Tapie depuis Terraillon. Pour deux raisons. D'abord parce que, après la grande purge des années 80, les défaillances d'entreprises connaissent une certaine accalmie dans le secteur des biens de grande consommation, celui qui intéresse prioritairement Bernard Tapie Finance.

Ensuite, parce que le créneau a attiré les banques et les financiers brillants qui, fort également d'un solide carnet de relations, ont monté leurs propres fonds d'investissement. Sans oublier que les parties jouées d'avance réservent parfois des surprises. Exemple : le projet mort-né de reconversion des chantiers navals de la Ciotat dont *« Bernard ne veut plus entendre parler »*.

Cette raréfaction de la ressource pousse BTF à trouver de nouvelles formules. Et à prendre des distances avec sa règle d'or : la reprise d'entreprises qui ont un nom, un potentiel commercial à valoriser. Ainsi, en mars dernier, BTF a déposé *in extremis* un plan de reprise concernant Celatose, l'un des principaux industriels français de la couche-culotte. L'initiative décontenance bon nombre de connaisseurs du groupe : difficile de mener une stratégie de marque avec Celatose, l'entreprise lilloise est spécialisée dans la fabrication de changes complets commercialisés aux couleurs des grands distributeurs. Sa stratégie de marque, Bernard Tapie aurait aimé l'appliquer en reprenant Tendresse et Stérilux produits par les laboratoires Larochette, qui ont également déposé leur bilan en décembre dernier. L'allemand Hartmann vient de prouver sa vélocité en s'adjugeant le 9 avril la célèbre marque de pansements. Reste désormais les couches...

Plus détonnant encore dans cette stratégie : le tour de piste de BTF autour du dossier SEDRI. Sur les rangs pour reprendre cette société de micro-électronique spécialisée dans la fabrication de consoles télématiques diffusant de la publicité et installées chez les commerçants, le groupe Bernard Tapie Finance a renoncé au dernier moment. En fin de semaine dernière, un communiqué des plus minimalistes a signifié sans autre explication le jet d'éponge de BTF. Le retrait de la holding de l'avenue de Friedland a fait un heureux : le britannique Elitetech, fédération d'intérets néo-zélandais, canadiens, aux côtés du groupe de presse international Strickland qui, a-t-on appris, était également candidat à la reprise.

Pas de tendresse excessive

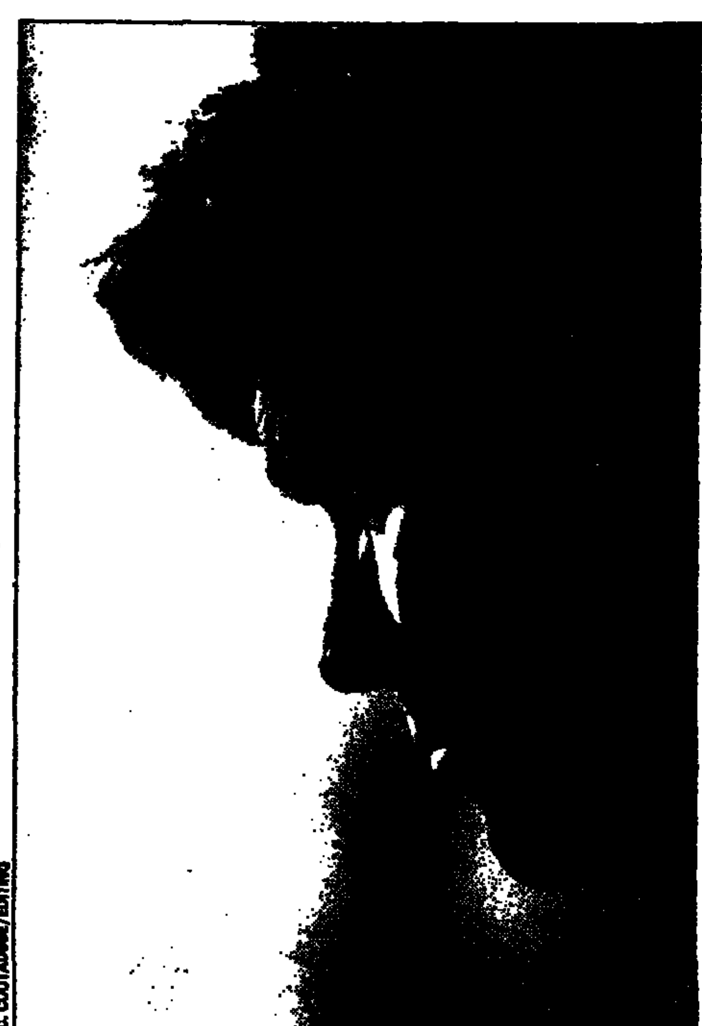
A son habitude, BTF s'était réservé une porte de sortie. Sa holding ne devait prendre le contrôle effectif de la SEDRI qu'une fois connus les résultats d'un audit de l'entreprise, commandé précisément pour le 6 avril. D'aucuns pensent que dans cette affaire, BTF a davantage joué le rôle de rabatteur que celui de repreneur. Car l'intérêt porté par BTF à cette société implantée à Saint-Gobain dans l'Oise a surpris plus d'un analyste financier.

Depuis plus d'un an, il est vrai, les milieux boursiers ne débordent pas d'une tendresse excessive pour une valeur jadis sacrée star du second marché. La publication du rapport d'activité 1988 de la société mettant en lumière plus de 700 millions de francs d'engagements contractés hors bilan a déchaîné les sociétés de Bourse autrefois dithyrambiques. Même la COB reconnaît que la chute du titre SEDRI *« l'interpelle quelque part »*, sans toutefois en dire plus.

En intervenant au début de cette année, BTF s'est-il alors essayé à l'art délicat du mariage d'entreprises ? Le président de la SEDRI lui-même semble le confirmer. *« Bernard Tapie a dégagé en quelques semaines une solution que la banque Indosuez avait mis des semaines à rechercher »*, nous commentait samedi 7 avril M. Patrick Defort.

BTF lorgnerait-il vers la banque d'affaires ? La holding suit en tout cas de près le dossier de la Banque industrielle de Monaco, établissement fermé à la fin du mois de janvier à la suite de spéculations hasardeuses. Il pourrait également, si l'opération ne se concrétise pas, tout simplement créer un établissement financier. Pour opérer, pourquoi pas ? dans le sud de la France.

CAROLINE MONNOT



J.-C. COUTAUSSE/EDITING

Un groupe à géométrie variable

Bernard Tapie Finance rassemble aujourd'hui l'essentiel des activités industrielles du patron de l'OM. Celles-ci se concentrent autour des quatre pôles distincts : le pesage avec Terraillon, Testut et l'irlandais Hanson Limited ; la diététique avec La Vie claire ; le sport avec Donnay International ; et la communication avec la part de 1,7 % détenue par BTF dans TF1.

La holding, créée il y a un peu plus de deux ans, a longtemps donné de sévères migraines aux analystes financiers. *« Manque de visibilité », « absence de consolidation des comptes », « modification constante des durées des exercices »*. Depuis l'introduction en Bourse en novembre dernier, la transparence s'est améliorée. Difficile en revanche d'évaluer la réelle profitabilité des affaires. La plupart des sociétés ne paient pas d'impôts : elles bénéficient encore de reports déficitaires, formule qui permet d'imputer les pertes antérieures sur le résultat.

Dans cet ensemble BTF qui pèse un peu plus d'un milliard de francs de chiffre d'affaires, soit l'équivalent d'une solide PME, seul le pesage constitue en fait un pôle industriel à part entière. Les synergies sont réelles entre Terraillon et Hanson, spécialisés dans le pesage grand public. Et BTF s'est très nettement engagé dans une politique de consolidation de ses positions à l'échelon mondial, appuyée sur une logique de spécialisation des sites.

La production des balances mécaniques pour lesquelles le coût de la main-d'œuvre est déterminant est désormais concentrée à Sligo en Irlande, tandis que l'usine d'Annemasse de Terraillon se consacre aux balances électroniques. L'ensemble Terraillon-Hanson détient une part de marché évaluée à 20 % du marché mondial et à 51 % du marché européen. *« En cas de revente, Bernard Tapie pourrait en exiger au minimum 500 millions de francs, l'équivalent du chiffre d'affaires »*, note un bon observateur du secteur.

Le patron de l'OM semble plus malheureux avec La Vie claire, dont la cession prévue dans la plaquette d'introduction en Bourse n'a pas été réalisée, bien que chez BTF on n'ait jamais fait mystère que l'on souhaitait s'en retirer. Donnay – acquis en 1988 – constitue l'unique survivance d'un pôle sport présenté encore il y a deux ans comme le cœur et le fer de lance de l'activité du groupe. Un pari risqué : le marché de la raquette est désormais soumis à une très sévère offensive asiatique. Et la diversification vers le golf du fabricant belge de raquettes ne semble pas avoir vraiment avancé.

BTF : la « Marseillaise » ou l'« Arlésienne » ?

« Je suis trop ambitieux et trop jeune pour faire une introduction boursière, qui me rapporte, finalement, en argent très peu et en plaisir encore moins, si je n'étais pas sûr d'enrichir ceux qui vont faire cet acte de foi. Je n'aurais jamais pris le risque de faire perdre leur fric aux Français... ». Ces propos tenus par Bernard Tapie à la mi-novembre pour faire la promotion de sa valeur, juste avant un match de l'OM, ont cinq mois plus tard un léger goût d'amertume.

Certes, les détenteurs de titres n'ont pas perdu *« leur fric »*, mais ils n'en ont pas gagné beaucoup. A la mi-avril, le titre BTF revenait au-dessus de la barre des 140 francs et se négociait à 148 francs. Il dépassait à nouveau le cours de 142 francs inscrit le premier jour de cotation, le 21 novembre. La progression durant cette période est de 4,8 % alors que, dans le même temps, l'indice du second marché s'est apprécié de 6 %.

Toutefois, les actionnaires ayant acheté des actions BTF à 135 francs, lors de sa mise sur le marché l'an dernier, ont enregistré un gain de 9,6 %. Cette plus-value en cinq mois est due pour moitié à la prime de sympathie dont bénéficie toute entreprise lors de son arrivée en Bourse. Peu de titres étant mis dans le public, ils sont souvent très demandés entraînant une flambée des cours.

Dans le cas de BTF, l'envolée fut de courte durée, contrastant avec l'image de son président et avec les efforts de promotion déployés pour l'occasion. Le cours, ensuite, a peu évolué, oscillant entre 164,90 francs et 140 francs et les échanges ont porté en moyenne quotidienne sur 1 500 titres.

Un niveau de transactions peu élevé, reconnaît-on auprès de la société de Bourse spécialiste de la valeur, Puget Mahé, pour qui les volumes devraient se situer entre 4 000 et 6 000 actions.

Parier sur un entrepreneur

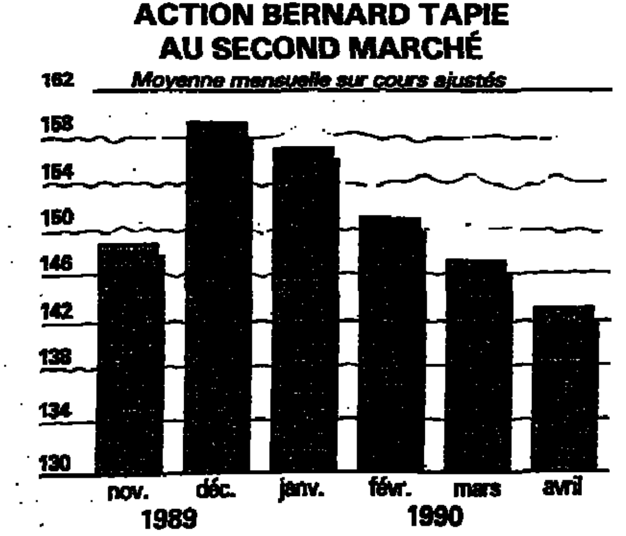
Cette contre-performance, décevraient-t-elles les partenaires de ce groupe ? Rien n'est moins sur. Certes, les 50 000 petits porteurs revendiqués par BTF et qui se partagent 10 % du capital peuvent-ils se sentir lésés au regard de cette performance. Le parcours ne ressemble en rien à ce qu'ils avaient imaginé en achetant cette valeur spéculative, lui attribuant d'emblée une vigueur analogue à celle d'une *Marseillaise* jouée avant le début d'une rencontre internationale de football.

Ce sentiment de déconvenue n'est toutefois pas partagé par les institutionnels entrés dans ce holding dès sa création en mai 1987. Leurs motivations, il est vrai, sont autres.

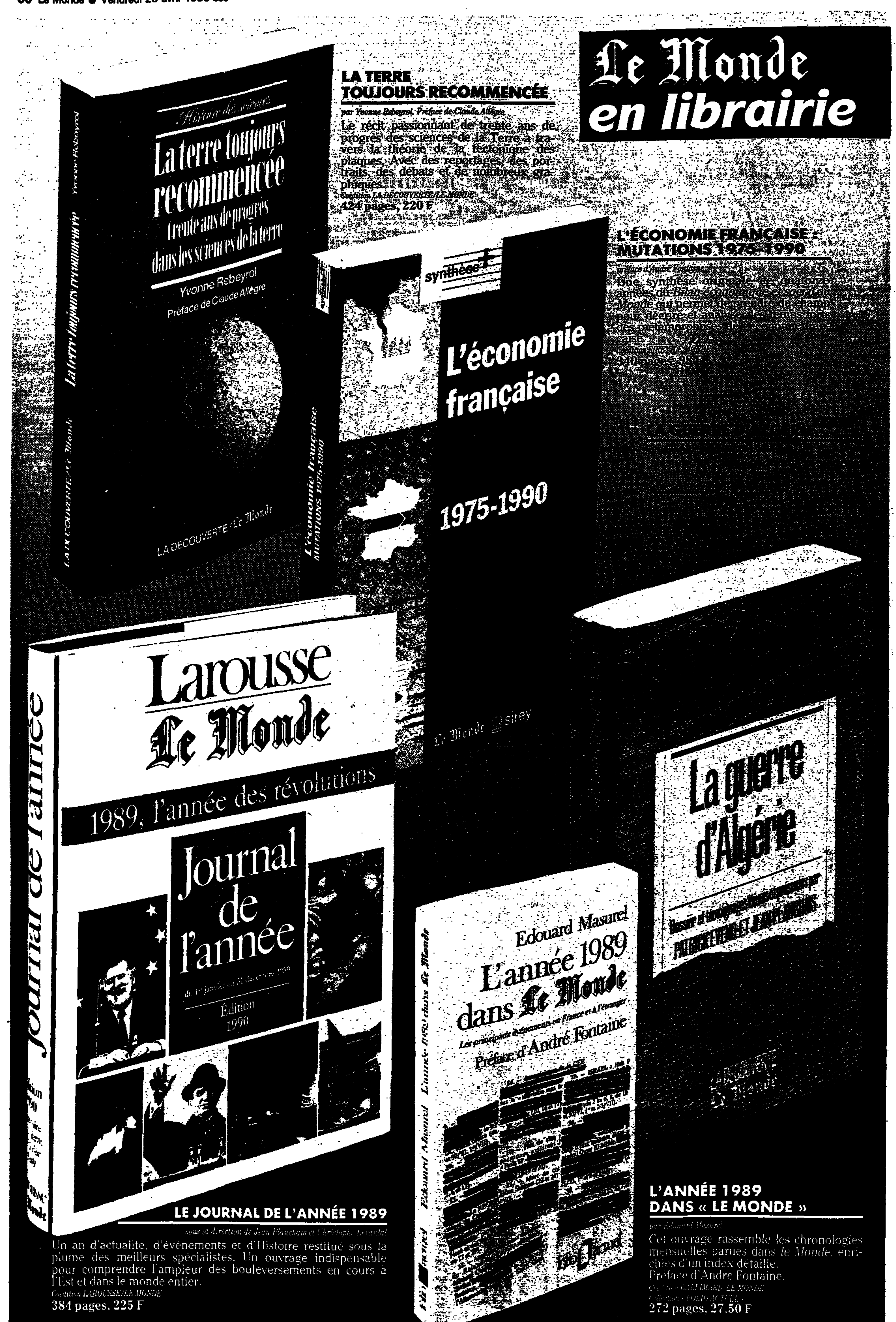
La palette de ces grands partenaires, arrivés aux côtés de Bernard Tapie pour se répartir alors 43 % du capital, est extrêmement variée. S'y retrouvent des banquiers comme la BNP, le Crédit agricole, la Société de banque occidentale et des assureurs comme l'UAP et les AGF. L'idée est de parier sur un entrepreneur sans toutefois prendre trop d'engagements. La participation est donc souvent minime comparée aux masses investies par ces groupes sur les marchés financiers.

De ces institutionnels, les AGF sont les plus représentées avec 12,3 % du capital évalués actuellement à 100 millions de francs. Une somme modeste comparée aux 120 milliards de francs gérés par l'assureur. *« Nous consacrons environ 1 % de ce montant à des sociétés à risque susceptibles de dégager des plus-values. Nous ne misons pas sur une entreprise, mais sur un homme »*, explique M. François Simonnet, directeur général adjoint des AGF, en précisant que son groupe était déjà présent dans les Piles Wonder et a réinvesti une partie de ses gains dans BTF. Dans cette catégorie de firmes à risque qui s'attaquent souvent à deux fois plus grosses qu'elles, Bernard Tapie se retrouve aux côtés de Jacques Letertre (Dumenil Leblé), Vincent Bolloré (Bolloré), François Pinault (Pinault), et aussi de Patrick Defort fondateur de la Sédri.

« L'un des succès de BTF, c'est la stabilité de son actionnariat depuis son entrée en Bourse », entend-on chez les analystes financiers favorables au groupe qui mettent en avant cet argument pour tenter de faire oublier ce démarrage poussif de la valeur. *« Rassurez-vous, la suite de l'année ne va pas être triste, des nouvelles très importantes vont être annoncées... »* Le même discours avait déjà été tenu voici près de six mois. Pour ces promoteurs de Tapie le Méridional, l'« Arlésienne » aurait-elle pris le pas sur la « Marseillaise » ?






Le Monde
en librairie
LA TERRE TOUJOURS RECOMMENCÉE
par Yvonne Rebeyrol. Préface de Claude Allègre
Le récit passionnant de trente ans de progrès des sciences de la Terre à travers la théorie de la tectonique des plaques. Avec des reportages, des portraits, des débats et de nombreux graphiques.
Coédition LA DÉCOUVERTE/LE MONDE
424 pages, 220 F
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE : MUTATIONS 1975-1990
Une synthèse originale de quatorze années du Bilan économique et social du Monde
340 pages, 98 F
LE JOURNAL DE L'ANNÉE 1989
Un an d'actualité, d'événements et d'Histoire restitué sous la plume des meilleurs spécialistes. Un ouvrage indispensable pour comprendre l'ampleur des bouleversements en cours à l'Est et dans le monde entier.
Coédition LAROUSSE/LE MONDE
384 pages, 225 F
L'ANNÉE 1989 DANS « LE MONDE »
Cet ouvrage rassemble les chronologies mensuelles parues dans le Monde, enrichies d'un index détaillé.
Préface d'André Fontaine.
272 pages, 27,50 F
La terre toujours recommencée
Yvonne Rebeyrol
Préface de Claude Allègre
LA DÉCOUVERTE/Le Monde
synthèse+
L'économie française
1975-1990
Larousse
Le Monde
1989, l'année des révolutions
Journal de l'année
Édition 1990
Edouard Masurel
L'année 1989 dans Le Monde
Préface d'André Fontaine
La guerre d'Algérie





Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS



CHAQUE MOIS

LE MONDE VOUS AIDE A PRÉPARER VOS DOSSIERS

2 DOSSIERS EN 1

Tous les mois, les *Dossiers et documents* du *Monde* publient deux dossiers d'actualité, de quatre pages format quotidien chacun, sur des pays, des faits de société ou des problèmes d'économie. Deux fois par an, ils traitent sur seize pages d'un grand sujet fondamental (l'Europe de l'Est, la protection sociale, l'explosion des marchés financiers, l'économie de la drogue...).

Chaque dossier contient les articles les plus significatifs du *Monde*, du *Monde diplomatique* et du *Monde de l'éducation*.

Avec les *Dossiers et Documents*, *le Monde* ouvre sa documentation et met ses archives au service du public. Les *Dossiers et documents* s'adressent à ceux qui, pour leurs études secondaires ou supérieures, leurs travaux personnels ou leurs besoins professionnels, veulent mettre à jour leurs connaissances, retenir l'essentiel et conserver une information durable.

LE DOSSIER TYPE

1. UNE SYNTHÈSE du sujet rédigée spécialement pour le dossier.
2. DES ARTICLES COURTS ET FACTUELS parmi ceux publiés récemment dans *le Monde* et ses publications.
3. UN PLAN RIGOUREUX et des têtes de chapitre couvrant l'ensemble des aspects d'un problème.
4. DES COURBES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX originaux et adaptés.
5. DES CHRONOLOGIES précises et détaillées.

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE PÉDAGOGIQUE

Les *Dossiers et documents* du *Monde* sont couramment utilisés dans l'enseignement secondaire. La plupart des sujets traités sont choisis en fonction des programmes scolaires. Ils constituent un complément utile des manuels, actualisent les derniers développements et signalent les statistiques les plus récentes.

PARMI LES DOSSIERS RÉCEMMENT PARUS

● LES MULTINATIONALES ● LES RELATIONS EST-OUEST ● L'EUROPE DE L'EST ● L'ESPAGNE ● LES CONFLITS RELIGIEUX ● L'ÉCONOMIE DE LA DROGUE

A PARAITRE EN MAI

- **Un numéro spécial « révisions du bac »** : pour actualiser ses connaissances avant l'examen.
- **Le dernier état du monde** : États-Unis, URSS, Chine, Japon.
- **Le dernier état de la France** : la politique économique, l'emploi, la production, le commerce, la balance des paiements, la monnaie.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AVRIL

PREMIER DOSSIER

L'HISTOIRE DU FRANC

Le Monde Dossiers et documents retrace l'histoire du franc de la fin de la seconde guerre mondiale à aujourd'hui. Il analyse les efforts des gouvernements pour faire du franc une monnaie forte et met en perspective le franc dans son contexte européen. Avec de nombreux graphiques et des statistiques récentes.

TRENTE ANS DE FRANC LOURD

Une érosion continue et des dévaluations en cascade ont marqué l'après-guerre avec un moment fort : la naissance du « nouveau franc » appelé aussi « franc lourd » ; lancé le 1er janvier 1960.

UNE MONNAIE RESPECTÉE

L'ancrage dans le système monétaire européen a permis une stabilisation progressive du franc. La volonté des différents gouvernements a toujours été d'avoir un franc fort, symbolisée par la récente levée du contrôle des changes.

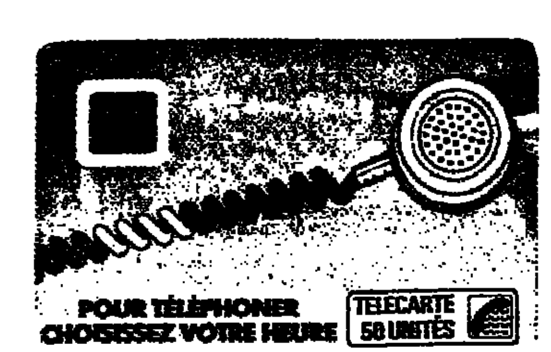
LE FRANC, SATELLITE DU MARK

Malgré sa bonne tenue, le franc reste un satellite du mark.Le syndrome du « frère » plane sur la zone mark d'autant plus que le SME se polarise autour de la monnaie allemande.

SECOND DOSSIER

LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Va-t-on vers la démonétisation ? En quelques années, les cartes de crédit sont devenues un moyen de la grande distribution. Elles ont connu un développement soutenu grâce aux multiples initiatives des commerçants. Néanmoins le chèque se porte toujours bien. *Le Monde Dossiers et documents* montre que commerçants et usagers sont satisfaits de ce nouveau moyen de paiement. Seul obstacle : la fraude, dont la France détient le record du monde, malgré l'amélioration des dispositifs de sécurité.



8 FRANCS — EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

AFFAIRES

Les mirages de « Trump-City »

Deux mois après l'annonce d'un divorce-spectacle qui fait jaser – et rire – le tout-New-York, Donald Trump a inauguré ses dernières machines à sous à Atlantic-City, une cité en proie au chômage et aux problèmes raciaux...

ATLANTIC-CITY

de notre envoyé spécial

SEPT heures trente du matin, c'est l'heure des retraités et ils ont parfois du mal à monter à bord du bus de la « Gray Line » le long de la 2e Avenue de Manhattan. Tous des habitués, sobrement vêtus, qui posent l'anorak ou le fichu pour papoter plus à l'aise en attendant d'arriver à l'Eldorado, Atlantic-City, là où les machines à sous et leurs grilles multicolores permettent d'oublier la grisaille quotidienne.

Deux heures et demie à l'aller, autant pour le retour, cela n'a pas l'air de rebuter Sophie. *« Vous savez, on discute. Et puis, on nous passe un beau film, c'est comme dans l'avion ... »* Elle va souvent à Atlantic-City ? Elle sourit avec un air coquin : *« Souvent, trop souvent ... »* Combien ? *« Trois fois par semaine. Mais, attention, il y a des fois où je ne joue presque pas ! »* Comme cette retraitée de soixante-quatre ans, trop seule à New-York, ils sont des milliers à fuir chaque jour la Grosse Pomme pour aller croquer la fortune au bout du New-Jersey, dans cette petite ville sinistre qui, depuis dix ans, essaie de rivaliser avec Las Vegas.

Aujourd'hui 5 avril, Atlantic-City s'est donné un nouveau prophète. Il est grand, blond, mince, *« beau garçon »*, estime Sophie, et très connu. Un peu pour sa spectaculaire réussite dans l'immobilier, davantage pour sa volonté mille fois annoncée de devenir le roi des casinos, beaucoup plus pour les facéties de sa vie privée qui l'ont conduit jusqu'à faire de son divorce un véritable show à la « Dallas ». C'est d'ailleurs son portrait, celui de Donald Trump, que l'on projette en ce moment sur écran géant à l'entrée du Taj Mahal, cette *« Huitième merveille du monde »*, selon la publicité, parée aux couleurs de l'Inde, le mauvais goût en prime.

Sur 400 000 m² ceinturés par d'innombrables minarets et autant de lampadaires au globe torsadé, *« le Donald »*, selon l'expression de son épouse, a posé sa marque : dix restaurants, le triple en salles de réunions, du marbre et des chandeliers de cristal à n'en plus finir et, bien sûr, le casino avec ses 3 000 machines à sous et ses 160 tables de jeu. L'hôtel contigu et ses 1 250 chambres – dont la suite Alexandre le Grand à 10 000 dollars la nuit – est l'immeuble le plus haut du ... New-Jersey, plastronne le promoteur immobilier transformé en croupier. Plus grand, plus haut, plus cher aussi. Pour s'offrir *« le plus grand casino du monde »* (en attendant la prochaine ouverture de l'Excalibur à Las Vegas, qui viendra mettre le titre en jeu), Donald Trump a jeté 1 milliard de dollars sur le tapis. Sa propre mise représente 225 millions de dollars. Le reste, l'essentiel (675 millions), a été souscrit sous forme de *junk bonds*, ces obligations « de pacotille » à fort rendement mais à haut risque qui ont notamment mené la firme Drexel Burnham Lambert à sa perte.

Donald Trump joue gros et il le sait. A cause du malaise qui sévit depuis de nombreux mois à Wall Street, les *junk bonds* n'ont plus la cote et la plupart de ces titres se traitent en ce moment 25 % au-dessous de leur valeur. Ses obligations, les *« Taj Mahal Funding 14 $ of 1998 »*, ne font pas exception. Voilà pour le principal, quant aux intérêts à verser aux prêteurs, ils représentent 95 millions de dollars pour la seule *« Huitième merveille du monde »*. Pour arriver à équilibrer ses comptes, payer ses 6 500 employés (et les centaines d'ouvriers portoricains qui ont dû être hébergés et nourris dans une paroisse voisine en attendant que le « bienfaiteur » d'Atlantic-City leur verse leur première paie à 5,50 dollars de l'heure) et faire face aux aléas climatiques (la plage attire aussi les joueurs, mais uniquement par beau temps ...), le casino doit gagner au minimum 1 million de dollars par jour.

Stagnation du chiffre d'affaires

« Pour qu'un établissement de jeu gagne 1 million, il faut que les recettes, c'est-à-dire ce que les joueurs misent, atteignent sept fois plus », explique un concurrent voisin qui, néanmoins, se félicite des retombées qu'exercera le Taj Mahal sur l'ensemble de la station. *« Selon qu'il de la chance ou pas, un casino gagne entre 12 % et 17 % des sommes en jeu. Espérons que Donald a de la chance ... »*

Pour l'instant, en dépit des quantités d'adversaires que lui a valu sa suffisance, cet ancien élève de la Wharton School of Finance de l'université de Pennsylvanie a toujours joué la fuite en avant. Sans rencontrer trop d'obstacles. A quarante-trois ans, ce jeune homme qui se verrait bien un destin national si les locaux de la Maison Blanche n'étaient pas si étroits croit encore à sa bonne étoile.

Ce visionnaire de la Jet-Set new-yorkaise a des excuses. Lorsqu'il se rend à Moscou pour discuter en personne avec Mikhaïl Gorbatchev du problème de l'hôtellerie de luxe en URSS, c'est le numéro un soviétique lui-même qui l'entreprend sur le thème du désarmement. Un sujet sur lequel Donald Trump avait, certes, sa petite idée ...

Donald est d'abord un bâtisseur. Comme Papa. Mais lui voit plus grand, beaucoup plus grand. Fred, son père, était dans l'immobilier de quartier : une affaire prospère de construction de petites maisons en briques rouges, ces *brownstones* dans lesquelles continuent à loger quantité d'habitants de Brooklyn et de Queens. C'est dans ce dernier quartier que Donald a grandi avec ses quatre frères et sœurs. Une enfance paisible, une adolescence plus studieuse, ponctuée de visites sur les chantiers, avec Papa, et de quelques tournées dans les rues avoisinantes pour ramasser les bouteilles vides et encaisser la consigne à l'épicerie. Le sens des affaires, déjà ! A vingt-huit ans, Donald décide de franchir le Rubicon, en l'occurrence l'East River, pour partir à l'assaut de Manhattan. Sa première affaire s'appelle le Commodore, un grand hôtel désuet situé près de la gare de Central Station, au cœur de la ville, et qui cherche un acquéreur. Avec l'argent de la famille et beaucoup de bonnes intentions, il en fera le Grand Hyatt Hotel, un des établissements new-yorkais réputés.

L'année suivante, en 1976, il rencontre aux Jeux olympiques de Montréal une championne de ski tchèque, Ivana, de deux ans sa cadette. Un bien beau mariage. Rangée des spatules, l'ex-mannequin s'affirme femme de tête. Elle prend une part active aux affaires de son mari et, en quinze ans, l'album de famille s'épaissit. Aux côtés de la photo des trois enfants, une impressionnante collection d'immeubles prestigieux et d'hôtels-palaces : le Hyatt, et le prestigieux Plaza Hotel, face à Central Park, acheté par Donald en 1988 pour 407 millions de dollars (ma *« Mona Lisa »*, dira-t-il), le Trump Plaza, le Trump Park et, surtout, le Trump Tower où la famille occupe un triplex de près de cent pièces, agrémenté d'une salle à manger rococo ornée de colonnes de marbre.

L'immobilier est certes une valeur sûre, mais l'investissement tarde parfois à dégager du cash flow. Fort de cet enseignement, Donald Trump, qui achète en passant, pour 750 millions de dollars, une succession d'immenses terrains situés sur le West-Side de Manhattan en attendant d'y construire la Cité de la Télévision (un projet avorté), s'intéresse aux casinos. Et plus exactement à Atlantic-City où, en 1982, un seul établissement avait vu le jour, le Tropicana, sur fond de règlements de comptes, au sein de la mafia des jeux, qui régulièrement, éclaboussaient la municipalité.

Ce que Donald veut ... Quelques mois plus tard, le promoteur immobilier converti à la roulette inaugure le Trump Plaza sur les planches d'Atlantic-City, suivi quelques années plus tard par le Trump Castle, dans la marina, et, aujourd'hui, par le Taj Mahal. Trois casinos au même endroit, c'est le maximum autorisé par la commission de contrôle du New-Jersey. *« Le Donald »* devra s'en contenter, mais il lorgne déjà vers Las Vegas.

Hypothéquée à hauteur de 50 % environ par un endettement qui, exception faite du Trump Tower et du Trump Park, pèse sur toutes ses autres affaires, la fortune du couple dépasse les 3 milliards de dollars. Car aux actifs immobiliers new-yorkais et aux tables de jeu de « Trump-City », il faut ajouter un autre Trump Plaza à Palm-Beach, en Floride, le manoir de Greenwich (Connecticut), les cent dix-huit pièces du pied-à-terre de West-Palm-Beach, les vingt-deux Boeing qui relient plusieurs fois par jour New-York à Boston et à Washington, une flotte de quelques hélicoptères et le *Trump Princess*, le yacht acheté à Adnan Kashoggi... un autre spécialiste du luxe étalé qui comparaît aujourd'hui devant les tribunaux de Manhattan pour avoir aidé Imelda Marcos, la veuve de l'ex-dictateur, à faire quelques emplettes immobilières sur le dos de l'Etat philippin.

De tous les actifs de Trump, les plus « liquides » sont naturellement les activités liées au jeu, un secteur très sensible, lui aussi, à la conjoncture économique. Or, pour la première fois depuis dix ans, Atlantic-City a vu son chiffre d'affaires stagner en 1989, avec des revenus de 2,8 milliards de dollars, contre 4,6 milliards pour les casinos du Nevada (Las Vegas). Plus récemment, en janvier et février derniers, le Trump Castle a vu ses recettes progresser de 15 % sur l'année précédente, tandis que son homologue les pieds dans l'eau, le Plaza, a subi une baisse d'activité de 10 %. D'où les préoccupations que peuvent éprouver certains financiers à l'idée que le palais des Mille et Une Nuits de Donald Trump se révèle être un mirage. Surtout pour les habitants d'Atlantic-City, les vrais, ceux qui vivent à deux blocs de là, parmi les dealers de drogue et les sans-abri, qui ne seront jamais « de la fête ».

« A chaque fois qu'un casino s'ouvre, nous voyons progresser notre clientèle de dix pour cent », dit Barry Durman. Ce personnage, très connu dans la communauté, ne vend pas des tee-shirts pour touristes à l'effigie de l'organisation Trump. Il est responsable de l'Atlantic City Rescue Mission, un organisme chargé de venir au secours des alcooliques, des drogués... et des joueurs qui font aussi partie de sa « clientèle ».

SERGE MARTI



D.R.

Avec le Taj Mahal, son troisième casino à Atlantic-City, Donald Trump veut supplanter Las Vegas, la Mecque des machines à sous.

Les potins de la colère

« Personne en Amérique n'a fait ce que j'ai fait. Pas aussi jeune ... », aime à dire Donald Trump. Comme nombre de grands personnages, l'homme d'affaires le plus médiatisé des Etats-Unis (alors qu'il n'accorde que de rarissimes entretiens à la presse) perd parfois un peu les pédales. Mais le plus surprenant est sans doute ce tic étrange qui l'oblige à coller son nom sur tout ce qu'il achète. Trump Tower, Trump Plaza, Trump Shuttle..., la liste est longue. Manifestation d'un ego exacerbé, certes, mais les spécialistes en marketing y voient également une « marque de fabrique », synonyme de luxe et de réussite. Une identification qui déborde largement les affaires de Donald Trump : son entourage familial et sa vie privée doivent aussi dispenser les paillettes à foison.

Mais qu'en est-il quand, pour une banale affaire de... cœur, les époux Trump, étroitement liés sur le plan des affaires, voient leur intimité en vente libre aux caisses des supermarchés, où les gazettes à scandale font assaut de révélations ? Les déboires de la pauvre Ivana, répudiée par « le Donald » au profit de Marla Maples, une ravissante starlette, spécialisée dans la promotion de crèmes à bronzer, y sont étalés sans fard.

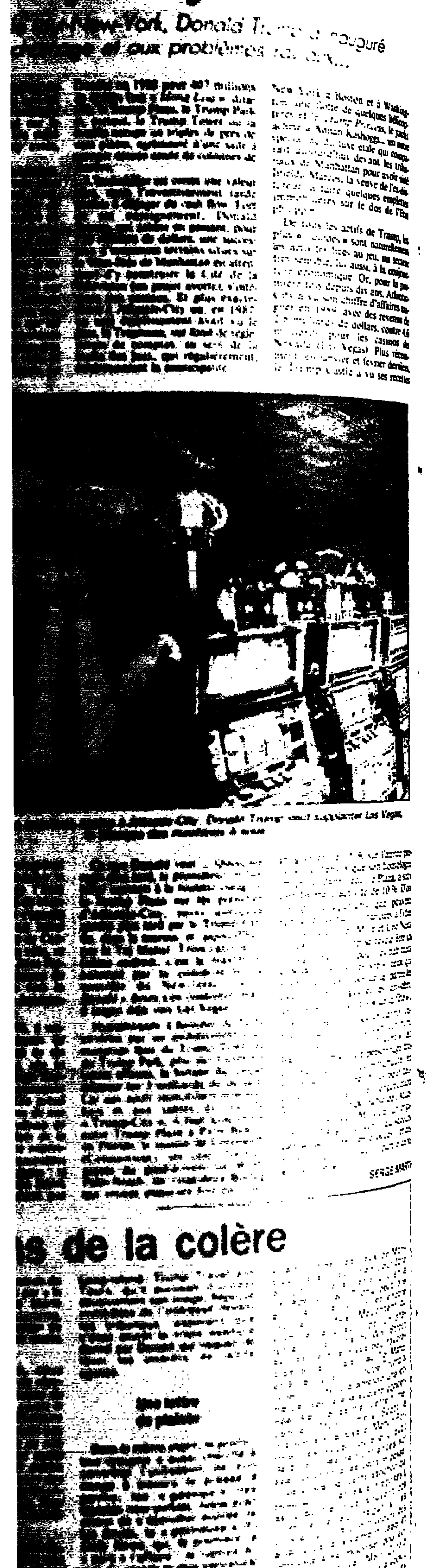
« En termes d'image, nous n'avons pas enregistré de réaction négative après l'annonce du divorce, ce serait même plutôt le contraire, affirme ce publicitaire qui compte les Trump parmi ses clients. *D'après certains de nos confrères qui travaillent aussi pour Donald, on aurait même enregistré un accroissement des demandes d'avions supplémentaires sur la Trump Shuttle. Pour nous, c'est un excellent baromètre. »*

Tous ne sont pas de cet avis. Dans un pays aussi puritain que les Etats-Unis, plus d'un homme politique a vu sa carrière brisée pour un coup de canif au contrat de mariage. Serait-on plus tolérant pour les brasseurs d'affaires ? Donald Trump a senti le danger. Peu de temps après son divorce, il attaquait en justice une petite agence de voyages de Long-Island, Trump Travel and Tours, qu'il accusait d'utiliser abusivement son image. Réplique immédiate de l'intéressé devant les tribunaux, estimant que c'était plutôt le triste exemple donné par Donald qui risquait de léser les intérêts de ladite agence.

Une lettre de plainte

Dans le même esprit, le promoteur-croupier a aussi cherché à contrôler l'utilisation de son image à travers la presse à potins, les « gossips » des tabloïds new-yorkais. Ivana avait choisi de s'épancher auprès de Liz Smith, la « potineuse » du *Daily News*, qui, la première, a « sorti » l'affaire : la rupture au sein du couple le plus caricatural d'une certaine vie new-yorkaise. Distillant des confidences qui devaient le faire passer pour un brave garçon prêt à jouer le (futur) bonheur d'Ivana – sans lui, – Donald avait misé sur le *New York Post*, le concurrent direct. Affaire rondement menée. L'ex-championne des Jeux de Montréal passe désormais pour âpre au gain. Dans cette course à l'image, Donald Trump peut faire encore plus fort – et encore moins glorieux. Mécontent du commentaire écrit par un analyste d'une firme de Wall Street sur les perspectives peu favorables qui s'offraient au Taj Mahal et à l'activité du groupe Trump à Atlantic-City, il a adressé une lettre de plainte à la société concernée. Fait rarissime, cette firme, Janney Montgomery Scott, a licencié son analyste, Marvin Roffman, expliquant qu'elle lui avait déjà fait des remontrances sur ses commentaires dans le passé. Très émue par cette sanction qui pourrait inciter les entreprises à se plaindre plus souvent des commentaires négatifs les concernant, la communauté des analystes a vivement réagi et continue à se mobiliser pour éviter toute dérive. Mais Donald Trump a obtenu ce qu'il a voulu : éliminer l'intrus pour ces « potins » qu'il n'a pas pu contrôler.

S. M.



La SNCF veut enrayer le déclin du fret

Le trafic des marchandises donne bien du souci à la société nationale. Pour relancer la machine, elle se lance dans une politique rigoureuse. L'heure des choix a sonné

LA SNCF est passée *grosso modo* de 210 millions de tonnes de fret acheminé au milieu des années 70, à 140 millions à la fin des années 80. Ses parts de marché se sont contractées de 48 % (trafics isolés à plus de 150 km et trafics massifs à plus de 50 km) à 34 %. Elle y a perdu pas mal d'argent, et l'équilibre, retrouvé aujourd'hui, semble à ce point précaire que le contrat de plan, qui a été signé le mois dernier avec l'Etat, se réfère à une stratégie d'assainissement drastique du fret SNCF qui fait crier au sacrilège beaucoup de cheminots.

Le trafic des marchandises de la société nationale se répartit entre les trains entiers qui acheminent d'importants tonnages de matières premières ou de produits semi-élaborés, le transport combiné qui fait monter sur les trains des semi-remorques routières préalablement chargées et, enfin, le wagon isolé rempli par les soins d'un expéditeur. L'évolution prévisible de ces trois modes de fret ferroviaires n'est pas identique. *« Le train entier est un produit simple que nous maîtrisons et qui correspond aux flux massifs constituant notre marché naturel,* explique Alain Poinssot, directeur commercial fret SNCF. *Nous pouvons espérer faire croître son trafic. Le transport combiné, lui, est un produit peu rentable mais qui possède un potentiel considérable de croissance en raison des considérations d'environnement qui amèneront à maîtriser le développement du trafic routier. Nous essaierons de participer au maximum à l'expansion de ce mode d'acheminement. Reste le wagon isolé qui est un créneau très difficile parce que nous nous sommes laissé distancer par le camion qui est meilleur que le train et parce que nous y perdons de l'argent. »*

La SNCF a donc décidé de rester présente là où son offre est attractive, c'est-à-dire sur les trajets d'au moins 400 km entre deux grandes zones économiques dont la forte activité permet de remplir convenablement les wagons isolés. Ailleurs, on fermera les gares au trafic fret de façon à ramener de 3 500 à 1 200 le nombre de celles qui seront accessibles à la clientèle. Cette concentration s'accompagnera d'un relèvement de la qualité du service, notamment par une livraison garantie de la marchandise dans les vingt-quatre heures.

Des cheminots – et pas seulement des syndicalistes – estiment que ces fermetures représentent un véritable gaspillage d'un outil de production largement sous-utilisé. *« C'est vrai,* reconnaît M. Poinssot, *cette stratégie n'est pas acceptée facilement par les cheminots qui raisonnent en termes de présence ferroviaire et chez lesquels la prise en compte de l'équilibre financier provoque une réaction allergique. Nous ne ménageons pas notre peine pour leur expliquer et leur réexpliquer que notre mission est de transporter le maximum de fret compatible avec l'équilibre de nos comptes ; ce qui veut dire, pas n'importe où et pas à n'importe quel prix. »*

Accord avec le transport routier

Pour profiter de l'explosion du transport combiné, qui devrait passer en cinq ans de 15 % à 25 % dans le trafic ferroviaire, la SNCF a lancé de nouveaux services dans les remorques frigorifiques ou dans les citernes chimiques. Elle souhaite, surtout, arriver à signer dans le courant du mois d'avril un accord de coopération avec la Fédération nationale des transports routiers (FNTR). La chose n'est pas aisée, même si les deux partenaires semblent condamnés à s'entendre. Aucun des deux ne veut se cantonner au rôle de sous-traitant de l'autre qui aurait la maîtrise de la commercialisation et lui imposerait ses tarifs. Lequel des deux sera le *« tractionnaire »* misérable ou le *« logisticien »* prospère ?

« Il y a beaucoup d'approches irrationnelles dans ce dilemme, répond M. Poinssot. *Selon les flux, le maritime, le ferroviaire ou le routier est tractionnaire ou logisticien, sous-traitant ou maître d'œuvre. Nous faisons l'un et l'autre, et l'important, dans le transport combiné, est qu'aucun des partenaires ne soit enfermé dans une fonction. Oui, la SNCF souhaite accéder à cet important marché, que la route détient à 60 % ou 80 %, en acceptant de n'être que le tractionnaire de celle-ci à condition que notre rôle de logisticien soit reconnu auprès des grands clients qui nous font confiance de longue date. Le transport combiné ne recevra aucune aide de l'Etat pour son exploitation mais le contrat de plan stipule que celui-ci supportera une part du 1,5 milliard de francs que nous dépenserons – pour le bien commun du rail et de la route – afin d'aménager les infrastructures. »*

En effet, la SNCF met peu à peu ses ponts et ses tunnels au gabarit des grands conteneurs maritimes inventés par les Américains. S'étant refusé pour des raisons de sécurité et d'économie à surbaisser, comme les chemins de fer suisses ou britanniques, les wagons par l'emploi de petites roues, elle aura mis à la norme « B+ » l'axe Paris-Lyon-Marseille-Espagne et Modane en 1993 et l'axe Le Havre-Rouen-Paris en 1996 ; les autres seront achevés en 1997.

La société nationale se préoccupe aussi d'adapter son matériel pour transborder plus vite et à moindre coût. Elle choisira dans quelques mois entre les prototypes de « *road-trailers* » que lui préparent les constructeurs ANF et Arbel. Le « *roadtrailer* » est une petite merveille venue, elle aussi, des Etats-Unis où trois mille unités circulent déjà depuis quatre ans ; c'est une semi-remorque dont le châssis renforcé se monte en trois minutes sur des bogies ferroviaires.

La fin du désert

Plus tard, le projet de recherche « Commutor » dira s'il est possible de robotiser les gares de triage pour vider aussi vite les trains de marchandises que les trains de voyageurs. La SNCF et les chemins de fer suisses et néerlandais travaillent sur un traitement des conteneurs qui réduirait l'arrêt des trains à quelques minutes et qui permettrait des correspondances immédiates pour le fret du vingtième siècle.

La SNCF a encore dans ses cartons des projets futuristes pour ne plus perdre une tonne de fret. Les TGV ont leurs voies réservées ; pourquoi les trains de marchandises n'auraient pas les leurs pour rouler de plus en plus vite, sans être gênés par les rames de banlieue et les express ? Les tunnels sous les Alpes et les Pyrénées, qui relieront le réseau à grande vitesse français aux réseaux italiens et espagnols, seront, bien sûr, accessibles aux convois de fret. La SNCF se verrait bien offrant un service de messagerie international à bord de ses TGV qui, là encore, dameraient le pion à l'avion...

En attendant ces lendemains qui chantent, la SNCF se tient prête à poursuivre sa traversée du désert. *« Nous devrions connaître une légère croissance de notre trafic qui nous mènera de 51,5 milliards de tonnes-kilomètres en 1989 à 52 ou 53 milliards en 1994. Notre équilibre financier dépendra de la poursuite de la chute des prix routiers qui ont diminué de 20 % en quatre ans en francs constants. Nous tablons sur une nouvelle diminution de 10 %. Au-delà, on devrait assister à un retour du balancier, car trop d'entreprises de transport vivent du non-respect des règles essentielles et cela ne peut durer éternellement.*

» J'ignore quand, mais on assistera à un renouveau du rail lorsque le camion aura saturé les routes. Nous nous mettrons en position de profiter de ce regain lorsqu'il se produira. D'ici à 1994, nous nous efforcerons de stabiliser les tonnages que nous transportons comme nos parts de marché. Après cette date, nous espérons pouvoir être vraiment offensifs. »

ALAIN FAUJAS



Un « deux étoiles » à l'hôpital

Des hôtels en milieu hospitalier : cette activité joue à la fois sur les progrès de la chirurgie ambulatoire et sur les contraintes économiques du secteur de la santé

LE centre hospitalier d'Evreux va se doter... d'un hôtel. Une formule qui n'est pas tout à fait inédite : des établissements hôteliers ont été construits à proximité du centre hospitalier de Saint-Etienne et de l'hôpital Gustave-Roussy à Villejuif (Val-de-Marne), avec leur soutien. Celui de Villejuif, en particulier, fait figure d'avant-garde : l'hôpital était propriétaire du terrain et a garanti un taux d'occupation (*le Monde* daté 25-26 septembre 1988). Mais celui d'Evreux pourrait être le premier maillon d'une véritable chaîne d'hôtels installés dans l'enceinte des hôpitaux ou juste à côté sur des terrains leur appartenant ; il sera la première réalisation d'Hospitel, une société récemment créée qui possède déjà plusieurs commandes en carnet.

L'histoire a commencé en Afrique. Roland Favre, un ingénieur de quarante-cinq ans, et des experts français font un constat surprenant. Leur projet d'hôpital s'est réduit à la construction d'un « plateau technique », sans lits, par suite de la suppression de crédits ; mais celui-ci fonctionne finalement assez bien : un véritable village africain s'est formé autour des salles d'intervention chirurgicale. Ce n'est pas une révélation. Aux Etats-Unis et au Canada, on a déjà commencé à dissocier les soins et l'hébergement des malades : des hôtels s'élèvent à côté des hôpitaux. En France même, pouvoirs publics et gestionnaires d'hôpitaux ont pris conscience du poids de l'hôtellerie dans le budget des établissements.

Pour lancer en France les hôtels-hôpitaux, Roland Favre crée, au début d'octobre 1989, une société *ad hoc* avec la Foncière des Champs-Elysées Promotion (dont la banque Indosuez détient 33 %) : il prend 51 % du capital et la Foncière 49 %. Roland Favre, qui a lui-même dirigé une société de maintenance hospitalière, s'entoure d'architectes spécialisés comme Philippe Viala et J.-P. Lafon, de spécialistes de l'ingénierie hospitalière comme Jacques Gobillard, président d'Hospi-Conseil, et de médecins comme Patrice Van de Woestyne, chargé de suivre l'évolution de la médecine : *« Notre avenir,* dit-il, *est lié au développement de la chirurgie ambulatoire, que nous entendons favoriser. »*

Encore marginale en France (3 % à 5 % des actes chirurgicaux), la chirurgie ambulatoire représente aux Etats-Unis 30 % des interventions, réalisées dans la journée avec des techniques de moins en moins invasives (ou sanglantes). Le malade doit ensuite recevoir des soins réguliers, mais n'a pas besoin d'être hospitalisé. Même pour des actes beaucoup plus lourds l'hospitalisation peut être beaucoup plus courte qu'autrefois : 60 % des transplantés peuvent quitter l'hôpital au bout de trois semaines en restant seulement à proximité pour d'éventuels soins d'urgence.

Une vitrine pour le cœur

Hospitel propose de construire des chambres (deux étoiles) sur des terrains cédés par les hôpitaux avec un bail de trente-cinq à quarante-cinq ans : elle conçoit, investit et gère. « Côté cour », l'établissement reçoit les mêmes clients qu'un hôtel normal ; « côté jardin », il accueille les patients et leurs familles : il passe un contrat avec l'hôpital pour le logement des malades (200 francs environ, plus un forfait repas, au total 350 francs à Evreux).

Au centre hospitalier d'Evreux, un vieux bâtiment a été démoli pour laisser place à un hôtel de 72 chambres : *« Nous allons offrir un environnement différent aux malades, dans la perspective du développement de la chirurgie ambulatoire,* dit Jean-Paul Bastianelli, le directeur de l'hôpital. *Et nous ne prenons aucun risque financier »* alors que les possibilités d'investissement étaient limitées par le *« budget global ». « Et concéder la logistique hospitalière à des sociétés privées n'est pas nouveau »*, ajoute-t-il, serein.

La décision, approuvée par le conseil d'administration de l'hôpital, n'a soulevé de réactions ni à Evreux ni à la direction des hôpitaux du ministère de la santé. Le président de la République n'a-t-il pas cautionné ce type d'initiatives en inaugurant l'hôtel de la chaîne Campanile installé à côté de l'hôpital Gustave-Roussy de Villejuif ?

Selon le patron d'Hospitel, les hôpitaux pourraient économiser 1 000 à 1 500 francs par jour et par malade : *« Avec les économies réalisées, ils peuvent investir dans les nouvelles technologies médicales et se redéployer dans un espace libéré de lits. »* La société vise deux clientèles : les établissements en expansion ou, à l'inverse, ceux qui doivent se reconvertir pour survivre. Hospitel a déjà quelque trente projets en discussion. Deux sont déjà signés – un à Antibes, l'autre pour un hôpital de long séjour à Belleville-sur-Saône (Rhône), – et deux ou trois autres seraient *« proches de la conclusion »*.

Surtout, Roland Favre espère voir aboutir le projet d'Institut du cœur du professeur Christian Cabrol (*le Monde* du 16 mars 1988) : l'hôtel de 100 chambres prévu serait une excellente vitrine pour lui. L'Assistance publique de Paris a déjà donné son accord à cet institut, inscrit dans son prochain plan directeur. Elle créerait pour lui un « groupement d'intérêt public » dont elle détiendrait 51 %, d'autres organismes publics (INSERM, Caisse nationale d'assurance-maladie, universités) 25 %, le reste étant pris par une fondation réunissant des entreprises mécènes. On attend le feu vert du ministre de la santé.

YANNICK GUIHENEUF

ÉCONOMIE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Réunion informelle des ministres du GATT

Le contentieux entre les Etats-Unis et la CEE domine toujours l'Uruguay round

Les ministres du commerce d'une trentaine de pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) vont confronter leurs points de vue jeudi 19 et vendredi 20 avril à Puerto-Vallarta, au Mexique, lors d'une réunion informelle destinée à faire le point sur les négociations commerciales – Dites de l'Uruguay Round – qui piétinent alors qu'elles doivent s'achever en décembre 1990.

Dès les rencontres préliminaires qui ont eu lieu mercredi 18 avril entre la représentante américaine, Mme Carla Hills, et le vice-président de la Commission européenne, M. Frans Andriessen, il est apparu qu'aucune solution n'était en vue concernant les différends euro-américains qui dominent l'Uruguay Round. La CEE venait de rendre public à Bruxelles son rapport annuel sur les obstacles rencontrés par ses exportateurs, qui dénonce une cinquantaine de *« pratiques déloyales »* américaines : quotas, protection des marchés publics, obstacles fiscaux ou réglementaires au niveau local, et représailles décidées dans le cadre de l'article 301 du Trade Act de 1988.

Une nécessaire impulsion politique

Washington, qui accuse aussi la CEE de pratiques protectionnistes, vient pour sa part de proposer dans un rapport une procédure permettant de réexaminer *a posteriori* les décisions du GATT, de vérifier leur application et d'indemniser les pays lésés, idées que n'accepte pas la CEE.

Dans cette atmosphère peu amène, que peuvent apporter les ministres, alors que les techniciens qui parlementent en permanence au siège du GATT, à Genève, ne parviennent pas à progresser sur la quinzaine de dossiers en cours d'examen ? La réunion de Mexico sera-t-elle l'occasion d'une impulsion politique qui semble singulièrement manquer à ces négociations *entamées voilà trente-neuf mois* ?

Le ministre canadien du commerce international, M. John Crosbie, va proposer la création d'une nouvelle organisation pour remplacer le GATT, dotée notamment d'une structure plus efficace de règlement des différends commerciaux. Mme Hills, au nom des Etats-Unis, a apporté son soutien à cette initiative, à condition qu'un *« accord solide »* soit d'abord réalisé dans le cadre de l'Uruguay Round. Du côté japonais, on craint que l'idée d'une nouvelle organisation mondiale du commerce ne détourne les négociations actuelles de leur objectif qui est de libéraliser les échanges non seulement de produits industriels et agricoles, mais aussi de services, ces derniers ayant été jusqu'ici exclus du GATT.

Chacun proteste de son attachement au multilatéralisme (définition en commun des règles du jeu) et au libre-échange. Mais au moment où les pays de l'Est s'apprêtent à entrer de plain-pied dans le commerce international, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'attachement des nations commerçantes au système qu'elles ont elles-mêmes élaboré et qui a fait ses preuves (l'an dernier, les échanges internationaux ont pour la première fois dépassé les 3 000 milliards de dollars) n'est pas réaffirmé de la façon la plus éclatante.

D'où la nécessité, exprimée par le commissaire européen, Frans Andriessen, dès son *arrivée au* Mexique, de *« clarifier les positions et les tendances »* pour définir le *« profil »* des négociations dans leur phase finale. Car beaucoup craignent à présent que les différents pays ne laissent pourrir la situation jusqu'au dernier moment, au risque d'un échec embarrassant de l'Uruguay Round.

S. Gh.

FINANCES

Tirant parti du boom des matières premières

La Société générale de Belgique a dégagé un bénéfice de 3 milliards de francs en 1989

Les dirigeants de la Société générale de Belgique (groupe Suez) ont affiché mercredi 18 avril, à Paris, leur satisfaction devant les excellents résultats de l'entreprise conquise de haute lutte en 1989 sur M. Carlo De Benedetti. Le groupe industriel, recentré aujourd'hui sur quatre secteurs de base – l'*industrie, les métaux non ferreux*, les services et la finance – a engrangé un bénéfice de 20,1 milliards de francs belges (soit plus de 3 milliards de francs français). Le recentrage industriel sur les points forts du groupe est dû autant à une politique vigoureuse d'investissements (18 milliards de francs français sur deux ans) qu'à des désengagements de secteurs jugés non *stratégiques comme les télécom*munications, l'informatique et le négoce (6 milliards de francs). Un bon tiers des bénéfices proviennent cependant du boom des matières premières (métaux non ferreux comme le zinc) et de la stabilité du dollar. Une seule ombre au tableau : l'endettement du groupe qui a fortement augmenté entre 1987 et 1989, puisqu'il est passé de 15 à 27 milliards de francs.

M. Etienne Davignon, le président de la SGB a, par ailleurs, confirmé la volonté de M. Carlo De Benedetti de céder les parts (15 %) de la SGB que détient « l'ingegnere ». Il a cependant précisé que la question n'est *« pas d'une actualité forcenée »*. M. Gerard Worms, directeur général de la Compagnie financière de Suez, a ajouté que le *« reclassement se ferait d'un commun accord »* de manière à ne pas peser sur les cours et pour que le nouvel actionnaire représente un plus pour les activités de la SGB.

Y. M.

En trois mois

Les retraits sur le livret A ont dépassé les dépôts de 26 milliards de francs

La collecte enregistrée sur le livret A aux guichets de l'Ecureuil et de la Poste a été négative de 26 milliards de francs au cours des trois premiers mois de 1990. En 1989, le déficit avait atteint 35,2 milliards de francs. L'encours du livret A, intérêts capitalisés inclus, a diminué pour la première fois en 1989, à 721,4 milliards de francs au 1er janvier 1990, contre 724,8 milliards au 1er janvier 1989, rappelle-t-on.

Cette baisse est due aux transferts d'épargne en direction de produits nouveaux et mieux rémunérés comme le plan d'épargne populaire (PEP). L'Ecureuil table cependant sur un « estompement » de l'effet PEP en cours d'année. Au Crédit mutuel, qui offre un livret bleu rémunéré à 4,5 % comme celui du livret A (avec un plafond à 80 000 francs à l'heure actuelle), la perte a été de 2,4 milliards de francs en janvier et février, contre – 3,3 milliards de francs hors intérêts capitalisés en 1989. Avec les intérêts, l'encours du livret bleu a augmenté de 600 millions en 1989, pour atteindre 90,7 milliards de francs.

□ **PRÉCISION.** – Dans nos éditions datées du mercredi 18 avril, une erreur de transcription nous a fait qualifier dans l'article intitulé « Les banques suisses veulent redorer leur blason » la société Shakarchi Trading de Zurich de *« très digne Shakarchi de Zurich » (sic)*. Certains de nos lecteurs nous ont fait fort justement remarquer que si cette société était comme *nous l'indiquions « soupçonnée d'être impliquée dans l'affaire de la filière libanaise »*, elle n'avait rien de particulièrement digne.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK, 18 avril ↓

Chute

La remontée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis a provoqué une vive baisse de Wall Street mercredi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 2 732,88 en baisse de 32,89 points.

Wall Street avait pourtant bien commencé la journée avec une légère progression à l'ouverture avant que la tendance s'inverse et s'accélère en milieu de séance.

Quelque 149 millions d'actions ont été échangées. Les baisses étaient deux fois plus nombreuses que les hausses : 1 049 contre 471. 471 titres restaient inchangés.

Le département du commerce a annoncé mercredi une réduction de 30,1 % du déficit commercial américain en février. Malgré cette baisse due principalement à une forte diminution des importations américaines, les experts estiment que les perspectives du commerce extérieur restent médiocres. La forte hausse des taux d'intérêt explique également l'accès de mauvaise humeur de la Bourse. Les taux sur les bons du Trésor à 30 ans, principale valeur de référence, ont ainsi grimpé à 8,84 % mercredi après-midi contre 8,71 % mardi soir.

VALEURS	Cours du 17 avril	Cours du 18 avril
Alcoa	64 3/4	64 1/8
A.T.T.	42	41 1/8
Boeing	73	71 1/2
Chase Manhattan Bank	27 3/4	27 1/4
Du Pont de Nemours	38 3/8	38 1/2
Eastman Kodak	38 7/8	39 5/8
Exxon	45 7/8	45 1/2
Ford	47 1/8	48
General Electric	66 7/8	66 1/4
General Motors	45 7/8	45 7/8
Goodyear	35 1/8	35 1/8
I.B.M.	111	109 3/4
I.T.T.	54 1/4	52 5/8
Mobil Oil	61 1/8	60 3/4
Pfizer	58 3/4	58 7/8
Schlumberger	51	50 1/2
Texaco	58 5/8	57 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	158	156 1/4
Union Carbide	20 3/8	20
U.S.X.	34 5/8	34
Westinghouse	76 5/8	76 5/8
Xerox Corp.	55 1/4	54 1/2

PARIS, 18 avril ↓

Prises de bénéfice

Après avoir galopé pratiquement sans interruption pendant un mois, la Bourse de Paris a freiné son allure, mercredi, à l'approche des opérations de liquidation mensuelle.

L'indice CAC 40, au plus haut mardi, et en progrès de 0,11 % mercredi à l'ouverture, a, par la suite, viré à la baisse. En clôture, il cédait 1,30 %. Cette baisse résulte essentiellement des prises de bénéfice, qui se sont multipliées au fil des heures. En effet, en près de quatre semaines, la cote avait progressé de près de 11 %, effaçant au passage toutes les pertes accumulées durant les deux premiers mois de l'année. Mieux, la Bourse affiche depuis le début de l'année un gain de l'ordre de 5 %. *Il est donc bien normal que* les investisseurs dégagent quelques bénéfices, estiment les spécialistes. Ces ventes se font dans un marché néanmoins moins actif que la semaine précédente, ce qui accentue les écarts à la baisse.

A New-York, mardi, les taux d'intérêt ont progressé, car les diverses statistiques publiées ce jour-là indiquent que l'activité économique est soutenue, mais le rythme de l'inflation également. La montée des taux d'intérêt aux Etats-Unis après l'annonce d'une réduction du déficit commercial américain en février a invité les opérateurs à la prudence.

Les grandes valeurs, principales bénéficiaires des achats au cours des séances précédentes, ont été les plus touchées par les ventes. Thomson-CSF, par exemple, qui a annoncé une baisse de 11 % de ses résultats pour 1989. Les valeurs pétrolières ont également cédé du terrain, en raison de la poursuite de la chute des cours du brut. Casino a remonté, après sa chute de la veille. Celle-ci était due à l'annonce du rachat par Casino de la Ruche méridionale à la CFAO. Aujourd'hui, les analystes estiment que cette opération sera bénéfique pour Casino à long terme.

LONDRES, 18 avril ↓

Baisse

La chute de Wall Street a remis en cause mercredi la petite reprise enregistrée à l'ouverture du marché. L'indice Footsie des cent principales valeurs a cédé 8,6 points à 2 205,9. Le marché était calme avec, à *16 heures locales, 323 mil*lions de titres échangés contre 233,5 millions mardi à la même heure.

Les chiffres des ventes au détail en Grande-Bretagne publiés mercredi étaient plutôt bien accueillis par les opérateurs. Mais cette nouvelle n'a pas réussi à soutenir la tendance face aux craintes de stagflation, ravivées par la baisse en *février de la production industrielle* britannique et la hausse des coûts par unité produite. De nombreux secteurs se sont affaiblis, notamment les alimentaires, les bancaires, les assurances et les compagnies régionales de l'eau. Le groupe d'hôtels Trust house Forte (THF) s'est replié après l'annonce de ses résultats annuels et à la suite de prévisions d'analystes sur une baisse de son prochain bénéfice. La compagnie de médias Carlton Communications a chuté en raison de la réduction de la demande dans la publicité.

TOKYO, 19 avril ↑

Forte hausse

Le mouvement de reprise s'est poursuivi jeudi à la Bourse de Tokyo dans un marché actif en raison notamment de la fermeté du yen face au dollar. L'indice Nikkei a gagné 2,4 % soit 696,35 yens à 29.945,41 yens. Pour les opérateurs, le dollar et les taux d'intérêt ont sans doute atteint récemment leur niveau maximum. Le marché des actions devrait donc retrouver le chemin de la hausse.

Le volume des affaires s'est nettement gonflé pour atteindre en milieu de séance 400 millions de titres contre 180 millions mercredi matin et 450 millions pour toute la séance de mercredi.

VALEURS	Cours du 18 janvier	Cours du 19 janv.
Akai	1 000	1 000
Bridgestone	1 430	1 440
Canon	1 750	1 730
Fuji Bank	2 590	2 620
Honda Motors	1 810	1 790
Matsushita Electric	2 180	2 160
Mitsubishi Heavy	942	968
Sony Corp.	8 400	8 310
Toyota Motors	2 380	2 360

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Merrill Lynch: retour aux bénéfices au premier trimestre.**- La plus importante firme de courtage de Wall Street, Merrill Lynch, a annoncé un retour aux bénéfices au premier trimestre 1990, marquant ainsi un redressement après les pertes subies à la fin de l'année dernière et le lancement d'un plan de restructuration. Merrill Lynch a enregistré un bénéfice net de 41,3 millions de dollars (240 millions de francs) au premier trimestre 1990, contre un déficit de 362 millions de dollars au quatrième trimestre 1989. La firme avait subi une perte de 213 millions de dollars (1,2 milliard de francs) pour l'ensemble de l'année 1989, comparativement à un bénéfice de 463 millions en 1988.

□ **Eurocom: résultat en hausse de 24 %.** - Le groupe publicitaire Eurocom (filiale d'Havas) a dégagé en 1989 un résultat courant (part du groupe) de 100 millions de francs, en hausse de 24 %. Le produit brut du groupe progresse de 23 % pour atteindre 3 247 millions de francs, dont plus de la moitié réalisé à l'étranger. Le résultat net par action atteint 100 francs (+ 21 %) *et le dividende distribué* sera de 36 francs (+ 20 %). Compte tenu de la cession récente des activités d'emballage (TPI) et de distribution (Unimas), ainsi que du renforcement de l'alliance avec le groupe britannique WCRS. Eurocom attend pour 1990 une progression de 20 % de son résultat net courant.

□ **La Caisse des dépôts prend 12 % de Havas Tourisme.**– Malgré de nombreuses déconvenues dans ses efforts pour restructurer l'industrie touristique française, la Caisse des dépôts et consignations *persiste à accompagner financière*ment les mouvements du secteur. Elle a décidé de porter, par le biais de sa filiale C3D, sa participation à 12 % dans le capital de l'agence Havas Tourisme. Havas et C3D constitueront une société de portefeuille qui aura pour objet de renforcer les fonds propres d'Havas Tourisme en prévision de son développement ultérieur.

□ **Comareg: coté à 300 francs.** - Les actions de Comareg, société de presse gratuite, ont été cotées pour la première fois sur le second marché de la Bourse de Paris à 300 francs l'action mercredi 18 avril. Pour une offre initiale de 720 000 titres représentant 10 % du capital, 15 millions de titres ont été demandés. Dans ces conditions 4,78 % des demandes ont pu être servies. L'introduction de la Comareg avait dû être reportée à deux reprises, les 4 et 10 avril, en raison d'un afflux de demandes.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours		VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
Arnault & Associés	....	438		Loca Investissement	....	303	
Asystel	....	130	d	Locamic	....	142	
B.A.C.	....	220		Metro Communication	....	203 50	
B. Demachy & Assoc.	....	576		Métallurg. Minière	....	225	
Banque Tarneaud	191	191		Molex	222	220	
B.I.C.M.	....	850		Navale-Delmas	....	1325	
Boiron	....	400		Olivetti-Logabax	240	....	
Boisset (Lyon)	....	....		Om. Gest.Fin.	....	605	
Câbles de Lyon	....	3339		Pinault	....	505	
Calberson	....	895		Prouvost (C.In & Fin)	....	88 50	
Cardif	....	880		Présence Assurance	....	448	
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	1501		Publicat. Filipacchi	....	774	
C.D.M.E.	....	2251		Razel	....	730	
C. Equip. Elect.	....	348		Rémy & Associés	....	377 50	
C.E.G.E.P.	....	280		Rhône-Alpes Ecu (Ly.)	....	302 60	
C.F.P.I.	....	278		St-Honoré Matignon	....	243	
Ciments d'Origny	....	893		S.C.G.P.M.	....	898	
C.N.I.M.	....	850		Segin	....	366	
Codetour	....	295		Sélection Inv. (Lyon)	....	110	
Comareg	....	....		S.E.P.	....	408	
Conforama	....	1075		Serbo	....	532	
Creeks	....	448 30		S.M.T.Goupil	....	301	
Dafsa	....	202 80	d	Sodexho	....	80	e
Dauphin	....	892		Sopra	218	219	
Devanlay	....	1000		Supra	....	243	
Deville	....	484		Thermador Hold. (Lyon)	....	330	
Dolisos	....	176		TF 1	....	342	
Editions Belfond	....	322 30	d	Unilog	....	175 20	
Elysées Investissem.	....	14 90		Union Financ. de Fr.	....	538	
Finacor	....	205		Viel et Cie	....	175	
Garonor	....	900		Yves Saint-Laurent	....	1100	
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	415					
Gravograph	....	230					
Guintoli	....	971					
I.C.C.	....	284					
Idia	....	336 50					
[illegible]	....	148					
I.M.S.	....	1250					
M2	....	300					
Le gd livre du mois	....	440					

Marché des options négociables le 18 avril 1990

Nombre de contrats : 17 819

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	600	–	80	–	–
CGE	640	21,90	35	20	30
Elf-Aquitaine	600	16	26	38	–
Eurotunnel SA-PLC	60	3,01	6,50	8,50	–
Euro-Disneyland SC	100	9	–	4,20	6
Havas	1 800	38	–	90	–
Lafarge-Coppée	425	25,50	–	18	26
Michelin	140	16	20,50	4,40	–
Midi	1 200	–	195	13	–
Paribas	600	30,50	53,75	25	–
Pernod-Ricard	1 333	35	60	–	–
Peugeot SA	800	–	140	–	18
Rhône-Poulenc CI	–	–	–	–	–
Saint-Gobain	640	34	48	19	–
Source Perrier	1 500	190	–	18	–
Société générale	600	28	45	22,50	–
Suez Financière	440	59	65	3,50	8
Thomson-CSF	140	12,90	16	6,50	11

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 avril 1990

Nombre de contrats : 45 103.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 90	ÉCHÉANCES Septembre 90	ÉCHÉANCES Décembre 90
Dernier	102,12	102,14	102,28
Précédent	102,06	102,06	102,28

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90
102	0,92	–	0,76	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,62 F ↓

Le dollar s'inscrivait en baisse le jeudi 19 avril, en dépit de l'annonce, la veille, d'une réduction du déficit commercial américain en février. A Tokyo, mercredi, la devise américaine a cédé plus de 2 yens, en raison de rumeurs de fortes ventes de bons du Trésor américains. A Paris, la devise américaine s'échangeait à 5,62 F contre 5,6465 F la veille.

FRANCFORT	18 avril	19 avril
Dollar (en DM)	1,6730	1,6725

TOKYO	18 avril	19 avril
Dollar (en yens)	159,87	157,75

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (19 avril) ...... 9 11/16-9 13/16 %
New-York (18 avril) ...... 8 5/16-8 3/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 29-12-89)

	17 avril	18 avril
Valeurs françaises	103,10	–
Valeurs étrangères	94,40	–
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	553,07	553,79
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	2 126,34	2 098,68

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

Industrielles	2 765,77	2 732,88

LONDRES (Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 736,3	1 732,6
Mines d'or	250,6	248
Fonds d'Etat	75,88	75,56

TOKYO

	18 avril	19 avril
Nikkei Dow Jones	29 249,06	29 945,41
Indice général	2 167,96	2 213,40

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,6245	5,6265	+ 65	+ 78	+ 120	+ 150	+ 3200	+ 4100
$ can.	4,8404	4,8463	– 160	– 128	– 302	– 257	– 926	– 812
Yen (100)	3,5589	3,5618	+ 73	+ 90	+ 146	+ 177	+ 396	+ 470
DM	3,3607	3,3633	+ 47	+ 63	+ 92	+ 120	+ 205	+ 273
Florin	2,9854	2,9881	+ 31	+ 41	+ 61	+ 83	+ 1541	+ 2110
FB (100)	16,2230	16,2381	– 58	– 38	– 133	– 34	– 291	– 175
FS	3,7947	3,7986	+ 3	+ 22	+ 17	+ 50	+ 951	+ 179
L (1 000)	4,5746	4,5800	– 96	– 63	– 188	– 138	– 548	– 449
£	9,2242	9,2331	– 400	– 345	– 840	– 758	– 2388	– 2184

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 18 AVRIL

Cours relevés à 17 h 40

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3780	C.N.E. 3% ★	3750	3750	3710	− 1 07
1055	B.N.P. T.P.	1056	1055	1062	+ 0 57
1236	C.C.F. T.P.	1255	1255	1236	− 1 59
1058	Créd. Lyon. T.P.	1070	1075	1075	+ 0 47
1700	Renault T.P.	1780	1785	1775	− 0 28
1936	Rhone-Poul. T.P.	2010	2000	1955	− 2 74
1210	St-Gobain T.P.	1220	1220	1228	+ 0 66
1240	Thomson T.P.	1239	1239	1212	− 2 18
875	Accor	965	967	943	− 2 28
650	Air Liquide	748	745	722	− 3 48
2020	Als. Superm.	1980	1980	1980	....
570	A.L.S.P.I. ★	576	576	578	+ 0 35
2570	Arjom. Prioux ★	2430	2425	2498	+ 2 80
800	Aussedat-Rey ★	900	900	880	− 1 67
1020	Av. Entrepr. ★	1034	1028	1029	− 0 48
495	Av. Dassault ★	510	510	519	+ 1 76
250	Axa Midi Assur.	261	265	265	− 1 15
330	BAFIP ★	383	380	385	+ 0 57
310	Bail-Equipem. ★	330	329	331 90	+ 0 58
960	Bail Investiss. ★	965	965	965	....
395	B.N.P. C.I. ★	428	429	429	+ 0 23
870	Bolloré Tech.	918	920	920	+ 0 22
590	Cie Bancaire ★	648	642	644	− 0 62
670	Bazar H.-V. ★	690	690	690	....
785	Béghin-Say ★	885	880	867	− 2 03
1370	Berger (Mé)	1351	1351	1351	....
630	Bic ★	840	842	848	− 0 15
920	B.I.P. ★	965	965	960	− 0 52
585	B.I.S. ★	665	665	661	− 0 60
2840	Bongrain S.A. ★	3050	3080	3039	− 0 36
985	Bon-Marché ★	1020	1005	1002	− 1 76
580	Bouygues ★	675	665	662	− 1 93
170	B.P. France ★	187 30	187	188 10	− 0 72
780	B.S.N. ★	859	860	838	− 2 44
800	Canal Plus ★	891	885	888	− 0 34
470	Cap Gem. S. ★	535	530	537	+ 0 37
3110	Carrefour ★	3605	3625	3550	− 1 53
148	Casino ★	152 10	155	154 90	+ 1 84
118	Casino A.D.P. ★	119 30	121 90	120	+ 0 59
1060	Castorama D.I.	1178	1181	1195	+ 1 44
148	C.C.M.C.	151	150	154	+ 1 98
615	C.E.G.I.D.	655	651	650	− 0 76
250	Centrest	261	260 50	262	+ 0 38
580	C.E.P. Comm.	640	630	638	− 0 31
385	Cerus CER	418	418 10	416 10	− 0 45
530	Cetelem ★	600	600	596	− 0 67
570	C.F.A.O. ★	635	....	....	....
570	C.G.E.	640	645	630	− 1 56
1570	C.G.I. Informat.	1760	1716	1740	− 0 57
1280	C.G.I.P. ★	1480	1485	1487	+ 0 47
595	C.G.P.	571	577	570	− 0 18
1110	Chargeurs S.A. ★	1187	1190	1188	− 0 76
745	Cica	765	764	764	− 0 13
1490	Ciments franç. ★	1632	1620	1625	− 0 43
670	Club Méditerr. ★	720	720	715	− 0 69
165	C.M.B. Packag.	182 80	182	185	+ 1 37
170	Codetel ★	153	157	157	+ 2 61
400	Cofimeg ★	415	402	415	....
475	CPR (Par.-R.) ★	473	472	478	+ 1 06
785	Colas ★	839	838	839	....
315	Cpt. Entrepr. ★	380	389 50	386 50	+ 1 67
1030	Compt. Mod. ★	1098	1080	1115	+ 1 55
380	Concept S.A.	415	416	415	....
1290	Créd. Foncier ★	1389	1389	1385	− 0 29
495	C.F. Internat. ★	485	485	482	− 0 62

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
220	C.C.F. ★	243 50	245	243 50	....
690	Cr. Lyon. (CI) ★	740	740	737	[illegible]
1340	Crédit Nat. ★	1450	1441	1456	[illegible]
290	C.S.E.E. ★	323 50	320	310 50	[illegible]
3530	Damart S.A. ★	3455	3480	3460	[illegible]
1780	De Dietrich ★	1810	1815	1817	[illegible]
210	Dév. P.d.C. (Li)	228 80	228 50	228 50	[illegible]
315	Dév. R. Sud-Est	315	314 10	309	[illegible]
590	D.M.C.	580	585	580	....
4200	Docks France ★	3900	3900	3900	....
890	Dumez ★	645	650	643	[illegible]
2290	Eaux (Gén.) ★	2850	2880	2825	[illegible]
520	Ecco ★	598	583	592	− 1
930	Electrofinanc. ★	1035	1035	1012	[illegible]
345	El. S. Dassault ★	379	375	372 50	[illegible]
620	Elf-Aquitaine	657	655	640	[illegible]
455	– (certific.) ★	490	496	496	[illegible]
1250	Epeda B.-F.	1300	1300	1299	[illegible]
2470	Essilor ★	2585	2578	2501	[illegible]
1170	Essil. Int.(DP) ★	1282	1282	1280	[illegible]
690	Esso S.A.F. ★	681	682	668	[illegible]
2150	Eurafrance ★	2295	2290	2332	[illegible]
1870	Eurocom ★	2015	2000	1994	[illegible]
98	Eurodisneyland	103 30	104	103	[illegible]
4100	Euromarché ★	3760	3730	3775	[illegible]
1230	Europe n° 1 ★	1410	1408	1415	[illegible]
51	Eurotunnel ★	55 80	54	53 40	[illegible]

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

SICAV (sélection) 18/4

Cote des changes

Marché libre de l'or

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ♦ : prix précédent – ★ : marché continu

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Second marché (sélection)

LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 18 avril 1990

MATIF

Cotation en pourcentage du 18 avril 1990

INDICES

CHANGES

BOURSES

MARCHÉ MONÉTAIRE

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Le Monde

La crise lituanienne

M. Dumas propose qu'un comité d'experts de la CEE étudie « d'éventuelles actions »

Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a annoncé mercredi devant l'Assemblée nationale que le gouvernement français avait demandé à la Communauté économique européenne de nommer un *« comité d'experts »* pour étudier le problème de la Lituanie et envisager *« les éventuelles actions »* que pourrait entreprendre l'Occident à l'égard du peuple lituanien.

Le ministre a jugé *« préoccupante »* la situation entre la Lituanie et l'URSS, situation qui *« se tend »* et *« peut empirer »*. *« Les dernières décisions du gouvernement de Moscou de réduire les relations économiques avec la Lituanie,* a-t-il souligné, *peuvent être lourdes de conséquences. Cela justifie plus que jamais la nécessité du dialogue. »*

M. Dumas a rappelé que la France n'avait *« jamais admis l'annexion pure et simple de la Lituanie, d'abord par l'Allemagne nazie et ensuite par l'Union soviétique »* et qu'elle avait *« salué comme il convenait la volonté du peuple lituanien de recouvrer son indépendance »*.

Lire également nos informations page 2

□ **Pas de visa en URSS pour une délégation parlementaire française.** – Une délégation du bureau de l'Assemblée nationale qui devait se rendre à Vilnius et à Moscou du 17 au 19 avril n'a pas quitté Paris comme prévu mardi, l'ambassade de l'URSS ayant fait savoir qu'il n'était *« pas possible, dans la situation actuelle et compte tenu du grand nombre de demandes »*, de délivrer les visas nécessaires. M. Coffineau (PS) qui devait présider la délégation, a jugé *« regrettable »* cette décision.

La saisine du Conseil constitutionnel

Les députés socialistes font pression sur l'opposition en évoquant l'hypothèse d'un référendum

L'intergroupe de l'opposition à l'Assemblée nationale a décidé, mercredi 18 avril, de constituer un groupe de travail chargé de rédiger des amendements au projet de réforme concernant la saisine du Conseil constitutionnel (*le Monde* du 19 avril). Les députés RPR, UDF et UDC qui campaient sur leurs positions divergentes ont jugé plus prudent de se donner un peu de temps avant d'arrêter définitivement leur jugement mardi prochain 24 avril, date de l'examen de ce texte. M. Mermaz, président du groupe socialiste, a évoqué mercredi la possibilité d'un recours au référendum, par le président de la République, en cas de blocage parlementaire.

La scène se passe mercredi matin 18 avril à la fin de la réunion de l'intergroupe de l'opposition qui rassemblait plus d'une centaine de députés dans une salle du deuxième sous-sol de l'Assemblée nationale : M. Philippe Séguin tient la plume, entouré de MM. Pierre Méhaignerie, président du groupe UDC, Bernard Pons, président du groupe RPR, Charles Millon, président du groupe UDF et quelques autres députés. L'accouchement semble difficile. Les dernières touches sont données au communiqué de l'intergroupe sur l'attitude de l'opposition à propos du projet de réforme de la Constitution (saisine du Conseil constitutionnel), équilibre subtil du dit et du non-dit pour que tout le monde s'y retrouve. C'est le soulagement...

Quelques minutes auparavant, le maire d'Epinal avait pris la parole pour convaincre ses amis empêtrés dans des prises de position divergentes de mettre au point un texte de compromis : *« Nous ne pouvons nous permettre de nous retrouver devant le Parlement tout à l'heure sans avoir élaboré une position de compromis »*. Pendant la réunion, le député des Vosges avait pris la précaution de préparer un texte conciliant les trois positions, celle de l'UDF, celle du RPR et celle de l'UDC. : *« La réponse de l'UDC est,* expliquera M. Séguin un peu plus tard, *« oui au projet quoi que ... » ; celle de l'UDF, « non, sauf si ... » ; enfin celle du RPR était « oui au texte, à condition que ... »*

La première moûture disait oui à la réforme tout en la jugeant trop imparfaite pour être adoptée en l'état. M. Jacques Chirac avait donné son imprimatur. M. Charles Millon suggérait que soit précisé que les commissaires de l'opposition proposeraient pour la semaine prochaine une batterie d'amendements. Ainsi, après le oui de principe était affirmée avec plus de force la volonté de modifier profondément le projet, voire de le bouleverser pour en empêcher l'adoption.

M. Chirac : « oui au principe »

Dans les couloirs du palais Bourbon, ceux qui étaient opposés à cette réforme expliquaient *mezzo voce* que *« de toute façon, le projet était planté ! »*. D'autres, minoritaires, protestaient contre une opposition qui se fourvoyait en refusant, pour des motifs politiques, une réforme allant dans le bon sens. M. Jacques Barrot (UDC) comme M. Jean-Jacques Hyest (UDC) ne cachaient pas leur mécontentement. *« Faut-il s'opposer pour des raisons de tactique politique aux progrès de l'état de droit,* se demandait M. Jacques Barrot. *A l'inverse, il serait grave que le président de la République soit tenté d'en tirer un bénéfice politique immédiat en en faisant l'objet d'une querelle dont l'arbitrage serait confié au référendum dans un contexte passionnel. »* M. Hyest affirmait que *« les arguties techniques »* avancées à l'UDF comme au RPR ne lui paraissaient pas convaincantes. *« Nous ne pouvons pas nous opposer à une fenêtre ouverte sur un droit nouveau »*, estimait également M. André Rossi (UDF), qui semble dans son groupe n'être soutenu que par une petite poignée de députés.

Une fois n'est pas coutume, le président du RPR, M. Jacques Chirac, qui est intervenu lors de la réunion, s'est montré très proche des thèses centristes. Il est vrai que dans le passé il avait déjà défendu le principe de cette réforme constitutionnelle. Mais son ton, très catégorique, a surpris plus d'un giscardien... *« Il n'y a pas de possibilité pour nous de ne pas approuver ce texte ! »*, a-t-il déclaré. *« Oui au principe »*, a-t-il répété, tout en expliquant que le renforcement des pouvoirs du Conseil constitutionnel exigeait un renforcement de son audience (notamment le mode de désignation du Conseil et une éventuelle ratification par le Parlement.

Le président du groupe UDF, M. Millon, a voulu s'opposer à ce *« oui si... »* en défendant son *« non, sauf si »*. Pour M. Millon, cette position permettrait à l'opposition d'anticiper sur un éventuel recours du chef de l'Etat au référendum (article 11). Il pense au contraire qu'il serait plus difficile de s'opposer à un tel référendum si l'opposition avait affirmé dans un premier temps trop haut et fort son oui au principe d'une telle réforme. Subtil débat sémantique ...

En toile de fond de ce débat s'inscrivait toutefois une crainte qui n'avait rien de sémantique : celle de voir le Parlement une nouvelle fois affaibli. C'est ainsi que M. Pierre Mazeaud (RPR) a évoqué la perspective d'un *« gouvernement de juges »*. A ceux qui évoquaient l'existence à l'étranger de quelques *« cours suprêmes »* fonctionnant d'une façon parfaitement démocratique et efficace, M. Mazeaud a répondu que dans ces pays (les Etats-Unis par exemple), le Parlement était doté de pouvoirs autrement plus forts qu'en France et qu'il n'y avait donc pas discordance entre le juge et le législateur : *« Avec cette réforme, le juge risque de s'ériger en censeur du législateur »* a affirmé M. Francis Delattre (UDF) tandis que M. Jean-Yves Chamard (RPR) s'inquiétait du *« risque de dérapage vers un gouvernement de juges »*.

Remarquant que la position de tous les groupes n'est pas homogène, M. François Bayrou (UDC) estimait qu'il y avait à l'heure actuelle des choses plus importantes *« que ce projet de réforme de portée limitée »*. Il estimait plus urgent de s'occuper du problème du contrôle parlementaire et de la limitation du recours au 49-3. Même écho du côté des giscardiens, MM. Michel d'Ornano et Alain Lamassoure : *« Il s'agit d'un énorme changement constitutionnel qui ne peut intervenir sans que l'on modifie d'autres aspects de la Constitution »*, affirmait le premier, tandis que le second jugeait le contrôle *a priori* de la loi qui fonctionne actuellement parfaitement satisfaisant. M. Lamassoure se faisait encore plus explicite dans sa démarche politique en expliquant : *« Nous tenons la clé du vote, cela se monnaie ! »* Et le député UDF de citer un certain nombre d'autres réformes chères à M. Valéry Giscard d'Estaing : mandat présidentiel à cinq ans, renforcement de l'indépendance de la magistrature et du rôle du Parlement, référendum d'initiative populaire. Bref, pour M. Lamassoure, ou ce *« lot »* est accepté ou l'UDF refuse son soutien.

L'article 11

Pour les députés de l'opposition qui voient d'un bon oeil cette réforme, l'affaire semble bien mal engagée car, si elle parvenait tout de même à passer le seuil de l'Assemblée nationale, des votes conformes du Sénat paraissent hautement hypothétiques. Resterait alors pour le président la possibilité d'abandonner l'article 49 de la Constitution pour se tourner vers l'article 11 et le référendum direct.

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz, a évoqué mercredi cette possibilité, estimant que *« ce serait une bonne chose si le chef de l'Etat y recourait pour contourner l'obstacle d'un Parlement réticent »*. Certains députés de l'opposition se demandaient si le chef de l'Etat irait jusque-là, au risque de se retrouver, comme pour la Nouvelle-Calédonie, avec un faible taux de participation. D'autres jugeaient la partie avantageuse pour l'Elysée et potentiellement désastreuse pour l'opposition. D'autres encore, comme M. Séguin, doutaient du recours à une procédure qui rappelleraient trop les précédents gaullistes de 1962 et 1969.

La question reste en suspens pour l'instant, alors que le compte à rebours a commencé à l'Assemblée. La commission des lois commencera l'examen de la réforme jeudi. De son côté, le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, a organisé mercredi matin un petit déjeuner pour discuter de ce texte avec six députés de l'opposition (Mme Boutin et M. Hyest pour l'UDC, MM. Mazeaud et Pinte pour le RPR, MM. Lamassoure et Rossinot pour l'UDF). Le conseiller de Matignon pour les questions parlementaires, M. Guy Carcassonne, était également présent.

PIERRE SERVENT

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Grimaces

J'ai beau pleurnicher jour après jour ici dans mon petit coin : J'en ai marre, je suis crevée, j'en fais trop. Je me lève à 5 heures du mat, je prends le métro, je ponds ma crotte, je déjeune pas, rapport à la ligne, je vais en salle travailler mes fessiers et mes pectoraux, le week-end j'ahane à vélo en me tâtant les cuisses pour voir si elles durcissent..., en réalité, ça va à peu près, je m'en sors.

Ou plutôt je m'en sortais. A présent, terminé. La semaine dernière, j'ouvre *l'Observer*, un hebdo anglais, et qu'est-ce que je vois ? La photo d'une supernana, *genre Marlène en 1932*, avec cette légende : Reste éternellement jeune, grâce à la muscule de la gueule. Je regarde ça de plus près. C'est tout ce qui me manquait ! Faut suivre une douzaine de cours d'une heure chacun, il y en a pour trois à quatre mille balles, histoire d'apprendre à faire seule, devant sa glace, vingt minutes d'exercices quotidiens destinés à remonter les paupières en casquette et les bajoues en besace.

D'où ça vient, cette nouvelle folie destinée à détrôner le jogging, la gym tonic, le stretching et le reste ? D'Allemagne de l'Ouest. C'est une esthéticienne, elle a 76 balais, et elle en paraît 24, qui a mis au point cette méthode de gymnastique faciale. Un exemple : Pour raffermir votre menton, renversez la tête en arrière. Avancez la lèvre inférieure. Remontez-la en la rabattant sur la lèvre supérieure. Souriez. J'ai essayé. Une vraie guenon. Même mon nez faisait des plis. Je consulte l'article posé sur le bord du lavabo. Naturellement, j'avais tout faux. S'agit de sourire sans faire de vagues qui viendraient s'étaler en friselis autour des yeux.

Pareil pour les rides d'expression. Le meilleur moyen de pas en avoir, c'est de ne rien exprimer. Ni la stupeur, ça creuse le front. Ni le doute, ça fronce les joues. Ni la joie, ça se traduit par des pattes d'oie. Comment peut-on y arriver ? Simple, en appuyant avec les doigts sur la partie à protéger. Ainsi, moi, ce matin, entre Pont-Marie et Chaussée-d'Antin, je lisais un truc marrant et, pour rigoler sans me gondoler, j'ai plaqué mes pouces sur mon cou et mes annulaires sur mes sourcils. Voyez que ça se répand, la grimace anti-vieillissement : le mec en face de moi a mis son index sur sa tempe, pour pas que ça le marque, son étonnement.

Pour « prolongation arbitraire de détention »

Un détenu obtient une indemnisation de 50 000 F

LYON

de notre bureau régional

Le ministère de la justice vient d'accorder une indemnité de 50 000 F à un ancien détenu lyonnais, Joël Lavocat, trente-sept ans, victime, en 1989, d'une « prolongation arbitraire de détention » de quatre-vingt-six jours (*le Monde* du 7 février). Cette somme lui est allouée en réparation du seul *« préjudice moral »*, aucun préjudice matériel n'ayant été invoqué par le plaignant.

La mésaventure vécue par M. Lavocat est imputable à une simple erreur d'écriture. Alors qu'il avait été condamné, le 20 février 1989, par la sixième chambre du tribunal correctionnel de Lyon à huit mois de prison dont six et demi avec sursis, sur la feuille d'audience, le substitut, sans doute distrait, avait réduit à deux mois et demi la période assortie du sursis. Par un hasard aussi malencontreux, le jugement définitif, rédigé par un greffier, ne parvint jamais à la maison d'arrêt. Ainsi, malgré ses protestations, mises sur le compte de la mythomanie, Joël Lavocat resta-t-il, compte tenu d'une légère remise de peine, près de quatre mois et demi en détention. Soit quatre-vingt-six jours de trop.

Si le parquet de Lyon ne fit aucune difficulté à admettre son erreur, il fallut que M[e] François Saint-Pierre, conseil de M. Lavocat, se déclarât prêt à déposer une assignation en référé pour que les choses s'accélèrent. Début février, tandis que l'ancien détenu avait entamé une grève de la faim, qui se prolongea une quinzaine de jours, le procureur général de la cour d'appel de Lyon promettait de soumettre le problème au garde des sceaux.

Outre que la décision du ministère est intervenue dans un délai extrêmement bref, le sous-directeur de la magistrature reconnaît très clairement que *« cette erreur, constitutive d'une faute lourde, est indéniablement de nature à engager la responsabilité de la puissance publique »*.

ROBERT BELLERET

BOURSE DE PARIS

Matinée du 19 avril

Nouvelle baisse

La Bourse de Paris enregistrait un nouveau recul jeudi 19 avril dans la matinée. L'indicateur instantané affichait – 1,18 % à l'ouverture et – 0,69 % vers 11 heures.

Visiter l'Europe de l'Est à bord du « Ceausescu-Express »

Le luxueux train privé que l'ancien dictateur Nicolae Ceausescu et son épouse Elena utilisaient pour leurs déplacements ne sera pas mis au rebut. Le ministère du tourisme national à Bucarest envisage de le remettre sur les rails et d'organiser des voyages « haut de gamme » à travers l'Europe pour les vacanciers roumains et occidentaux. Selon ce projet, le train s'arrêtera dans plusieurs capitales de l'Est et le périple se terminera par une croisière sur le Danube à bord d'un des cinq yachts du « Conducator ». Le plus somptueux de ces bateaux, *Mircea cel mare*, du nom du grand-père de Dracula, peut héberger soixante dix-huit passagers. De construction très récente, il n'en avait accueilli jusqu'à présent que deux...

Ces voyages « de luxe » et les dépenses annexes devront être réglés en devises fortes et s'adressent, indiquent les autorités roumaines, aux touristes aisés avides de sensations nouvelles et *« révolutionnaires »*. Les vestiges de l'empire Ceausescu sont devenus de véritables attractions. En dehors des trains et des yachts, les Roumains et les étrangers de passage à Bucarest font souvent la queue pour visiter la Maison de la République, ce gigantesque palais que le dictateur avait fait construire pour loger notamment sa famille et les hauts dignitaires du régime.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :

36-15 LEMONDE
36-15 LM

Le numéro du « Monde » daté 19 avril 1990 a été tiré à 508 494 exemplaires.

